



PARTENARIAT
MONDIAL *pour*
L'ÉDUCATION

une éducation de qualité pour tous les enfants

République du Tchad



Ministère de l'Éducation Nationale et
de la Promotion Civique

Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT)

*Document de Projet pour une Requête de financement de la République du
Tchad à l'attention du secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Éducation
pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation*

Document du programme

Novembre 2019

INTRODUCTION

Le présent rapport concerne le Document de Projet pour une Requête de financement de la République du Tchad à l'attention du secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Éducation pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation : le Plan Intérimaire de l'Éducation au Tchad (PIET) couvrant la période 2018-2020.

Le montant de l'allocation maximale déterminé pour le Tchad en vigueur jusqu'à 2018 était de 34,800 millions USD. Une requête d'urgence a été formulée en 2016 par le Tchad qui a bénéficié de 6,950 millions USD en financement d'urgence pour faire face aux besoins en éducation des enfants réfugiés et déplacés de la région du Lac Tchad pour la période 2016-2017. Ce financement d'urgence est considéré comme une avance sur l'AMP. La requête de financement présentée au début de l'année 2018 a porté sur un montant total de 27,850 millions USD répartie à hauteur de 30% en part variable, soit 8,554 millions USD et 70% en part fixe, soit 19,491 millions USD. Cette requête a été approuvée par le GPE en date du 25 mai 2018.

Suite au succès de la Conférence de Financement, le Conseil d'administration du GPE a décidé de mettre à disposition de nouvelles Allocations maximales par pays (AMP complémentaires) aux pays qui y sont éligibles. En juin 2018, le GPE a informé le Tchad qu'une allocation maximale par pays complémentaire d'un montant de 22,2 millions USD est désormais disponible et valable pour les requêtes qui seront présentées d'ici 2020.

L'utilisation de la première requête approuvée en mai 2018 a été entamée, mais n'a pas encore abouti à des décaissements significatifs, le Tchad a décidé de présenter sa requête pour l'AMP complémentaire dans le cadre d'un projet global consolidant et renforçant le projet présenté pour la première requête. Le montant global qui est concerné par cette requête s'élève ainsi à 50,045 millions USD (dont 27,850 millions USD déjà approuvés au titre de l'AMP initiale) dont 35,031 millions USD en part fixe et 15,013 millions USD en part variable.

Compte tenu de la situation de fragilité du pays, des faiblesses institutionnelles et des capacités d'exécution limitées, le Gouvernement tchadien a délégué la gestion directe du projet à deux entités du Système des Nations Unies : l'Unicef et l'UNESCO dont leur gestion du dernier financement du GPE est considérée très satisfaisante et le schéma retenu pour l'AMP initiale est maintenu pour l'AMP complémentaire.

Le rapport présente le contexte global et sectoriel ainsi que les traits majeurs du Plan intérimaire de l'éducation 2018-2020 avant de détailler les objectifs, les composantes, les coûts le cadre des résultats et la part variable du Projet proposé au financement du GPE. Le rapport est ainsi structuré en trois parties :

- ❑ Rappel du contexte économique et social et du contexte sectoriel
- ❑ Rappel de la stratégie sectorielle
- ❑ Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT). Cette partie comporte six sections : i) Le PREAT : objectifs, processus et zones d'intervention, ii) Les composantes du PREAT, iii) Les coûts et le financement du projet, iv) Le cadre de résultats, v) Les modalités de mise en œuvre et de gestion, vi) La part variable.

Le présent document est le fruit du travail collaboratif de la Commission nationale chargée de l'élaboration de la requête du financement à l'attention du Partenariat mondial de l'éducation et de l'ensemble des partenaires membres du GLPE. Cette commission composée d'une trentaine de personnes réparties entre un comité de coordination et cinq groupes de travail thématiques. En plus des principaux responsables du MENPC, la commission a aussi associé des représentants du Ministère des finances et du budget, du Ministère de la Fonction publique, de l'emploi et du dialogue social, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du Ministère de la Femme de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale et du Ministère des Infrastructures et du désenclavement ainsi que des représentants de la société civile.

Sommaire

INTRODUCTION	2
1. LE CONTEXTE GLOBAL ET SECTORIEL	6
1.1 Le contexte économique et social.....	6
1.2 Le secteur de l'éducation au Tchad.....	9
1.2.1 Présentation et évolution	9
1.2.2 Défis et contraintes au développement de l'éducation	14
2. LA STRATEGIE SECTORIELLE : LE PIET	15
2.1 De la SIPEA au PIET, leçons de l'expérience	15
2.2 Objectifs et priorités du PIET.....	17
2.3 Coûts et financement de la stratégie	19
2.4 Plan d'action du PIET et place du PREAT.....	20
3. LE PROJET DE RENFORCEMENT DE L'EDUCATION ET DE L'ALPHABETISATION AU TCHAD (PREAT).....	21
3.1 PREAT : objectifs, processus et zones d'intervention	21
3.1.1 Les objectifs du PREAT.....	21
3.1.2 Le processus d'élaboration.....	22
3.1.3 Disparité et équité : les zones d'intervention du Projet.....	23
3.2 Les composantes du PREAT.....	28
3.2.1 Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire.....	28
3.2.2 Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	48
3.2.3 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle.....	59
3.2.4 Amélioration des capacités de gestion du système	65
3.3 Les coûts et le financement du projet.....	72
3.4 Le cadre de résultats	79
3.4.1 Les indicateurs de résultats	79
3.4.2 Le suivi et évaluation	80
3.4.3 Les risques et les atténuations	81
3.5 Les modalités de mise en œuvre et de gestion.....	83
3.5.1 Répartition des rôles.....	83
3.5.2 Le rôle de l'Unicef.....	85
3.5.3 Le rôle de l'Unesco.....	86
3.5.4 La collaboration tripartite Gouvernement, Unicef et Unesco.....	88
3.6 Part variable du financement, indicateurs et activités associés	89
3.6.1 Les principes de répartition entre part fixe et part variable	89
3.6.2 Les indicateurs et les tranches de la part variable.....	91
3.6.3 Les activités à financer sur la part variable	105
3.6.4 Récapitulatif général des coûts	108
ANNEXES	110

Liste des tableaux, des graphiques et cartes

Tableau 1 : Évolution du nombre des réfugiés au Tchad recensés par l'UNHCR (2006-2018).....	8
Tableau 2 : Tchad : taux d'analphabétisme et population alphabète (2016).....	13
Tableau 3 : Ressources et dépenses d'éducation (2018-2020).....	19
Tableau 4 : Situation de la pauvreté par Province (2014).....	24
Tableau 5 : Indices régionaux de la situation d'accès à l'enseignement primaire.....	25
Tableau 6 : Indices régionaux de la situation de performance à l'enseignement primaire.....	26
Tableau 7 : Classement des Provinces selon l'indice de priorité.....	26
Tableau 8 : Infrastructure scolaire du primaire : réalisations 2013-2018.....	28
Tableau 9 : Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire : répartition des quantités entre AMP initiale et AMP complémentaire.....	36
Tableau 10 : Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire : répartition des coûts entre AMP initiale et AMP complémentaire.....	36
Tableau 11 : Vérification des critères d'éligibilité au financement.....	40
Tableau 12 : Vérification des critères.....	40
Tableau 13 : Répartition des MC selon le diplôme détenu et l'éligibilité au financement.....	40
Tableau 14 : MC éligibles au financement : répartition par région et par genre.....	41
Tableau 15 : Répartition des MC éligibles au financement et taux d'éligibilité par région (2018).....	41
Tableau 16 : Projection de la situation de prise en charge du paiement des enseignants.....	43
Tableau 17 : Contractualisation et subvention des MC : répartition entre l'AMP initiale et l'AMP additionnelle.....	44
Tableau 18 : Acquisition des manuels par année.....	51
Tableau 19 : Acquisition des guides pédagogiques par année.....	51
Tableau 20 : Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire et préscolaire : évolution des quantités et des montants entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire.....	53
Tableau 21 : Répartition des enseignants par zone de priorité et par catégorie.....	56
Tableau 22 : Formation continue : évolution du nombre de personne/jour entre l'AMP initiale et le projet consolidé.....	57
Tableau 23 : Formation continue : évolution du coût de la sous-composante entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire.....	57
Tableau 24 : Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves : répartition des coûts.....	59
Tableau 25 : Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation : répartition des coûts entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire.....	63
Tableau 26 : Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle : répartition des coûts entre AMP initiale et AMP additionnelle.....	65
Tableau 27 : Renforcement des capacités de pilotage et de gestion : répartition des coûts entre AMP initiale et AMP additionnelle.....	68
Tableau 28 : Amélioration et renforcement du système d'information : répartition entre AMP initiale et AMP additionnelle.....	72
Tableau 29 : PREAT : coût détaillé par activité.....	73
Tableau 30 : PREAT : Répartition du coût détaillé entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire.....	75
Tableau 31 : Coûts des composantes et sous-composantes du Projet : échéancier.....	77
Tableau 32 : Coûts et structure des composantes et sous-composantes du Projet (1000 USD).....	77
Tableau 33 : Répartition des coûts entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire.....	78
Tableau 34 : Répartition des coûts du Projet par catégorie de dépense.....	78
Tableau 35 : PREAT : Cadre de résultats.....	79
Tableau 36 : Risques et mesures de remédiations.....	81
Tableau 37 : Répartition des activités et des coûts par entité de gestion.....	84
Tableau 38 : Répartition des enseignants formés et payés par milieu (2017).....	101
Tableau 39 : Indicateurs de pauvreté par milieu de résidence.....	101
Tableau 40 : Calcul de l'indice de disparité d'affectation des enseignants entre milieux.....	102
Tableau 41 : Indicateurs de transformation et tranches de décaissement de la part variable.....	103
Tableau 42 : Répartition des tranches de la part variable entre les dimensions et AMP Initiale et AMP Complémentaire.....	105
Tableau 43 : Échéancier prévisionnel de décaissement des tranches de la part variable.....	105
Tableau 44 : Répartition des imputations entre part fixe et part variable.....	107
Tableau 45 : Répartition des imputations entre part fixe et part variable et par Entité de gestion.....	107
Tableau 46 : PREAT : Répartition des enveloppes par Entité de gestion, par catégorie et par année.....	108
Tableau 47 : PREAT : Répartition des enveloppes par Entité de gestion, par catégorie et par AMP.....	109
Graphique 1 : Évolution de la croissance démographique, de la croissance du PIB et du PIB par tête (2006-2019).....	6
Graphique 2 : Recettes budgétaires : réalisations 2014-2017 et projections 2018-2023.....	7
Graphique 3 : Indice de vulnérabilité au changement climatique : les cinq pays les moins performants et les cinq pays les plus performants.....	9
Graphique 4 : Enseignement primaire : évolution des effectifs élèves et de la proportion de filles.....	10
Graphique 5 : Nombre et proportion d'écoles fermées en 2015-2016.....	11
Graphique 6 : Nombre d'écoles primaires fonctionnaires recensées par l'annuaire statistique.....	11
Graphique 7 : Enseignement primaire : Taux brut d'accès et tbrut de scolarisation par région (2017).....	12
Graphique 8 : Taux d'alphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans : comparaison internationale.....	13
Graphique 9 : Infrastructure scolaire du primaire : réalisations 2013-2018.....	29
Graphique 10 : Répartition des salles de classe du primaire par type et état de la construction (2017).....	29
Graphique 11 : Proportion de salles de classe en dur et semi-dur et ratio de nombre d'élèves par salle de classe en dur et semi-dur (2017).....	30
Graphique 12 : Taux d'équipement des écoles primaires et point d'eau et ratio de nombre d'élèves par latrine : Répartition régionale (2016).....	30
Graphique 13 : Salle de classe : coûts de construction selon le modèle et le mode de réalisation.....	33
Graphique 14 : Salles de classe à construire par PREAT : répartition par modèle et mode.....	35
Graphique 15 : Structure du corps enseignants du Primaire (2017).....	37
Graphique 16 : Enseignement primaire (2017) : Répartition par région de la proportion des maitres communautaires (MC) et des maitres communautaires non formés (MCO).....	38
Graphique 17 : Maitres communautaires recensés en 2018 : pyramide des âges.....	39
Graphique 18 : Première vague de contractualisation des MC : répartition entre PARSET 2 (1500) et PREAT (500).....	42
Graphique 19 : Projection de la contractualisation et de la subvention des MC par source de financement.....	44
Graphique 20 : Grille des salaires des enseignants du Primaire selon le statut.....	47
Graphique 21 : Pourcentage d'élèves ayant un manuel de lecture et de mathématiques en classe : Tchad et moyenne des pays participant au PASEC 2014.....	48
Graphique 22 : PASEC Tchad : Résultats comparés des élèves de la sixième année selon la disponibilité des manuels scolaires.....	49
Graphique 23 : Ratio de nombre d'élèves par manuel (2016).....	50
Graphique 24 : Projections des élèves et des enseignants du primaire à l'horizon 2020 (en 1000).....	50
Graphique 25 : Répartition des coûts par entité de gestion.....	83

Graphique 26 : Évolution du taux moyen de redoublant au primaire (2000-2016).....	91
Graphique 27 : Évolution du taux moyen d'abandon au primaire (2000-2016).....	92
Graphique 28 : Taux d'achèvement : évolution (2000-2016) et objectifs du PIET (2017-2020).....	93
Graphique 29 : Taux de survie à la dernière année de l'enseignement primaire et taux moyen d'abandon au primaire.....	94
Graphique 30 : PASEC 2010 : positionnement selon le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimum en mathématique et en lecture.....	97
Graphique 31 : PASEC 2014 : positionnement selon le pourcentage d'élèves en fin du primaire atteignant un seuil suffisant de compétence en mathématiques et en lecture.....	98
Carte 1 : Répartition des régions selon les niveaux de priorité : Région d'intervention du Projet.....	27

Liste des acronymes et abréviations

AMP	Allocation Maximale Pays
APE	Associations des parents d'élèves
APICED	Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Éducation et Développement
CERF	Fonds central d'intervention d'urgence
CNC	Centre National des Curricula
CEFEN	Certificat élémentaire de fin d'études normales
DGAPLAN	Direction générale de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
EBNF	Éducation de base non formelle
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
ENI	Écoles Normales d'Instituteurs
EPT	Éducation Pour Tous
FADAENF	Fonds d'appui au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
FMI	Fonds Monétaire International
GLPE	Groupe Local des Partenaires de l'Éducation
GPE	Global Partnership for Education (Partenariat Mondial pour l'Éducation)
HCR	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
INSEED	Institut national de la statistique des études économiques et démographiques
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
MCA	Maximum Country Allocation
MENPC	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grappe Indicateurs Multiples)
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OOSCI	Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés
PAM	Programme alimentaire mondial
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs
PDDEA	Plan Décennal de Développement de l'Éducation et de l'Alphabétisation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIET	Plan intérimaire de l'éducation du Tchad
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREBAT	Projet de Revitalisation de l'Éducation au Tchad
PREAT	Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad
ProQEB	Promotion de la qualité de l'éducation de base au Tchad
PUEB	Projet d'Urgence de l'Éducation de Base au Tchad
RESEN	Rapport d'État du Système Éducatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIPEA	Stratégie Intérimaire Pour l'Éducation et l'Alphabétisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNA	Taux Net d'Admission
TNS	Taux Net de scolarisation
TNSA	Taux net de scolarisation ajusté
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. LE CONTEXTE GLOBAL ET SECTORIEL

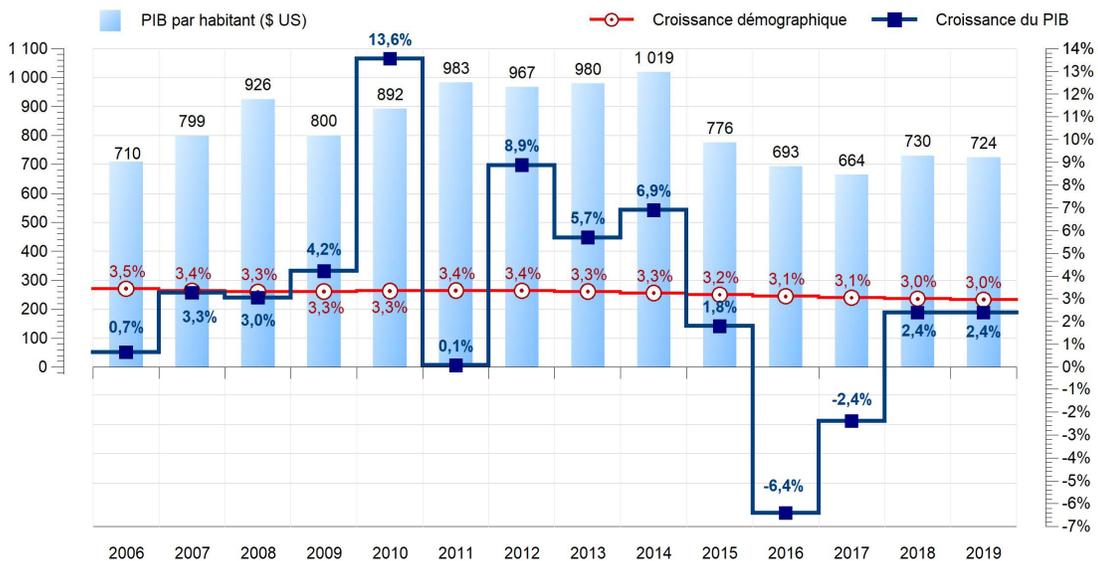
1.1 Le contexte économique et social

Le Tchad est un pays enclavé de l'Afrique centrale s'étendant sur une superficie de 1,284 million de km². Cinquième pays le plus vaste d'Afrique, le Tchad connaît d'importants contrastes géographiques avec un tiers nord occupé par le Sahara à faible densité démographique et un second tiers constitué par la partie centrale ou le Sahel avec des précipitations et une densité moyennes et un troisième tiers constitué de savane où les précipitations sont élevées et où la densité de la population y est la plus élevée.

La population tchadienne est estimée à 15,9 millions d'habitants en 2019. Le pays n'a pas encore entamé sa transition démographique, la croissance démographique demeure élevée (3,0% en 2018) ainsi que les taux bruts de natalité (42,2‰) et de mortalité (12,1‰). La population est extrêmement jeune : les moins de 20 ans représentent plus de 58% de la population totale du pays.

Le Tchad est un pays fragile à faible revenu avec des défis de développement importants qui se sont récemment intensifiés. Le contexte économique tchadien est marqué ces dernières années par d'importantes difficultés en raison de l'impact de deux chocs exogènes : la baisse sensible et durable des cours pétroliers depuis la mi-2014 et la grande insécurité : entre 2013 et 2015, le Tchad a subi une réduction de 80 % de ses recettes budgétaires pétrolières et la dégradation de la sécurité dans la région perturbe l'activité économique. Le ralentissement de l'activité économique constaté en 2015 s'est transformé en récession en 2016 et en 2017. En effet, la croissance du PIB s'est nettement essoufflée en passant à 1,8% en 2015 à -6,4% en 2016 et à -2,4% en 2017 contre 6,9% en 2014. Une reprise a été réalisée en 2018 et 2019 avec un taux de croissance de 2,4% et qui se confirmerait d'après le FMI qui projette un taux de croissance de 5,5% en 2020 Le PIB par tête qui a culminé en 2014 à plus de 1026 USD est ramené à 704 USD en 2018 comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 1 : Évolution de la croissance démographique, de la croissance du PIB et du PIB par tête (2006-2019)



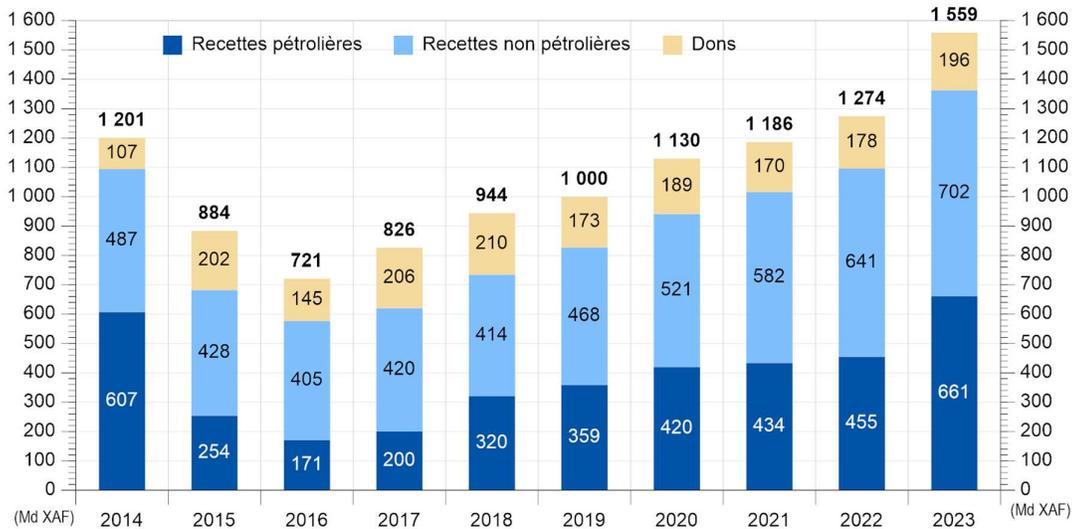
Source : d'après les données de la Banque mondiale et du FMI

Le choc des prix du pétrole a eu un impact sévère et durable sur l'économie tchadienne. La contraction considérable des revenus du pétrole entre 2014 et 2016, ainsi que le lourd fardeau du service de la dette extérieure ont entraîné des réductions importantes des dépenses. La situation tendue en matière de sécurité au Tchad et dans la sous-région, ainsi que la sécheresse et la crise des réfugiés, ont ajouté une pression considérable sur l'économie tchadienne. La crise humanitaire dans la région est également une source importante de pression sur le Tchad, qui accueille environ 658 000 réfugiés, personnes déplacées et rapatriées.

Les données de 2018 montrent un redressement de l'activité économique après trois ans de repli (croissance estimée à 2,4%) avec notamment une reprise de l'activité pétrolière alors que l'activité économique non pétrolière continue à évoluer à un rythme modéré de 1%. Le contexte social demeure fragile et la situation économique et financière reste difficile avec des tensions sécuritaires et humanitaires, notamment dans la région du lac Tchad, qui continuent à exercer de sérieuses pressions supplémentaires sur l'économie du pays. 5.5 4.8 5.3 4.1

Selon les prévisions du FMI¹, la croissance du PIB qui continuera à un rythme de 2,4% en 2019 connaîtra une nette reprise à partir de 2020 (5,5%). Les implications sur le budget de l'État restent significatives et il est prévu que le niveau des réalisations en matière de recettes budgétaires de 2014 (1 201 Md XAF avec 607 Md XAF de recettes pétrolières) ne sera atteint qu'en 2022 (1 274 Md XAF avec 455 Md XAF de recettes pétrolières) comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 2 : Recettes budgétaires : réalisations 2014-2017 et projections 2018-2023



Source : d'après les données du FMI

La pauvreté est omniprésente au Tchad, elle touche 46,7% de la population, mais demeure essentiellement un phénomène rural où près de 53% sont pauvres contre 20% en milieu urbain. En matière de développement humain, le Tchad est classé parmi les pays les plus pauvres avec un faible indice de 0,390, occupant le 183^{ème} rang sur 186 du classement mondial des pays recensés par le PNUD.

Le Tchad présente plusieurs facteurs de fragilité et de vulnérabilité. Cela concerne notamment les répercussions de la période des conflits, de l'instabilité régionale en termes d'insécurité et de déplacements des populations et les implications du réchauffement climatique. En effet, le Tchad subit de plein fouet les menaces terroristes tant sur son territoire que sur les territoires des pays voisins dont l'insécurité génère un flux migratoire à destination du Tchad.

¹ IMF, Chad : Staff report for the 2019 article IV consultation, fourth review under the extended credit facility arrangement, request for modification of performance criteria, and financing assurances review, June 18, 2019

La radicalisation des groupes terroristes et l'insécurité dans la région entraînent des crises humanitaires avec un afflux démographique cyclique de réfugiés, retournés et déplacés internes. En novembre 2018, le HCR a recensé 444 741 réfugiés au Tchad dont plus 337 175 réfugiés soudanais (essentiellement des réfugiés du Darfour présents au Tchad à la frontière avec le Soudan) et 101 178 réfugiés de la République Centrafricaine vivant dans des camps à la frontière sud du pays. Les déplacés tchadiens ont atteint 183 335 suite à la crise d'insécurité sévissant au nord du pays et ses répercussions sur la région du lac Tchad. Cela aggrave une situation inquiétante et montre l'importance de l'éducation dans un contexte où les jeunes déscolarisés et sans-emplois peuvent constituer une proie facile pour les groupuscules terroristes en termes de recrutement et de radicalisation.

Les effectifs des réfugiés ont doublé durant la période 2006-2018 comme le montre le tableau suivant qui montre aussi que plus de 40% des réfugiés sont en âge scolaire, soit une population de plus de 181 227 en 2018 accentuant d'avantage la pression sur les services sociaux et notamment l'éducation dans des régions souvent déshéritées et en déficit flagrant des services publics de base :

Tableau 1 : Évolution du nombre des réfugiés au Tchad recensés par l'UNHCR (2006-2018)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Femmes													
0-4 ans	16 637	26 288	43 511	49 655	28 164	30 862	28 980	36 621	39 018	24 919	48 707	31 535	34 795
5-11 ans	29 060	42 157	68 486	73 726	41 086	46 526	39 671	51 754	54 369	48 914	68 603	49 877	54 414
12-17 ans	13 386	20 725	34 328	38 044	29 255	29 845	34 126	40 815	40 886	33 747	46 878	34 841	37 212
18-59 ans	43 036	62 208	96 967	110 669	78 943	79 974	85 066	90 137	102 932	92 719	130 751	97 548	108 876
60 et plus	3 776	5 560	8 637	11 232	8 644	7 834	7 991	8 183	9 197	9 387	13 966	9 416	10 103
Total	105 895	156 938	251 929	283 326	186 092	195 041	195 834	227 510	246 402	209 686	308 905	223 217	245 400
Hommes													
0-4 ans	16 748	26 497	43 362	48 789	27 559	30 773	29 117	36 754	39 171	25 056	50 606	32 145	35 584
5-11 ans	26 932	39 960	66 129	70 353	38 918	44 934	38 851	50 031	53 039	48 485	66 996	49 587	54 362
12-17 ans	12 151	18 883	32 086	34 319	27 814	28 468	32 874	36 761	38 914	31 291	43 369	32 906	35 239
18-59 ans	21 314	32 792	52 607	58 740	42 590	44 078	49 055	51 476	61 205	51 731	75 551	57 896	67 198
60 et plus	2 720	3 961	6 594	10 168	5 883	5 365	5 714	5 612	6 467	6 189	8 794	6 369	6 958
Total	79 865	122 093	200 778	222 369	142 764	153 618	155 611	180 634	198 796	162 752	245 316	178 903	199 341
Total													
0-4 ans	33 385	52 785	86 873	98 444	55 723	61 635	58 097	73 375	78 189	49 975	99 313	63 680	70 379
5-11 ans	55 992	82 117	134 615	144 079	80 004	91 460	78 522	101 785	107 408	97 399	135 599	99 464	108 776
12-17 ans	25 537	39 608	66 414	72 363	57 069	58 313	67 000	77 576	79 800	65 038	90 247	67 847	72 451
18-59 ans	64 350	95 000	149 574	169 409	121 533	124 052	134 121	141 613	164 137	144 450	206 302	155 444	176 074
60 et plus	6 496	9 521	15 231	21 400	14 527	13 199	13 705	13 795	15 664	15 576	22 760	15 785	17 061
Total	185 760	279 031	452 707	505 695	328 856	348 659	351 445	408 144	445 198	372 438	554 221	402 220	444 741

Source : d'après les données de l'UNHCR, 2019

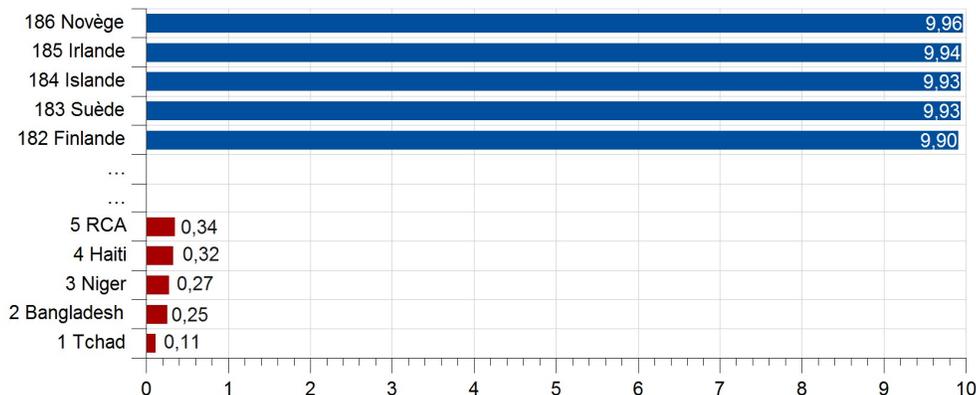
L'autre aspect de vulnérabilité, et non le moindre, dont souffre le Tchad concerne sa vulnérabilité climatique qui devient particulièrement critique dans un contexte de conflits ou de troubles en raison des difficultés d'intervention pour parer aux effets des sécheresses ou inondations et autres catastrophes liées au changement climatique.

En 2016, le Tchad est le pays le plus exposé au réchauffement climatique. En effet, selon l'Indice de vulnérabilité au changement climatique² le Tchad est classé comme le plus menacé parmi les 186 pays concernés par une étude réalisée à l'échelle mondiale en raison de la présence de

² L'Indice de vulnérabilité au changement climatique (CCVI), publié par la société de conseil en risques globaux Maplecroft, permet d'identifier les zones à risque dans leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et investissements. Le CCVI évalue 42 facteurs sociaux, économiques et environnementaux afin d'évaluer les vulnérabilités nationales dans trois domaines principaux : i) l'exposition aux catastrophes naturelles liées au climat et à l'élévation du niveau de la mer, ii) la sensibilité humaine, en termes de schémas démographiques, de développement, de ressources naturelles, de dépendance agricole et de conflits, iii) la vulnérabilité future en tenant compte de la capacité d'adaptation du gouvernement et des infrastructures d'un pays pour lutter contre le changement climatique.

plusieurs facteurs de vulnérabilité : extrême pauvreté, conflits récurrents et risques de sécheresse et d'inondation. Le graphique suivant illustre le positionnement du Tchad parmi les cinq pays les moins performants et montre les cinq pays les plus performants ou les moins vulnérable au réchauffement :

Graphique 3 : Indice de vulnérabilité au changement climatique : les cinq pays les moins performants et les cinq pays les plus performants



Source : d'après les données de Maplecroft advisory firm, Climate Change Vulnerability Index 2016

En plus des facteurs de pauvreté et de conflit, c'est la géographie qui constitue le principal élément de fragilité du Tchad vis-vis du réchauffement climatique. La vaste étendue du territoire désertique et la hausse tendancielle de la température et la baisse des précipitations accentuent cette vulnérabilité. La mutation du lac Tchad qui a perdu plus de 90% de son étendu durant les 50 dernières années illustre ce risque. La persistance prévisible de cette tendance d'intensification du climat sec et aride aura des implications sociales et économiques importantes avec une baisse des rendements agricoles, une dégradation des pâturages et des mouvements des populations qui concerneront essentiellement les catégories les plus pauvres de la population résident en milieu rural amplifiant le phénomène de l'exode rural et accentuant la pression dans la périphérie des villes sur les services publics de base en notamment en ce qui concerne l'éducation.

1.2 Le secteur de l'éducation au Tchad

Au préalable il faudrait mentionner que les données sectorielles les plus récentes présentées ici sont relatives à l'année scolaire 2016-2017. Les données des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 ont été collectées, mais à la date de rédaction du présent rapport, les données ne sont pas encore disponibles et leur validation s'effectuera d'ici le début de 2020.

1.2.1 Présentation et évolution

Le Tchad présente les caractéristiques d'un pays n'ayant pas atteint l'objectif d'un enseignement primaire universel. En dépit des progrès réalisés, le taux net de scolarisation au primaire reste faible et les taux d'achèvement persistent modestes et surtout le niveau d'acquisition des connaissances demeure problématique : moins de la moitié des sortants du primaire maîtrise la lecture avec aisance.

Depuis le début des années 1990, le Tchad a accordé une priorité particulière à l'éducation. Les indicateurs disponibles montrent que les progrès réalisés sont significatifs. Durant les 25 ans de la période 1990-2014, le taux brut d'admission en première année est passé de moins de 52% à plus de 130%, le taux brut de scolarisation a plus que doublé en passant de moins de 50% à plus de 100%; le nombre d'élèves du primaire a presque quintuplé en passant de moins de 0,5 million à plus de 2,4 millions en 2014 et la proportion des filles est passée de 30% à plus

de 43% durant la même période. Cependant, la crise budgétaire des dernières années a eu un impact négatif sur le niveau de scolarisation. Cette baisse amorcée à partir de 2014 est assez préoccupante au regard des objectifs de développement du pays : entre 2014 et 2017, le taux d'accès au primaire est passé de 130% à . avant d'être ramené à moins de 97%, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 100% à 82% et le nombre d'enfants scolarisés au primaire a diminué de 14% en passant de 2,4 millions en 2014 à 2,07 millions en 2017.

En plus de ces difficultés conjoncturelles, la situation du secteur de l'éducation au Tchad continue de poser de nombreux problèmes : l'accès à l'éducation et les performances du secteur sont en régression, ou au mieux en stagnation; l'efficacité et la qualité de l'éducation sont en voie de dégradation, les infrastructures scolaires se détériorent de plus en plus et le personnel enseignant s'implique de moins en moins par manque de qualification et de motivation, les disparités régionales sont importantes, les disparités de genre ne diminuent pas significativement et l'analphabétisme demeure persistant, voire s'aggrave.

Les objectifs de l'éducation pour tous sont loin d'être atteints pour le Tchad qui fait partie d'un ensemble restreint de pays qui n'ont atteint aucun des trois objectifs mesurables fixés à Dakar en 2000 : l'éducation primaire universelle, l'égalité des sexes et la réduction de moitié des taux d'illettrisme. Cela montre que le Tchad commence à accuser un retard significatif et qu'un effort important reste à déployer durant les prochaines années afin d'améliorer sensiblement l'accès à l'enseignement primaire et de relancer la tendance vers l'atteinte d'une éducation primaire universelle.

Ainsi, les difficultés économiques et celles des finances publiques vécues ces dernières années ont impacté le secteur de l'éducation et on assiste à un phénomène nouveau de réduction des effectifs scolaires durant les dernières années en raison de la fermeture de plus du cinquième des écoles suite notamment à la suspension de la subvention des maîtres communautaires (MC). Le graphique suivant illustre cette évolution des effectifs des élèves du primaire et montre aussi la proportion des filles au primaire qui stagne depuis 2012 aux environs de 43% en dépit des progrès réalisés dans les années 2000 :

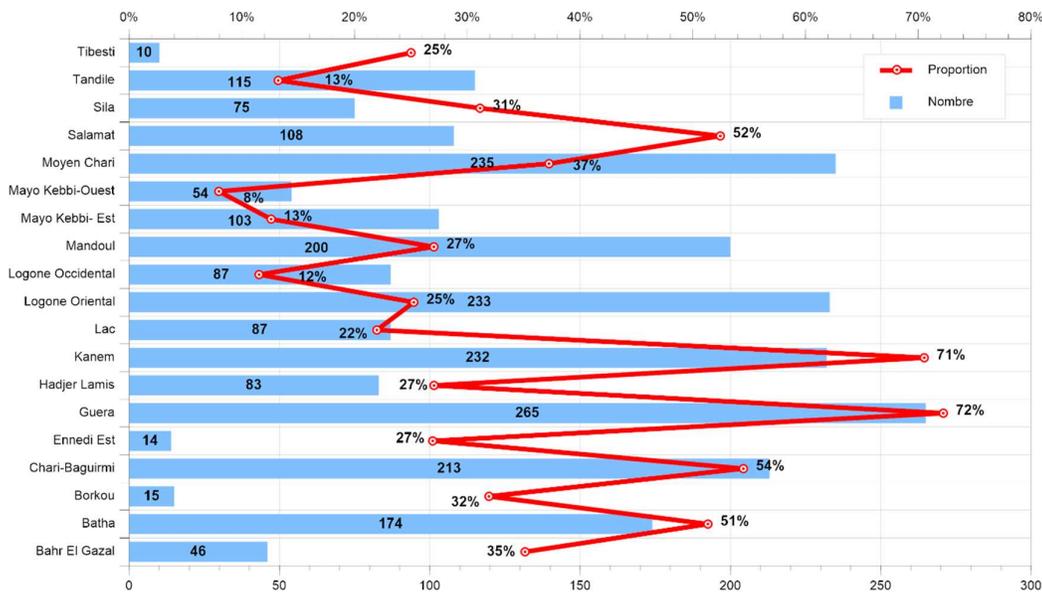
Graphique 4 : Enseignement primaire : évolution des effectifs élèves et de la proportion de filles



Source : d'après les données du MENPC

Le phénomène de fermeture des écoles a concerné 2 350 écoles qui n'ont pas fonctionné en 2015-2016. Cela représente près de 25% de l'ensemble des écoles primaires recensées dans le pays. Les provinces (ex régions) les plus concernées sont les provinces de Guera, Kanem, Chari Baguirmi et Salamat où plus de la moitié des écoles n'ont pas fonctionné depuis 2015-2016 comme le montre le graphique suivant :

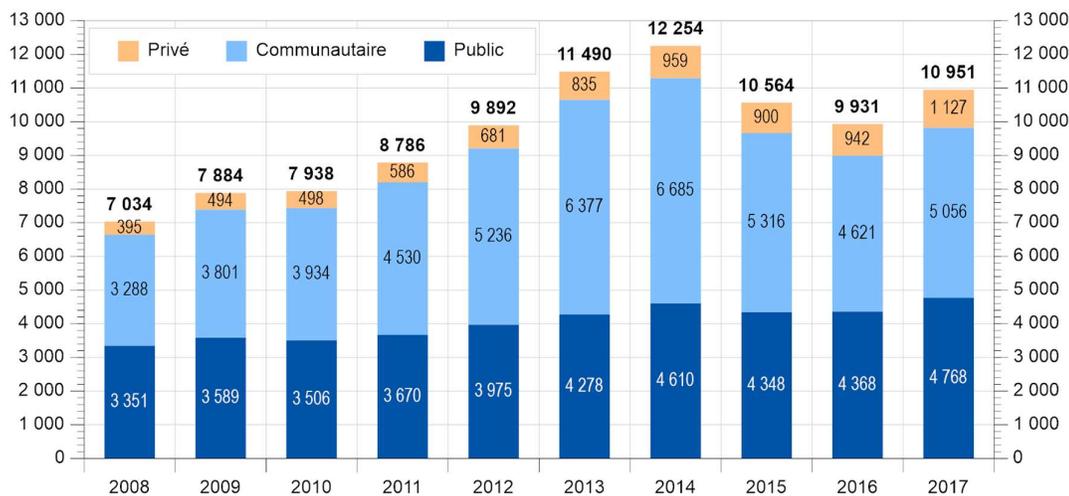
Graphique 5 : Nombre et proportion d'écoles fermées en 2015-2016



Source : d'après les données du MENPC

Les données de l'année scolaire 2016-2017 montrent une certaine reprise (plus de 1000 écoles fonctionnelles par rapport à 2015-2016) qui semble se confirmer d'après les premiers indices des deux dernières années scolaires (2017-2018 et 2018-2019). Toutefois, la situation demeure préoccupante et les enseignants communautaires étaient non encore payés en dépit de l'espoir véhiculé par le recensement réalisé en mai 2018. Ainsi, la situation du secteur de l'éducation au Tchad demeure critique et le secteur demeure exposé à un risque de blocage dans l'hypothèse d'absence de rémunération des maitres communautaires. Cette situation génère par ailleurs une accentuation des disparités et des iniquités en raison des contributions accrues demandées aux ménages pour subvenir en partie à la rémunération des maitres communautaires qui constituent l'essentiel du corps enseignant d'une manière générale et en particulier dans les régions rurales qui sont aussi les zones les plus pauvres du pays. À partir du dernier trimestre 2019, l'amorce de la rémunération des enseignants par la contribution du projet PARSET II et aussi par l'apport de PREAT est de nature à atténuer l'acuité de la crise et d'introduire un élément de stabilité dans le fonctionnement du système éducatif.

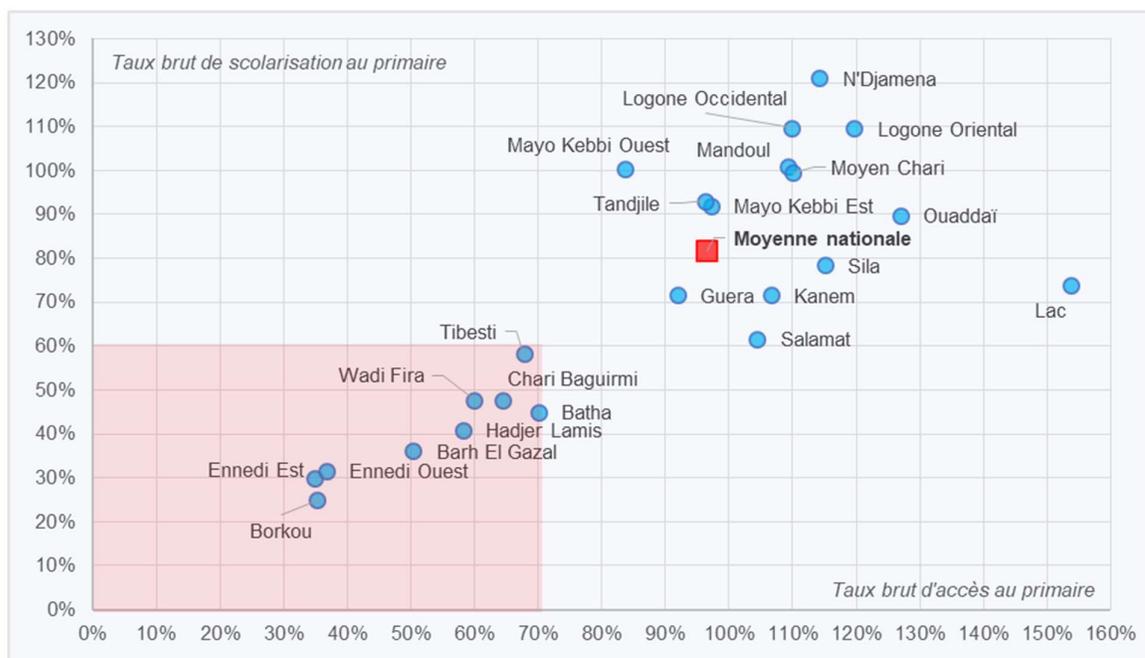
Graphique 6 : Nombre d'écoles primaires fonctionnaires recensées par l'annuaire statistique



Source : d'après les données du MENPC

L'analyse de la couverture scolaire montre d'importantes disparités entre les régions et selon le genre. Le taux brut de scolarisation (TBS) par région se situe entre 25% (Borkou) et 121% pour la ville de N'Djamena. Le même type de disparité est enregistré en matière d'accès. Les régions du Nord, particulièrement les régions d'Ennedi Est (TBA de 34,9%), Borkou (TBA de 35,3%) et Ennedi Ouest (TBA de 36,7%) connaissent d'importants problèmes d'accès et d'équité.

Graphique 7 : Enseignement primaire : Taux brut d'accès et tbrut de scolarisation par région (2017)



Source : d'après les données du MENPC

L'enseignement primaire continu d'afficher des performances limitées et à être soumis à des contraintes majeures :

- ❑ le taux d'achèvement dans le primaire est particulièrement faible, il se situe en 2017 à 42,1% en raison des forts taux de redoublement et d'abandon. En dépit du recul du taux de redoublement qui atteint 14,5% en 2016 (résultat de l'année scolaire 2015-2016) contre 21,7% en 2015 ; l'abandon demeure élevé : 23,7% en 2016.
- ❑ plus de la moitié des écoles sont à cycle incomplet dont la majorité sont situées en milieu rural ;
- ❑ plus de 57% des enseignants sont non qualifiés en raison de la prépondérance des maitres communautaires, dont près de la moitié est payée par les parents d'élèves qui se retrouvent précisément parmi les plus pauvres en raison de la forte concentration des MC en milieu rural. La situation de crise a fait en sorte que 70% des enseignants du public et du communautaire ne sont pas payés. Cette situation est en train de connaître un certain dénouement avec la mise en place de la rémunération des MC financés par le projet de la Banque mondiale (PARSET 2) et aussi par PREAT.

L'accès au second cycle du fondamental (ou enseignement moyen) reste assez faible avec de fortes discriminations entre les filles et les garçons et de fortes disparités entre les régions : En 2017, le TBS était de 26,7% dont 35,5% pour les garçons et 18,4% pour les filles. Ce taux varie aussi fortement selon les régions en passant de moins de 5% dans les régions de Sila, Barh el Gazal, Kanem et Wadi Fira contre 68,2% à Mayo Kebbi Ouest et 74,3% à N'Djaména. Les performances de ce niveau d'enseignement sont aussi modestes avec un taux d'achèvement de 17,1%, plus favorable aux garçons (24,2%) et extrêmement faible pour les filles (10,5%).

Les données sur l'alphabétisation au Tchad montrent que près de 78% de la population âgée de 15 ans et plus est analphabète, cette proportion atteint 86% chez les femmes. Ainsi l'analphabétisme concerne une population totale de 5,9 millions de personnes dont 3,3 millions de femmes.

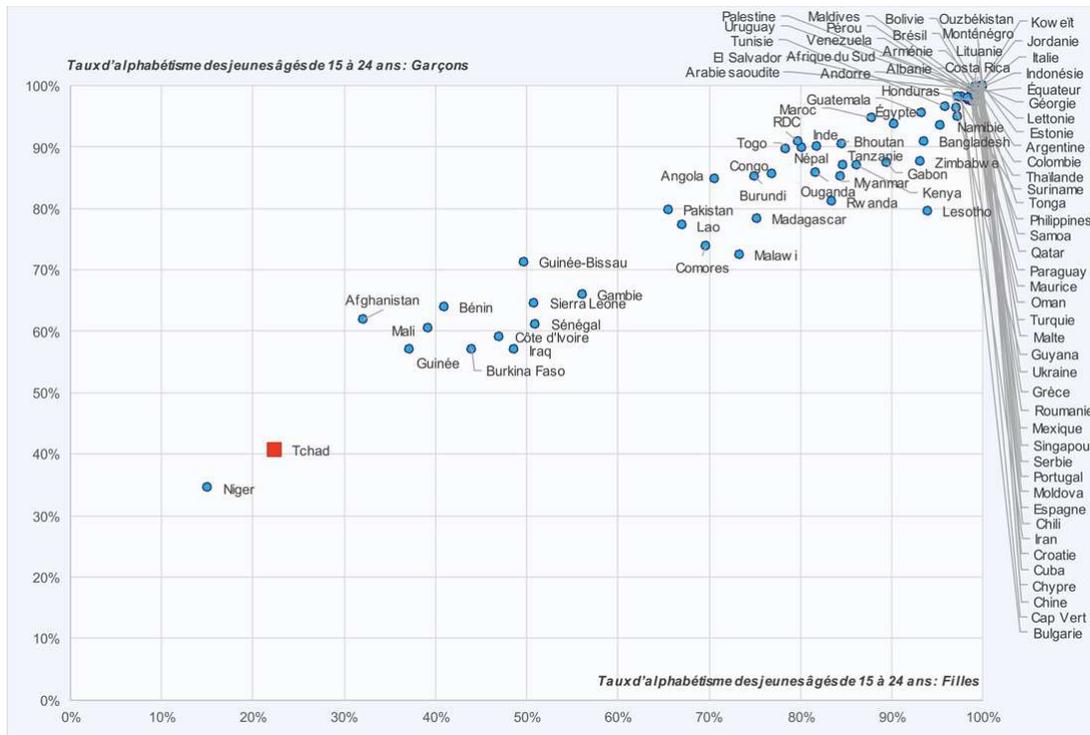
Tableau 2 : Tchad : taux d'analphabétisme et population analphabète (2016)

	Femmes	Hommes	Total
Taux d'analphabétisme			
Population âgée de 15 ans et plus	86,0%	68,7%	77,7%
Jeunes âgés de 15 à 24 ans	77,6%	59,3%	69,2%
Population analphabète (en 1000)			
Population âgée de 15 ans et plus	3 253	2 624	5 907
Jeunes âgés de 15 à 24 ans	1 147	868	2 036

Source : d'après les données de l'Unesco

L'analphabétisme n'épargne pas les jeunes dont près de 70% ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture. Cela représente une population de plus de 2 millions de jeunes. Plus de 77% des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans sont dans cette situation. Il s'agit du taux le plus élevé au monde après celui du Niger comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 8 : Taux d'alphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans : comparaison internationale



Source : d'après les données de l'Unesco, données les plus récentes de la période 2012-2016

Par ailleurs, les études sur les enfants non scolarisés montrent que la moitié des enfants âgés de 6-11 ans sont en dehors du système scolaire. Cela concerne une population de l'ordre de 1,3 million d'enfants dont 0,7 million de filles.

Les efforts déployés par le MENPC en ciblant chaque année l'alphabétisation de 110 000 adultes et la scolarisation de 2 000 enfants dans l'EBNF demeurent très modestes par rapport à l'ampleur du phénomène d'analphabétisme et de l'exclusion scolaire.

1.2.2 Défis et contraintes au développement de l'éducation

Le Plan Intérimaire de l'Éducation du Tchad (2018-2020) a mis l'accent sur les principaux défis et contraintes du système éducatif qui présente des insuffisances à plusieurs niveaux :

- ❑ un faible niveau de scolarisation : près de la moitié des enfants de 6 à 14 ans sont hors du système scolaire. Même si l'ampleur de cette situation peut être en partie imputable à la demande, l'offre demeure tout de même très insuffisante ;
- ❑ un faible niveau d'équipement des classes comme le révèlent les études du PASEC 2014. Le Tchad est le pays où le niveau moyen des ressources pédagogiques dans les classes du primaire est le plus faible comparativement aux neufs autres pays PASEC-2014 ;
- ❑ une insuffisance des manuels scolaires : seul 4,4% des élèves au niveau national disposent de leur propre manuel en lecture et 3,6% en mathématiques ;
- ❑ un niveau académique des enseignants globalement insatisfaisant : environ trois élèves sur quatre sont encadrés par des enseignants dont le diplôme le plus élevé ne dépasse pas le niveau secondaire ;
- ❑ une forte disparité à tous les niveaux d'enseignement. Au niveau de l'ETFP par exemple, seulement 13 régions sur 23 sont pourvues des établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- ❑ une éducation marquée par d'importantes disparités : 25% des enseignants sont affectés dans les écoles sans considération des besoins réels, révélant ainsi un niveau d'aléa très élevé dans la répartition des enseignants ;
- ❑ un accès limité à l'enseignement supérieur, à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Les défis qui en découlent sont au moins au nombre de cinq :

- ❑ accroître l'offre d'éducation dans tous les ordres d'enseignement ;
- ❑ améliorer la qualité des apprentissages et des acquis scolaires pour les apprenants ;
- ❑ mettre en adéquation le niveau de financement du secteur avec les ambitions de développement retenues ;
- ❑ rendre l'éducation dans tous les ordres d'enseignement plus équitable, en veillant à la réduction des disparités ;
- ❑ rendre plus performants et plus efficaces la gestion et la gouvernance du système éducatif.

En dépit de la fragilité de la situation et de sa vulnérabilité, certaines opportunités sont potentiellement mobilisables et peuvent contribuer à initier une évolution favorable du secteur éducatif, elles concernent les aspects suivants :

- ❑ l'engagement des autorités gouvernementales à relever les défis du système éducatif du pays ;
- ❑ les perspectives encourageantes de croissance économique à moyen terme, après l'encaissement des répercussions du choc pétrolier ;
- ❑ la disponibilité d'un document de référence nationale de la politique éducative (PIET), élaboré de manière participative et inclusive, et doté d'objectifs de développement précis et réalistes ;
- ❑ la création du Fonds d'appui au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (FADAENF) pour soutenir les sous-secteurs de l'alphabétisation et de l'EBNF ;
- ❑ la disponibilité d'un vivier d'enseignants qualifiés pour la réforme du corps enseignant, notamment à travers une politique de contractualisation et de gestion des carrières ;

- ❑ le bon fonctionnement du GLPE, qui contribue à l'amélioration de l'environnement des réformes ;
- ❑ la mobilisation des partenaires extérieurs au développement du secteur.

En matière de capacités de réponse du système aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles, il y a lieu de mentionner que le cinquième du présent appui du GPE a déjà été reçu en avance à travers le Projet d'Urgence de l'Éducation de Base pour répondre à cette problématique particulièrement présente dans la région du Lac-Tchad. Par ailleurs, les capacités du système demeurent fragiles et sa résilience reste faible. Quelques initiatives ont été développées comme le mécanisme de réponses aux situations d'urgence initié par le Cluster éducation avec la disponibilité d'un groupe d'enseignants en appui psychosocial et des modèles d'espace d'apprentissage. Il est prévu également un plan de contingence de l'éducation en situation d'urgence développé dans le cadre du projet Education Cannot Wait. Concernant le domaine des catastrophes naturelles, le système éducatif dispose d'une cartographie des écoles dans 14 des 23 régions. Cette phase pilote servira pour une généralisation future sur l'ensemble des régions. En matière de renforcement des capacités, des cadres du MENPC ont reçu une formation spécifique concernant l'implantation des écoles résilientes. Actuellement, un travail technique est en cours au niveau du MENPC pour une mise en place de nouvelles écoles résilientes.

2. LA STRATEGIE SECTORIELLE : LE PIET

2.1 De la SIPEA au PIET, leçons de l'expérience

La Stratégie intérimaire pour l'éducation et l'alphabétisation (SIPEA) a été élaborée par les autorités tchadiennes dans un contexte de fragilité et de post-conflit et proposait un programme intérimaire et transitoire d'une durée de trois ans (2013-2015). Son endossement en 2012 avait permis au Tchad de devenir membre du PME. La SIPEA a ciblé principalement les actions dont la réalisation immédiate devrait avoir un impact déterminant sur le développement du système éducatif et permettre de mieux sécuriser le processus d'atteinte des objectifs de la scolarisation primaire universelle et sur le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et pédagogiques des structures nationales, afin d'assurer une meilleure efficacité de la gestion et du pilotage du système éducatif.

La SIPEA a ainsi ciblé prioritairement les sous-secteurs de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation des femmes et de l'éducation de base non-formelle. Le choix de ces sous-secteurs se justifie au Tchad par la persistance d'un fort taux d'analphabétisme touchant surtout notamment les femmes et d'un fort taux d'enfants non scolarisés et d'une très faible rétention au niveau de l'enseignement primaire.

Initialement élaborée pour la période 2013-2015, la SIPEA a été prorogée jusqu'en 2017 afin de permettre l'achèvement normal des projets nés de cette stratégie d'une part et l'élaboration du nouveau plan sectoriel d'autre part. La SIPEA avait pour ambition d'amener le secteur à la mise en place d'un programme plus vaste et s'étalant sur la durée, en l'occurrence le Plan Décennal de Développement de l'Éducation et de l'Alphabétisation (PDDEA).

La crise économique et financière née de la chute brutale du prix du baril du pétrole et de la situation sécuritaire suite à la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme dans la sous-région Sahel, a amené le pays à interrompre le processus d'élaboration du PDDEA pour le remplacer par un nouveau plan intérimaire répondant à cette crise qui a durement affecté le secteur de l'éducation. Ainsi, de commun accord avec Groupe Local des Partenaires de

l'Éducation (GLPE), il a été décidé d'élaborer le Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad (PIET) pour la période 2018-2020.

Le choix d'un nouveau plan intérimaire s'explique non seulement par cette crise qui a des répercussions directes sur le financement du Secteur, les effectifs des élèves des enseignants, mais tient compte du contexte de fragilité du Tchad qui subit effets des conflits dans les pays limitrophes. Le pays accueille sur son territoire environ 444 740 réfugiés soudanais, centrafricains et nigériens, 183 335 personnes déplacées internes et retournées.

Le PIET s'arrime au Plan Quinquennal de Développement (PND) 2017-2021 qui demeure le plan global du pays. Par sa dimension sectorielle et inclusive, le PIET couvre à la fois tous les niveaux d'enseignement et quelques thématiques transversales intrinsèquement liées à l'ensemble du secteur de l'éducation, tel que le bilinguisme, la réduction des risques et des catastrophes, le renforcement des capacités, l'équité, le développement des infrastructures et le développement des TIC dans l'éducation et la formation. Cette caractéristique fait du PIET un document unique et cohérent qui reflète les intentions de la politique gouvernementale en matière d'éducation pour la période 2018-2020.

La SIPEA a permis de mobiliser des ressources importantes dont le Projet de Revitalisation de l'Éducation de Base au Tchad (PREBAT) du GPE (47,2 M USD) et Educate A Child de la Fondation du Qatar (13,05 M USD), PARSET II (Banque Mondiale), PAQEPP (AFD), ProQEB (Coopération suisse) et PALAM (BID).

Les réalisations de la SIPEA sont appréciables et ont permis de d'appuyer le secteur dans un contexte difficile et d'améliorer l'état de l'infrastructure scolaire, la formation des enseignants, les conditions d'enseignement et le renforcement des capacités tant au niveau de l'enseignement primaire que celui de l'alphabétisation et de l'EBNF. Toutefois, certaines insuffisances demeurent concernant notamment : i) la politique de contractualisation des enseignants, qui n'a pas connu un début de réalisation, ii) les faibles avancées concernant la politique de la gratuité, iii) la centralisation excessive de la gestion sectorielle, et surtout iv) les défaillances de la gestion et des affectations des enseignants qui accentuent les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural.

Le PIET (2018-2020) intègre pleinement les leçons de la stratégie intérimaire qui s'achève et oriente ses priorités dans la consolidation des acquis de la SIPEA et essaye d'apporter des réponses aux insuffisances persistantes, avec des ambitions plus raisonnables et plus conformes au contexte actuel du pays, marqué par la dégradation des finances publiques. Le PIET tire les leçons de la SIPEA sur trois aspects : i) l'engagement ferme de l'État, ii) la mobilisation de tous les partenaires, iii) l'appropriation du plan par les gestionnaires et administrateurs du système éducatif ainsi que la société civile. Les objectifs du plan se veulent à la fois ambitieux et réalistes sur sa période de mise en œuvre. Le processus de son élaboration a été participatif et a fait l'objet d'une consultation nationale.

Par ailleurs, dans le cadre de l'allocation indicative de 34,800 millions USD notifié par le GPE au Tchad en mai 2015, une requête d'urgence a été formulée en 2016 par le Tchad qui a bénéficié de 6,955 millions USD, soit 20% de la MCA, en financement « accéléré » pour faire face aux besoins en éducation des enfants réfugiés et déplacés de la région du Lac Tchad pour la période 2016-2017. Ce financement d'urgence est considéré comme une avance sur la MCA pour le financement du Projet d'Urgence de l'Éducation de Base au Tchad (PUEBT) qui appuie les efforts du Gouvernement et du Cluster Éducation dans le renforcement d'une offre éducative de base inclusive et de qualité dans la région du Lac afin d'accueillir les enfants des retournés, déplacés, réfugiés et de la communauté hôte.

Le PUEBT a permis notamment l'amélioration des capacités d'accueil de l'enseignement primaire dans le Lac, la stimulation de la demande et le soutien aux populations vulnérables et la construction des fondamentaux de qualité.

Les principaux résultats atteints par le projet sont les suivants : i) les capacités d'accueil sont augmentées et améliorées avec 94 nouvelles salles de classe, 210 latrines et 25 points d'eau supplémentaires, ii) 327 enseignants formés ont recrutés et été contractualisés au profit de la Région iii) 58,164 élèves dont 22,627 filles ont bénéficié du matériel pédagogique minimum pour suivre leur année scolaire, iv) environ 4 600 enfants retournés, réfugiés et déplacés ont été scolarisés dans le département de Mamdi, v) 22,796 élèves ont bénéficié de la ration sèche et 807 filles de la ration sèche dans 93 écoles dans la région du Lac à travers le programme de cantines scolaires avec le soutien logistique du PAM, vi) 22 000 kits de dignité ont été distribués aux filles de la région, et vii) 528 enfants de 9 à 14 ans sont réinsérés scolairement parmi lesquels 318 ont reçu des kits de métiers pour la réinsertion socioprofessionnelle et 2 401 jeunes filles et garçons sont alphabétisés.

2.2 Objectifs et priorités du PIET

Le Plan Intérimaire de l'Éducation du Tchad (PIET) est la stratégie sectorielle du gouvernement tchadien en matière d'éducation pour la période 2018-2020. Tout en prenant en considération l'expérience de la SIPEA, le PIET s'élargit à l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation et définit des priorités orientées vers des actions urgentes intégrées au sein des options stratégiques suivantes :

- ❑ Accès : améliorer l'accès des enfants à tous les niveaux d'enseignement, en favorisant l'accès d'une très grande majorité des sortants de l'enseignement primaire à l'enseignement moyen qui disposera d'enseignants formés et d'infrastructures équitablement répartis sur toute l'étendue du territoire et l'amélioration d'une offre d'accueil de qualité pour la petite enfance. Cela passe par : i) le développement de l'offre du préscolaire, et surtout en milieu rural par la promotion d'une formule de prise en charge communautaire, ii) la mise en place d'un programme de constructions et d'équipement de salles de classe et de formation pour tous les niveaux avec un accent sur l'enseignement fondamental, iii) la mise à disposition en nombre suffisant des enseignants qualifiés et rémunérés par la continuité des efforts de formation des MC et la prise en charge de la contractualisation et de la subvention des enseignants qui seraient mieux répartis sur l'ensemble du territoire du pays.
- ❑ Qualité : améliorer la qualité des apprentissages dispensés à tous les niveaux d'enseignement par l'augmentation des intrants pédagogiques et l'amélioration de l'encadrement des élèves et des enseignants. Plusieurs leviers seront actionnés en cette matière : i) la correction du dysfonctionnement de la répartition des enseignants en allouant plus d'enseignants qualifiés dans les écoles rurales, ii) la dotation en intrants pédagogiques, notamment les manuels et guides pédagogiques du primaire pour tous les niveaux, les matériels didactiques non imprimés, les équipements et matières d'œuvres pour l'EFTP, l'équipement des laboratoires scientifiques et bibliothèques, iii) l'amélioration des qualifications des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des gestionnaires des établissements scolaires à travers l'élaboration des didacticiels et le plan de formation continue, la révision du curriculum de formation initiale du personnel d'encadrement pour l'adapter aux besoins du système et l'amélioration du niveau des moyens mis à la disposition des structures en charge de la formation pour permettre aux encadreurs d'assurer un meilleur suivi.

-
- ❑ Alphabétisation et EBNF : développer le secteur de l'alphabétisation et de l'EBNF de façon à fournir les aptitudes de base nécessaires à une meilleure insertion socioéconomique des analphabètes et d'offrir une formation diversifiée et adaptée pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés âgés de 9 à 14 ans, orientée en priorité vers les catégories les plus défavorisées. À cet effet : i) le programme d'alphabétisation sera mis en œuvre à travers la stratégie du faire-faire avec l'élargissement des langues utilisées et l'amélioration des conditions d'encadrement et des méthodes d'évaluation, ii) l'adoption de l'approche du faire-faire pour étendre la portée de l'EBNF notamment dans les zones de forte concentration de jeunes non scolarisés, déscolarisés et ou en situation particulièrement difficile et la mise en place d'une stratégie efficace d'éducation en milieu nomade, des enfants vivant avec un handicap, des enfants issus des milieux défavorisés et des filles.
 - ❑ Enseignement supérieur : améliorer et diversifier l'offre d'enseignement supérieur en adéquation avec les demandes de l'environnement économique à travers le développement de filières courtes professionnelles et la mise en place d'une politique d'orientation qui favorise les filières techniques et scientifiques. Cela passe par une restructuration des filières de formation, une mise en place d'un cadre d'assurance qualité aux standards internationaux et le développement de programmes de recherche en adéquation avec les priorités nationales de développement.
 - ❑ Enseignement technique et formation professionnelle : redynamiser l'ETFP par la réforme du cadre institutionnel et l'amélioration progressive de l'offre afin de pouvoir doter le marché du travail de qualifications requises par l'accroissement de l'accès et la diversification des filières à travers une restructuration du sous-secteur et un renforcement du partenariat public-privé.
 - ❑ Pilotage, gestion et gouvernance : renforcer les capacités de pilotage en vue d'une meilleure gouvernance du secteur à travers le développement des capacités des différents échelons de l'administration éducative pour permettre la prise en charge, à tous les niveaux, de fonctions importantes comme le suivi pédagogique de proximité, la carte scolaire, la maîtrise d'ouvrage des constructions de salles de classe et la contractualisation des enseignants. Un plan stratégique de renforcement des capacités techniques qui permettra d'intégrer les formations, jadis disparates, à l'intérieur d'une démarche globale et cohérente sera développé. La priorité sera accordée aux aspects suivants :
 - pilotage du système : modernisation du SIGE et sa décentralisation et élaboration de la carte scolaire avec la formation des acteurs au niveau central et déconcentré,
 - gestion administrative et financière : le renforcement de la maîtrise des procédures budgétaires à travers la formation de tous les acteurs en vue d'une déconcentration du budget ainsi que l'amélioration de la communication avec le niveau déconcentré et l'instauration de la responsabilisation institutionnelle,
 - gestion des ressources humaines : l'instauration de l'équité dans la répartition des enseignants afin d'améliorer l'efficacité du système et d'améliorer la qualité des enseignements dans les écoles rurales avec le développement d'un outil de gestion du personnel permettant de gérer les affectations dans les conditions transparentes, efficaces et équitables et le renforcement des capacités du personnel et des structures en charge de gestion du personnel au niveau central et déconcentré,
 - gestion pédagogique : la dotation en moyens matériels et financiers des acteurs de la chaîne d'encadrement pédagogique et leur formation pour leur permettre de jouer leur rôle dans l'encadrement de proximité.
-

2.3 Coûts et financement de la stratégie

Le Gouvernement tchadien accorde environ le cinquième du budget courant de l'État au financement de l'éducation. Cette proportion était de 18,5% en 2016, 18,8% en 2017, 17,3% en 2018 et 17,7% dans la loi de finances de 2019. Dans la Lettre du secteur de l'éducation pour la période 2018-2020, le Gouvernement s'engage à mettre à disposition du secteur de l'éducation au moins 18% du budget de l'État durant la période 2018-2020.

Durant la période 2018-2020, selon les projections du PIET, il est prévu que les dépenses d'éducation atteignent une moyenne annuelle de 160 milliards XAF dont 92,3 milliards XAF alloués à l'enseignement primaire et à l'alphabétisation et l'EBNF (57,7%). En termes de dépenses courantes les dépenses du secteur atteignent une moyenne annuelle de près de 145 milliards XAF dont 85,4 milliards XAF réservés au primaire et à l'alphabétisation et l'EBNF, soit 59% des dépenses courantes de l'Éducation.

Sur la base des prévisions de croissance du PIB, plutôt modestes, et en allouant 19,5% du budget de l'État hors dette à l'éducation, les ressources internes mobilisables pour couvrir les dépenses courantes du secteur de l'éducation représenteront une moyenne annuelle de 122 milliards XAF. Cela dégage un déficit annuel moyen de financement des dépenses courantes de 32,4 milliards XAF (environ 54 millions USD), soit un taux de déficit de 22,4%. Ces besoins en financement seront en grande partie assurés par les PTF dans leurs intentions d'investissement et d'appui au développement du système éducatif tchadien. Le tableau suivant donne le détail des projections des ressources et des dépenses du secteur retenues dans le cadre du PIET :

Tableau 3 : Ressources et dépenses d'éducation (2018-2020)

	(en M XAF)	2018	2019	2020	Structure moyenne
Ressources					
Croissance annuelle du PIB non pétrolier		2,6%	5,6%	4,4%	
PIB		6 470 170	6 988 119	7 355 452	
Dépenses courantes de l'État		584 290	597 420	629 780	
Part allouée à l'éducation (hors dette)		18,8%	19,6%	20,2%	
Ressources internes pour les dépenses courante de l'Éducation		103 630	111 344	121 634	
Ressources d'éducation					
Dépenses courantes		139 918	146 895	147 045	100,0%
Enseignement préscolaire		812	1 019	1 248	0,8%
Enseignement Primaire		76 811	80 451	78 954	53,7%
Formation des enseignants		6 428	6 663	6 857	4,7%
Alphabétisation et EBNF		5 007	5 321	5 514	3,7%
Enseignement Moyen		19 969	20 382	20 824	14,2%
Enseignement secondaire		18 331	19 540	19 323	13,1%
Enseignement technique et professionnel		6 183	6 696	7 101	4,8%
Enseignement supérieur et Recherche		6 377	6 823	7 224	4,9%
Dépenses d'investissement		14 399	11 663	20 419	100,0%
Enseignement Primaire		6 011	6 260	6 542	32,0%
Alphabétisation et EBNF		675	675	675	3,3%
Enseignement Moyen		1 690	1 690	1 690	8,3%
Enseignement secondaire		1 165	1 165	1 165	5,7%
Enseignement technique et professionnel		1 183	1 183	6 657	32,6%
Enseignement supérieur et Recherche		3 675	690	3 690	18,1%
Dépenses totales		154 317	158 558	167 464	
Gap de financement des dépenses courantes					
Montant en Millions XAF		-36 288	-35 551	-25 411	
Montant en Millions USD		-60,5	-59,3	-42,4	
En pourcentage		25,9%	24,2%	17,3%	

Source : PIET

2.4 Plan d'action du PIET et place du PREAT

Le MENPC a élaboré un Plan d'action triennal pour la période 2018-2020 qui constitue un outil d'accompagnement opérationnel du Plan intérimaire. Le Plan d'action traduit les orientations et objectifs du PIET en activités et actions concrètes avec le détail de leur échéancier et de leurs coûts. Le PREAT est une émanation priorisée du PIET en épousant les orientations et stratégies arrêtées et en opérationnalisant les programmations du Plan d'action (PTAB).

Une priorisation et un arbitrage ont été élaborés pour aboutir à la configuration du Projet objet de la présente requête. En raison des limites de l'enveloppe financière du projet et du contexte prévalant durant sa courte période de mise en œuvre, plusieurs considérations et principes ont présidé à la définition des composantes du PREAT, ils concernent notamment les critères suivants :

- ❑ intégration des priorités particulières issues du diagnostic du PIET, de ses options stratégiques et des domaines précisés par le PTAB ;
- ❑ ciblage de deux domaines sous-sectoriels prioritaires du Plan intérimaire : l'enseignement primaire et l'alphabétisation et l'EBNF et un domaine fondamental pour la gestion du système : le renforcement des capacités du MENPC et la mise à niveau de ses principaux outils de pilotage et de gestion ;
- ❑ prise en compte des particularités du contexte sectoriel de la crise actuelle de la fragilité de la situation et de la nécessité de son cantonnement et de son dépassement dans le court terme ;
- ❑ constitution d'un seuil critique d'intervention tant en termes de consistance et de complémentarité des composantes du Projet que de la nécessité d'un ciblage régional et par milieu qui reste fondamental pour réaliser les objectifs d'équité recherchés ;
- ❑ mise en œuvre tenant compte des capacités existante et tirant les leçons des expériences passées.

3. LE PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE L'ALPHABÉTISATION AU TCHAD (PREAT)

3.1 PREAT : objectifs, processus et zones d'intervention

3.1.1 Les objectifs du PREAT

Le Projet de renforcement l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT) constitue une émanation du PIET afin de contribuer aux efforts du Gouvernement visant à préserver et à élargir l'accès à l'enseignement primaire et d'améliorer son taux d'achèvement (de 45,5% en 2016 à 48% en 2020) et d'augmenter le taux d'alphabétisation.

La crise socioéconomique que traverse le pays a eu des répercussions négatives sur le secteur de l'éducation se traduisant par un rétrécissement de l'accès qui pourrait s'aggraver davantage durant les prochaines années si des interventions urgentes ne sont pas mises en œuvre. Au-delà des difficultés conjoncturelles des finances publiques, les causes profondes d'une faible couverture et surtout de la faible rétention à l'enseignement fondamental s'analysent en termes d'une infrastructure scolaire défaillante (environ la moitié des salles de classe sont construites en matériaux non durables et plus de la moitié des écoles primaires sont à cycle incomplet), d'une faible efficacité interne (taux de redoublement moyen de 14,5% et taux d'abandon de 23,7% en 2016), d'une faible qualification du corps enseignant souvent démotivé (uniquement 12% ont reçu une formation initiale appropriée et les MC ne sont plus rémunérés depuis plus de 2 ans) ; des conditions d'enseignement souvent rudimentaires (le Tchad est le pays le moins doté en intrants pédagogiques parmi les 9 pays participants au PASEC 2014) faible dotation en manuels (1 manuel pour 5 élèves) et en matériels didactiques.

Les faibles performances du système éducatif expliquent la prédominance d'un analphabétisme doublement inquiétant : selon les données de l'Unesco, le Tchad présente le taux d'alphabétisme des jeunes le plus faible au monde après le Niger (30,8% en 2016) et il s'est aggravé durant les dernières années (le taux était de 41,7% en 2004). Cela montre l'ampleur du champ d'intervention de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation qui souffre de plusieurs handicaps inhérents au manque de moyens financiers et humains et à l'inadaptation des programmes d'alphabétisation et des méthodes avec les besoins éducatifs de certaines communautés.

Le PREAT est lancé dans un contexte marqué par une fragilité particulière. En effet, le Tchad qui demeure un pays post-conflit subissant l'impact d'une instabilité exogène et endogène est un des pays parmi les plus pauvres au monde et le plus exposé aux effets du réchauffement climatique avec des sécheresses récurrentes aggravant l'insécurité alimentaire et des déplacements des populations. L'insécurité prévalent dans les pays frontaliers a généré un autre phénomène de déplacement des populations avec un flux important de réfugiés et de retournés.

Ce contexte a lourdement affecté le système éducatif qui n'a pu faire face aux urgences ni adapter ses programmes aux situations de crises. La dégradation des infrastructures s'est aggravée avec les aléas et catastrophes climatiques et la faculté du système à mobiliser aussi bien les enseignants que les élèves s'est largement détériorée en raison des impératifs économiques poussant les enseignants à des emplois alternatifs et les enfants à renoncer à l'école afin de pouvoir contribuer au revenu de la famille affecté par la pauvreté et la crise.

La région du Lac illustre cette fragilité particulière du pays en regroupant ses éléments essentiels. En effet, cette région constitue le croisement de plusieurs facteurs de fragilité qui se manifestent tant dans le dessèchement du Lac Tchad, que d'un appauvrissement de la

population, d'un déplacement des populations, d'un flux extérieur des réfugiés et d'une insécurité alimentée par une menace terroriste.

Le Projet d'Urgence de l'Éducation de Base au Tchad financé par l'avance obtenue dans le cadre de la MCA 2018 traduit une volonté d'intervention d'urgence pour atténuer cette fragilité particulière dans la région du Lac.

Le présent Projet de renforcement l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT) vise à renforcer l'enseignement de base au Tchad dans ce contexte de fragilité nécessitant la préservation de l'offre éducative et un appui au renforcement de la qualité de l'enseignement et de la gestion du système.

Les objectifs spécifiques du PREAT sont les suivants :

- ❑ Améliorer les conditions d'accès et la qualité des infrastructures scolaires du primaire dans les zones les plus défavorisées afin d'instaurer et/ou de restaurer les services d'un enseignement primaire au profit des populations les plus affectées par l'exclusion scolaire et dans les régions les plus touchées par les crises aux frontières engendrant le phénomène des réfugiés et des retournés.
- ❑ Améliorer l'accès et l'équité par une allocation suffisante des enseignants qualifiés à travers la contractualisation et le développement d'une politique de gestion des carrières plus transparente et plus efficace contribuant à l'allègement des charges financières supportées par les communautés pour le paiement des prestations des enseignants.
- ❑ Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement au primaire et au préscolaire à travers la dotation en manuels scolaires, ardoises et guides pédagogiques, le renforcement des compétences des enseignants et les différents acteurs de la chaîne pédagogique et l'instauration d'un système national d'évaluation des acquis scolaires des élèves.
- ❑ Accroître l'accès des populations jeunes et adultes et des adolescents déscolarisés et non scolarisés aux programmes d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle en développant des offres éducatives de qualité contribuant à lutter contre l'analphabétisme et à atténuer l'acuité de phénomène de l'exclusion scolaire.
- ❑ Améliorer les performances de gestion du système et de son pilotage et la modernisation de son système d'information.

Ainsi, quatre composantes sont définies pour le projet :

- ❑ Composante 1 : Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire
- ❑ Composante 2 : Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement
- ❑ Composante 3 : Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle
- ❑ Composante 4 : Amélioration des capacités de pilotage et de gestion

Une dernière composante est retenue, elle concerne la gestion du PREAT dont les modalités sont décrites plus bas.

3.1.2 Le processus d'élaboration

Le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE), est présidé par le Directeur Général du MENPC (DGM). Il fédère les PTF du secteur de l'éducation avec la Coopération Suisse comme chef de file et Agence de Coordination pour le PME. Le GLPE intègre également les représentants de la société civile et du secteur privé. Les travaux du GLPE reflètent un engagement particulier des partenaires et une participation active des différentes parties prenantes.

L'élaboration de la présente requête a adopté une démarche participative qui a évolué au rythme d'avancement de la préparation de la stratégie sectorielle qui a finalement abouti à l'élaboration du PIET. Plusieurs ateliers de préparation du document du programme ont été organisés à N'Djaména à Moundou et à Mara durant la période de novembre 2016 à octobre 2017 pour l'Allocation Maximale Pays (AMP) initiale et en novembre 2018, en avril 2019 et en septembre 2019 pour l'AMP complémentaire.

Une commission nationale a été mise en place depuis septembre 2016 pour la préparation de la requête du financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Cette commission a été structurées en cinq axes, définis comme prioritaires par la stratégie sectorielle (Construction, Contractualisation, Renforcement des capacités, Manuels scolaires, Éducation de base non formelle et alphabétisation) et a regroupé les représentants de plusieurs départements ministériels en plus de MENPC : Ministère des finances et du budget, du Ministère de la Fonction publique, du Travail et du dialogue social, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du Ministère de la Femme de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale et du Ministère des Infrastructures et du désenclavement. Les représentants des ministères étaient de hauts niveaux (directeurs généraux et directeurs) et ont concerné les différentes directions techniques concernées par le Projet.

Le processus de consultation pour la définition du Projet a impliqué aussi des représentants de la société civile tels que la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves (FENAPET), les Syndicats des enseignants et des représentants d'ONG actives dans le domaine de l'éducation. Les concertations ont concerné l'ensemble des partenaires actifs au sein du GLPE. Le même dispositif utilisé pour l'élaboration de la requête de l'AMP initiale a été reconduit pour la préparation de la requête consolidée comportant l'AMP complémentaire.

3.1.3 Disparité et équité : les zones d'intervention du Projet

Le système éducatif tchadien demeure marqué par des disparités importantes qui s'accroissent avec les niveaux d'enseignement. En plus de l'iniquité de genre, les inégalités sont notamment d'ordre social et régional. En effet, si les filles rencontrent plus de difficulté que les garçons pour accéder à l'école et pour s'y maintenir, les inégalités entre les catégories sociales, les milieux et les régions sont encore plus marquées.

Le Projet se propose de contribuer à atténuer ces disparités en ciblant les régions les plus défavorisées. L'objectif d'équité sociale et de genre constitue ainsi une donnée fondamentale pour le projet qui intervient en priorité dans les régions les plus pauvres et celles où les filles sont les moins scolarisées.

En plus de ce principe général de discrimination positive retenu pour le Projet, le ciblage régional est préconisé pour plusieurs considérations :

- ❑ Avec la perspective d'obtention de l'AMP complémentaire, l'enveloppe financière du Projet a certes augmenté substantiellement, mais l'envergure de certaines composantes du projet demeure modeste par rapport à l'ampleur des besoins (comme le nombre de salles de classe à construire ou le nombre des enseignants à contractualiser ou subventionner dans le cadre du PREAT) et leur répartition sur l'ensemble du territoire risque de diluer substantiellement leur impact et ne permettra pas l'atteinte des objectifs assignés ;
- ❑ La capitalisation et la consolidation des acquis et des réalisations de l'appui antérieur du GPE (PREBAT et PUEBT) dont certaines composantes étaient généralisées et qui méritent d'être renforcées dans le cadre du PREAT.

Plusieurs critères sont retenus pour la sélection des régions ciblées par le Projet. Ils sont répartis en trois catégories : i) Situation de pauvreté ; ii) Situation en matière d'accès à l'enseignement primaire ; iii) Situation en matière de performance et de qualité de l'enseignement fondamental.

Les régions sont classées selon les scores obtenus dans chaque catégorie de critère et les régions les moins dotées et/ou les plus défavorisées sont privilégiées dans l'affectation des scores qui se réfèrent au positionnement de la région par rapport à la moyenne nationale.

Concernant la situation de la pauvreté, le tableau suivant donne le classement des Provinces selon trois indicateurs mesurés par ECOSIT 2014 : incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté :

Tableau 4 : Situation de la pauvreté par Province (2014)

	Incidence		Profondeur		Sévérité		Indice moyen	Rang
	Taux	Indice	Taux	Indice	Taux	Indice		
Barh El Gazal	42,6%	91,2%	23,7%	90,1%	14,3%	89,9%	90,4%	11
Batha	45,6%	97,6%	22,6%	85,9%	12,2%	76,7%	86,8%	12
Borkou	41,8%	89,5%	21,7%	82,5%	12,1%	76,1%	82,7%	14
Chari Baguirmi	41,1%	88,0%	22,4%	85,2%	12,9%	81,1%	84,8%	13
Ennedi Est	41,8%	89,5%	21,7%	82,5%	12,1%	76,1%	82,7%	14
Ennedi Ouest	41,8%	89,5%	21,7%	82,5%	12,1%	76,1%	82,7%	14
Guera	66,5%	142,4%	41,2%	156,7%	27,6%	173,6%	157,5%	2
Hadjer Lamis	45,7%	97,9%	26,4%	100,4%	16,6%	104,4%	100,9%	8
Kanem	34,8%	74,5%	19,4%	73,8%	11,7%	73,6%	74,0%	20
Lac	46,3%	99,1%	23,9%	90,9%	13,2%	83,0%	91,0%	10
Logone Occidentale	66,4%	142,2%	40,4%	153,6%	26,2%	164,8%	153,5%	3
Logone Orientale	48,6%	104,1%	26,9%	102,3%	15,9%	100,0%	102,1%	7
Mandoul	70,9%	151,8%	43,9%	166,9%	28,6%	179,9%	166,2%	1
Mayo Kebbi Est	38,2%	81,8%	20,9%	79,5%	12,3%	77,4%	79,5%	18
Mayo Kebbi Ouest	47,4%	101,5%	24,9%	94,7%	13,9%	87,4%	94,5%	9
Moyen Chari	61,4%	131,5%	36,2%	137,6%	22,8%	143,4%	137,5%	5
N'Djamena	11,0%	23,6%	4,9%	18,6%	2,4%	15,1%	19,1%	23
Ouaddaï	34,8%	74,5%	17,9%	68,1%	10,0%	62,9%	68,5%	22
Salamat	48,4%	103,6%	26,9%	102,3%	16,0%	100,6%	102,2%	6
Sila	36,7%	78,6%	18,4%	70,0%	9,8%	61,6%	70,1%	21
Tandjile	65,3%	139,8%	37,5%	142,6%	23,0%	144,7%	142,4%	4
Tibesti	41,8%	89,5%	21,7%	82,5%	12,1%	76,1%	82,7%	14
Wadi Fira	38,4%	82,2%	20,4%	77,6%	12,0%	75,5%	78,4%	19
Tchad	46,7%	100,0%	26,3%	100,0%	15,9%	100,0%	100,0%	

Source : d'après les résultats d'ECOSIT 3, août 2014

La situation en matière d'accès est analysée selon sept indicateurs reflétant l'état de la demande scolaire, l'état de la scolarisation des filles, l'état de l'infrastructure scolaire et la situation de l'encadrement pédagogique et de la dotation en enseignants :

- Le poids en effectif des élèves au primaire selon des données de 2016
- La proportion des filles à l'enseignement primaire en 2016
- La situation de l'exclusion des filles : proportion des filles âgées de 6 à 11 ans et non scolarisées³
- La dotation en salles de classe construites en matériaux durables : salles de classe construites en dur ou en semi-dur

³ Indicateur issu de l'étude sur les enfants non scolarisés au Tchad, Unicef, octobre 2016

- Le type d'école à cycle complet ou incomplet : proportion d'écoles primaires à cycle incomplet
- La dotation en enseignants formés : proportion d'enseignants formés
- La prise en charge de la rémunération des enseignants du primaire : proportion de maîtres communautaires et d'instituteurs et instituteurs adjoints non intégrés.

Les données détaillées de la répartition régionale de ces indicateurs sont jointes en annexe, le tableau suivant présente les indices⁴ et le classement des régions selon ces critères

Tableau 5 : Indices régionaux de la situation d'accès à l'enseignement primaire

	Poids des effectifs au Primaire	Scolarisation des filles		Infrastructure scolaire		Dotation en enseignants		Résultat	
		Proportion de filles au primaire	Filles non scolarisées	Salle en matériaux non durables	Écoles à cycles incomplets	Enseignants non formés	MC et enseignants non intégrés	Score	Rang
Barh El Gazal	1,1%	101,9%	141,8%	86,5%	176,3%	73,1%	72,1%	1,75%	18
Batha	2,3%	100,0%	148,1%	102,3%	168,1%	98,9%	88,5%	5,39%	8
Borkou	0,3%	107,8%	107,1%	94,8%	133,5%	40,6%	31,2%	0,15%	20
Chari Baguirmi	3,1%	104,6%	144,2%	102,1%	136,1%	92,0%	75,2%	5,46%	7
Ennedi Est	0,5%	95,0%	126,0%	25,0%	144,8%	52,5%	78,6%	0,13%	21
Ennedi Ouest	0,2%	104,7%	126,0%	36,6%	177,6%	38,3%	38,5%	0,07%	22
Guera	4,0%	100,5%	104,5%	75,6%	86,2%	70,0%	87,2%	2,15%	16
Hadjer Lamis	2,4%	107,8%	140,3%	92,8%	150,5%	87,0%	79,4%	4,30%	10
Kanem	2,3%	97,2%	141,4%	122,5%	168,6%	92,0%	91,1%	6,11%	6
Lac	2,2%	110,7%	165,7%	136,5%	181,9%	104,0%	89,6%	9,78%	2
Logone Occidentale	9,2%	95,8%	52,5%	121,1%	81,5%	124,6%	108,6%	5,31%	9
Logone Orientale	10,4%	102,6%	52,6%	112,7%	80,8%	144,2%	117,9%	6,71%	5
Mandoul	7,7%	98,3%	72,2%	132,8%	76,0%	135,9%	117,0%	6,94%	4
Mayo Kebbi Est	8,7%	100,9%	64,9%	120,3%	54,3%	122,9%	107,0%	4,27%	11
Mayo Kebbi Ouest	7,3%	91,8%	61,2%	120,1%	51,4%	121,9%	110,3%	2,94%	15
Moyen Chari	6,6%	96,6%	55,6%	114,8%	92,3%	113,6%	102,6%	4,07%	13
N'Djamena	11,6%	93,6%	55,9%	25,4%	19,7%	23,1%	84,2%	0,16%	19
Ouaddaï	5,7%	109,1%	146,3%	84,4%	166,6%	92,8%	96,4%	12,12%	1
Salamat	2,0%	113,2%	139,5%	81,8%	152,3%	45,0%	55,9%	1,99%	17
Sila	2,3%	105,8%	142,2%	102,8%	178,1%	121,9%	108,0%	7,18%	3
Tandjile	7,8%	99,9%	58,5%	117,4%	71,8%	107,9%	110,0%	4,18%	12
Tibesti	0,1%	95,1%	107,1%	46,2%	81,6%	7,0%	65,9%	0,01%	23
Wadi Fira	2,3%	111,9%	161,3%	68,0%	113,8%	99,7%	91,7%	3,01%	14

Source : selon les données du MENPC et Étude OOSCI (Unicef)

La situation en matière de performance scolaire est analysée selon quatre indicateurs :

- La rétention scolaire : selon le taux de rétention global et celui des filles
- La proportion moyenne des redoublants
- Le score moyen en mathématiques et en lecture obtenu au PASEC 2014⁵
- Le taux de réussite au BEF en 2015-2016⁶

Les données détaillées de la répartition régionale de ces indicateurs sont jointes en annexe, le tableau suivant présente les indices et le classement des régions selon ces critères :

⁴ Il s'agit d'indice de positionnement de la Région par rapport à la moyenne nationale

⁵ Les résultats du PASEC ne sont pas statistiquement significatifs au niveau des 23 régions, ils sont ventilés en 7 zones. Les résultats des zones sont répartis par région et l'ex BET non couvert par le PASEC lui a été attribué la moyenne nationale

⁶ Le BEF est retenu car il constitue l'unique évaluation nationale pour les élèves de l'enseignement fondamental. Il concerne certes, la fin des études fondamentales, mais en l'absence d'une évaluation du premier cycle du fondamental, il peut être révélateur aussi de la qualité de l'enseignement au niveau du primaire

Tableau 6 : Indices régionaux de la situation de performance à l'enseignement primaire

	Rétention et efficacité interne au Primaire			Résultats des évaluations		Résultat	
	Taux de rétention global	Taux de rétention des filles	Proportion de redoublants	PASEC	Examen BEF	Score	Rang
Barh El Gazal	24,8%	18,5%	98,3%	104,1%	103,8%	4,9%	2
Batha	19,9%	14,8%	113,8%	104,1%	99,9%	3,5%	5
Borkou	9,2%	7,4%	79,6%	100,0%	80,4%	0,4%	13
Chari Baguirmi	14,5%	9,2%	95,2%	98,8%	88,3%	1,1%	8
Ennedi Est	4,5%	4,2%	22,2%	100,0%	93,6%	0,0%	22
Ennedi Ouest	5,7%	5,9%	91,1%	100,0%	108,1%	0,3%	16
Guera	10,3%	7,3%	141,9%	98,8%	88,8%	0,9%	9
Hadjer Lamis	16,8%	10,3%	94,4%	98,8%	84,6%	1,4%	6
Kanem	24,5%	16,2%	117,8%	104,1%	84,2%	4,1%	4
Lac	38,1%	22,1%	68,5%	104,1%	85,2%	5,1%	1
Logone Occidentale	6,7%	4,6%	104,1%	89,2%	103,9%	0,3%	18
Logone Orientale	8,9%	5,8%	120,1%	89,2%	126,0%	0,7%	10
Mandoul	7,4%	5,2%	119,0%	108,3%	99,0%	0,5%	11
Mayo Kebbi Est	5,8%	4,2%	110,3%	110,8%	107,3%	0,3%	17
Mayo Kebbi Ouest	3,3%	2,7%	113,8%	110,8%	113,8%	0,1%	20
Moyen Chari	6,8%	5,2%	103,4%	108,3%	100,8%	0,4%	14
N'Djamena	4,3%	3,6%	67,2%	85,6%	94,9%	0,1%	21
Ouadaï	11,5%	9,9%	45,4%	108,8%	81,7%	0,5%	12
Salamat	25,1%	15,2%	116,2%	98,8%	102,1%	4,5%	3
Sila	14,2%	11,7%	88,8%	108,8%	82,4%	1,3%	7
Tandjile	6,5%	4,4%	113,9%	110,8%	101,5%	0,4%	15
Tibesti	4,2%	3,5%	13,7%	100,0%	96,8%	0,0%	23
Wadi Fira	10,1%	7,3%	37,0%	108,8%	86,6%	0,3%	19

Source : selon les données du MENPC

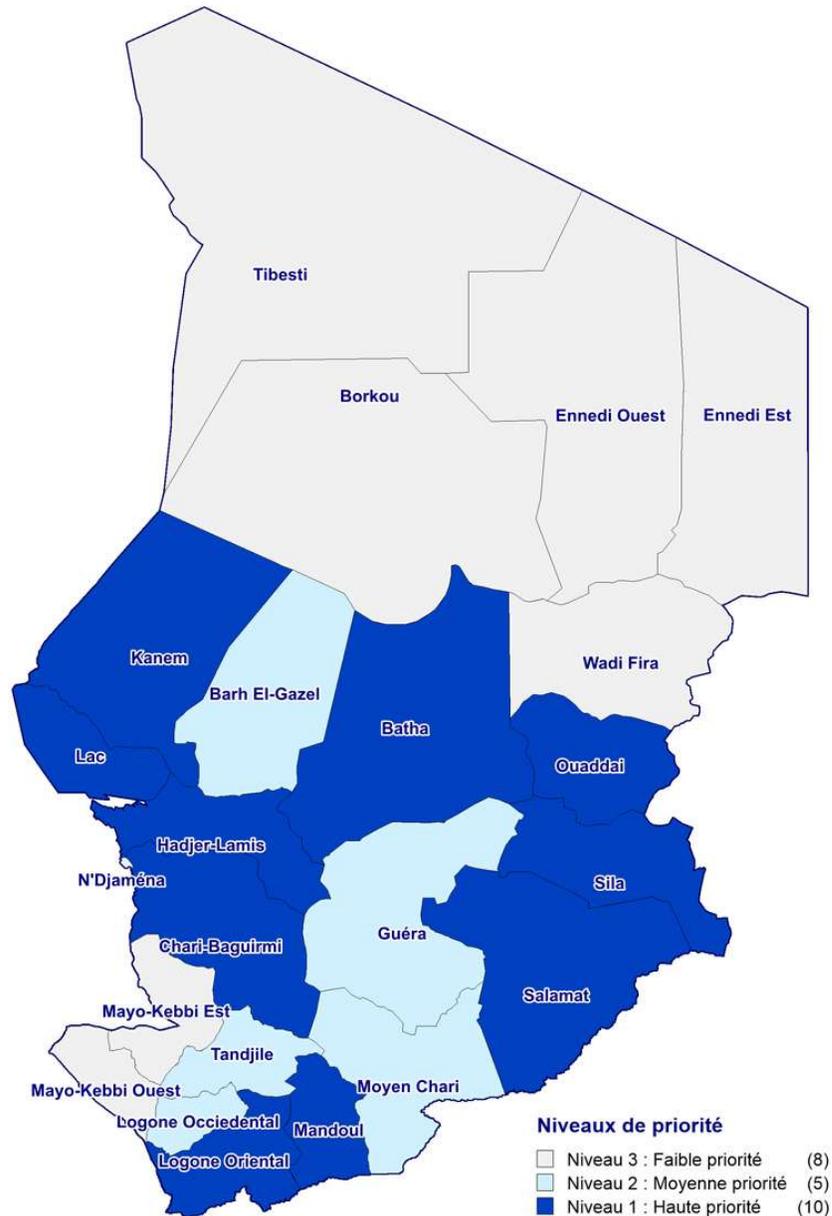
Le tableau suivant présente le récapitulatif général avec une pondération des trois thèmes de classement : 20% pour la pauvreté, 40% pour l'accès à l'enseignement primaire et autant pour les performances réalisées à l'enseignement primaire :

Tableau 7 : Classement des Provinces selon l'indice de priorité

Thème	Pauvreté		Accès		Qualité		Résultat global	
	20%		40%		40%			
Pondération	Indice	Rang	Indice	Rang	Indice	Rang	Score	Rang
Barh El Gazal	1,87%	11	1,75%	18	4,9%	2	1 020	11
Batha	1,63%	12	5,39%	8	3,5%	5	760	4
Borkou	1,42%	14	0,15%	20	0,4%	13	1 600	18
Chari Baguirmi	1,54%	13	5,46%	7	1,1%	8	860	8
Ennedi Est	1,42%	14	0,13%	21	0,0%	22	2 000	21
Ennedi Ouest	1,42%	14	0,07%	22	0,3%	16	1 800	20
Guera	9,79%	2	2,15%	16	0,9%	9	1 040	12
Hadjer Lamis	2,59%	8	4,30%	10	1,4%	6	800	5
Kanem	1,02%	20	6,11%	6	4,1%	4	800	5
Lac	1,89%	10	9,78%	2	5,1%	1	320	1
Logone Occidentale	9,10%	3	5,31%	9	0,3%	18	1 140	13
Logone Orientale	2,69%	7	6,71%	5	0,7%	10	740	3
Mandoul	11,52%	1	6,94%	4	0,5%	11	620	2
Mayo Kebbi Est	1,27%	18	4,27%	11	0,3%	17	1 480	16
Mayo Kebbi Ouest	2,12%	9	2,94%	15	0,1%	20	1 580	17
Moyen Chari	6,56%	5	4,07%	13	0,4%	14	1 180	15
N'Djamena	0,02%	23	0,16%	19	0,1%	21	2 060	22
Ouadaï	0,81%	22	12,12%	1	0,5%	12	960	10
Salamat	2,70%	6	1,99%	17	4,5%	3	920	9
Sila	0,86%	21	7,18%	3	1,3%	7	820	7
Tandjile	7,29%	4	4,18%	12	0,4%	15	1 160	14
Tibesti	1,42%	14	0,01%	23	0,0%	23	2 120	23
Wadi Fira	1,22%	19	3,01%	14	0,3%	19	1 700	19

La carte suivante illustre la répartition régionale des niveaux de priorité en matière d'intervention au niveau de l'enseignement primaire selon les résultats obtenus pour les besoins du présent Projet :

Carte 1 : Répartition des régions selon les niveaux de priorité : Région d'intervention du Projet



Ainsi, il est proposé de retenir pour le PREAT la zone d'intervention composée des deux premiers niveaux de priorité, soit les 15 provinces suivantes : Lac, Mandoul, Logone Oriental, Batha, Hadjer Lamis, Kanem, Sila, Chari Baguirmi, Salamat et Ouaddaï pour le niveau de priorité 1 et Barh El Gazal, Guera, Logone Occidentale, Tandjile et Moyen Chari pour le niveau de priorité 2. Le troisième niveau de priorité étant composé de Mayo Kebbi Est, Mayo Kebbi Ouest, Borkou, Wadi Fira, Ennedi Ouest, Ennedi Est, N'Djaména et Tibesti.

3.2 Les composantes du PREAT

3.2.1 Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire

3.2.1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire

L'objectif global de cette sous-composante consiste à améliorer les conditions d'accès et la qualité des infrastructures scolaires au niveau de l'enseignement primaire. Plus spécifiquement, elle vise à améliorer l'accès équitable au primaire par la construction des salles de classe dans les régions les plus défavorisées et à y améliorer la qualité des infrastructures scolaires et la dotation en latrines et en points d'eau.

3.2.1.1.1 Rappel de la situation des infrastructures scolaires

L'analyse de la situation montre que depuis 2013, le Gouvernement du Tchad et ses partenaires ont consacré des efforts substantiels en matière de construction des infrastructures scolaires notamment par biais des projets PREBAT (1 563 salles de classe, 432 cabines de latrines et 52 points d'eau), PUEBT (92 salles de classe hangar, 462 latrines, 15 terrains de sport polyvalents et 25 points d'eau), CERF (54 salles de classe et 36 latrines), PROQEB (60 salles de classe, 20 magasins, 20 bureaux de directeurs, 80 latrines et 20 points d'eau), PARSET2 (70 salles de classe, 132 latrines et 5 points d'eau), ECW (126 salles de classe, 230 cabines de latrines et 25 points d'eau) et USAID (48 salles de classe). Les réalisations sur le financement de l'État ont concerné 456 salles de classe, 532 cabines de latrines et 76 points d'eau. Le tableau suivant regroupe le recensement des constructions en infrastructures scolaires du primaire réalisées durant les six dernières années, réparties par source de financement :

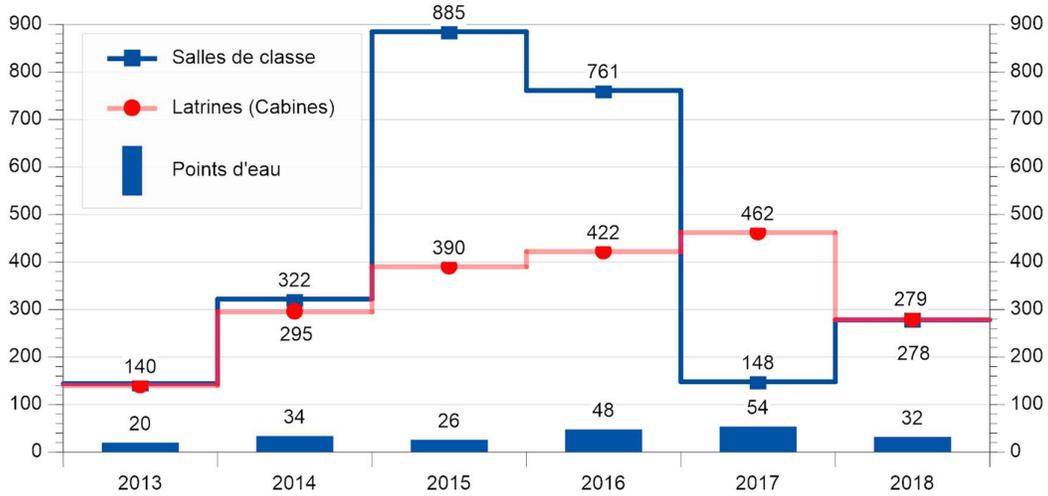
Tableau 8 : Infrastructure scolaire du primaire : réalisations 2013-2018

Source	Composante	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Budget de l'État	Salles de classe	120	114	108	72		42	456
	Latrines (Cabines)	140	133	126	84		49	532
	Points d'eau	20	19	18	12		7	76
PREBAT	Salles de classe	24	208	777	436	56	62	1 563
	Latrines (Cabines)		162	264	6			432
	Points d'eau		15	8		29		52
PUEBT	Salles de classe					92		92
	Latrines (Cabines)					462		462
	Points d'eau					25		25
IFS	Salles de classe				69			69
	Latrines (Cabines)				84			84
	Points d'eau				11			11
PARSET 2	Salles de classe				70			70
	Latrines (Cabines)				132			132
	Points d'eau				5			5
PROQEB	Salles de classe				60			60
	Latrines (Cabines)				80			80
	Points d'eau				20			20
CERF	Salles de classe				54			54
	Latrines (Cabines)				36			36
	Points d'eau							0
ECW	Salles de classe						126	126
	Latrines (Cabines)						230	230
	Points d'eau						25	25
USAID	Salles de classe						48	48
	Latrines (Cabines)							0
	Points d'eau							0
Total	Salles de classe	144	322	885	761	148	278	2 538
	Latrines (Cabines)	140	295	390	422	462	279	1 988
	Points d'eau	20	34	26	48	54	32	214

Source : D'après les données du MENPC

En moyennes annuelles, les réalisations de la période 2013-2018 ont concerné 429 salles de classe, 331 cabines de latrines et 36 points d'eau par an. L'évolution annuelle des réalisations est illustrée par le graphique suivant :

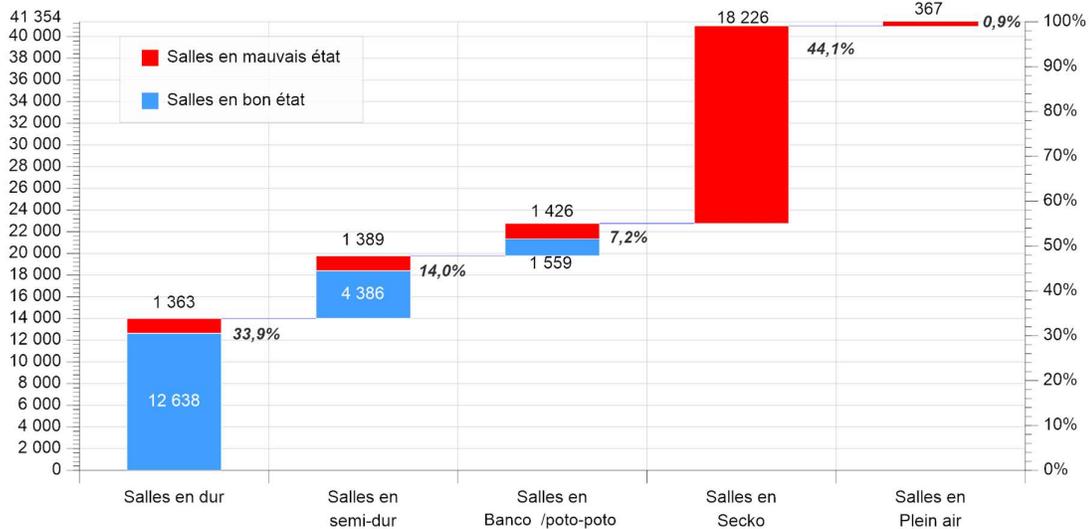
Graphique 9 : Infrastructure scolaire du primaire : réalisations 2013-2018



Source : D'après les données du MENPC

En dépit de ces efforts, la situation des infrastructures scolaires demeure précaire et largement insatisfaisante : uniquement 47,8% des salles de classe sont construites en dur ou en semi dur et le ratio de nombre d'élèves par salle de classe en dur ou en semi dur (SCDSD) atteint 105 par rapport à un standard national fixé à 50 élèves par salle de classe. L'ensemble des salles de classe en bon état a atteint 18 583 en 2017, soit 44,9% de la totalité des salles de classe recensées (41 354 salles de classe). Le graphique suivant illustre la structure des salles de classe réparties selon les matériaux utilisés et l'état général, il montre aussi que près de 18 600 salles de classe sont en paille ou se tiennent en plein air :

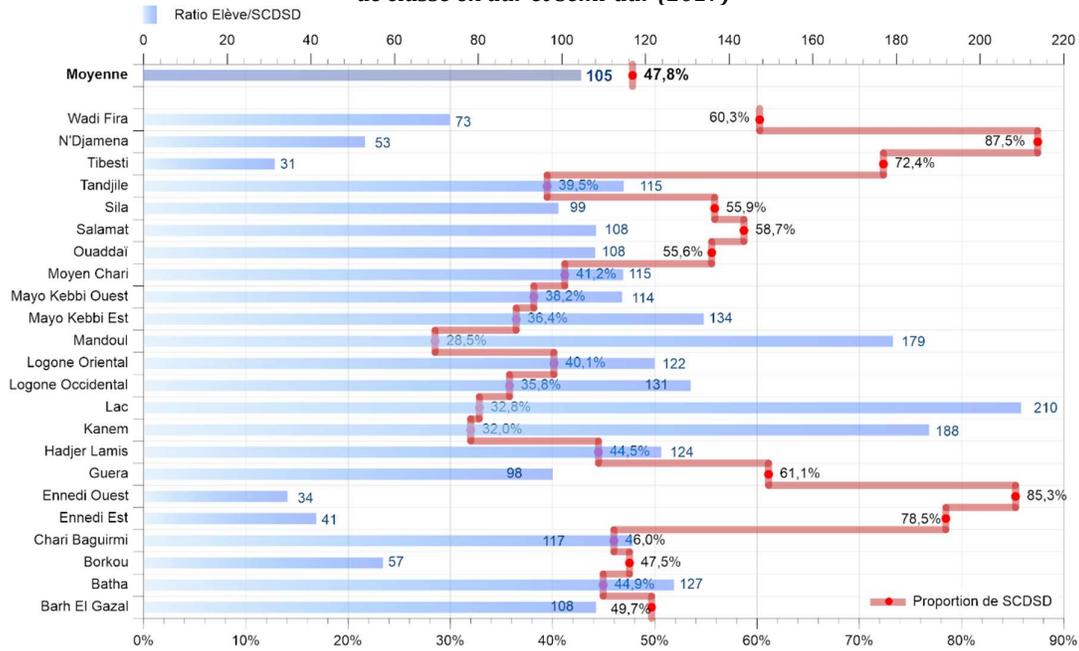
Graphique 10 : Répartition des salles de classe du primaire par type et état de la construction (2017)



Source : d'après les données du MENPC, Annuaire statistique 2016-2017

Le graphique suivant illustre la répartition par région de la proportion de SCDS et du ratio de nombre d'élèves par SCDS et il montre la forte disparité entre les régions et la concentration du déficit dans certaines régions : Lac, Mandoul, Kanem, Mayo Kebbi Est, Logone Occidentale, et Batha :

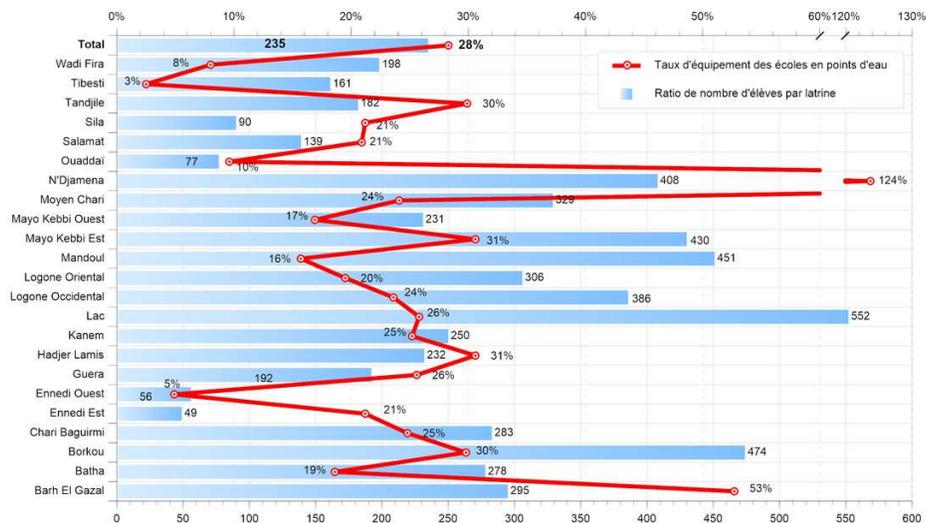
Graphique 11 : Proportion de salles de classe en dur et semi-dur et ratio de nombre d'élèves par salle de classe en dur et semi-dur (2017)



Source : d'après les données du MENPC, Annuaire statistique 2016-2017

L'état de la répartition régionale des autres infrastructures scolaires souffre du même phénomène de disparité régionale comme l'illustre le graphique suivant qui montre la répartition du taux d'équipement des écoles primaires en points d'eau et le ratio de nombre d'élèves par latrine. Ainsi, si la moyenne nationale est de 235 élèves par latrine (contre une norme nationale de 25 élèves par latrine) et uniquement 28% des écoles disposent de point d'eau, un déficit particulièrement prononcé est observé dans les régions du Lac, Mandoul, Batha pour les deux catégories d'équipement et à Tibesti, Wadi Fara, Ennedi Ouest et Ouaddaï pour l'équipement en points d'eau et à Borkou, Logone et Mayo Kebbi pour les latrines.

Graphique 12 : Taux d'équipement des écoles primaires et point d'eau et ratio de nombre d'élèves par latrine : Répartition régionale (2016)



Source : d'après les données du MENPC, Annuaire statistique 2015-2016

3.2.1.2 Dimensionnement et caractéristiques de la composante

3.2.1.2.1 Dimensionnement de la composante

Les besoins de réhabilitation et d'extension des infrastructures scolaires du primaire sont ainsi extrêmement importants. En effet, le pays dispose d'environ 40 000 salles de classe dont 23 247 (58%) sont construites en matériaux non durables (poto poto, paille ou en plein air). L'objectif d'une réhabilitation intégrale des salles de classe nécessite la construction de plus de 20 000 salles de classe sans tenir compte des besoins d'expansion du système. De même, atteindre un ratio de 50 élèves par salle de classe en matériaux durables (contre 125 actuellement) nécessite la construction de plus de 26 000 salles de classe. Bien évidemment, cet objectif demeure envisageable à long terme et serait quasi utopique dans un contexte de crise que traverse le secteur actuellement. Les objectifs retenus dans le cadre du PIET tablent sur une programmation assez modeste de 900 salles de classe durant les 3 prochaines années.

La contribution du PREAT portait initialement (AMP initiale) sur 180 salles de classe. La disponibilité de l'AMP complémentaire a permis de retenir la programmation de 270 autres salles de classe pour porter l'ensemble de la composante à 450 salles de classe à construire dans les zones les plus démunies en infrastructures scolaires afin d'œuvrer vers une meilleure équité de la répartition des moyens et atténuer les disparités régionales présentées plus haut. Cela rejoint une préoccupation fondamentale du PIET qui vise à lutter contre les inégalités d'accès et de maintien à l'éducation en privilégiant les zones défavorisées pour les nouvelles constructions.

Certes, dans le contexte actuel du pays l'investissement dans la formation, la rémunération et le déploiement des enseignants dans les zones les moins desservies constitue une priorité et un facteur fondamental d'amélioration de l'accès. Toutefois, le PREAT ne peut pas omettre une composante d'infrastructure afin de constituer un package cohérent et complémentaire d'intervention. En effet, le Projet qui vise des interventions ciblées dans des régions classées parmi les plus démunies doit pouvoir offrir un ensemble complémentaire en adéquation avec les besoins identifiés y compris une intervention dans l'infrastructure scolaire. Ainsi, cette sous-composante du PREAT, bien que limitée (les 450 salles de classe programmées par PREAT représentent moins de 30% des réalisations du PREBAT) est considérée conceptuellement nécessaire dans la logique de consistance, de cohérence et de complémentarités des composantes du PREAT. Par rapport aux objectifs de PIET (900 salles de classe), PREAT contribuera à la réalisation de 50% du programme du Plan intérimaire.

Cette sous-composante du PREAT vise à offrir des places à l'école primaire pour environ 22 500 enfants dans les écoles des zones prioritaires à travers la construction de 450 nouvelles salles de classe dans des écoles existantes, la construction de 900 latrines avec station de lavage des mains et l'équipement de ces 75 écoles de points d'eau (les ratios adoptés étant de 6 salles de classe par école et de deux latrines (pour filles et garçons) par salle de classe). L'équipement des salles de classe sera assuré par l'acquisition de 11 250 table-bancs (25 table-bancs par salle de classe) et 450 bureaux et chaises de maître.

Les critères de choix d'implémentation des salles de classe retiennent le même principe de discrimination positive qui a présidé à la définition des zones d'intervention du Projet. Les dix régions prioritaires définies plus haut seront retenues pour l'implémentation des salles de classe. Toutefois, en raison du faible volume retenu par le Projet (environ 75 écoles), une priorisation sous régionale sera opérée afin de mieux cibler les populations des zones les plus défavorisées. Au niveau local, la sélection se basera sur l'existence d'une école, éventuellement à cycle incomplet, et érigées en matériaux précaires.

3.2.1.2.2 Modalités de mise en œuvre

Concernant les modalités de mise en œuvre, le PREAT tirera profit des leçons des expériences passées en matière de constructions scolaires afin de capitaliser les acquis et surtout d'éviter les contraintes et les insuffisances constatées. En effet, l'analyse des réalisations des dernières années permet de relever plusieurs insuffisances qui ont concerné pour les projets financés sur le budget de l'État : i) lenteur du processus de passation des marchés, ii) faible coordination des structures de l'État (MENPC, MID et GPP) en charge de constructions et un manque de communication entre les services centraux et déconcentrés, iii) ingérence des autorités administratives dans la phase de mise en œuvre des constructions scolaires pouvant amener à un transfert des sites de construction après contractualisation. Pour les projets financés par les bailleurs, les principales insuffisances ont concerné les aspects suivants : i) manque de coordination entre les services centraux et déconcentrés ; ii) manque d'implication des communautés et le niveau déconcentré dans les missions d'identification et de confirmation des sites ; iii) inadéquation entre les données du terrain et la programmation par endroits ; iv) coûts onéreux de l'approche ONG-communautaire, v) lenteur de la mise en œuvre de l'approche communautaire, vi) surcoût du transport des matériaux de construction dans certaines régions et inaccessibilité de certaines zones pendant la période de crue ainsi que des difficultés d'accès et d'insécurité, vii) incapacité financière de certaines entreprises de construction et faible capacité technique des entreprises de mobiliers scolaires.

Il y a lieu de noter les avantages de l'approche communautaire qui a été d'une grande importance dans l'exécution du projet PARSET. Elle a permis la réalisation des infrastructures scolaires de qualité après une forte sensibilisation des communautés et a abouti à une appropriation du processus de construction par les communautés et leur implication dans le processus de construction, d'entretien et de la gestion des infrastructures scolaires. Toutefois, le processus peut être lent et les capacités techniques des communautés sont faibles en matière de suivi des constructions scolaires.

Par ailleurs, l'approche entreprise présente l'avantage d'une mise en œuvre rapide, du respect du délai d'exécution et des normes de construction, d'un coût de réalisation concurrentiel et souvent moins onéreux. Dans le cadre du PREBAT, de 2013 à 2018, sur les 1 563 salles de classe construites, 1 431 ont été réalisées selon l'approche entreprise soit 92% des réalisations.

Ainsi, pour le PREAT, il est préconisé d'utiliser les deux approches (communautaire avec implication d'une ONG et entreprise), selon les spécificités de la programmation et des localisations pour un volume de construction qui sera nettement moins important que celui réalisé dans le cadre du PREBAT. Le PREAT n'exclut ainsi aucune approche. Il tirera profit des avantages des différentes approches selon les contextes et les contraintes locales qui dicteraient l'approche la plus appropriée. L'approche communautaire qui sera adoptée, fera ainsi intervenir d'une part une ONG qui assure la coordination de l'ensemble des activités de construction et assurera les passations des marchés et, d'autre part, la communauté qui sera impliquée sans participation financière, dans le processus de mobilisation en vue d'une meilleure appropriation des infrastructures par en vue d'assurer la maintenance pour la pérennisation des ouvrages.

Le mécanisme de mise en œuvre des projets exécutés par le MENPC et les entités de gestion dans le cadre de PREBAT et PUEBT, avec les deux approches (entreprise et communautaire) ont donné satisfaction en termes d'efficacité et d'efficience. Cela milite vers sa pérennisation dans le cadre de l'exécution du présent projet.

Aussi, le MENPC dispose des ingénieurs en génie civil qui ont fait preuve dans l'exécution de ces projets. Cependant, le renforcement de capacités techniques en matière de suivi des travaux et de réception s'avère nécessaire, à savoir : identification, confirmation et remise des sites, suivi et contrôle régulier des travaux, formation des communautés bénéficiaires pour l'appropriation du projet, réception technique, provisoire et définitive des travaux. Ces ingénieurs jouent le rôle de contrôleur au même titre que l'Unité de Construction dans toutes ces phases.

3.2.1.2.3 Modèles, options et coûts des constructions

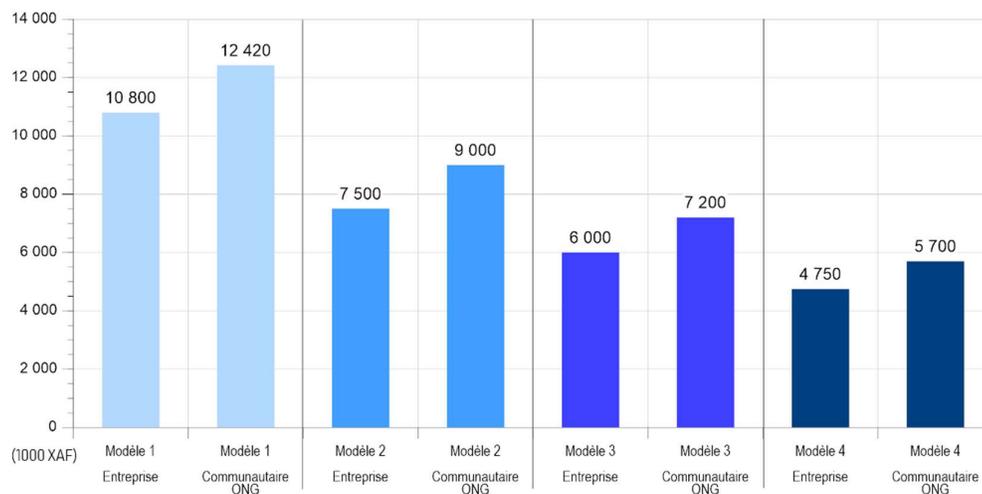
Concernant les matériaux de construction, si le PIET envisage dans un souci d'efficacité, d'expérimenter les constructions en matériaux locaux et de les valoriser, l'option prise dans le cadre du PREAT est de privilégier le caractère durable des constructions et le respect des normes. Cela contribue à un objectif important retenu au niveau du PIET consistant à œuvrer à l'amélioration de l'état de l'infrastructure scolaire en augmentant la part des écoles en matériaux durable et afin de mieux faire face aux aléas et catastrophes climatiques sachant que près du quart des écoles subit les dommages dues aux vents violents, le cinquième des écoles accuse des retards pour la rentrée scolaire en raison des pluies ou subissent des dommages causés par les pluies (18% des écoles) pouvant causer des inondations dans 16% des cas.

Les coûts des infrastructures scolaires retenus pour le PREAT sont estimés sur la base des prix unitaires constatés ces dernières années. Pour les salles de classe, plusieurs modèles ou prototypes de salles de classe ont été réalisés. Ils peuvent être classés en quatre catégories :

- Modèle 1 : Salle de classe classique (type PREBAT)
- Modèle 2 : Salle de classe fermée avec porte et fenêtres (type PBSO1)
- Modèle 3 : Salle de classe fermée avec porte (type ECW)
- Modèle 4 : Salle de classe semi-ouverte avec porte (type PBSO2)

La présentation des caractéristiques de ces modèles avec les illustrations figure dans l'encadré de la page suivante. Les coûts respectifs de ces quatre modèles selon le mode de construction à retenir sont donnés par le tableau suivant :

Graphique 13 : Salle de classe : coûts de construction selon le modèle et le mode de réalisation



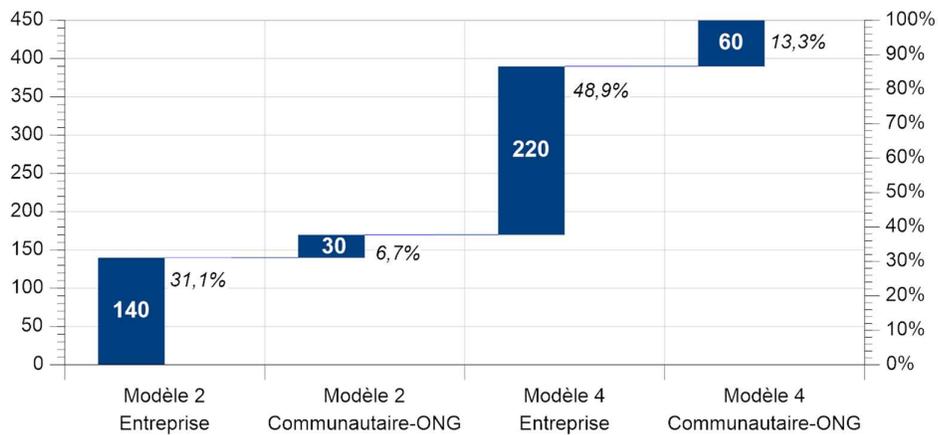
Encadré 1 : Modèles de salle de classe : caractéristiques et coûts

<p>Modèle 1 : Salle de classe Classique (type PREBAT)</p> <p>L'ensemble de la fondation est en béton armé avec une charpente métallique et une couverture en tôle bac en aluminium</p> <p>Coût :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mode entreprise : 10,800 M XAF • Mode Communautaire ONG : 12,420 M XAF 	
<p>Modèle 2 : Salle de classe fermée avec porte et fenêtres (type PBSO1)</p> <p>Structure en béton armé avec 2 poteaux centraux en IPN 120 et une charpente métallique en double cornière de 70 et couverture en tôle bac aluminium. Maçonnerie de façade rehaussée à 2,2 m et une menuiserie constituée d'une porte et de 4 fenêtres en TPN et grille d'aération.</p> <p>Coût :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mode entreprise : 7,500 M XAF • Mode Communautaire ONG : 9,000 M XAF 	
<p>Modèle 3 : Salle de classe fermée avec porte (type ECW)</p> <p>Salle de classe en structure mixte (poteaux en acier et béton armé), charpente métallique avec une ferme centrale en double cornière de 50 et couverture en tôle ondulée. Maçonnerie de façade rehaussée à 2,2 m et une porte pour chaque salle (sans fenêtres) y compris grille d'aération.</p> <p>Coût :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mode entreprise : 6,000 M XAF • Mode Communautaire ONG : 7,200 M XAF 	
<p>Modèle 4 : Salle de classe semi-ouverte avec porte (type PBSO2)</p> <p>Salle de classe en structure mixte (poteaux en acier et béton armé), charpente métallique avec une ferme centrale en double cornière de 50 et couverture en tôle ondulée. Maçonnerie de façade rehaussée à 1,5 m et une porte pour chaque salle (sans fenêtres) y compris grille d'aération.</p> <p>Coût :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mode entreprise : 4,750 M XAF • Mode Communautaire ONG : 5,700 M XAF 	

Les données montrent une variation importante des coûts qui varient du simple au double. Le mode communautaire-ONG est entre 15% à 20% plus élevé que celui du mode entreprise en raison de la rémunération de l'ONG intervenante. Par référence à l'expérience acquise dans la construction des différents modèles de salles de classe l'option finalement retenue pour le PREAT est d'optimiser le rapport coûts/modalité tout en maintenant une diversité compatible avec la pluralité des situations qui se présenteront dans les zones d'implémentation.

Ainsi, il est retenu de : i) éliminer le modèle classique (type PREBAT) en raison de son coût ; ii) privilégier les modèles 2 et 4 (respectivement salle de classe fermée avec porte et fenêtres et salle de classe semi-ouverte) ; iii) la répartition du nombre de salles de type 2 et 4 par site sera faite sur la base des critères climatiques mais aussi pour limiter les coûts tout en dotant les écoles à construire de salles de classe qui ferment pour le stockage des manuels et aussi du mobilier scolaire pendant les vacances, pour des considérations de sécurité et de préservation ; iv) enfin, environ le cinquième des salles de classe seront construites selon le mode Communautaire-ONG et le reste selon le mode entreprise. Cette proportion globale peut varier par région en fonction des capacités des ONG dans les provinces ciblées.

Graphique 14 : Salles de classe à construire par PREAT : répartition par modèle et mode



L'augmentation de la proportion de des salles de classe à réaliser selon le mode entreprise (qui passe de 67% à 80%) est dictée par l'impératif de rattraper le retard accusé dans le programme de réalisation. Il y a lieu de rappeler que l'approche communautaire a été retenue malgré qu'elle soit assortie de coûts plus élevés et de délais plus longs en raison de son importance dans la pérennisation des actions d'entretien des salles de classe. En effet, cette approche a pour avantages, entre autres : i) l'implication de la communauté dans le processus de construction, d'entretien et de la gestion des infrastructures scolaires à travers notamment la mise sur pieds des comités de gestion des infrastructures scolaires qui ont pour mission : l'organisation, la passation des marchés, la participation aux suivis des travaux de construction et l'entretien des infrastructures scolaires ; ii) l'appropriation du processus de construction par la communauté ; iii) la création des activités génératrices de revenus ce qui a pour conséquence le renforcement de l'organisation des communautés autour de l'école. Ces avantages sont tirés de l'expérience des projets PARSET, ECW, ProQEB, etc.

Le coût moyen de construction d'une salle de classe selon cette composition est de 6,015 M XAF correspondant à environ 10 740 USD hors frais d'identification, supervision et suivi des travaux (8% des coûts) et des frais d'expertise (4% des coûts). Pour les autres coûts unitaires, les coûts d'équipement d'une salle de classe est estimé à 2,210 M XAF (tables-bancs et bureau de l'enseignant), les latrines : 1,500 M XAF, le Point d'eau : 3,300 MXAF. Comme il a été retenu de réserver 1% des coûts de construction et d'équipement des différentes infrastructures (quel que soit le mode de construction) pour la formation de la communauté à la gestion et à l'entretien des infracteurs et des équipements.

Par ailleurs, il est retenu l'acquisition de trois véhicules destinés au suivi des constructions (une pour le MENPC et deux pour l'entité de gestion). Le tableau suivant donne un récapitulatif de la sous composante avec une répartition entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire :

Tableau 9 : Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire : répartition des quantités entre AMP initiale et AMP complémentaire

	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Salle de classe (nombre)	180	270	450
Table bancs (nombre)	4 500	6 750	11 250
Bureau enseignant et chaise (nombre)	180	270	450
Point d'eau (nombre)	30	45	75
Latrines (nombre)	360	540	900
Véhicules (nombre)	2	1	3

Tableau 10 : Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire : répartition des coûts entre AMP initiale et AMP complémentaire

(en M XAF)	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Construction de salles de classe	1 948,8	1 110,1	3 058,9
Équipement des salles de classe	428,4	652,5	1 080,9
Construction de latrines	604,8	920,7	1 525,5
Équipements en points d'eau	110,9	185,7	296,6
Acquisition de matériel roulant pour suivi des constructions	44,0	23,2	67,2
Total	3 136,9	2 892,3	6 029,2

La disponibilité de l'AMP complémentaire a permis d'augmenter l'enveloppe allouée à cette sous-composante de près de 90% en passant de 3 136,9 M XAF à 6 043,9 M XAF, soit un financement additionnel de 2 907,0 M XAF.

Concernant l'état d'avancement de cette composante, il faut signaler que sa mise en œuvre a accusé un retard à cause des travaux préparatoires requis avant le démarrage des activités. En effet, l'approche retenue par le PREAT consiste à discriminer positivement les régions les plus défavorisées. Le MENPC n'ayant pas d'expérience en cette matière, cela a nécessité des délais additionnels réservés à la préparation et à l'application des critères de ciblage et de priorisation. Toutefois, il faut noter que cette stabilisation de l'approche bénéficiera pour la planification des prochains lots de construction des infrastructures scolaires du PREAT et aussi ceux des autres projets intervenant en cette matière.

Signalons que depuis fin juillet 2019, les visites des écoles ont eu lieu et la liste des 124 écoles bénéficiaires pour le PREAT-(AMP initiale) a été validée, l'appel d'offres pour la construction de 80 premières salles de classe avec latrines a été publié, et l'analyse des offres a commencé en octobre 2019. Les contrats avec les entreprises seront signés courant octobre 2019 et les constructions seront réceptionnées début 2020. Selon le planning élaboré, le rythme annuel de réception des 450 salles de classe sera comme suit :

- 2020 : 162 salles de classe
- 2021 : 122 salles de classe
- 2022 : 166 salles de classe

Pour l'année 2019 et par rapport à la planification initiale de PREAT, il était prévu la réalisation de 80 salles de classe, 160 latrines et 13 points d'eau. À fin septembre 2019, cet objectif n'a pas été atteint en raison des contraintes citées plus haut. L'engagement de ces marchés sera effectué avant la fin de l'année pour une enveloppe d'environ 2,370 millions USD dont 0,840 seront déboursés. Rappelons que le niveau de déboursement à fin septembre est d'environ 58 000 USD.

3.2.1.3 Contractualisation et subvention des enseignants du primaire

Cette sous-composante vise à améliorer l'accès et l'équité par une allocation suffisante des enseignants qualifiés à travers la contractualisation des enseignants et le développement d'une politique de gestion des carrières plus transparente et plus efficace. Plus spécifiquement, il s'agit de : i) contractualiser, en équivalent année entière/enseignant, durant la période 2019-2022, en totalité 6 000 enseignants en leur offrant des perspectives meilleures de carrières, ii) réduire les disparités régionales dans l'allocation des enseignants dans les zones difficiles, iii) réduire la charge parentale relative à la rémunération des enseignants notamment dans les zones les plus défavorisées, iv) améliorer les procédures de recrutement par des ouvertures de postes dans les écoles ciblées en substitution au recrutement direct de personnes.

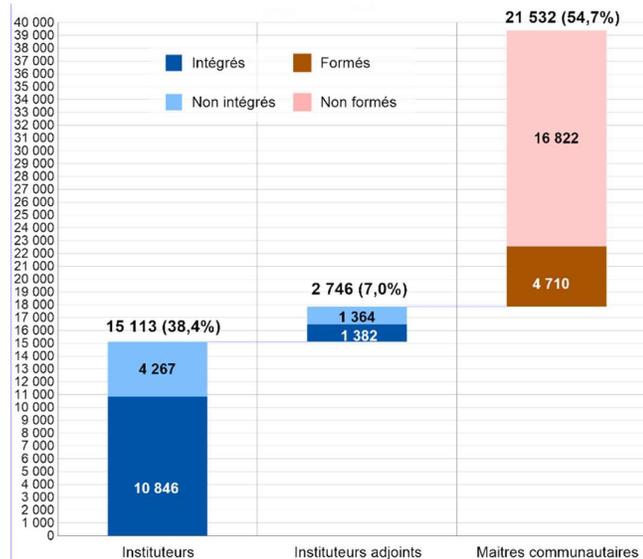
Un triple objectif est ainsi visé : i) améliorer la qualification des enseignants, ii) améliorer l'équité sociale du secteur en déchargeant, à terme, les parents d'élèves et les communautés de la charge excessive du financement de l'éducation qui leur revient, iii) rationaliser la gestion des enseignants sur une base contractuelle et réglementaire. L'option stratégique prise au niveau du PIET consiste à remplacer progressivement les maitres communautaires (MC) non formés par des maitres formés et rémunérés et par l'introduction progressive d'un corps d'enseignants contractuels, mieux formés, mieux rémunérés avec une pérennisation de leur rémunération prise en charge par le budget de l'État. Il s'agit de réduire progressivement la proportion des MC non subventionnés à travers, d'une part, la prise en charge de la subvention des MC et la contractualisation d'un nombre croissant d'enseignants. La contractualisation constitue ainsi une optimisation des recrutements qui assure à la fois la motivation des enseignants et la maîtrise des coûts au niveau du budget de l'État. Par ailleurs, la voie de la contractualisation permet d'atténuer une pression sociale importante au niveau des instituteurs et instituteurs adjoints non intégrés et de valoriser ainsi un investissement important réalisé au niveau de la formation initiale des enseignants.

3.2.1.3.1 Rappel du contexte

Durant la décennie 2008-2017, grâce notamment à l'effort des communautés, le nombre des enseignants du primaire a augmenté dans une proportion de 61% en passant de 24 514 en 2008 (dont 21 845 dans le secteur public et communautaire) à 39 391 en 2017 dont 32 287 exerçant dans le secteur public et communautaire. Durant la même période, le nombre d'élèves est passé de 1,53 million à 2,07 millions, soit une augmentation de 35%.

Cela s'est traduit par une amélioration du taux d'encadrement qui est passé de 62 élèves par enseignant à 53. Le graphique ci-contre illustre la structure du corps enseignant du primaire en 2017. Il montre que les maitres communautaires, au nombre de 21 532, constituent près de 55% des enseignants. Parmi eux, 16 822 (MC0 et MC1), soit 78,1%, n'ont pas reçu une formation les apprêtant à exercer ce métier. Cela montre l'ampleur de l'effort restant à accomplir afin d'améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique au niveau de l'enseignement primaire.

Graphique 15 : Structure du corps enseignants du Primaire (2017)



Source : d'après des données du MENPC, Annuaire statistique 2016-2017

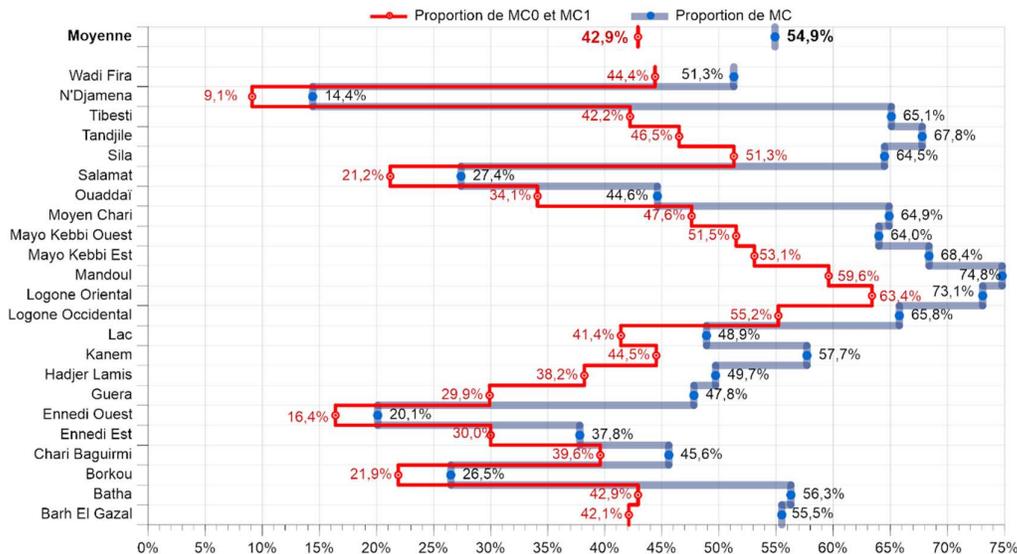
D'un autre côté, une partie importante des enseignants instituteurs et instituteurs adjoints sortants des ENI et en fonction sont en instance d'intégration. Ils sont au nombre de 4 267 instituteurs (28% des instituteurs) et 1 364 instituteurs adjoints (50% des instituteurs adjoints).

L'engouement des communautés à soutenir matériellement et financièrement les MC s'est estompé avec l'avènement de crise. Les nombreuses demandes d'officialisation des écoles communautaires et les fermetures de plusieurs écoles communautaires montrent les limites atteintes par les communautés à financer les écoles et à rémunérer les MC dont environ 45% étaient rémunérés par les parents. Cette situation aggrave les inégalités sociales en faisant porter aux parents, généralement les plus pauvres et résidant en milieu rural, une partie substantielle du financement de l'éducation primaire. Elle contribue également à la dégradation de la qualité de l'enseignement.

Les trois dernières années sont particulièrement marquées par la baisse des effectifs, suite à la démotivation de nombreux maîtres communautaires dont les rémunérations n'ont pas été versées durant la période. C'est ainsi que la baisse des effectifs du primaire a été mise en évidence de même que l'impact de la crise financière qu'a connu le pays sur la défection des maîtres communautaires, entraînant la fermeture de plusieurs établissements et le renvoi à leur domicile de milliers d'élèves.

Par ailleurs, une forte discrimination d'affectation des enseignants est constatée. Les enseignants qualifiés sont recrutés dans les villes et les écoles rurales sont en grande majorité tenues par des enseignants non qualifiés. Cette situation accentue l'iniquité du système et ne favorise pas l'amélioration de l'accès à l'éducation ni sa qualité. L'absence d'une politique de recrutement par poste ne permet pas également de maîtriser les mouvements incontrôlés des enseignants. Les données montrent de fortes disparités régionales dans la répartition des enseignants. En effet, si les proportions des enseignants non formés (MC0 et MC1) et celle du pourcentage des MC atteignent au niveau national respectivement 42,9% et 54,9% en 2017, ces proportions atteignent des niveaux élevés dans plusieurs régions comme Mandoul (59,6% et 74,8%), Logone Oriental (63,4% et 73,1%), Mayo Kebbi Est (53,1% et 68,4%), Logone Occidental (55,2% et 65,8%) et Sila (51,3% et 64,5%) alors qu'elle demeurent très faibles dans d'autres régions comme N'Djamena (9,1% et 14,4%), Ennedi Ouest (16,4% et 20,1%), Salamat (21,2% et 27,4%) et Borkou (21,9% et 26,5%). Le graphique suivant illustre ces répartitions :

Graphique 16 : Enseignement primaire (2017) : Répartition par région de la proportion des maîtres communautaires (MC) et des maîtres communautaires non formés (MC0)



Source : d'après les données du MENPC

En 2013, en raison de l'avènement de crise, la formation des instituteurs bacheliers au niveau des ENI a été suspendue. Le secteur dispose de 22 ENI présentant une capacité annuelle de formation de plus de 3 000 instituteurs. Ce dispositif a été réalloué pour la formation des MC. Cette formation destinée aux MC1 (maîtres communautaires du niveau 1 titulaires d'au moins du BEF et ayant suivi une formation de 45 jours dans les centres départementaux de formation continue) se déroule sur une période de 2 ans, elle est sanctionnée par l'octroi du Certificat élémentaire de fin d'études normales (CEFEN).

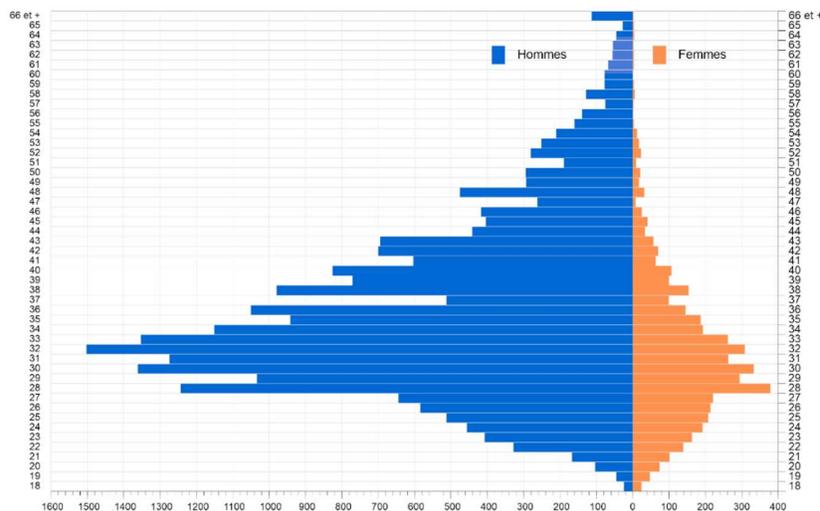
Durant la période 2019-2021, cette « stratégie de crise » sera maintenue. Cela permettra, d'une part, d'atténuer la pression à l'intégration à la fonction publique (environ 16 200 sortants des ENI, parmi les 20 500 diplômés de la période 2007-2013, n'ont pas été recrutés), et d'autre part, d'améliorer les qualifications des enseignants à travers la formation des MC. Au-delà de la période couverte par le PIET, une refonte de la formation initiale des enseignants sera envisageable dans le cadre de la prochaine stratégie sectorielle.

L'objectif fixé par le MENPC en 2013 était de remplacer la catégorie des MC0 (MC non formés). Toutefois, la réalité du terrain avec la persistance de la crise a rendu cet objectif impossible à atteindre. La crise s'est traduite par le non-paiement des enseignants. Cela a concerné depuis 2014 la subvention des MC et par la suite les fonctionnaires qui ont connu une réduction des primes et un retard important de paiement des salaires. La situation était extrêmement grave : i) les 15000 MC subventionnés jusqu'au mois de juin 2014 ne le sont plus depuis 3 ans, ii) les enseignants fonctionnaires ont connu une réduction de leur salaire (réduction de la moitié des primes) depuis novembre 2016, iii) les écoles : environ 2350 écoles n'ont pas fonctionné en 2006 et 2017. L'atténuation de cette crise et la réussite des rentrées scolaires sont tributaires de la réunion de plusieurs conditions et notamment de la nécessité d'assurer la subvention des MC1 et MC2. La situation s'est améliorée à travers la rémunération des MC à partir du dernier trimestre 2019 avec un effet rétroactif sur toute l'année 2019.

3.2.1.3.2 Le recensement des enseignants communautaires

Un recensement général des enseignants communautaires a été effectué en mai 2018. Il a recensé au total 28 510 MC dont 4 669 femmes, soit 16,4%. Près de 99,9% de ces enseignants exercent soit dans le secteur public (60,2%) ou communautaire (39,7%). Uniquement 0,1% sont recensés dans les écoles privées. L'âge moyen des MC est de 35,4 ans. Les femmes sont relativement plus jeunes (âge moyen de 31,3 ans contre 36,3 ans pour les hommes). Plus des deux tiers des MC sont âgés entre 25 et 40 ans et l'âge médian est de 33 ans. Le graphique suivant illustre la pyramide d'âge des MC recensés :

Graphique 17 : Maîtres communautaires recensés en 2018 : pyramide des âges



Source : d'après les données du recensement des enseignants communautaires 2018

Les critères d'éligibilité retenus pour la contractualisation et la subvention des MC sont au nombre de six : i) Age : compris entre 18 et 60 ans ; ii) Statut : l'exercice dans une école publique ou communautaire, iii) Diplôme : être muni d'un diplôme pédagogique ; iv) Ancienneté : en exercice depuis au moins 2015 ; v) Contrat : être sous contrat ; vi) Partie contractante : APE.

Les vérifications de ces critères montrent que le critère du diplôme est le plus exclusif : 73,5% des MC disposent de diplôme alors que l'éligibilité aux autres critères dépasse les 85% comme le montre le tableau suivant :

Tableau 11 : Vérification des critères d'éligibilité au financement

Critères vérifiés	Nombre	Pourcentage
Critère 1 : Age	28 126	98,7%
Critère 2 : Statut	28 478	99,9%
Critère 3 : Diplôme	20 966	73,5%
Critère 4 : Ancienneté	24 484	85,9%
Critère 5 : Contrat	26 460	92,8%
Critère 6 : Contrat avec APE	23 921	83,9%

Source : Recensement des MC 2018

Le cumul des critères montre que 55% des MC répondent aux six critères et que plus de 97% satisfont au moins 4 critères :

Tableau 12 : Vérification des critères

Critères vérifiés	Nombre	Pourcentage
1 Seul critère vérifié	0	0,0%
2 Critères vérifiés	28 510	100,0%
3 Critères vérifiés	28 422	99,7%
4 Critères vérifiés	27 688	97,1%
5 Critères vérifiés	23 612	82,8%
6 Critères vérifiés	15 693	55,0%

Source : Recensement des MC 2018

L'épuration de la base (élimination de certains doublons) arrive à retenir le nombre de 15 413 MC éligibles au financement. La répartition des MC par catégorie de diplôme montre qu'environ 80% des enseignants communautaires détiennent le BEPC/CAP (diplômes minimum requis pour l'admission à la formation pédagogique diplômante). On ne constate pas de différences significatives entre les enseignants éligibles et les non éligibles au financement en termes de structure des diplômes :

Tableau 13 : Répartition des MC selon le diplôme détenu et l'éligibilité au financement

	Non éligibles		Éligibles		Total	
	Nombre	Structure	Nombre	Structure	Nombre	Structure
Sans diplôme	35	0,3%		0,0%	35	0,1%
CEP	248	1,9%	97	0,6%	345	1,2%
BEPC/CAP	9 750	74,4%	12 523	81,2%	22 273	78,1%
BAC	2 747	21,0%	2 727	17,7%	5 474	19,2%
DEUG/BTS	51	0,4%	28	0,2%	79	0,3%
LICENCE	185	1,4%	28	0,2%	213	0,7%
Maitrise et plus	81	0,6%	10	0,1%	91	0,3%
Total	13 097	100,0%	15 413	100,0%	28 510	100,0%

Source : Recensement des MC 2018

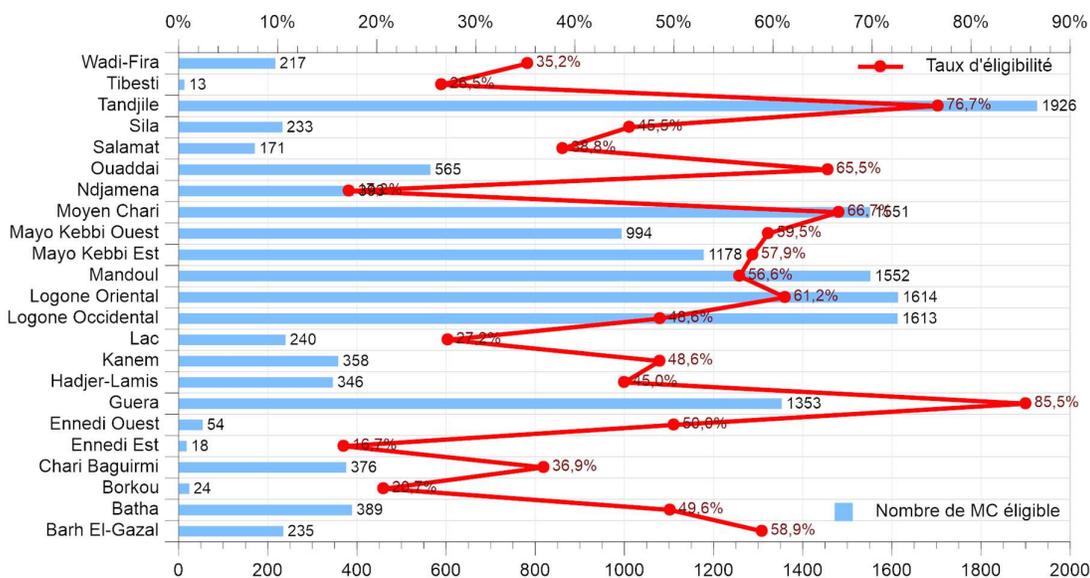
La répartition des MC par région et par genre est donnée par le tableau et le graphique suivant :

Tableau 14 : MC éligibles au financement : répartition par région et par genre

	MC recensés			MC éligibles au financement			Taux d'éligibilité		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Barh El-Gazal	68	331	399	45	190	235	66,2%	57,4%	58,9%
Batha	155	629	784	77	312	389	49,7%	49,6%	49,6%
Borkou	33	83	116	6	18	24	18,2%	21,7%	20,7%
Chari Baguirmi	170	850	1 020	46	330	376	27,1%	38,8%	36,9%
Ennedi Est	35	73	108	6	12	18	17,1%	16,4%	16,7%
Ennedi Ouest	32	76	108	14	40	54	43,8%	52,6%	50,0%
Guera	310	1 272	1 582	242	1 111	1 353	78,1%	87,3%	85,5%
Hadjer-Lamis	119	650	769	58	288	346	48,7%	44,3%	45,0%
Kanem	81	656	737	33	325	358	40,7%	49,5%	48,6%
Lac	114	769	883	25	215	240	21,9%	28,0%	27,2%
Logone Occidental	372	2 947	3 319	189	1 424	1 613	50,8%	48,3%	48,6%
Logone Oriental	203	2 433	2 636	143	1 471	1 614	70,4%	60,5%	61,2%
Mandoul	439	2 302	2 741	229	1 323	1 552	52,2%	57,5%	56,6%
Mayo Kebbi Est	202	1 831	2 033	125	1 053	1 178	61,9%	57,5%	57,9%
Mayo Kebbi Ouest	187	1 483	1 670	111	883	994	59,4%	59,5%	59,5%
Moyen Chari	465	1 862	2 327	308	1 243	1 551	66,2%	66,8%	66,7%
Ndjamena	816	1 470	2 286	121	272	393	14,8%	18,5%	17,2%
Ouaddai	265	597	862	155	410	565	58,5%	68,7%	65,5%
Salamat	78	363	441	29	142	171	37,2%	39,1%	38,8%
Sila	109	403	512	34	199	233	31,2%	49,4%	45,5%
Tandjile	301	2 211	2 512	232	1 694	1 926	77,1%	76,6%	76,7%
Tibesti	2	47	49	0	13	13	0,0%	27,7%	26,5%
Wadi-Fira	113	503	616	39	178	217	34,5%	35,4%	35,2%
Total	4 669	23 841	28 510	2 267	13 146	15 413	48,6%	55,1%	54,1%

Source : Recensement des MC 2018

Tableau 15 : Répartition des MC éligibles au financement et taux d'éligibilité par région (2018)



Source : Recensement des MC 2018

Les taux d'éligibilité diffèrent selon les régions en atteignant environ 17% à N'Djaména et à Ennedi Est et plus de 85% au Guera.

3.2.1.3.3 Programmation de la composante

Le projet PARSET 2 financé par la Banque mondiale a programmé la rémunération des maîtres communautaires éligibles à travers la contractualisation (1500 en 2019 et 3000 en 2020) et la subvention du reliquat des MC éligibles en 2019 et 2020. Sachant que les recrutements s'opèrent au début de l'année scolaire, l'analyse en termes d'année civile montre qu'en

équivalent année entière, la contractualisation à effectuer par la Banque mondiale concernera 2 625 en 2019 et 2 250 en 2020 (3000 sur 9 mois). Quant à la subvention, elle concernera 10624 en 2019 (reliquat des MC éligibles diminué des contractualisés par PARSET 2 et par PREAT et des MC1 éligibles en formation aux ENI et augmenté des MC précédemment subventionnés par ECW :60 de la région du Lac et 307 de la région Sud) et 13 163 en 2020.

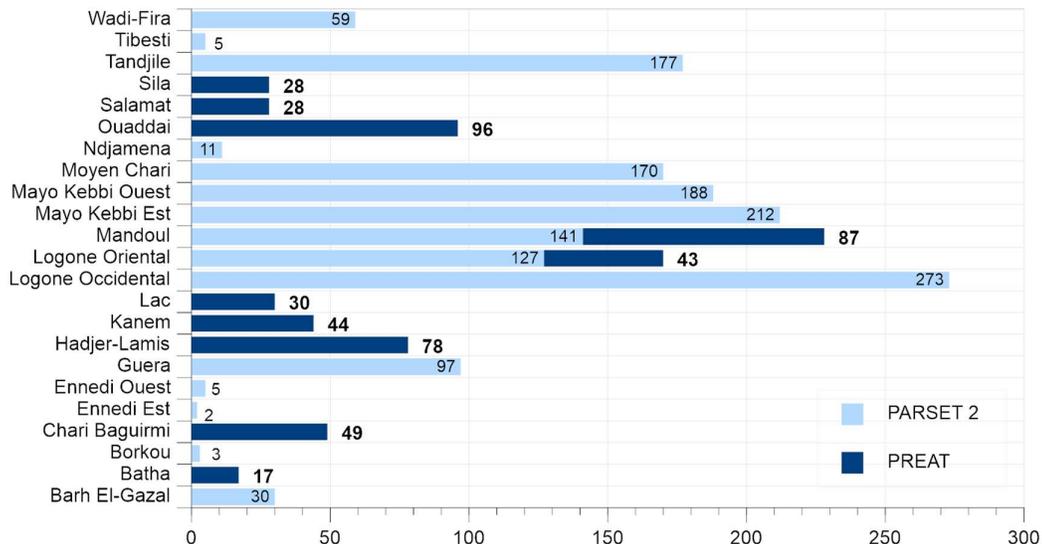
La programmation des interventions de PREAT dans ce domaine est confrontée à un double impératif : i) la nécessaire complémentarité entre l'intervention de la Banque mondiale et PREAT ; ii) la pérennisation du financement par la préparation de la relève à prendre en charge par le Budget de l'État après la fin du financement du projet de la Banque mondiale.

Une première option consiste à assurer une complémentarité chronologique entre le financement de la Banque mondiale et celui du PREAT. Si cette option cadre avec le second impératif (préparer et faciliter la relève pour le financement public), elle comporte toutefois un risque majeur qui conditionne le financement de PREAT par les aléas de l'échéancier de PARSET 2 qui peut connaître une prolongation des délais qui atteindrait la fin de la période de mise en œuvre du PREAT.

Une seconde option consiste à assurer une complémentarité géographique entre PARSET2 et PREAT tout en adoptant une programmation qui facilitera la transition vers un financement public. Cette option paraît la plus appropriée, car elle élimine le risque de dépendances des échéanciers des deux projets tout en facilitant la prise en charge de la rémunération des MC par le budget de l'État après la clôture de PARSET 2.

Ainsi, il est retenu de délimiter géographiquement l'intervention de PREAT dans le domaine de la rémunération des MC. Cette délimitation se mettra en place en complémentarité avec les interventions de PARSET 2 et concernera les zones d'intervention définies plus haut en privilégiant ainsi les régions les plus défavorisées et le milieu rural. Un cadrage précis sera arrêté et convenu avec la Banque mondiale avant le démarrage de la première vague de rémunération. D'ores et déjà, la première vague de contractualisation a été élaborée sur la base d'un partage de la répartition entre PARSET 2 et PREAT en retenant des régions exclusives pour le PREAT. Les deux projets interviennent simultanément uniquement dans deux régions comme le montre le graphique suivant. Un meilleur ciblage sera opéré lors de la prochaine vague de contractualisation.

Graphique 18 : Première vague de contractualisation des MC : répartition entre PARSET 2 (1500) et PREAT (500)

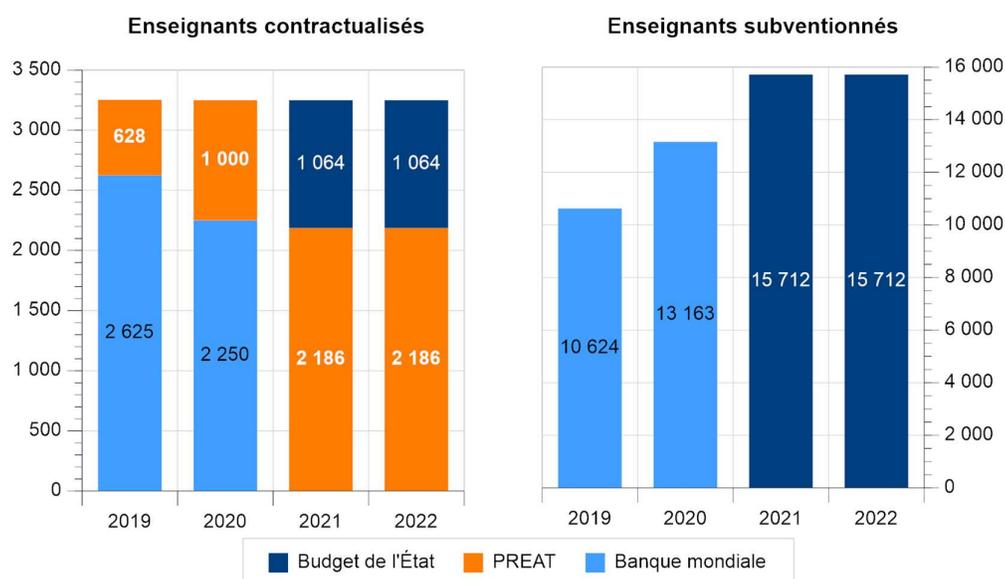


L'option initiale retenue était de répartir l'intervention de PREAT entre contractualisation et subvention. L'intervention de PARSET II structurait à terme cette répartition entre environ 3000 enseignants contractualisés et 15 000 enseignants subventionnés. Par souci de complémentarité entre l'intervention de PARSET II et de PREAT, la subvention de 2000 enseignants à partir de 2021 (après l'achèvement de PARSET II) par PREAT sur un total de 15 000 demeure pas assez significative (13%) et ne résout pas la question de la relève qui reste plutôt posé pour le budget de l'État (à hauteur de 87% si la contribution de PREAT est de 13%). Par contre, si l'intervention de PREAT se focalisait sur la contractualisation, elle serait nettement plus significative (plus des deux tiers) et permettra d'assurer la continuité du renouvellement des contrats des MC contractualisés après l'achèvement de PARSET II. Ainsi, il a été retenu d'ajuster l'intervention de PREAT qui concernera exclusivement la contractualisation.

L'intervention de PREAT en cette matière commença dès février 2019 par la contractualisation de 500 MC en plus de la contractualisation à partir d'octobre 2019 des 267 MC rémunérés par le financement ECW dans la région du Lac, lequel financement arrivera à terme en juillet 2019. Comme il sera procédé en octobre 2019 au recrutement du reliquat de la seconde vague de 500 MC (500 - 267, soit 233) dans le cadre de la rentrée scolaire 2019-2020. En équivalent année entière, cela correspondra à 628 contractuels (500 sur 11 mois, 267 sur 5 mois et 233 sur 3 mois). Ce nombre atteindra 1000 en 2020, 2186 en 2021 et en 2022. Sur l'ensemble de la période, la contribution de PRAT sera de 6 000 contractualisations en équivalent année entière. Les perspectives qui se présentent pour les prochaines années prenant en compte les besoins en enseignants et les projections des interventions de PREAT et de PARSET2 sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Projection de la situation de prise en charge du paiement des enseignants

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre total d'enseignants	38 762	39 391	39 004	37 750	39 430	41 440	41 850
Fonctionnaires payés par le budget	10 020	10 494	10 494	10 494	10 494	10 494	10 494
Instituteurs et IA non intégrés (public et communautaire)	2 056	2 276					
Maitres communautaires (public et communautaire)	20 408	19 517	28 510	27 256	28 936	30 946	31 356
Enseignants du secteur privé	6 278	7 104					
MC Non éligibles au financement							
MC0			7 544	6 632	8 312	9 023	9 433
MC1			2 613	2 613	363	363	363
MC2			2 598	2 598	2 598	2 598	2 598
MC Éligibles au financement							
MC1			7 790	7 790	5 540	5 540	5 540
MC2			7 623	7 623	12 123	13 422	13 422
Formations aux ENI			4 500	4 500	4 500	4 500	
A partir de MC1 éligibles			2 031	2 031	2 250	2 250	
A partir de MC1 non éligibles			2 469	2 469	2 250	2 250	
Répartition des MC en MC1 et MC2							
MC2 Contractualisés (en équivalent année entière)	327	327	327	3 253	3 250	3 250	3 250
Banque mondiale				2 625	2 250		
PME	327	327		628	1 000	2 186	2 186
ECW			327				
Budget de l'État						1 064	1 064
MC1 et MC2 Subventionnés (en équivalent année entière)			307	10 624	13 163	15 712	15 712
Banque mondiale				10 624	13 163		
PME							
ECW			307				
Budget de l'État						15 712	15 712
Nombre d'enseignants payés	10 347	10 821	11 128	24 371	26 907	29 456	29 456
Proportion d'enseignants payés	26,7%	27,5%	28,5%	64,6%	68,2%	71,1%	70,4%

Graphique 19 : Projection de la contractualisation et de la subvention des MC par source de financement


Ce tableau montre que la situation du blocage du système due au fait que plus de 70% des enseignants n'étaient pas rémunérés sera dépassée à partir de 2019 en ramenant cette proportion à moins de 40% qui constitue un seuil critique au-dessus duquel le système ne pourra pas fonctionner correctement en raison des implications en matière de financement des ménages qui connaît des limites objectives. Les projections montrent que le taux de rémunération des enseignants dépassera 70% à partir de 2021.

Les perspectives seront moins tendues dans le cas de mobilisation d'autres ressources contribuant à la rémunération des enseignants. L'objectif, dans le cas de dépassement de la conjoncture difficile au niveau des finances publiques, est que le budget de l'État prend la relève des ressources extérieures et notamment celles du PARSET II et de PREAT en matière de rémunération des enseignants à partir de 2021 par la contractualisation de 1 064 MC (autant en 2022) et la subvention de 15 712 MC (autant en 2022). Cela demeure un défi majeur et la mobilisation d'autres ressources contribuant à la facilitation de cette relève reste préconisée.

Cette sous-composante permettra la scolarisation de plus de 80 000 élèves en moyenne annuelle dans les régions rurales les plus défavorisées à retenir à partir des zones prioritaires identifiées plus haut en complémentarité et en concertation avec le projet de la Banque mondiale. Le coût de cette sous-composante est évalué à environ 10,23 millions USD en permettant la contractualisation de 6 000 enseignants (en équivalent année entière durant la période 2019-2022) à raison de 75 000 XAF par mois. L'AMP complémentaire a permis de réserver 4,3 millions USD à cette composante qui s'ajoutent aux 5,9 millions USD programmés dans le cadre de l'AMP initiale. Le tableau suivant donne le détail de la répartition en quantité et en montant entre l'AMP initiale et l'AMP additionnelle :

Tableau 17 : Contractualisation et subvention des MC : répartition entre l'AMP initiale et l'AMP additionnelle

	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Nombre de MC Contractualisés / Subventionnés (équivalent année entière)	3 700	2 300	6 000
Montant en M XAF	3 297	2 431	5 728
Montant en 1000 USD	5 887	4 341	10 228

3.2.1.3.4 Modalités de mise en œuvre

Concernant les modalités de mise en œuvre, l'examen des expériences passées montre qu'historiquement, la première expérience de contractualisation a commencé dans le cadre du Projet IDA en 1997 qui avait aidé les communautés à bénéficier des enseignants formés dans les ENI et en instance d'intégration. Les clauses du contrat prévoyaient le versement de 20 000 XAF, soit 80%, par le projet et 5 000 XAF, soit 20%, par l'APE.

La deuxième expérience qui a concerné les cycles moyen et secondaire fut le projet « Taiwan » en 1998. Ce projet a été porteur parce qu'il a apporté une réponse à la forte demande en personnel enseignant et a permis de soulager les communautés qui éprouvent d'énormes difficultés pour assurer la prise en charge des enseignants. Néanmoins, quelques difficultés ont marqué l'opérationnalisation de ces expériences : irrégularité dans le versement des subsides, non paiement de la contrepartie de la communauté et l'adoption d'une base des données peu fiable.

La troisième expérience dans le sous-secteur de l'enseignement fondamental a été mise en œuvre en 2004 par le Gouvernement à travers l'Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Éducation (APICED) pour soulager les communautés. Il s'agit de la contractualisation des enseignants communautaires avec les APE, l'APICED étant chargée de subventionner les APE pour financer ces contrats. Dans les clauses du contrat, l'État verse aux maîtres communautaires 80% (36 000 XAF pour les MC 2 et 24 000 pour les MC1) des subsides et l'APE les 20% (9 000 XAF pour les MC2 et 6 000 pour MC1). À partir de 2012, l'État a décidé de prendre en charge la totalité de la rémunération soit 60 000 XAF. Les autorités scolaires sont chargées de la certification du profil de l'enseignant à recruter et de son encadrement et du suivi pédagogique.

Enfin, la dernière expérience, celle de la zone d'urgence au Lac, initiée en 2016 a concerné 327 enseignants communautaires. La mise en œuvre commence avec le lancement par le MENPC d'un appel à candidature au niveau de la région. Une commission régionale appuyée par le niveau central siège pour statuer sur les dossiers des candidats. À la fin des travaux, un procès-verbal est élaboré et les résultats sont publiés. Après signature du contrat par les autorités scolaires et les contractants, le DPEJ, les IDENPC et les IPEP procèdent au déploiement des enseignants contractuels. Un accord entre l'entité de gestion (Unicef) et l'opérateur de téléphonie mobile Tigo a permis d'assurer le paiement par monnaie électronique.

La contractualisation dans le cadre du PREAT s'inspire de l'expérience du Lac par l'ouverture des postes dans les écoles des régions retenues en fonction des besoins exprimés et des critères bien définis par le Projet concernant notamment le déficit en enseignants et en enseignants formés. Les postes seront codifiés et un mécanisme de suivi régulier et de proximité des enseignants contractualisés. Par ailleurs, le PREAT expérimentera le mécanisme réalisé au Burkina Faso connu sous le nom de « contrôle citoyen ». Ce mécanisme permet d'assurer le contrôle physique des agents dans leur poste à travers le réseau de téléphonie mobile et pourra s'appliquer à tous les enseignants avec une forte implication de la communauté (APE) qui doit rendre compte aux autorités scolaires locales de façon périodique.

Au vu des enseignements des expériences passées et le recensement général des MC, les principales modalités de mise en œuvre retenues pour cette sous-composante concernent les aspects suivants :

- ❑ l'élaboration des outils standardisés pour la sélection des MC2 aux fins de contractualisation/subvention ;
- ❑ la sélection des MC2 pour la contractualisation sur la base du test organisé par le MENPC. Seuls les MC2 ayant réussi au test de sélection pourront bénéficier de la contractualisation. Les MC2 n'ayant pas réussi au test de sélection seront proposés pour la subvention ;

- ❑ les MC2 bénéficiaires de la contractualisation seront redéployés dans les zones défavorisées au niveau de la circonscription scolaire (IPEP) en fonction des besoins dans les écoles ;
- ❑ la validation des outils relatifs à la contractualisation, multiplication des documents de vérification et de contrôle (Contrat, Fiche d'identification, CFEN- Procès-verbaux) et la signature d'un contrat (CDD d'une année renouvelable) d'engagement tripartite entre le DPEJ, l'IPEP et l'enseignant contractant ;
- ❑ mission de terrain par le niveau central dans les IPEP pour travailler avec les commissions régionales composées du DPEJ, d'une IDENPC, d'un IPEP et des représentants des parents d'élèves et de la société civile pour :
 - confirmer la présence dans les écoles des MC ayant passé le test de sélection,
 - partager avec les membres des différentes commissions régionales les informations et les outils relatifs à la contractualisation,
 - récupérer tous les contrats signés ;
- ❑ contractualisation des enseignants formés (instituteurs ou instituteurs adjoints en instance d'intégration) à raison de 75 000 XAF/mois ;
- ❑ le paiement par l'entité de gestion à travers l'opérateur téléphonique, des enseignants contractualisés ou subventionnés par la monnaie électronique (Airtel money, Tigo cash, etc.) ;
- ❑ le suivi régulier et l'évaluation des enseignants contractualisés et subventionnés pour apporter des remédiations. Cette tâche est assurée par les IPEP, les IDEN, les DPEJ. Des visites programmatiques conjointes seront assurées par l'entité de gestion et le MENPC de manière périodique avec une expérimentation du mécanisme « contrôle citoyen ».

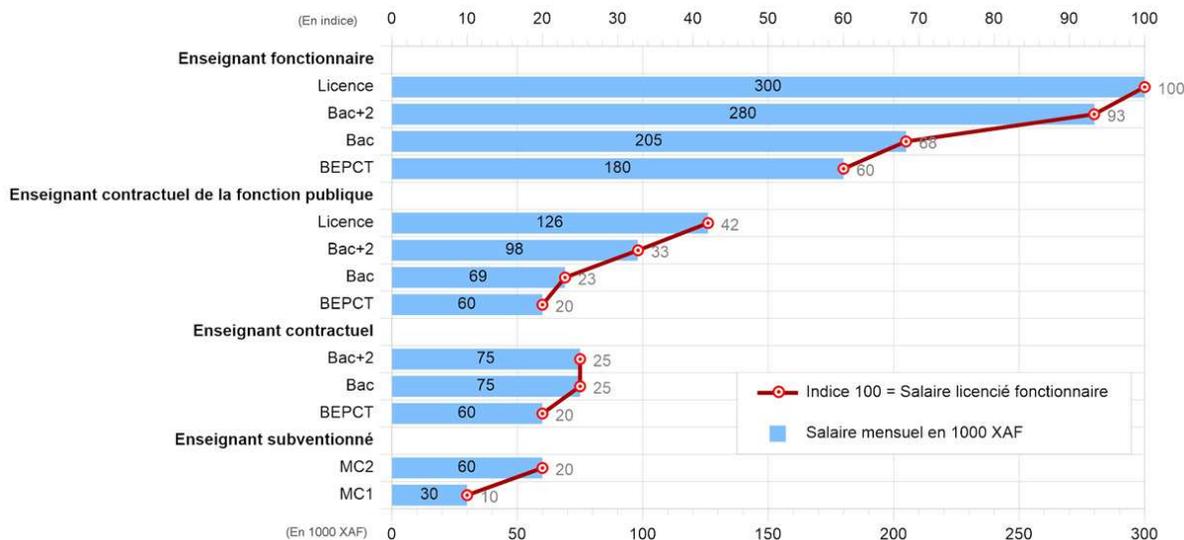
Il faudrait rappeler que le recrutement des 500 premiers contractuels de 2019 a été effectué de commun accord avec le PARSET 2 qui a financé le processus. Le MENPC a organisé le test au niveau central et délibéré en février 2019. Le processus de sélection pour la suite du projet sera opéré comme décrit dans l'AMP initiale. Ainsi, les postes seront ouverts dans les écoles des Provinces retenues en fonction des besoins exprimés et des critères bien définis par le Projet concernant notamment le déficit en enseignants formés. Ces postes seront ouverts aussi aux candidats en dehors du système et détenteurs de diplômes pédagogiques. Ce qui permettra de résorber les disparités dans l'allocation des ressources humaines en milieu rural et urbain.

En ce qui concerne les contrats, il sera signé entre l'enseignant et le MENPC représenté par le DPEJ et l'IPEP pour les enseignants contractuels. Quant aux subventions, le contrat sera signé entre l'enseignant et la communauté représentée par l'APE.

Par ailleurs, le PREAT financera la mise en place d'une application de gestion des besoins et de répartition des enseignants. Elle bénéficiera des résultats du recensement des MC effectué en mai 2018 et recoupera les différentes sources d'information dont l'enquête scolaire, les données de la DRH et les données de la solde. Cette application permettra de mieux rationaliser la définition des priorités d'affectation pour les nouveaux enseignants à contractualiser et à subventionner.

L'option de contractualisation et de subvention s'avère salubre pour le secteur dans le contexte actuel : par rapport aux coûts budgétaires d'un recrutement dans la fonction publique, la contractualisation et la subvention représentent des proportions respectives de 25% et de 20% de ce coût. C'est ce qu'illustre le graphique suivant qui présente la grille des salaires des enseignants par statut et catégorie de diplôme et compare en indice, le salaire de l'enseignant fonctionnaire licencié avec les autres catégories des enseignants :

Graphique 20 : Grille des salaires des enseignants du Primaire selon le statut



Source : selon les données du MENPC

La comparaison avec d'autres expériences comme celle de Madagascar ou du RDC montre une meilleure efficacité économique de la politique de contractualisation adoptée par le Tchad. En effet, le cas de Madagascar montre que la politique d'intégration dans la fonction publique entamée depuis 2014 s'est accompagnée par le ratage de plusieurs opportunités qu'il convient d'en tirer les leçons dans le cadre de la politique de contractualisation du Tchad. En effet, les opportunités perdues à Madagascar sont au moins au nombre de quatre : i) coût financier et budgétaire : les enseignants non fonctionnaires (ENF) recrutés en tant que contractuels touchent un salaire comparable à celui des fonctionnaires. Si cette option comporte un souci d'équité, elle limite toutefois significativement les marges de manœuvre et les perspectives d'élargissement de cette initiative, ii) absence de flexibilité : le statut contractuel est usité non pas pour des fins de flexibilité éventuelle, mais pour éviter une rigidité procédurale et administrative et in fine le CDD sera transformé à terme et CDI, iii) maintien à l'état du dispositif de la formation initiale des enseignants qui a raté l'opportunité de professionnaliser le corps des enseignants en délaissant la voie de la formation initiale et en recourant à l'intégration des ENF non préparés à ce métier, iv) rajeunissement du corps des fonctionnaires et amélioration du niveau d'encadrement : les critères de recrutement ciblaient les plus âgés et non les meilleurs parmi les ENF.

Concernant la RDC, la politique de « mécanisation » des enseignants adoptée, en dépit, de son inefficacité économique (les enseignants sont recrutés en tant que fonctionnaires) a l'avantage de se baser sur la création de postes et non le recrutement de personnes. La contractualisation au Tchad adoptera une démarche similaire de recrutement basé sur le poste avec des dispositifs de garde-fou vis-à-vis des pratiques de mutations et de réaffectation qui seront de toute les manières bien délimitées dans l'approche de recrutement sur poste qui comportera des conditionnalités de stabilité pour une période immuable qui atteindrait 5 années d'exercice. Le déploiement sera aussi conditionné par l'ouverture de postes.

3.2.2 Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement

3.2.2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire et préscolaire

Cette sous-composante vise à améliorer le niveau d'acquisition des élèves dans les disciplines fondamentales. Plus spécifiquement, elle vise à doter les élèves en manuels de lecture, calcul et sciences, à doter les élèves des classes préparatoires en ardoises et à doter les enseignants en guides pédagogiques. La portée de la sous-composante a été étendue pour concerner aussi le développement de programmes et la dotation en livrets pour les enfants du préscolaire.

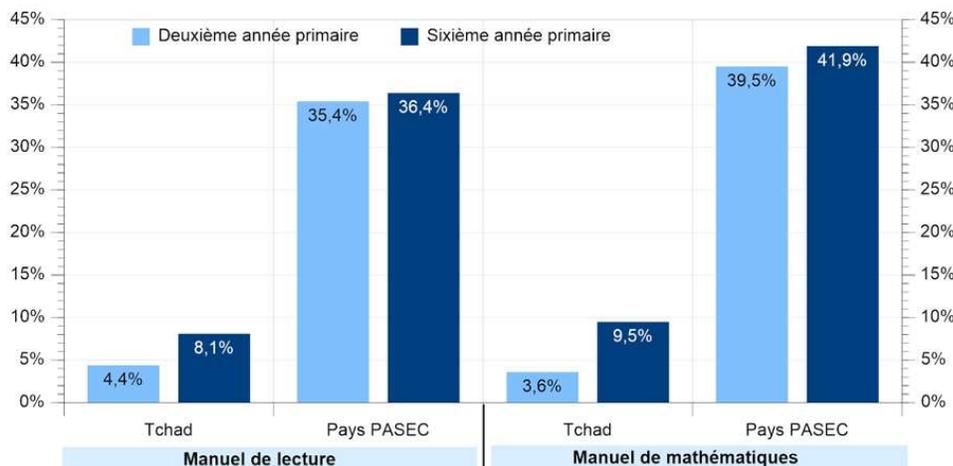
3.2.2.1.1 Place et rôle du manuel scolaire

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad (PIET), l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages est retenue parmi les priorités sectorielles pour la période 2018-2020. Cela passe notamment par la mise à la disposition des élèves et des enseignants des manuels, autres supports pédagogiques et guides adaptés, bilingues et en quantité suffisante et leur distribution équitable dans toutes les écoles du pays. Ceci s'accompagnera d'une formation à l'utilisation des manuels et de mesures d'encadrement permettant de s'assurer de la bonne utilisation de ce matériel dans les classes.

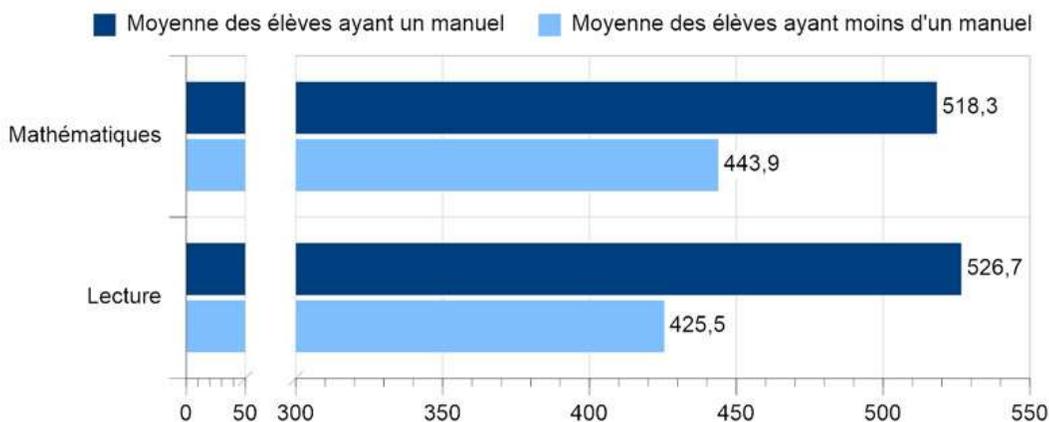
Le manuel scolaire constitue, d'une part, l'élément indispensable dans toutes activités quotidiennes d'enseignement et d'apprentissage au profit des élèves et, d'autre part, l'instrument de travail privilégié pour l'enseignant dans sa classe. La disponibilité et l'utilisation des manuels scolaires améliorent le rendement des élèves. En effet, l'importance de ces outils pédagogiques en matière d'amélioration de qualité des apprentissages a été démontré notamment pour les pays en développement où la formation initiale des enseignants dans les pays à faible revenu est limitée, tant en termes des contenus des programmes qu'au niveau des pratiques pédagogiques, et qu'une proportion importante d'élèves ne disposent pas de livres à la maison.

Les résultats de la participation du Tchad au PASEC 2014 sont riches en enseignements en cette matière : ils montrent, d'une part, que la dotation en manuels scolaires est très faible au Tchad comparativement à la dizaine des pays francophones participant au PASEC et, d'autre part, que les résultats des élèves tchadiens disposant de manuels scolaires sont significativement plus élevés que ceux des élèves n'ayant pas de manuels, c'est ce qu'illustrent les deux graphiques suivants :

Graphique 21 : Pourcentage d'élèves ayant un manuel de lecture et de mathématiques en classe : Tchad et moyenne des pays participant au PASEC 2014



Source : selon les résultats du PASEC 2014

Graphique 22 : PASEC Tchad : Résultats comparés des élèves de la sixième année selon la disponibilité des manuels scolaires

Source : selon les résultats du PASEC 2014

En matière de conception de manuels scolaires, le secteur a développé des acquis importants. Il s'agit notamment de l'existence du Centre National du Curricula (CNC) qui permet l'élaboration des curricula, des manuels, des guides et autres supports pédagogiques et le développement des compétences nationales en matière de conception, d'élaboration et d'écriture des manuels, guides, curricula et autres supports pédagogiques.

Par ailleurs, le secteur présente plusieurs domaines de fragilité qui concernent notamment les faibles capacités des imprimeries locales et le coût élevé de la production du manuel au niveau local et les insuffisances en matière de conservation et gestion des manuels en plus d'un accès discriminant des élèves du secteur privé au manuel officiel.

3.2.2.1.2 Faible dotation en manuels scolaires

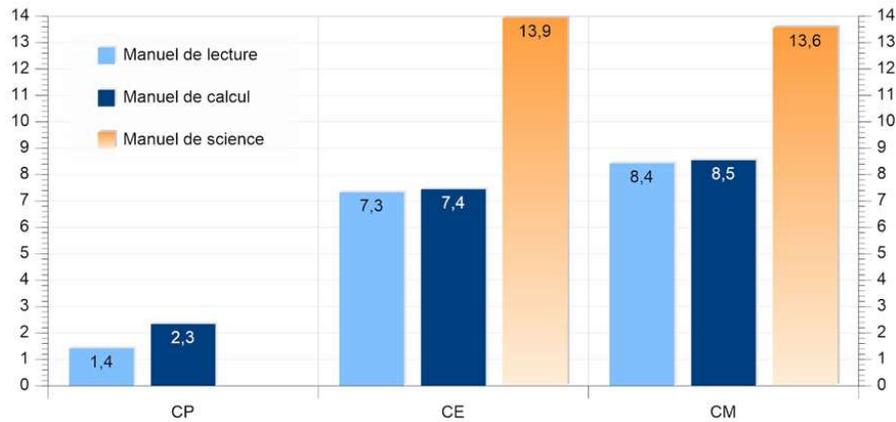
Les manuels sont toujours en nombre insuffisant : seul 4,4% des élèves au niveau national disposent de leur propre manuel en lecture et 3,6% en mathématiques et presque inexistant en milieu rural où l'on dénombre en moyenne un livre de lecture pour 6 élèves, un livre de calcul pour 6 élèves et un livre de science pour 9 élèves.

La dotation en manuels scolaires s'est relativement améliorée ces dernières années mais demeure extrêmement faible. En effet, les acquisitions des dernières années ont concerné plus de 1,6 million de manuels de lecture et de calcul et près de 26 000 guides de niveaux CP1 et CP2 acquis et distribués dans le cadre du PREBAT et près de 466 000 manuels de lecture et de calcul pour les CE et CM acquis dans le cadre du PARSET II. En plus la République du Soudan, a édité 2 millions de manuels en arabe de différentes disciplines enseignées dans le primaire et distribués dans toutes les écoles du Tchad.

En fait, l'essentiel des acquisitions a concerné le cycle préparatoire ce qui a permis d'améliorer la dotation en manuels scolaires à ce niveau (1,4 élève par manuel de lecture et 2,3 élèves par manuel de calcul) mais un déficit important persiste aux niveaux du CE (7,3 élèves par manuel de lecture et 7,4 élèves par manuel de calcul et 13,9 élèves par manuel de sciences) et CM (8,4 élèves par manuel de lecture et 8,5 élèves par manuel de calcul et 13,6 élèves par manuel de sciences).

Le graphique suivant illustre cette répartition du ratio de nombre d'élève par manuel en 2016 :

Graphique 23 : Ratio de nombre d'élèves par manuel (2016)



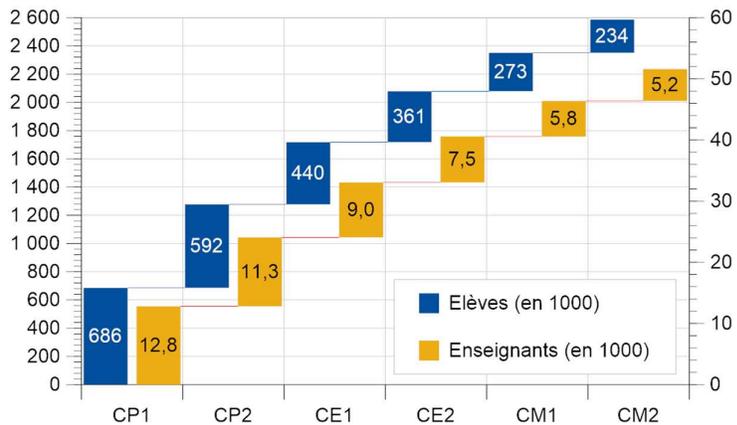
Source : D'après les données du MENPC

Ainsi, le PREAT financera en priorité l'acquisition des manuels pour le CE et le CM et puis pour le CP. Il sera présenté plus bas qu'un arbitrage sera proposé quant à l'imputation du renouvellement des manuels des CP sur la part variable du financement.

3.2.2.1.3 Dimensionnement de la composante

Les calculs des besoins en manuels scolaires et en guides pédagogiques sont élaborés sur la base des projections des effectifs à l'horizon 2020 qui aboutissent à un effectif total d'élèves dans l'enseignement primaire de 2,585 millions et un nombre d'enseignants de 51 590 enseignants répartis comme suit :

Graphique 24 : Projections des élèves et des enseignants du primaire à l'horizon 2020 (en 1000)



Source : selon les projections du Modèle de simulation

Il est retenu de doter les classes du CP de deux manuels (lecture et de calcul) et les classes de CE et CM de trois manuels ((lecture, calcul et Sciences de la vie et de la Terre -SVT). La dotation de chaque élève d'un manuel nécessite l'acquisition de près de 6,4 millions de manuels. L'option prise est de retenir un ratio de 1 élève par manuel aussi bien pour la lecture que pour le calcul et 2 élèves par manuel pour les SVT. Cela correspond à un total de 5,8 millions de manuels. Toutefois, l'enveloppe disponible à cette composante n'a pas permis d'atteindre cet objectif. Ainsi, il a été retenu de réduire le ratio à 2 élèves par manuel de calcul pour les élèves du CP lors de l'acquisition de renouvellement qui est programmée pour 2021.

Le nombre total de manuels à acquérir est ainsi ramené à 5,2 millions : 1,9 million pour le CP, 2,0 millions pour le CE et près de 1,3 million pour le CM. Le tableau suivant donne la répartition des acquisitions des manuels par année d'étude, par discipline et par année d'acquisition :

Tableau 18 : Acquisition des manuels par année

	2019	2020	2021	Total
Manuels scolaires pour le CP				
Manuel de lecture pour CP 1			685 593	685 593
Manuel de lecture pour CP 2			592 088	592 088
Manuel de calcul pour CP 1			342 800	342 800
Manuel de calcul pour CP 2			296 040	296 040
Total manuels pour le CP			1 916 521	1 916 521
Manuels scolaires pour le CE				
Manuel de lecture pour CE1		439 832		439 832
Manuel de lecture pour CE2		360 754		360 754
Manuel de calcul pour CE1		439 832		439 832
Manuel de calcul pour CE2		360 754		360 754
Manuel de SVT pour CE1		219 920		219 920
Manuel de SVT pour CE2		180 380		180 380
Total manuels pour le CE		2 001 472		2 001 472
Manuels scolaires pour le CM				
Manuel de lecture pour CM1		272 920		272 920
Manuel de lecture pour CM2		234 255		234 255
Manuel de calcul pour CM1		272 920		272 920
Manuel de calcul pour CM2		234 255		234 255
Manuel de SVT pour CM1		136 460		136 460
Manuel de SVT pour CM2		117 130		117 130
Total manuels pour le CM		1 267 940		1 267 940
Total général		3 269 412	1 916 521	5 185 933

Le nombre des guides pédagogiques correspondant aux manuels à acquérir est de près de 131 000 guides pédagogiques répartis comme suit :

Tableau 19 : Acquisition des guides pédagogiques par année

	2019	2020	2021	Total
Guides pédagogiques pour le CP				
Guide pédagogique de lecture pour CP 1			12 800	12 800
Guide pédagogique de lecture pour CP 2			11 270	11 270
Guide pédagogique de calcul pour CP 1			12 800	12 800
Guide pédagogique de calcul pour CP 2			11 270	11 270
Total Guide pédagogique pour CP			48 140	48 140
Guides pédagogiques pour le CE				
Guide pédagogique de lecture pour CE1		8 980		8 980
Guide pédagogique de lecture pour CE2		7 520		7 520
Guide pédagogique de calcul pour CE1		8 980		8 980
Guide pédagogique de calcul pour CE2		7 520		7 520
Guide pédagogique de SVT pour CE1		8 980		8 980
Guide pédagogique de SVT pour CE2		7 520		7 520
Total Guide pédagogique pour CE		49 500		49 500
Guides pédagogiques pour le CM				
Guide pédagogique de lecture pour CM1		5 810		5 810
Guide pédagogique de lecture pour CM2		5 210		5 210
Guide pédagogique de calcul pour CM1		5 810		5 810
Guide pédagogique de calcul pour CM2		5 210		5 210
Guide pédagogique de SVT pour CM1		5 810		5 810
Guide pédagogique de SVT pour CM2		5 210		5 210
Total Guide pédagogique pour CM		33 060		33 060
Total général		82 560	48 140	130 700

Il a été retenu que la livraison des manuels et guides se fasse directement dans les écoles en conformité avec les dispositions de la Nouvelle Politique Nationale du Manuel et Matériels didactiques. Cela a aussi motivé le regroupement des achats afin de minimiser les coûts des distributions. Les acquittions et distributions récentes des manuels scolaires montrent que le coût d'acquisition varie entre 1,25 USD à 1,75 USD par manuel selon la discipline et que le coût d'acheminement jusqu'à l'école atteint 0,4 USD par manuel.

Le Projet financera aussi l'acquisition et la distribution de 896 150 ardoises destinées aux élèves du CP. Par ailleurs, PREAT financera un cycle de formation spécifique à ces nouveaux manuels injectés dans le système ainsi que les activités de préparation, validation des manuels et les activités de suivi technique et de suivi des répartitions et des distributions.

En raison de la priorité dégagée pour le préscolaire, il a été récemment préconisé de proposer certaines activités à financer dans le cadre de l'AMP complémentaire. En effet, le PIET a mis l'accent sur la faible couverture du préscolaire (2,8%) et de l'option d'en améliorer l'accès et d'investir dans la qualité de cet enseignement préscolaire. Il a été notamment retenu de développer le curriculum d'élaborer et d'acquérir les manuels de référence. Le PREAT retient ces activités dans le cadre de l'AMP complémentaire qui aboutissent à l'élaboration des programmes, l'édition et la distribution des livrets des activités langagières, pré lecture, pré calcul et graphisme destinés aux 15 000 enfants inscrits dans les trois sections (petite section, moyenne section et grande section). Le développement des curriculums ainsi que l'élaboration des manuels et des guides des maitres sera réalisé par une équipe de concepteurs avec un appui en assistance technique. Les 500 encadreurs du préscolaire bénéficieront d'une formation appropriée en matière d'utilisation des livrets élaborés.

Ainsi, la disponibilité de l'AMP complémentaire a permis d'une part d'augmenter le nombre de manuels acquis en passant de 3,2 à 5,2 millions et de financer de nouvelles activités qui concernent le renforcement de la formation spécifique aux nouveaux manuels injectés dans le système ainsi que les activités de préparation, validation des manuels et celles de suivi technique et de suivi des répartitions et des distributions ainsi que le développement et la dotation de livrets pour le préscolaire mentionné plus haut.

Il s'agit entre autres des aspects suivants : i) le stockage et la distribution des manuels : la livraison des manuels et guides se fera directement dans les écoles en conformité avec les dispositions de la Nouvelle Politique Nationale du Manuel et des Matériels didactiques au Tchad ; ii) l'atelier de relecture des manuels et guides pédagogiques : cela permettra d'actualiser les contenus et d'améliorer l'organisation avec la collaboration des experts externes et des personnes ressources. Par ailleurs cette activité sera suivie par la mise en page éditoriale en vue de disposer des documents répondant aux normes internationales en matière d'édition et à l'évolution de la technologie dans le domaine moderne des techniques d'impression ; iii) la mission de réception technique : la réception technique s'effectuera chez l'imprimeur par l'équipe technique mise sur pied par Arrêté N° 0013/PR/PM/MEFA/CNC/2014. Cette activité a pour but de s'assurer du respect des caractéristiques techniques avant la livraison ; iv) la mission de suivi dans les écoles : Après la distribution des manuels dans des écoles, cette mission de suivi de distribution s'effectuera afin de constater la présence physique des manuels scolaires et guides ainsi que leur utilisation et condition de stockage.

Par ailleurs, il faut signaler que la formation des formateurs a été renforcée : Elle s'adresse aux inspecteurs, conseillers, animateurs, ainsi que les formateurs des ENI. Cette formation doit leur permettre de maîtriser l'utilisation des manuels et guides de la Collection Etoiles ainsi que les nouvelles orientations basées sur la pédagogie de l'intégration. Ces formateurs ainsi outillés développeront un encadrement de proximité au profit des enseignants. Ils assureront le renforcement des capacités des enseignants lors des journées pédagogiques et mini-stages.

Concernant l'état d'avancement de cette composante, il faudrait signaler que les délais de mise en œuvre constatés étaient plus longs que ceux estimés initialement. En effet, les délais ne se limitent pas à ceux de la duplication, mais il s'est avéré nécessaire de procéder à une relecture à une révision de la mise en page des manuels était nécessaire avant leur impression. De même, il était envisageable de tenir compte des quantités prévues dans l'AMP complémentaire par souci d'économie d'échelle. Cependant, le secrétariat du GPE a précisé qu'il ne serait pas possible de considérer le financement additionnel avant son approbation. Par ailleurs, des analyses supplémentaires pour prendre en considération la nouvelle politique nationale du livre ont été réalisées ce qui a permis d'introduire la relecture et la révision de la mise en page dans les activités à réaliser avant l'impression des manuels.

L'appel d'offres international a été lancé le 30 août 2019 (avec publication au niveau national pour s'assurer que les éditeurs-imprimeurs tchadiens soient informés et sachent comment postuler). L'analyse des offres s'effectuera courant octobre 2019 et la signature des contrats d'Édition/impression interviendra début novembre. Ainsi la livraison des manuels de CE et CM dans les écoles sera planifiée pour la rentrée scolaire d'octobre 2020.

Le coût global de cette sous composante atteint 10,91 USD, soit 4,45 M USD de plus (au titre de l'AMP complémentaire) par rapport au coût retenu par la requête initiale (6,57 M USD).

Tableau 20 : Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire et préscolaire : évolution des quantités et des montants entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire

	AMP initiale		AMP complémentaire		Total	
	Nombre	Montant (M XAF)	Nombre	Montant (M XAF)	Nombre	Montant (M XAF)
Manuels scolaires pour le primaire	3 190 570	3 027	1 995 363	2 059	5 185 933	5 086
Guides (*)	136 800	155		3	130 700	158
Ardoises (**)	896 150	124		2	896 150	126
Manuels pour le préscolaire			60 000	107	60 000	107
Guides pour le préscolaire			1 000	2	1 000	2
Autres dépenses		312		319		631
Total		3 618		2 492		6 110

(*) et (**) Il faudrait signaler que les besoins en guide pédagogiques ont été révisés en raison de l'adoption d'un rythme moins ambitieux en termes d'amélioration du taux d'encadrement. Par ailleurs, On signale que les coûts des guides pédagogiques ont augmenté en dépit de la baisse de la quantité. Par rapport à l'estimation initiale (requête de l'AMP initiale) les coûts des manuels et guides ont été légèrement revus à la hausse en raison de l'ajustement du coût de distribution (estimé initialement à 0,35 USD par unité et ramené à 0,40 USD par unité) et aussi de l'effet d'ajustement du taux de change (+1,8%) entre janvier 2018 et janvier 2019 sachant qu'il s'agit d'AOI.

3.2.2.1.4 Modalité de réalisation

Concernant les modalités d'acquisition, l'option prise dans le cadre du PREAT est de recourir à l'appel d'offres international. En effet, l'expérience de l'édition sur le plan national vécue dans des projets précédents montre que les coûts unitaires au niveau local sont dans un rapport de 1 à 8 voire de 1 à 10 par rapport à la réalité du marché international.

La procédure d'acquisition comporte les principales étapes suivantes :

- Le CNC organise en collaboration avec la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) l'atelier de relecture des manuels scolaires ;
- Le CNC élabore les spécifications techniques pour l'impression des manuels et les transmet à l'UNICEF ;
- Le CNC élabore des TDR pour l'impression des manuels en collaboration avec l'UNICEF ;
- Le CNC délivre le bon à tirer à l'imprimeur ;
- Le DEP élabore le plan de distribution des manuels scolaires en collaboration avec la CNC ;
- Le CNC organise les différentes formations sur l'utilisation et à la gestion des manuels en collaboration avec la DEP et la DFE ;
- Le CNC organise la réception technique conformément à l'Arrêté n° 0013/PR/PM/MEFA/CNC/2014 ;
- L'Unicef prépare et lance l'avis d'appel d'offre, sélectionne l'imprimeur et signe le contrat de mise en page éditoriale et d'impression ;
- L'Unicef assure le suivi de l'édition et de l'impression et de la distribution en collaboration avec le CNC et la DEP.

3.2.2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement

La présente sous-composante du Projet vise à améliorer la qualité des apprentissages et de l'encadrement de l'enseignement primaire à travers la définition et la mise en place d'un plan de formation continue destiné aux différents acteurs de la chaîne pédagogique de ce niveau d'enseignement.

Le secteur dispose de plusieurs atouts qui peuvent être mobilisés pour l'amélioration des capacités des acteurs de la chaîne pédagogique. En effet, en plus de la disponibilité des structures de formation et d'encadrement pédagogique des enseignants (22 ENI, 72 CDFCEP et 4 ENS), des activités ont été réalisées visant le renforcement des capacités des professeurs des ENI et des formateurs pédagogiques en ingénierie de formation et la professionnalisation d'environ 20 000 enseignants communautaires par la formation initiale.

Par ailleurs, des référentiels de compétences ont été développés ainsi que des modules de formation des enseignants et de guides de gestion des directeurs d'écoles. Cela s'est réalisé notamment dans le cadre des programmes et projets initiés dans le secteur ces dernières années qui ont permis de mettre en place un dispositif de formation des enseignants du fondamental et le suivi de proximité sur le terrain par le personnel d'encadrement pédagogique ainsi que la dotation dans leurs zones d'intervention des structures de formation initiale et continue en équipement adéquat (moyens roulants, outils informatiques et matériels didactiques) ainsi que l'élaboration des référentiels des compétences et la réactualisation et l'impression des modules, manuels scolaires et guides pédagogiques dans les deux langues nationales.

Toutefois, les activités de la formation continue réalisées ces dernières années n'étaient pas engagées dans un cadre bien défini de renforcement des capacités des différents acteurs de la chaîne pédagogique. Le Projet se propose, d'une part, de capitaliser les réalisations antérieures et notamment celles mises en place dans le cadre du PREBAT et, d'autre part, de financer l'élaboration et la mise en place d'un plan de formation continue qui répond aux besoins réels des différents acteurs concernés.

Quatre objectifs spécifiques seront visés dans le cadre de cette sous-composante et qui sont déclinés comme suit en activités à prendre en charge dans le cadre du PREAT :

- ❑ Le MENPC dispose d'un plan de formation continue actualisé à travers l'élaboration et l'actualisation du plan de formation continue. Cela nécessite la mise en place d'une équipe technique, le recrutement d'un consultant international et d'un consultant national, l'identification des besoins de formation et l'élaboration/actualisation des référentiels d'activités, des compétences et de qualification. Le Plan de formation qui sera produit, sera validé et diffusé à large échelle.
- ❑ Les inspecteurs, les conseillers pédagogiques, les directeurs d'écoles et les enseignants sont formés et/ou recyclés suivant les référentiels des compétences et des qualifications conformément au plan d'action défini par le Plan de formation. Cela passe par une formation de formateurs et l'organisation des ateliers de formation au niveau régional et local.
- ❑ Les conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseignants par les IPEP et Conseillers sont améliorées à travers les dotations en équipements logistiques et didactiques au niveau des IPEP.
- ❑ Les didacticiels d'autoformation des enseignants arabophones sont disponibles et utilisés à travers, d'une part, l'adaptation des didacticiels en arabe nécessitant le recrutement d'un consultant international, la mise en place d'une équipe nationale, la traduction et l'adaptation des référentiels d'activités et des compétences qui seront

validés et diffusés et, d'autre part, par la formation des enseignants arabophones à l'utilisation des didacticiels nécessitant une assistance technique pour la préparation du programme et contenu de la formation et l'organisation des ateliers de formation des formateurs et le suivi de la formation au niveau régional.

Cette dernière activité est retenue au niveau du PIET et de son Plan d'action dans le cadre de l'application des principes de la politique du bilinguisme et d'amélioration de la qualité de la formation des enseignants à travers notamment le développement de matériels et d'outils didactiques qui restent déterminants en matière d'amélioration des acquis et de l'apprentissage. Ainsi, afin de pallier au manque de matériel didactique d'autoformation pour les enseignants, un didacticiel d'autoformation des enseignants sur l'enseignement explicite a été élaboré pour les enseignants francophones. Il s'agit ici de mettre également ces mêmes outils à la disposition des enseignants arabophones à travers la traduction du didacticiel et sa mise à disposition pour les enseignants arabophones. Le développement d'outils spécifiques en d'autres langues nationales sera tributaire des conclusions de l'évaluation finale de l'expérimentation de la mise en œuvre des 5 langues nationales dans les 5 régions et des options politiques qui seront retenues en cette matière.

Le Plan de formation qui sera développé aura une portée nationale, toutefois, la composante à financer dans le cadre du présent Projet concernera en priorité les zones d'intervention retenues. Il s'agira d'une formation en cascade qui sera initiée par la formation de formateurs et qui visera 600 inspecteurs et conseillers pédagogiques, 5 000 directeurs d'écoles et environ 13 550 enseignants.

D'autre part, cette sous-composante comporte aussi un renforcement du système de suivi et d'encadrement de proximité et une activité spécifique visant à adapter, réviser et traduire les référentiels d'activités et de compétence en arabe et la formation des formateurs référents en cette matière.

La mise en œuvre du Plan de formation sera assurée par la Direction de la formation des enseignants relevant de la direction générale des enseignements et de la formation. Il s'agit de la structure responsable de la formation initiale et continue des enseignants, des directeurs, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. Elle a sous sa tutelle les 22 ENI et les 78 Centres départementaux de la formation continue de l'enseignement primaire.

En plus de l'élargissement des activités de formation destinées aux directeurs et enseignants, l'AMP complémentaire a permis de programmer des nouvelles activités dont notamment le recyclage de 450 professeurs des Écoles Normales d'Instituteurs, l'extension et le fonctionnement des espaces numériques par la création de 2 nouveaux espaces en complément des 4 créés dans le cadre de l'IFADEM et la formation spécifique destinée aux encadreurs des enseignements spécialisés.

Le recyclage des professeurs des Écoles Normales d'Instituteurs vise à renforcer leurs capacités en matière d'innovations pédagogiques. 450 professeurs seront touchés pour une formation de 5 jours au moins. La budgétisation est faite en homme/jour et non en nombre des professeurs à former. 200 seront touchés par an pendant les 2 premières années et 50 en dernière année avec une marge de 50 pour tenir compte de la forte mobilité et de l'attrition des enseignants des ENI.

Le MENPC, à travers la Direction de la Formation des Enseignants a obtenu dans le cadre de l'Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres (IFADEM), un financement pour la mise en place des espaces numériques dans 4 Écoles Normales d'Instituteurs (N'Djamena, Bongor, Abéché et Mongo) en vue d'assurer la formation à distance de toute la chaîne éducative. Après deux années de formation de la chaîne éducative, les résultats obtenus sont satisfaisants. Cette initiative mérite d'être démultipliée dans les autres ENI pour réduire les dépenses liées aux mouvements des formateurs et des enseignants pour leur formation. Le

projet a pris fin en décembre 2018 mais a été prorogé d'un an. Pour une pérennisation de cette expérience, il serait impérieux d'accorder un appui logistique et matériel pour l'extension de l'initiative dans les autres ENI et assurer le fonctionnement de l'ensemble du dispositif. C'est à cet effet que l'AMP complémentaire vise à étendre les espaces numériques à 2 autres ENI de la zone du projet.

Les enseignements spécialisés visent à assurer le droit à une éducation de qualité et à une insertion sociale des enfants, adolescents et jeunes vivants avec les handicaps notamment les malvoyants et les malentendants. Les enseignants qui encadrent ces enfants sont soit formés à l'extérieur du pays soit recrutés sans formation pédagogique. La première catégorie n'a jamais bénéficié de recyclage et de formation sur les nouveaux outils curriculaires tchadiens et la seconde catégorie n'a aucune formation en matière d'enseignements spécialisés. L'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages au profit de ces enfants implique nécessairement la formation spécifique des acteurs de la chaîne pédagogique. Ainsi, il sera organisé une formation des formateurs au profit de 23 animateurs pédagogiques pendant 10 jours. Ceux-ci renforceront à leur tour les capacités de 500 encadreurs des enseignements spécialisés pendant 5 jours dont 250 en 2020 et 250 en 2021.

Concernant l'élargissement de la formation des instituteurs, conseillers pédagogiques, directeurs et enseignants de la zone d'intervention du PREAT, la disponibilité de l'AMP complémentaire a permis de passer d'une formation de 2 jours destinée aux inspecteurs et conseillers pédagogiques à une formation d'une semaine, pour les directeurs la durée de la formation qui concernait 1000 directeurs pendant 3 jours concerne désormais l'ensemble des 5000 directeurs pour une durée d'une semaine en de la formation de 150 formateurs des ENI.

Quant à la formation des enseignants, elle a été reconsidérée afin de toucher en priorité les enseignants non formés (MC0 et MC1) de la zone d'intervention du projet. En effet, les régions d'interventions prioritaires du PREAT (Zone de priorité 1) comptent 14 574 enseignants dont 12 146 exercent dans le secteur public et communautaire et parmi eux 6 567 sont classés non formés (MC0 et MC1).

La répartition des enseignants par zone de priorité et par catégorie est donnée par le tableau suivant :

Tableau 21 : Répartition des enseignants par zone de priorité et par catégorie

	Instituteur		Instituteur adjoint		MC0		MC1		MC2		Total général
	Total	Dont public et com.	Total	Dont public et com.	Total	Dont public et com.	Total	Dont public et com.	Total	Dont public et com.	
Régions de niveau de priorité 1	4 662	3 219	1 121	950	3 688	3 345	3 502	3 222	1 601	1 410	14 574
Régions de niveau de priorité 2	3 239	2 237	867	735	2 963	2 687	2 409	2 216	1 827	1 609	11 305
Régions de niveau de priorité 3	7 188	4 964	774	656	2 958	2 683	1 487	1 368	1 325	1 167	13 732
Total	15 089	10 420	2 762	2 341	9 609	8 715	7 398	6 806	4 753	4 186	39 611

Source : d'après les données du MENPC 2016-2017

La formation continue ciblera en priorité les MC non formés. Ils bénéficieront en moyenne de trois semaines de formation. Les enseignants formés bénéficieront d'une moyenne de 3 jours de formation. Un plan de formation détaillé par région sera élaboré et permettra de mieux définir les priorités ainsi que les cycles de formation et leurs durées selon les catégories des enseignants concernés. Les estimations des cibles et des enveloppes financières sont basées sur les données et options suivantes.

- ❑ Mise à niveau des MC non formés (MC0 et MC1) du secteur public et communautaire de la zone de priorité 1 selon un module de formation de 15 jours (qui pourra être une première phase d'un cycle de 3 phases totalisant les 45 jours requis du passage de MC0 à MC1 et du MC1 à MC2). Cela correspond à un budget de 756 millions XAF : formation de 6 000 MC0 et MC1 (environ 90% des MC0 et MC1 de la zone de priorité 1 pendant 15 jours, sachant qu'environ 10% ne seraient pas éligibles ou pas intéressés par la formation).
- ❑ Mise à niveau des instituteurs, instituteurs adjoints et MC2 (secteur public et communautaire) des régions de la zone de priorité 1 selon un module de formation de 3 jours. Cela correspond à un budget de 134 millions XAF : formation de 5 300 enseignants (environ 95% des instituteurs, instituteurs adjoints et MC2 de la Zone 1) pendant 3 jours.

Le coût total de cette formation continue des enseignants est de 890 millions XAF.

Ainsi, l'ensemble des activités de formation concerne un total de 133 400 personnes/jour de formation au lieu de 24 210 personnes/jour initialement prévus dans l'AMP initiale, soit une augmentation de 109 190 personnes jours apportés par l'AMP complémentaire. Cela correspond à une multiplication par un facteur de 4,5. Le tableau suivant donne le détail de cette évolution par catégorie de formation :

Tableau 22 : Formation continue : évolution du nombre de personne/jour entre l'AMP initiale et le projet consolidé

	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques	1 200	1 800	3 000
Formation des directeurs d'écoles	3 000	17 000	20 000
Formation des enseignants du primaire	20 010	85 890	105 900
Recyclage des professeurs d'ENIB		2 500	2 500
Formation spécifique destinée aux encadreurs des enseignements spécialisés		2 000	2 000
Total	24 210	109 190	133 400

En termes de coût de cette sous-composante, il atteint environ 1 821 M XAF (équivalent 3,25 millions USD), soit 2,38 millions USD de plus (au titre de l'AMP complémentaire) par rapport au financement prévu par l'AMP initiale (0,87 million USD). Le tableau suivant donne la répartition du coût de cette sous-composante entre AMP initiale et AMP complémentaire :

Tableau 23 : Formation continue : évolution du coût de la sous-composante entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire

(M XAF)	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue	313,2	1 065,2	1 378,4
Élaboration et actualisation du plan de formation continue	17,4		17,4
Formation continue des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants	295,8	1 030,3	1 326,1
Formation spécifique destinée aux encadreurs des enseignements spécialisés		34,8	34,8
Extension et fonctionnement des espaces numériques pour la formation à distance des enseignants		252,0	252,0
Formation des cadres de la DFE, des gestionnaires des espaces numériques, des formateurs et tuteurs		51,5	51,5
Construction et équipements d'espaces numériques pour la formation à distance des enseignants		200,5	200,5
Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité	155,0	16,7	171,6
Amélioration des conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseignants par les IPEP et Conseillers	82,5	1,5	84,0
Suivi et évaluation des formations	72,5	15,2	87,6
Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones	18,8		18,8
Adaptation, révision et traduction des référentiels d'activités et de compétence en arabe	15,9		15,9
Formation des formateurs référents	2,9		2,9
Total	486,9	1 333,8	1 820,7

3.2.2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves

Cette sous-composante vise à instaurer un système national d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Actuellement, en dehors de la signification limitée des résultats des deux examens nationaux (BEF et BAC) assurés par la Direction des examens et des concours, aucun système ne permet d'apprécier et d'évaluer les acquis des élèves dans les principales disciplines d'enseignement.

Historiquement, il y a eu des tentatives de mise en place d'une telle structure comme le Service d'évaluation et de suivi au sein de la Direction de l'enseignement primaire et aussi le Service d'évaluation au sein de la DAPRO, mais les résultats n'étaient pas pérennisés ou pas concluants. Actuellement, il s'agit de concevoir un nouveau système d'évaluation nationale des acquis scolaires des élèves tant au niveau de l'enseignement formel que de l'enseignement non formel. Le Projet financera l'étude de conception de ce système et les moyens de sa mise en œuvre jusqu'à l'aboutissement à une première évaluation nationale des acquis scolaires des élèves.

En dépit de la haute priorité accordée à l'évaluation des acquis scolaires, les capacités nationales d'organisation des évaluations et d'utilisation des résultats afin d'orienter les politiques sont faibles, du fait de l'absence de cadre stratégique et institutionnel. Le projet soutiendra la conception et la création d'une entité dédiée à l'évaluation des acquis scolaires et les activités liées à ses opérations, ainsi que la mise en place d'évaluations standardisées des acquis scolaires des élèves.

Le projet financera une assistance technique internationale afin d'aider à la conception et à la création de cette entité et notamment concernant son encrage institutionnel et les besoins de recrutement de son personnel de base. Le Projet couvrira aussi une bonne partie des frais de fonctionnement de cette entité ainsi que les frais liés à l'organisation des premières évaluations nationales des acquis des élèves dans le système formel et aussi dans le système non formel.

Certes, l'étude de conception de l'entité chargée de l'évaluation des acquis scolaires des élèves définira son montage institutionnel et financier, mais il serait souhaitable que ce montage assure son indépendance technique et garantira la légitimité des résultats des évaluations. De même, une implication élargie des parties prenantes dans les opérations d'évaluation est préconisée et que les résultats des évaluations soient publiés, diffusés et soumis au débat public.

Le dispositif d'évaluation visera la mesure des niveaux de maîtrise par les élèves des compétences définies dans les cycles du primaire et du moyen pour les disciplines principales (lecture, compréhension de l'écrit, langues, mathématiques et sciences) qui seront déterminées pour les années d'étude charnières entre cycles et sous-cycles (2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} années du primaire et 2^{ème} et 4^{ème} années du moyen). En première phase, une priorité des évaluations sera arrêtée pour deux années d'études (4^{ème} et 6^{ème}) et pour deux domaines (lecture et calcul). Le dispositif s'entendra aussi à l'éducation non formelle afin d'instaurer un mécanisme d'évaluation des acquis des élèves à la fin du cycle de l'EBNF.

L'évaluation envisagée permettra d'avoir un bilan détaillé des performances des élèves dans les apprentissages fondamentaux et proposera des actions correctrices afin de réorienter les programmes ainsi que les processus d'enseignement et d'apprentissage. Le dispositif comportera aussi des outils de collecte de données sur l'élève, l'enseignant et le chef de l'établissement. L'étude mettra aussi l'accent sur les efforts de formation à déployer pour la constitution d'une équipe pluridisciplinaire du MENPC afin d'assurer l'autonomie de l'instance d'évaluation pour une opérationnalisation pérenne du dispositif national d'évaluation tant en ce qui concerne l'élaboration d'outils d'évaluation, à leur administration, au traitement des données et à leur analyse.

Dans le domaine de renforcement du dispositif d'évaluation, le PREAT financera aussi la participation du Tchad au PASEC 2019. Certes, le PTAB du PIET a retenu cette activité sans l'imputer sur le financement du GPE, mais en raison de son importance, il a été retenu de sécuriser son financement et de l'imputer sur la part fixe du PREAT. Cela permettra aussi un renforcement des compétences des cadres nationaux qui prépareront et administreront PASEC 2019 dans plusieurs domaines (conception des outils de collecte, mise à l'essai des outils, analyse des outils de mise à l'essai, correction des outils de collecte, formation des administrateurs de tests, administration des outils sur le terrain, analyse et rédaction du rapport) et constituera un appui important pour la mise en place du système national d'évaluation des acquis scolaires des élèves.

Sur la base de convention signée en juin 2017 par le Ministre de MENPC et le secrétaire général de la CONFEMEN portant réalisation de l'évaluation internationale PASEC 2019, la contribution du Tchad est fixée 352 millions XAF pour un budget total de 569 millions XAF, le reliquat constitue la contribution de la CONFEMEN.

Le coût total de cette sous-composante atteint 1,38 million USD, en augmentation de 0,27 million USD par rapport à l'AMP initiale en raison notamment de l'ajustement du montant de la contribution du Tchad au PASEC 2019 et du rallongement d'une année du financement du fonctionnement du système d'évaluation. Cette augmentation est financée par l'AMP complémentaire.

Tableau 24 : Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves : répartition des coûts

(en M XAF)	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel	275,6	127,9	403,5
Conception et élaboration du système national d'évaluation	17,6	6,7	24,3
Fonctionnement du système national d'évaluation	131,5	110,4	241,9
Préparation et organisation des premières évaluations nationales du système formel et du système non formel	126,6	10,7	137,3
Participation du Tchad aux évaluations internationales	331,8	35,4	367,2
Participation du Tchad au PASEC 2019	324,5	28,2	352,7
Évaluation de la participation du Tchad au PASEC 2019	7,3	7,2	14,5
Total	607,5	163,2	770,7

3.2.3 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle

L'objectif global de cette composante vise à accroître l'accès des adolescents, jeunes et adultes déscolarisés et non scolarisés aux programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation en développant des offres éducatives de qualité et d'autonomisation. Plus spécifiquement, la composante vise :

- Dans le domaine de l'alphabétisation : i) mettre en œuvre le plan de communication et de mobilisation sociale de l'AENF, ii) contractualiser avec des opérateurs en vue de créer des Centres d'alphabétisation, iii) éditer et distribuer les livrets d'alphabétisation en langues nationales et le programme minimal d'alphabétisation, iv) développer des programmes spécifiques pour les jeunes et les femmes, v) former les animateurs, les Sous SAENF, les SAENF, les IPAENF et les opérateurs en AEA, vi) suivre et évaluer les activités d'alphabétisation et de formation des adultes.

- Dans le domaine de l'éducation non formelle : i) mettre en œuvre le plan de communication et de mobilisation sociale de l'AENF, ii) identifier les opérateurs qualifiés et contractualiser avec ces opérateurs en vue de créer des CEBNF, iii) élaborer les matériels didactiques d'EBNF, iv) éditer et distribuer des nouveaux livrets d'EBNF, v) développer des programmes d'EBNF en faveur des groupes vulnérables et marginalisés, vi) former les animateurs, les maitres artisans, les Sous SAENF, les SAENF, les IPAENF et des opérateurs en AENF, vii) créer une passerelle entre la formation non formelle et la formation formelle.

L'alphabétisation des jeunes et des adultes et l'éducation de base non formelle des adolescents est un domaine prioritaire dans la politique éducative. Il a fait partie des axes prioritaires de la SIPEA, et il été reconduit dans le nouveau plan sectoriel (PIET) comme une priorité pour les prochaines années.

Le secteur de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle (AENF) présente des points forts et aussi des insuffisances qui restent à combler. Ainsi, il a bénéficié d'un renforcement du cadre institutionnel, de la dotation d'une politique sous-sectorielle avec la mise en place des nouveaux programmes et œuvre dans un domaine où la demande est extrêmement forte. D'un autre côté, le secteur présente des insuffisances notamment en ce qui concerne les aspects suivants : i) l'insuffisance de formation de la chaîne d'encadrement, ii) l'insuffisance de suivi de proximité dû au manque de moyens au niveau déconcentré et central, iii) l'insuffisance d'une offre diversifiée d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle, iv) l'insuffisance des outils pédagogiques en AEA et en EBNF.

Plusieurs défis en découlent de cette situation du secteur. Il s'agit notamment de : i) l'alphabétisation et la formation d'une frange importante de la population analphabète et des néoalphabètes, ii) le renforcement de la chaîne d'encadrement pédagogique ; iii) l'implication accrue des collectivités territoriales décentralisées, les autorités locales, leaders religieux et les ONG dans le processus des campagnes d'alphabétisation ; iv) le faible financement du sous-secteur de l'AENF, v) la forte proportion des enfants hors système scolaire, vi) le renforcement de la chaîne d'encadrement pédagogique (animateurs, maitres artisans etc.), vii) l'implication accrue des collectivités territoriales décentralisées, les autorités locales, leaders religieux et les ONG dans le processus de l'EBNF.

L'évolution enregistrée ces dernières années a été marquée par une certaine stabilisation des effectifs et la réalisation de certaines avancées concernant notamment la mise en œuvre réussie de la stratégie du faire-faire au niveau de l'alphabétisation, la forte motivation des apprenants liée à l'adéquation entre les besoins des bénéficiaires et le programme actuel d'alphabétisation et l'organisation et la mise en place d'un dispositif d'évaluation nationale.

Par ailleurs, il s'avère que les projets et les programmes réalisés ces dernières années sont mieux centrés sur les besoins des apprenants. Ces programmes font ressortir un lien entre l'AENF et le développement des communautés à la base. Ce qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants. Par exemple : i) le volet AENF du ProQEB et du PREBAT mis en œuvre à travers la stratégie du faire-faire ; ii) l'approche participative a renforcé la collaboration entre les acteurs étatiques, les PTF, la société civile et les opérateurs, iii) le développement d'une meilleure anticipation des difficultés dans la planification et la mise en œuvre des activités.

L'Alphabétisation et l'Éducation de base non formelle constitue une composante à part entière du système éducatif tchadien conformément à la Loi 16. Elle contribue à l'atteinte de l'ODD4, notamment les cibles 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6, en assurant le droit des bénéficiaires à une éducation inclusive, équitable et de qualité aux enfants déscolarisés et non scolarisés, aux jeunes et adultes analphabètes.

Cette composante complète et renforce les efforts entrepris ainsi que les résultats obtenus à travers le volet AENF du PREBAT. Elle devra permettre un développement accru de l'alphabétisation et de l'éducation de base non formelle. Il s'agira de : i) développer l'alphabétisation de façon à fournir les aptitudes de base nécessaires à une meilleure insertion socioéconomique des adultes analphabètes, tout en mettant l'accent sur les catégories vulnérables et défavorisées, ii) développer une offre diversifiée de scolarisation et de formation adaptée pour les jeunes non scolarisés et déscolarisés âgés de 9 à 14 ans, notamment dans les milieux défavorisés.

Le programme proposé dans le cadre du PREAT intègre des leçons de l'expérience acquise au niveau du PREBAT et qui concernent notamment trois aspects : i) l'alphabétisation se fera à travers la contractualisation des opérateurs sélectionnés et formés pour une plus large couverture des groupes cibles ; ii) en matière d'EBNF, l'offre infrastructurelle (CEBNF) est largement insuffisante par rapport à la demande existante. Pour une plus large couverture, une accélération de la scolarisation et la préqualification des enfants, il est préconisé d'utiliser également l'approche « faire-faire » ; iii) l'expérimentation des nouveaux programmes, manuels, guides, livrets en alphabétisation et en éducation de base non formelle dans les langues nationales a facilité l'acquisition des connaissances et compétences visées avec un taux de réussite satisfaisante révélé lors de l'évaluation.

3.2.3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation

Les données de l'Unesco montrent que l'analphabétisme au Tchad touche encore plus de 60% de la population adulte âgées de 15 ans et plus en 2015, soit une population composée de plus 4,4 millions dont plus de 2,5 millions de femmes. Cela montre l'ampleur du phénomène de l'analphabétisme dans le pays et l'importance du secteur de l'alphabétisation qui concourt à sa réduction. La contribution du PREBAT à la réduction de l'analphabétisme a été significative, grâce à l'alphabétisation de 30000 adultes à travers le nouveau programme. Il s'agit de capitaliser et de renforcer cet acquis à travers la mise en œuvre du PIET qui accorde une priorité particulière à ce secteur.

La situation du secteur en 2015 montre que l'alphabétisation concernait 118 437 apprenants fréquentant 2 565 centres et encadrés par 4 321 animateurs dont uniquement 39% sont formés. L'alphabétisation dispose d'une organisation pédagogique structurée en trois niveaux L'apprentissage se fait dans 30 langues y compris les deux langues officielles. Le secteur communautaire demeure prépondérant : 46% des centres d'alphabétisation sont communautaires contre 30% pour le secteur public et 25% pour le secteur privé.

L'objectif du PREAT en matière d'alphabétisation vise à accroître l'accès des populations adultes âgés de 15 ans et plus aux programmes d'alphabétisation en développant des offres éducatives de qualité et d'autonomisation.

Le projet soutiendra les activités d'alphabétisation dans les zones prioritaires retenues par le Projet. Il s'agira de financer et d'accompagner l'alphabétisation de 25 000 personnes durant la période 2019-2022 dont au moins la moitié de femmes, et de financer l'acquisition de 150 000 livrets d'alphabétisation, l'impression de 2000 programmes minima d'alphabétisation et la formation des animateurs, encadreurs et opérateurs dans le domaine de l'alphabétisation. La disponibilité de l'AMP complémentaire a permis de porter le nombre de bénéficiaires à 35 000 en finançant l'alphabétisation d'une cohorte supplémentaire de 10 000 jeunes en 2022.

Par ailleurs, le Projet financera dans le cadre de cette sous-composante des actions destinées à l'autonomisation des femmes néoalphabétisées. Il s'agit d'accompagner les femmes ayant bénéficié des programmes d'alphabétisation dans le cadre du PREBAT de façon à mieux les habiliter à maîtriser le métier souhaité en matière de compétences techniques et de gestion.

L'objectif est d'améliorer les pratiques et les techniques de leur métier. Le Projet vise à accompagner 8 000 femmes (6 000 initialement) sur la période 2019-2022. Cet accompagnement comporte plusieurs activités comme l'édition et l'impression de livret technique d'autoapprentissage en langues nationales, la formation de proximité, le conseil, le suivi, etc. Le coût moyen de ce lot d'accompagnement est évalué à 37 000 XAF par personne et par an.

Les bénéficiaires des 150 000 livrets en alphabétisation sont les 35 000 nouveaux jeunes et adultes, selon un ratio de 3 livrets par apprenant pour les niveaux 1 et 2 et 4 livrets par apprenant pour le niveau 3. Par ailleurs, 1 520 animateurs et 75 encadreurs de la zone de couverture du Projet (IPAENF, SAENF, Sous SAENF) bénéficieront des guides andragogiques, causerie-débats et du programme minimal d'alphabétisation, soit au total 7600 guides.

Les titres des livrets sont : i) livret de maths et gestion, ii) livret de lecture et écriture, iii) livret de textes de vulgarisation, iv) livrets techniques d'auto apprentissages des métiers en langues nationales en fonction de l'option de l'apprenant en formation complémentaire de base (FCB), notamment les livrets de transformation de karité-neré-manioc, de transformation d'arachide, de l'élevage des petits ruminants et de la volaille, de couture, du maraicher, de menuiserie-bois, de maçonnerie-briqueterie.

Par ailleurs, l'impression de 2 000 exemplaires du programme minimal d'alphabétisation constitue une nouvelle activité retenue grâce à l'AMP complémentaire au profit des acteurs de la chaîne d'encadrement. Cette sous-composante financera aussi la distribution de 180 000 manuels d'alphabétisation imprimés dans le cadre de PREABT (en 2017) et non encore distribués.

La réalisation des activités de cette sous composante nécessite plusieurs étapes à savoir : i) l'identification et la contractualisation avec des opérateurs qualifiés, ii) la formation de la chaîne d'encadrement, iii) l'acquisition et la distribution des matériels didactiques, iv) le recyclage des animateurs, v) le suivi et l'évaluation.

Ce programme aura une durée de quatre campagnes de 9 mois dans l'année. Le suivi-évaluation des acquis des apprentissages, l'évaluation de leurs durabilités et des usages des acquis bénéficieront d'une attention particulière de la part du MENPC et de l'Entité de gestion.

Les bénéficiaires sont des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus auxquels s'ajoutent les acteurs que sont les opérateurs et les structures déconcentrés de l'AENF. L'approche pédagogique sera basée sur la méthode d'alphabétisation fonctionnelle semi-intensive. L'approche adoptée sera la stratégie du « faire-faire » qui est une stratégie novatrice et efficace permettant à l'État et aux partenaires (ONG, associations, promoteurs, etc.) de se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'alphabétisation avec la responsabilisation de la société civile dans la mise en œuvre des activités de formation, l'État s'occupant de l'orientation et de la définition de la politique, de la mobilisation des ressources financières, du suivi, de l'évaluation et du renforcement des capacités des acteurs.

Les autres activités nouvelles retenues au titre de l'AMP complémentaires concernent notamment : i) l'accompagnement de 3 000 jeunes pour améliorer leur employabilité et leur dotation en kit métier pour améliorer leur insertion professionnelle ; ii) l'élargissement des activités de formation destinée aux formateurs de niveau central, les acteurs de la chaîne d'encadrement (IPAENF, SAENF, SSAENF, opérateurs) et les animateurs ; iii) l'engagement d'une évaluation des apprentissages en 2020.

La Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales sera en charge d'effectuer l'identification des activités économiques porteuses dans les régions à fort taux d'analphabétisme. La supervision sera assurée par la Direction Générale de l'Alphabétisation, de l'Éducation Inclusive et de la Promotion Civile.

Le MENPC dispose déjà d'une base de données des opérateurs en alphabétisation. Ceux qui sont qualifiés seront sélectionnés pour être contractualisés à cet effet. Ils mettront en œuvre les sessions de formation des animateurs et des apprenants dans des sites qui seront sélectionnés par eux-mêmes, en accord avec les autorités locales et/ou la communauté et la DGAEIPC. Les agents de la DGAEIPC au niveau déconcentré seront formés à cette nouvelle approche pour en assurer l'encadrement de proximité, y compris le suivi et l'évaluation.

Ainsi, la disponibilité de l'AMP complémentaire permet d'élargir le nombre de jeunes d'adultes à alphabétiser qui passe de 25 000 à 35 000. À ce niveau, il faut signaler qu'en termes d'objectif, l'alphabétisation concernera environ 90% des personnes enrôlés. Ainsi, on retient le résultat de 31 500 personnes alphabétisées. Par ailleurs, il faut signaler que parmi les 25 216 femmes alphabétisées dans le cadre du PREBAT, 8 000 seront accompagnées dans l'amélioration des pratiques et techniques de leur métier en langues nationales (arabe tchadien, maba, massa, moundang et sar), soit 2 000 en plus par rapport à l'AMP initiale.

Le coût de cette composante atteint 4,053 millions USD. Le coût initial était de 2,436 millions USD, soit 1,618 million USD au titre de l'AMP complémentaire. Le tableau suivant donne le détail de la répartition entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire :

Tableau 25 : Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation : répartition des coûts entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire

(M XAF)	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes	918,6	686,7	1 605,3
Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	21,5	10,8	32,3
Subvention des services d'alphabétisation et évaluation	676,0	250,0	926,0
Autonomisation des femmes et des jeunes neoalphabétisées	221,1	425,9	647,0
Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation	421,0	243,7	664,7
Amélioration de la dotation en manuels et guides	245,0	37,4	282,4
Formation des animateurs, encadreurs et opérateurs et suivi	176,0	136,3	312,3
Évaluation des apprentissages		70,0	70,0
Total	1 339,6	930,3	2 269,9

3.2.3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle

L'enseignement de base non-formel (EBNF) est dédié aux jeunes de 9-14 ans qui sont hors du système scolaire formel tandis que l'alphabétisation est réservée aux adultes qui n'ont pas été scolarisés. L'EBNF a une durée totale de 4 années et a pour objectif de transmettre les connaissances et les compétences pratiques équivalentes à un primaire complet tout en préparant les élèves à une insertion professionnelle.

Les jeunes intègrent l'ENF en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année, selon leur passé scolaire et le niveau qu'ils ont déjà pu atteindre et ils peuvent rejoindre le cursus formel à la fin du cycle ENF⁷. Le nombre d'apprenants dans l'enseignement non-formel a atteint 2 112 en 2015 dont 46% de filles. L'infrastructure comporte 44 Centres d'éducation de base non formel (CEBNF) dont 23 publics et 21 communautaires. Le personnel affecté à l'ENF est composé de 28 cadres et agents et de 70 animateurs pédagogiques.

⁷ Le MENPC a élaboré un projet d'Arrêté portant harmonisation des niveaux de passerelles du non formel au formel. Ce projet, en cours d'adoption, précise les normes administratives pour réglementer l'établissement des passerelles entre l'EBNF et le formel.

L'évolution enregistrée ces dernières années a été marquée par une certaine stabilisation des effectifs et la réalisation de certaines avancées concernant notamment la mise en œuvre réussie de la stratégie du faire-faire, la forte motivation des apprenants liée à l'adéquation entre les besoins des bénéficiaires et le programme actuel d'alphabétisation et l'organisation et la mise en place d'un dispositif d'évaluation nationale.

Concernant les modalités de mise en œuvre, l'option prise par le MENPC en matière de montage et de gestion des établissements d'EBNF est celle du « faire – faire ». Il s'agit d'une formule de partenariat entre le MENPC et les opérateurs du secteur. Cette initiative capitalisera l'expérience réalisée au niveau de l'Alphabétisation qui a opté pour un montage similaire depuis deux ans et les premiers résultats sont concluants.

Les opérateurs visés seront essentiellement les sortants des ENI qui ont bénéficié d'une formation appropriée les habilitant à promouvoir des centres de formation d'éducation non formelle. Les opérateurs du secteur de l'enseignement privé seraient aussi visés par cette composante. Un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement sera mis en place par le MENPC pour assurer les meilleures conditions de réussite de ce partenariat.

Le MENPC passera un contrat de prestation avec l'opérateur qui s'engage à rendre disponible un centre de formation répondant aux critères et d'assurer l'accueil et la formation d'un certain nombre d'élèves. L'entité de gestion assure le paiement des subventions et assurera conjointement avec le MENPC le suivi et l'évaluation.

Le PREAT soutiendra les activités d'EBNF dans les zones prioritaires retenues par le Projet. Il vise à faciliter la réinsertion socioéducative et professionnelle des enfants déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 14 ans dans le cadre de la mise en place du programme d'éducation de base non formelle. Il s'agira de financer la formation 19 000 jeunes (12 000 jeunes initialement) se trouvant en dehors du système scolaire ainsi que l'édition et la distribution de 76 000 nouveaux livrets (50 000 initialement) et guides d'EBNF et la formation des acteurs de la chaîne d'encadrement.

Les enfants qui avaient abandonné l'école ou qui sont encore dans le début de la tranche d'âge seront prioritairement orientés vers un enseignement de rattrapage pour leur permettre de reprendre le cycle formel d'éducation et donc de rejoindre les établissements scolaires dits classiques. Pour les enfants n'ayant jamais été scolarisés dont l'âge limite leur chance de réintégration dans le système formel, un enseignement minimum en lecture, calcul, ainsi que des formations pratiques leur seront proposés au sein de ces centres.

Les structures impliquées du MENPC dans la mise en œuvre de cette composante sont les suivantes : la Direction de l'Éducation de Base Non Formelle au niveau de la coordination et la supervision ; le suivi de terrain sera réalisé à la fois par les IPAENF, les SAENF, les Sous SAENF avec l'implication de l'IDEN et du DPEJ.

La mise en place de cette sous-composante comporte les principales activités suivantes : i) la sensibilisation et la mobilisation des communautés et des opérateurs, ii) le financement de l'inscription et la scolarisation des enfants non scolarisés dans les CEBNF gérés par les opérateurs, iii) le suivi et l'évaluation de la formation assurée dans CEBNF ; iv) l'édition et la distribution de nouveaux livrets, guides et programmes réactualisés d'EBNF, v) la formation des acteurs de la chaîne d'encadrement, vi) la réalisation d'une étude portant sur la capitalisation des bonnes pratiques en matière d'EBNF, vii) l'appui en cantine des CEBNF, viii) la dotation en kits d'insertion des apprenants.

Il y a lieu de préciser que la DENF dispose d'une offre diversifiée en éducation de base non formelle. Outre l'option de 4 ans qui se fait en langues officielles, il y a l'option de 3 ans en langues nationales. Ces deux options permettent d'une part aux apprenants de 13 à 14 ans de s'orienter vers la vie active et d'autre part aux apprenants de 9 à 12 ans de continuer dans le système formel par la passerelle. Une autre option accélérée de 300 heures basée sur la

préqualification professionnelle concerne les adolescents non scolarisés âgés de 13 à 14 ans et permet aux lauréats d'opter pour l'auto-emploi (couture, menuiserie-bois, électricité, jardinage, etc.). Enfin l'option exclusive de la passerelle vers le formel concerne les déscolarisés récents qui sont pris en compte à travers un programme accéléré du formel suivi de leur retour ou réintégration dans la classe ou le niveau correspondant dans le fondamental. Ce qui donne 4 options : (i) l'option de 4 ans, (ii) l'option de 3 ans ou ASATA (III), l'option accélérée de 300 heures et (iv) l'option passerelle.

Concernant les livrets, il a été retenu d'opter pour un ratio de quatre livrets par apprenant en lecture, écriture, calcul et métier, soit 76 000 livrets. Le Projet financera aussi la distribution de 12 000 manuels d'EBNF imprimés dans le cadre du PREABT (en 2017) et non encore distribués. Par ailleurs, le projet vise aussi l'atteinte d'un ratio de deux guides par enseignant (guide de lecture-écriture et guide de calcul). Les 2 500 exemplaires de programmes en EBNF concernent les 3 options : EBNF réactualisé, EBNF ASATA et EBNF passerelle. Les bénéficiaires sont les acteurs de la chaîne d'encadrement.

L'appui en cantines et la dotation en kits d'insertion des apprenants constituent des nouvelles activités imputées sur l'AMP complémentaire. Comme dans le système formel, l'appui en cantines permet à la majorité des enfants démunis l'accès, la fréquentation et le maintien dans les CEBNF (plus de 25% des apprenants en bénéficieront). Par ailleurs, et afin de favoriser l'auto emploi des lauréats issus des milieux défavorisés, il a été retenu de les doter de kits d'insertion. Ces kits vont bénéficier à 20% des apprenants.

Ainsi, en plus de l'élargissement de la couverture afin de capitaliser les acquis et les efforts obtenus dans la mise en œuvre du PREBAT et assurer la continuité de l'expérimentation des langues Massa et Moundang dans les provinces du Mayo-Kebbi Est et Mayo-Kebbi Ouest et de l'augmentation du nombre des bénéficiaires, la disponibilité de l'AMP complémentaire permet aussi d'engager une évaluation des apprentissages des EBNF en 2020 et 2021. Le coût de cette sous-composante atteint 2,58 millions USD, soit 1,38 millions USD au titre de l'AMP complémentaire. Le coût initial étant de 1,2 million USD.

Tableau 26 : Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle : répartition des coûts entre AMP initiale et AMP additionnelle

(en M XAF)	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat	535,1	666,7	1 201,9
Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	45,4	2,6	48,0
Inscription et scolarisation des ENS dans les CEBNF	442,2	635,3	1 077,5
Suivi et évaluation de la formation	47,6	28,9	76,4
Amélioration de la qualité de l'EBNF	136,5	108,0	244,5
Édition et distribution de nouveaux livrets et guides d'EBNF	81,2	49,1	130,4
Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement	41,6	58,8	100,4
Étude sur la capitalisation des bonnes pratiques	13,7	0,1	13,8
Total	671,7	774,8	1 446,4

3.2.4 Amélioration des capacités de gestion du système

3.2.4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion

La présente sous-composante vise à renforcer les capacités de pilotage et de gestion du système à travers, d'une part, la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation destiné aux structures clés du MENPC en charge de la planification, de la programmation, de la gestion administrative, financière et de l'administration scolaire ; et d'autre part, l'appui à la structure de gestion et de pilotage de PIET et aux directions stratégiques impliquées dans la mise en œuvre du Projet à travers notamment la dotation en équipement informatique de ces structures clés du MENPC.

Le PREAT consolidera et élargira les réalisations du PREBAT qui ont concerné notamment la formation en gestion comptable et financière aux niveaux central et déconcentré et la formation en logistique de communication. Le renforcement des capacités et la gouvernance du MENPC constituent un moyen de consolidation et de pérennisation des bases indispensables à la gestion et au pilotage efficaces du système éducatif.

Les contraintes liées au développement des capacités en planification et gestion de l'éducation et à la gouvernance sont nombreuses et variées. Malgré les efforts déployés pour l'amélioration de l'administration du secteur, celle-ci reste marquée par des faiblesses qui concernent notamment : i) la faiblesse des capacités de gestion et de pilotage stratégiques, ii) l'excessive centralisation du système : les administrations déconcentrées souffrent d'un manque de personnels qualifiés face à la prédominance des administrations centrales, de faibles allocations budgétaires (moins de 1% du budget total du MENPC) et de faibles prérogatives (les pouvoirs des DPEJ se limitent aux décisions liées aux mutations et affectations des enseignants au sein de leurs régions et au contrôle de la gestion pédagogique), iii) une gestion financière et du patrimoine peu efficiente, accordant peu de place à la budgétisation par objectifs, à l'entretien et à la maintenance des équipements et des infrastructures, iv) l'insuffisance d'une ressource humaine qualifiée dans le domaine des analyses quantitatives et de planification de l'éducation, v) une gestion plutôt irrationnelle des ressources humaines avec une absence de description des postes du personnel dans les structures centrales et déconcentrées et d'un cadre normatif d'organisation des postes et de critères d'attribution.

L'analyse de la situation élaborée dans le cadre du PIET a montré que le développement des capacités humaines des administrations des ministères en charge de l'éducation est généralement assuré par des formations ponctuelles, souvent offertes dans le cadre de certains projets et visant essentiellement à renforcer les capacités requises pour l'exécution des projets concernés. Elles ne s'inscrivent pas dans une vision programmatique alors que le renforcement des capacités techniques doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche stratégique de court, moyen et long termes, avec des objectifs précis par domaine d'activité. Sa pérennisation induit la mise en place de structures de formations, avec des objectifs quantitatifs de formation d'une masse critique de compétences nécessaires pour la satisfaction des besoins nationaux.

Le Projet appuiera une telle démarche afin de doter le MENPC d'un plan stratégique de renforcement des capacités techniques qui permettrait d'intégrer les formations au sein d'une démarche globale et cohérente, de nature à optimiser les ressources.

Certes, le Plan de formation établira, sur la base d'un diagnostic détaillé, le plan d'action à adopter dans le domaine de renforcement des capacités du MENPC. Mais, d'ores et déjà, deux domaines prioritaires sont prédéfinis. Il s'agit en premier lieu des capacités de programmation, de planification et d'analyses quantitatives. Ce domaine vital pour la gestion du Ministère mérite un renforcement substantiel des capacités afin de maîtriser les différents outils de simulation et de gestion programmatique à moyen terme et de planification à long terme. Cela concerne aussi la pleine maîtrise de la production des statistiques scolaires, de leur traitement et analyses. Le projet soutiendra un renforcement destiné à une « task force » nationale dans ce domaine. Cela comportera des cycles de formation pour cinq personnes et aussi une formation de 5 cadres par an pendant 3 ans au PSGSE POLE de Dakar IIPPE pour un total de 15 cadres du MENPC en plus d'une formation en résidentielle à N'Djamena des cadres nationaux sur le SIGE, la carte scolaire et l'analyse sectorielle qui permettra de toucher un plus grand nombre de cadres du MENPC au-delà des 15 qui bénéficieront de la formation PSGSE. Le second volet du programme de renforcement des capacités visera la formation en gestion administrative, financière, en administration scolaire et aussi en gestion de l'éducation en situation d'urgence en raison de l'importance relevée de ce dernier volet lors des dernières crises vécues au Tchad. En effet, il s'avère que l'essentiel des cadres du MENPC impliqués dans ses tâches ont de formation d'enseignants et qu'un renforcement spécifique de leurs capacités en matière de gestion financière, en gestion des ressources humaines, en administration scolaire et en gestion sectorielle en situation d'urgence sera requise. Une vingtaine de cadres du MENPC seront concernés chaque année par ce renforcement des capacités.

Les modules de formation seront élaborés selon les directives à préciser par le plan de formation. Le Projet financera l'assistance technique internationale et nationale qui se chargeront d'élaborer des plans de formation, développer les modules de formation et de contribuer à sa mise en œuvre durant les trois prochaines années. Les consultants auront aussi la mission de former des formateurs qui se chargeront en seconde étape de la formation des cadres dans les structures déconcentrées du MENPC.

D'un autre côté, le Projet appuiera la structure en charge du pilotage et de la coordination du PIET. Le point focal GPE est un acteur majeur en matière de suivi d'exécution du PIET et du Projet. Dans un souci de pérennisation et de renforcement des capacités nationales, et à l'instar de plusieurs expériences réussies dans des pays de la région, il est préconisé de faciliter l'émergence et de renforcer une entité nationale de coordination technique qui sera responsabilisé en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies sectorielles. Son domaine de compétence concernera l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation concernés actuellement par le PIET et dans le futur par la stratégie sectorielle.

Le Projet appuiera le renforcement et le fonctionnement du dispositif de gestion du PIET et des structures clés du MENPC impliquées dans la mise en œuvre y compris l'acquisition de matériel informatique et de trois véhicules dédiés au suivi du projet (une destinée au MENPC et une pour chacune des entités de gestion) et financera le développement et la mise en place d'une stratégie de communication pour le PIET et le Projet en tant qu'émanation du PIET.

Le projet financera aussi les activités de pilotage du Projet dont notamment les tenues des comités de pilotage et surtout l'organisation et la tenue des Revues conjointes annuelles. Par ailleurs, le projet financera des études et missions retenues comme prioritaires dans le domaine d'appui aux réformes sectorielles. Il s'agit d'une étude sur l'éducation inclusive : état des lieux et stratégie, d'une étude sur l'état des lieux des inégalités et la stratégie de lutte contre les discriminations. Le projet financera aussi des actions de sensibilisation et de formation en matière de création et de gestion des cantines scolaires.

En matière d'éducation inclusive, il y a lieu de mentionner que le PIET a retenu la mise en place d'une politique en faveur des filles à travers des activités préconisées par des études déjà réalisées et qui concernent : i) la sensibilisation accrue des parents, des notables et des femmes et des hommes influents, ii) l'application des textes rendant obligatoire l'école, iii) la mise en place des mesures incitatives pour la fréquentation scolaire des filles (soutien à l'accès aux ressources aux filles et leurs familles, soutien pédagogique), iv) le renforcement des capacités du personnel enseignant sur les thématiques liées à la scolarisation des filles (genre, tutorat, violence, etc.), v) l'octroi de kits, tenues, trousse de toilettes, bourses et frais de transport aux filles, vi) la création de structures d'accueil et implantation des cantines scolaires/appui en alimentation dans les localités les plus défavorisées.

En ce qui concerne les enfants issus des minorités marginalisées, le PIET préconise : i) la mise en place d'une stratégie nationale pour l'éducation des enfants nomades, ii) la facilitation de l'accès aux zones insulaires, iii) la création des centres spécialisés (malentendants, malvoyants), iv) la construction et équipement des centres et des établissements pour tous les enfants défavorisés.

Par ailleurs, le Projet de promotion de la formation des filles et de l'alphabétisation des femmes, financé par la BAD, prévoit la réalisation de 4 établissements d'enseignement secondaire destinés aux filles et la réalisation d'une étude permettant de se focaliser sur l'alphabétisation fonctionnelle et les petits métiers féminins pour dresser une cartographie de ces derniers et identifier ainsi les besoins en renforcement des capacités.

D'un autre côté, le projet SWEDD (financement de la Banque mondiale) appuie la scolarisation de 10 000 filles les plus vulnérables à travers leur inscription scolaire, l'octroi de kits et de rations sèches dans 4 régions du pays (Salamat, Kanem, Lac et Hadjer Lamis).

La disponibilité de l'AMP complémentaire permet d'élargir la portée de certaines activités de formation et d'engager de nouvelles activités visant le renforcement des capacités du CNC et l'élaboration de guide de gestion des cantines scolaires et la formation des acteurs. Comme il a été retenu d'engager la conception et la mise en place d'un Plan de gestion du matériel et des immobilisations du MENPC qui aboutira à un recensement général du patrimoine immobilier du MENPC et de l'ensemble des équipements et matériel y compris le matériel roulant. Le projet financera aussi l'élaboration d'un diagnostic stratégique du secteur du type RESEN.

Il y a lieu de préciser que le renforcement des capacités des cadres du Centre National des Curricula concerne la formation de quatre cadres en Publication Assistée par Ordinateur (PAO) et de quatre autres en édition des manuels scolaires. Ces cadres recyclés prendront le relais de la mise en page éditoriale pour les manuels du CP qui seront imprimés en 2021, de même que les autres productions du CNC (manuels et guides de l'enseignement moyen et secondaire aussi bien que les documents produits par l'Alphabétisation et l'Éducation de Base Non Formelle). Ces cadres sont considérés comme le noyau chargé de l'édition au sein du MENPC et qui prendra la relève aux cadres recrutés depuis la création du CNC, il y a 15 ans et qui partent à la retraite. Cela permettra de combler le déficit en personnel qualifié dans ce domaine de compétence.

Pour ce qui est de la conception et l'élaboration du Guide de gestion de la cantine scolaire, il est prévu le recrutement d'un consultant national et international. D'où l'organisation de deux ateliers (technique et de validation) de ce Guide. Après l'édition, un atelier de formation des formateurs à l'utilisation de ce Guide puis des formations en cascade au profit des directeurs d'écoles et des membres des APE sur la gestion des cantines seront organisées.

L'AMP complémentaire renforce le processus de vérification externe des indicateurs pour la part variable. Le processus de vérification et de validation retiendra le recours à une évaluation externe indépendante. Les résultats seront présentés pour validation au GLPE en présence des représentants de la société civile. Le PV de cette réunion de validation constituera le document officiel qui sera transmis au GPE.

Le coût de cette sous-composante atteint 1,78 million USD en augmentation de 0,78 million USD par rapport au coût programmé par l'AMP initiale (1,0 million USD). Le tableau suivant donne le détail de la répartition entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire :

Tableau 27 : Renforcement des capacités de pilotage et de gestion : répartition des coûts entre AMP initiale et AMP additionnelle

(M XAF)	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Formation des cadres du MENPC	114,7	209,0	323,7
Actualisation et élaboration du Plan de renforcement des capacités du MENPC	13,8	0,3	14,1
Formation en planification et programmation	49,1	90,6	139,6
Formation en gestion administrative, financière et en administration scolaire	47,2	13,1	60,3
Renforcement des capacités du CNC		105,1	105,1
Suivi des formations	4,7		4,7
Pilotage et suivi du PIET	381,3	122,5	503,8
Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET	102,3	39,7	142,0
Développement et mise en place d'une stratégie de communication	75,1	0,0	75,1
Pilotage du Projet, organisation et tenue des Revues conjointes	203,9	82,7	286,6
<i>Tenue des comités de pilotage</i>	9,9	0,2	10,1
<i>Budget d'organisation et de tenue de Revue conjointe</i>	148,5	30,3	178,8
<i>Achat de Véhicule</i>	22,0	45,2	67,2
<i>Évaluation indépendante des indicateurs de la part variable</i>	5,5	0,1	5,6
<i>Évaluation finale du Projet</i>	18,0	7,0	25,0
Renforcement des capacités et appui aux réformes sectorielles	64,3	108,0	172,3
L'éducation inclusive : état des lieux et stratégie	21,2		21,2
État des lieux des inégalités et stratégie de lutte contre les discriminations	21,2		21,2
Création et gestion des cantines scolaires : sensibilisation et formation	21,9	28,4	50,3
Plan de gestion des matériels et immobilisations du MENPC		38,1	38,1
Diagnostic stratégique du type RESEN		41,4	41,4
Total	560,3	439,5	999,8

3.2.4.2 Amélioration et renforcement du système d'information

Le PIET a retenu parmi ses priorités la mise en place d'un système d'information intégré capable de produire et de diffuser dans un délai réduit les informations nécessaires à la gestion administrative et au pilotage stratégique du système éducatif. À cet égard, la mise en application de la stratégie de pérennisation du SIGE est un impératif. Par ailleurs, la carte scolaire, élément indispensable de régulation de la création d'écoles et d'affectation du personnel demeure non conçue et non opérationnelle en dépit de son importance relevée dans les différentes analyses sectorielles. En matière de gestion des ressources humaines, les bases de données de la fonction publique, des finances et de l'éducation doivent pouvoir communiquer, afin d'optimiser le croisement des données pour une gestion plus rationnelle et efficiente du personnel. Le développement d'un SIGE performant jouera un rôle déterminant pour ce qui concerne l'information statistique et sa diffusion sous différents formats. De même, l'opérationnalisation du schéma directeur des systèmes d'information intégré, dont une des dispositions prévoit la communication entre les administrations centrales et déconcentrées.

Le Projet financera, d'une part, l'élaboration et l'institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental ainsi que la formation y adjacente et la mise en place de la carte scolaire et, d'autre part, la modernisation et le renforcement du SIGE et l'expérimentation de sa décentralisation dans 10 régions. Cela comporte aussi l'acquisition de matériel de plateforme SIGE pour l'interconnexion des DPEJ et des Directions Techniques au siège du MENPC et la mise à niveau de l'application de gestion des ressources humaines.

L'élaboration et l'institutionnalisation de la carte scolaire de l'enseignement fondamental et du secondaire concernera en premier lieu l'élaboration du manuel conceptuel de la carte scolaire. Le Projet financera aussi : i) l'acquisition du matériel informatique et GPS et l'acquisition d'un logiciel de cartographie, ii) l'informatisation de la carte scolaire et son intégration à la plateforme sectorielle SIGE, iii) la formation des responsables et cadres des services centraux et déconcentrés, iv) la collecte des données de la carte scolaire comportant notamment les coordonnées géodésiques des établissements, aires de recensement de la population scolarisable, services sociaux de base, v) l'élaboration de la carte scolaire nationale et des cartes scolaires régionales et leur édition, vi) dissémination de la carte scolaire dans les régions et formation à l'utilisation ainsi que l'appui aux assises des conseils nationaux et provinciaux de la carte scolaire.

Le Projet appuiera le développement d'un SIGE performant exploitant au mieux les TIC et l'expérimentation de sa décentralisation au niveau des régions dans le cadre d'une contribution à l'opérationnalisation du schéma directeur des systèmes d'information intégré du MENPC. Il s'agit d'une mise à niveau et d'une redynamisation du système d'information statistique et de communication interne et externe du MENPC qui comporte plusieurs volets :

- ❑ Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC comportant les principales activités suivantes : i) l'équipement en matériel informatique et bureautique (ordinateurs fixe, ordinateurs portable, serveurs de données, imprimantes, scanners et photocopieurs), ii) acquisition de matériel de plateforme SIGE pour l'interconnexion des DPEJ et des Directions Techniques au siège du MENPC (équipements d'interconnexion de la plateforme centrale SIGE, équipements pour l'interconnexion des 8 Directions Techniques au siège du MENPC, équipements pour l'installation et d'interconnexion des 10 DPEJ des régions retenues prioritaires au siège du MENPC et provisions pour les redevances de connexion annuelle à internet VSAT, espace cloud et maintenance du système), iii) formation des cadres des services centraux sur les nouveaux modules (Plateforme STATEDUC, base de données SQL Server, logiciel de cartographie) aux modules informatiques d'automatisation de l'élaboration et de l'impression de l'annuaire statistique du secteur de l'éducation, l'analyse des données et indicateurs scolaires, iv) appui au processus de collecte, saisie et traitement des données,

élaboration de l'annuaire statistique du secteur de l'éducation et du tableau de bord du secteur de l'éducation, v) appui à l'initiative DATA-MUST-SPEAK.

- ❑ Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans 10 régions à travers les principales activités suivantes : i) équipement des DPEJ et écoles sélectionnées en matériels informatiques, bureautique et énergétique solaire, ii) formation des planificateurs au niveau des DPEJ et des chefs d'établissement, iii) appui à la collecte, à la saisie et au traitement des données, iv) production des annuaires régionaux et des tableaux de bord, v) formation des comités locaux de gestion des écoles à l'utilisation des annuaires et tableaux de bord.
- ❑ Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne. Cela nécessite i) la conception et le développement d'un site web pour le MENPC, ii) l'hébergement du site, iii) la gestion et l'actualisation du site web avec la publication annuelle des annuaires statistiques et des tableaux de bord de l'éducation.

Par ailleurs, il est retenu d'appuyer la mise à niveau du dispositif de régulation et de gestion du personnel à travers la modernisation de l'application de gestion des ressources humaines. En effet, la gestion actuelle des ressources humaines demeure marquée par l'incohérence et le manque de transparence et d'efficacité dans l'allocation des personnels. L'outil existant est désuet, partiel (l'application de GRH ne concerne que les enseignants fonctionnaires) et son utilisation est exclusivement orientée vers la gestion des carrières. En effet, la base de données disponible est complètement obsolète : elle est conçue dans ACCESS 97 et fonctionne sur Windows 2003. Il s'agit de développer un nouveau module informatique de gestion des ressources humaines qui sera directement connecté à STATEDUC pour permettre de disposer des données fiables sur les enseignants et surtout les maîtres communautaires qui ne sont pas dans la base. La nouvelle base sera conçue sous SQL server et l'applicatif web fonctionnera en ligne avec PHP5. Ce dispositif en ligne permettra d'améliorer la gestion locale des maîtres communautaires et leur affectation dans les écoles suivant le besoin réel.

Il s'agit d'une refonte de l'application et d'un élargissement de son champ de couverture de l'application pour concerner les maîtres communautaires et d'en faire un outil utile pour la gestion des affectations. Cela passe par la réalisation des principales activités suivantes : i) diagnostic de la situation existante et des outils techniques et procédures administratives de gestion des ressources humaines (enseignants et non enseignants), ii) développement des nouveaux modules informatiques pour améliorer le logiciel de gestion des ressources humaines en élargissant sa portée et en intégrant d'autres bases comme celle de la solde, iii) équipement en matériel informatique, iv) formation des cadres des services centraux et des agents des services déconcentrés.

Dans le cadre de la complémentarité avec le projet PARSET II, il faut noter que ce dernier prévoit le financement d'une plate-forme technique au niveau de l'APICED qui sera chargée de la gestion de la base de données et du paiement des maîtres communautaires. Les outils qui seront développés dans le cadre de cette plate-forme serviront comme input à la nouvelle base de données qui sera implémentée au niveau de la DRH.

La disponibilité de l'AMP complémentaire permet notamment d'engager l'expérimentation de la nouvelle application GRH dans 5 provinces. Comme il est retenu de programmer de nouvelles activités concernant la conception de base de données pour la gestion des concours et examens, la mise en place/restauration de l'intranet pour les ministères en charge de l'éducation et l'harmonisation et l'interconnexion des bases de données du secteur de l'éducation.

Il y a lieu de préciser les nouvelles activités imputées par l'AMP complémentaire. Il s'agit des activités suivantes :

- ❑ L'appui aux assises des conseils nationaux et provinciaux de la carte scolaire : dans l'AMP initiale, il a été prévu l'élaboration et l'institutionnalisation de la carte scolaire. Ensuite, il a été pris le décret 414 portant organisation du conseil national et des conseils provinciaux de la carte scolaire dont l'objectif est de faire un diagnostic approfondi de la situation et de proposer des solutions de remédiation. L'AMP complémentaire a prévu l'appui à la tenue des assises de ces organes de régulation dont les décisions auront un impact sur la mise en place effective de la carte scolaire. Il est également prévu l'opération du géo référencement qui consiste à géolocaliser les écoles à travers un outil qui est le GPS dont le nombre a été augmenté pour tenir compte du nombre des IPEP.
- ❑ Le recensement général du MENPC : c'est le recensement général (sur l'ensemble du territoire) des enseignants du MENPC. Il a pour objectif entre autres, la maîtrise des effectifs pour une meilleure allocation (urbain/rural) des enseignants, la mise à jour de la base des données RH, la création d'un code enseignant pour pouvoir lier la base de la DAPRO à celle de la DRH, le contrôle de l'effectivité de la présence des enseignants à leurs postes.
- ❑ La mise en place/restauration de l'intranet pour les ministères en charge de l'éducation, l'harmonisation et l'interconnexion des bases des données du secteur de l'éducation : il a été initialement prévu l'interconnexion des 8 directions techniques et des 10 DPEJ du MENPC. Avec le fonds additionnel, l'interconnexion via intranet et l'harmonisation des bases des données (SQL Server) ont été élargie aux autres ministères en charge de l'éducation. Ce qui nécessite la mobilisation de l'expertise internationale et la formation locale.
- ❑ L'appui à l'initiative DATA-MUST-SPEAK: la phase pilote est financée initialement par l'UNICEF à titre expérimental et ne couvre que deux provinces. Il a pour objectif principal d'accroître la responsabilité des acteurs gestionnaires du système éducatif et de renforcer la participation des communautés locales à travers l'établissement des tableaux de bord, d'outils de retour d'information et de suivi au niveau école. La DAPRO se propose d'étendre l'initiative Data Must Speak dans toute la zone d'intervention du projet. (i) atelier de formation des formateurs (Equipe Technique Nationale, DPEJ, IDENPC et IPEP) sur les outils Data Must Speak (ii) formations en cascade des directeurs d'écoles, (iii) formations des membres des APE/AME à l'utilisation des Tableaux de Bord, (iv) impression des Tableaux de Bord.
- ❑ L'expérimentation de la nouvelle application GRH dans 5 provinces : le développement et le redéploiement de l'application GRH au niveau central sont programmés dans le cadre de l'AMP initiale. Avec la disponibilité de l'AMP complémentaire, la DRH se propose d'expérimenter l'application dans cinq provinces (ex régions) de la zone du projet à forte mobilité des enseignants.
- ❑ La conception de base de données pour la gestion des concours et examens : à l'exemple de ce qui se passe à l'Office National des Examens et Concours du Supérieur(ONECS), où la gestion et la délivrance des diplômes sont informatisées pour une meilleure sécurisation et facilitation des délivrances des diplômes, la DNEC qui éprouve beaucoup des difficultés, quant à la gestion et la délivrance des diplômes, se propose se doter d'une base de données afin de sécuriser et faciliter la délivrance des BEF, CEFEN, CFEN, CAP, BEP, BT, etc.

Le coût total de la sous-composante atteint 2,59 millions USD dont 1,09 millions USD imputés sur l'AMP additionnelle et 1,50 sur l'AMP initiale. Le tableau suivant donne le détail de la répartition entre les deux AMP :

Tableau 28 : Amélioration et renforcement du système d'information : répartition entre AMP initiale et AMP additionnelle

(M XAF)	AMP initiale	AMP complémentaire	Total
Amélioration de la gestion de la carte scolaire	218,8	75,1	293,9
Élaboration et institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental	106,5	54,3	160,8
Formation et mise en place de la carte scolaire	112,2	20,9	133,1
Renforcement et décentralisation du SIGE	621,4	462,1	1 083,4
Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC	399,8	217,3	617,1
Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans les régions	178,8	62,6	241,4
Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne	21,3	5,8	27,0
Mise à niveau de l'application de GRH et son expérimentation dans 5 provinces	21,6	91,1	112,6
Conception de base de données pour la gestion des concours et examens (DNEC)		85,3	85,3
Renforcement de l'intranet de l'éducation et de l'interconnexion		72,3	72,3
Mise en place/restauration de l'intranet pour les ministères en charge de l'éducation		26,5	26,5
Harmonisation et Interconnexion des bases de données du secteur de l'éducation		45,8	45,8
Total	840,1	609,5	1 449,6

3.3 Les coûts et le financement du projet

Le montant de l'allocation individuelle maximale déterminé pour le Tchad en vigueur jusqu'à 2018 était de 34,800 millions USD. Une requête d'urgence a été formulée par le Tchad qui a bénéficié de 6,955 millions USD en financement d'urgence pour faire face aux besoins en éducation des enfants réfugiés et déplacés de la région du Lac Tchad pour la période 2016-2017.

La requête de financement présentée au début de l'année 2018 a porté sur un montant total de 27,850 millions USD répartie à hauteur de 30% en part variable, soit 8,554 millions USD et 70% en part fixe, soit 19,491 millions USD. Cette requête a été approuvée par le GPE en date du 25 mai 2018. Suite au succès de la Conférence de Financement, le Conseil d'administration du GPE a décidé de mettre à disposition de nouvelles Allocations maximales par pays (AMP complémentaires) aux pays qui y sont éligibles. En juin 2018, le GPE a informé au Tchad qu'une allocation maximale par pays complémentaire d'un montant de 22,2 millions USD est désormais disponible et valable pour les requêtes qui seront présentées d'ici 2020.

Le Tchad a décidé de présenter sa requête pour l'AMP complémentaire dans le cadre d'un projet global consolidant et renforçant le projet présenté pour la première requête. Le montant global qui est concerné par cette requête s'élève ainsi à 50,045 millions USD dont 35,031 millions USD en part fixe et 15,014 millions USD en part variable.

Les frais des entités de gestion sont fixés à hauteur de 5% de l'enveloppe globale du Projet. L'enveloppe ainsi allouée au financement des composantes du projet (hors frais de gestion) est de 47,543 millions USD, soit l'équivalent de 26 624 millions XAF (taux de change utilisé 1 USD = 560 XAF).

La mise en vigueur de l'AMP initiale a été effective depuis 2018. Toutefois, pour plusieurs considérations qui ont été détaillées dans le rapport de suivi, le décaissement effectif n'a démarré qu'en 2019 hormis un montant de 86 600 USD déboursé en 2018. En raison de ce retard de mise en œuvre, la période de réalisation du projet est portée jusqu'à fin 2022.

Le détail des quantités, prix unitaires et les coûts de réalisation sur la période 2018-2022 est joint en annexe. Les tableaux suivants présentent un récapitulatif des estimations des coûts des composantes du Projet, détaillées et synthétisées par activité et par catégorie de dépense :

Tableau 29 : PREAT : coût détaillé par activité

Composante Sous-composante - Activité	Échéancier de réalisation (M XAF)					
	2018	2019	2020	2021	2022	Total
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire		1 075	2 704	3 692	4 285	11 757
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire		472	1 734	1 606	2 217	6 029
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire		371	1 180	1 112	1 545	4 207
1.1.1.1 Construction de salles de classe		348	746	819	1 146	3 059
1.1.1.2 Acquisition de matériel roulant pour suivi des constructions de salles de classe		22	45			67
1.1.1.3 Équipement des salles de classe			389	293	399	1 081
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau		102	554	494	672	1 822
1.1.2.1 Construction de latrines		102	447	414	563	1 526
1.1.2.2 Équipements en points d'eau			107	80	109	297
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire		603	970	2 086	2 068	5 728
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement		15	12	17	9	52
1.2.1.1 Mise en place d'une base de données suite au recensement			12	9	9	30
1.2.1.2 Préparation et lancement des appels à candidatures, Sélection et contractualisation des candidats		11		8		18
1.2.1.3 Élaboration des contrats et contractualisation		4				4
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire		588	958	2 070	2 059	5 675
1.2.2.1 Paiements des Enseignants contractuels		588	937	2 048	2 048	5 621
1.2.2.2 Paiements des Enseignants subventionnés						
1.2.2.3 Suivi des paiements			22	22	11	54
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	2	467	4 485	3 212	536	8 701
2.1 Dotation en manuels scolaires et formation à l'utilisation		11	3 630	2 468		6 110
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire		11	3 443	1 972		5 427
2.1.1.1 Acquisition et distribution de manuels scolaires, de guides pédagogiques et d'ardoises pour la CP				1 951		1 951
2.1.1.2 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CE			1 990			1 990
2.1.1.3 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CM			1 429			1 429
2.1.1.4 Préparation et suivi de l'élaboration des manuels scolaires		11	24	20		56
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels			128	344		472
2.1.2.1 Formation des formateurs			27	27		54
2.1.2.2 Formation des enseignants et journées pédagogiques			101	317		418
2.1.3 Élaboration du curriculum et des manuels pour l'enseignement préscolaire			58	153		211
2.1.3.1 Conception du curriculum, des manuels et des guides			58			58
2.1.3.2 Acquisition de guides et de manuels				109		109
2.1.3.3 Formation à l'utilisation des guides et manuels				44		44
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement		115	709	542	455	1 821
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue		99	484	416	380	1 378
2.2.1.1 Élaboration et actualisation du plan de formation continue		16	2			17
2.2.1.2 Formation continue des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants		83	456	407	380	1 326
2.2.1.3 Formation spécifique destinée aux encadreurs des enseignements spécialisés			26	8		35
2.2.2 Extension et fonctionnement des espaces numériques pour la formation à distance des enseignants			94	105	53	252
2.2.2.1 Formation des cadres de la DFE, des gestionnaires des espaces numériques, des formateurs et tuteurs			37	14		51
2.2.2.2 Construction et équipements d'espaces numériques pour la formation à distance des enseignants			57	91	53	201
2.2.3 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité			128	22	22	172
2.2.3.1 Amélioration des conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseignants par les IPEP et Conseillers			84			84
2.2.3.2 Suivi et évaluation des formations			44	22	22	88
2.2.4 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones		16	3			19
2.2.4.1 Adaptation, révision et traduction des référentiels d'activités et de compétence en arabe		16				16
2.2.4.2 Formation des formateurs référents			3			3
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	2	341	146	201	81	771
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel	2		120	201	81	403
2.3.1.1 Conception et élaboration du système national d'évaluation	2		22			24
2.3.1.2 Fonctionnement du système national d'évaluation			81	81	81	242
2.3.1.3 Préparation et organisation des premières évaluations nationales du système formel et du système non formel			17	120		137

Composante Sous-composante - Activité	Échéancier de réalisation (M XAF)					
	2018	2019	2020	2021	2022	Total
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales		341	27			367
2.3.2.1 Participation du Tchad au PASEC 2019		341	12			353
2.3.2.2 Évaluation de la participation du Tchad au PASEC 2019			15			15
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle		284	1 348	1 166	919	3 716
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation		176	849	705	539	2 270
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes		108	544	495	458	1 605
3.1.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs		27	5			32
3.1.1.2 Subvention des services d'alphabétisation et évaluation		63	330	267	267	926
3.1.1.3 Autonomisation des femmes et des jeunes neoalphabétisées		19	210	228	191	647
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation		68	305	210	81	665
3.1.2.1 Amélioration de la dotation en manuels et guides			154	129		282
3.1.2.2 Formation des animateurs, encadreurs et opérateurs et suivi		68	81	81	81	312
3.1.2.3 Évaluation des apprentissages			70			70
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle		107	499	461	379	1 446
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat		62	361	399	379	1 202
3.2.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs		24	24			48
3.2.1.2 Inscription et scolarisation des ENS dans les CEBNF		35	302	379	362	1 077
3.2.1.3 Suivi et évaluation de la formation		4	35	20	18	76
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF		45	138	62		245
3.2.2.1 Édition et distribution de nouveaux livrets et guides d'EBNF			69	62		130
3.2.2.2 Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement		43	58			100
3.2.2.3 Étude sur la capitalisation des bonnes pratiques		2	12			14
4. Amélioration des capacités de gestion du système	47	273	1 135	636	360	2 449
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	31	183	372	253	161	1 000
4.1.1 Formation des cadres du MENPC		20	128	116	60	324
4.1.1.1 Actualisation et élaboration du Plan de renforcement des capacités du MENPC			14			14
4.1.1.2 Formation en planification et programmation		3	47	47	44	140
4.1.1.3 Formation en gestion administrative, financière et en administration scolaire		3	21	23	14	60
4.1.1.4 Renforcement des capacités du CNC			60	45		105
4.1.1.5 Suivi des formations			1	1	3	5
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET	31	141	145	86	100	504
4.1.2.1 Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET		9	100	19	14	142
4.1.2.2 Développement et mise en place d'une stratégie de communication		27	17	17	13	75
4.1.2.3 Pilotage du Projet, organisation et tenue des Revues conjointes	31	105	27	50	73	287
4.1.3 Renforcement des capacités et appui aux réformes sectorielles		22	99	51		172
4.1.3.1 L'éducation inclusive : état des lieux et stratégie		8	13			21
4.1.3.2 État des lieux des inégalités et stratégie de lutte contre les discriminations		8	14			21
4.1.3.3 Création et gestion des cantines scolaires : sensibilisation et formation		7	44			50
4.1.3.4 Plan de gestion des matériels et immobilisations du MENPC			5	33		38
4.1.3.5 Diagnostic stratégique du type RESEN			23	18		41
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	16	89	763	382	199	1 450
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire		27	200	30	36	294
4.2.1.1 Élaboration et institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental		12	149			161
4.2.1.2 Formation et mise en place de la carte scolaire		16	51	30	36	133
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE	16	62	548	314	144	1 083
4.2.2.1 Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC	16	49	345	108	100	617
4.2.2.2 Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans les régions		7	107	121	6	241
4.2.2.3 Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne		5	9	7	7	27
4.2.2.4 Mise à niveau de l'application de GRH et son expérimentation dans 5 provinces			45	42	25	113
4.2.2.5 Conception de base de données pour la gestion des concours et examens (DNEC)			42	37	6	85
4.2.3 Renforcement de l'intranet de l'éducation et de l'interconnexion			14	38	20	72
4.2.3.1 Mise en place/restauration de l'intranet pour les ministères en charge de l'éducation			14	12		27
4.2.3.2 Harmonisation et Interconnexion des bases de données du secteur de l'éducation				26	20	46
Total général hors Frais de gestion	49	2 098	9 672	8 706	6 099	26 624
Frais des Entités de Gestion	3	110	509	458	321	1 401
Total général	51	2 209	10 181	9 164	6 420	28 025

Le tableau suivant donne le détail de répartition du coût du projet entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire :

Tableau 30 : PREAT : Répartition du coût détaillé entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire

Composante	AMP initiale		AMP complémentaire	Total général
	Montant initial	Montant ajusté		
Sous-composante - Activité				
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	6 434	6 432	5 325	11 757
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	3 137	3 137	2 892	6 029
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire	2 421	2 421	1 786	4 207
1.1.1.1 Construction de salles de classe	1 949	1 949	1 110	3 059
1.1.1.2 Acquisition de matériel roulant pour suivi des constructions de salles de classe	44	44	23	67
1.1.1.3 Équipement des salles de classe	428	428	653	1 081
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau	716	716	1 106	1 822
1.1.2.1 Construction de latrines	605	605	921	1 526
1.1.2.2 Équipements en points d'eau	111	111	186	297
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	3 297	3 295	2 433	5 728
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement	39	39	14	52
1.2.1.1 Mise en place d'une base de données suite au recensement	24	24	6	30
1.2.1.2 Préparation et lancement des appels à candidatures, Sélection et contractualisation des candidats	11	11	8	18
1.2.1.3 Élaboration des contrats et contractualisation	4	4		4
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	3 258	3 256	2 419	5 675
1.2.2.1 Paiements des Enseignants contractuels	2 295	2 295	3 326	5 621
1.2.2.2 Paiements des Enseignants subventionnés*	907	907	-907	
1.2.2.3 Suivi des paiements	56	54		54
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	4 709	4 712	3 989	8 701
2.1 Dotation en manuels scolaires et formation à l'utilisation	3 618	3 618	2 492	6 110
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	3 306	3 306	2 120	5 427
2.1.1.1 Acquisition et distribution de manuels scolaires, de guides pédagogiques et d'ardoises pour la CP	1 257	1 257	694	1 951
2.1.1.2 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CE	1 194	1 194	796	1 990
2.1.1.3 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CM	855	855	574	1 429
2.1.1.4 Préparation et suivi de l'élaboration des manuels scolaires			56	56
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels	312	312	161	472
2.1.2.1 Formation des formateurs	41	41	13	54
2.1.2.2 Formation des enseignants et journées pédagogiques	270	270	148	418
2.1.3 Élaboration du curriculum et des manuels pour l'enseignement préscolaire			211	211
2.1.3.1 Conception du curriculum, des manuels et des guides			58	58
2.1.3.2 Acquisition de guides et de manuels			109	109
2.1.3.3 Formation à l'utilisation des guides et manuels			44	44
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement	484	487	1 334	1 821
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue	310	313	1 065	1 378
2.2.1.1 Élaboration et actualisation du plan de formation continue	14	17		17
2.2.1.2 Formation continue des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants	296	296	1 030	1 326
2.2.1.3 Formation spécifique destinée aux encadreurs des enseignements spécialisés			35	35
2.2.2 Extension et fonctionnement des espaces numériques pour la formation à distance des enseignants			252	252
2.2.2.1 Formation des cadres de la DFE, des gestionnaires des espaces numériques, des formateurs et tuteurs			51	51
2.2.2.2 Construction et équipements d'espaces numériques pour la formation à distance des enseignants			201	201
2.2.3 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité	155	155	17	172
2.2.3.1 Amélioration des conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseig. par les IPEP et Conseillers	83	83	2	84
2.2.3.2 Suivi et évaluation des formations	72	72	15	88
2.2.4 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones	19	19		19
2.2.4.1 Adaptation, révision et traduction des référentiels d'activités et de compétence en arabe	16	16		16
2.2.4.2 Formation des formateurs référents	3	3		3
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	607	607	163	771
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel	276	276	128	403
2.3.1.1 Conception et élaboration du système national d'évaluation	18	18	7	24
2.3.1.2 Fonctionnement du système national d'évaluation	131	131	110	242
2.3.1.3 Préparation et organisation des premières évaluations nationales du sys. formel et du système non formel	127	127	11	137
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales	332	332	35	367
2.3.2.1 Participation du Tchad au PASEC 2019	325	325	28	353
2.3.2.2 Évaluation de la participation du Tchad au PASEC 2019	7	7	7	15

Composante	AMP initiale		AMP complémentaire	Total général
	Montant initial	Montant ajusté		
Sous-composante - Activité				
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle	2 011	2 011	1 705	3 716
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	1 340	1 340	930	2 270
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes	919	919	687	1 605
3.1.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	22	22	11	32
3.1.1.2 Subvention des services d'alphabétisation et évaluation	676	676	250	926
3.1.1.3 Autonomisation des femmes et des jeunes neoalphabétisées	221	221	426	647
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation	421	421	244	665
3.1.2.1 Amélioration de la dotation en manuels et guides	245	245	37	282
3.1.2.2 Formation des animateurs, encadreurs et opérateurs et suivi	176	176	136	312
3.1.2.3 Évaluation des apprentissages			70	70
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle	672	672	775	1 446
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat	535	535	667	1 202
3.2.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	45	45	3	48
3.2.1.2 Inscription et scolarisation des ENS dans les CEBNF	442	442	635	1 077
3.2.1.3 Suivi et évaluation de la formation	48	48	29	76
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF	137	137	108	245
3.2.2.1 Édition et distribution de nouveaux livrets et guides d'EBNF	81	81	49	130
3.2.2.2 Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement	42	42	59	100
3.2.2.3 Étude sur la capitalisation des bonnes pratiques	14	14		14
4. Amélioration des capacités de gestion du système	1 395	1 400	1 049	2 449
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	555	560	439	1 000
4.1.1 Formation des cadres du MENPC	113	115	209	324
4.1.1.1 Actualisation et élaboration du Plan de renforcement des capacités du MENPC	14	14	0	14
4.1.1.2 Formation en planification et programmation	49	49	91	140
4.1.1.3 Formation en gestion administrative, financière et en administration scolaire	47	47	13	60
4.1.1.4 Renforcement des capacités du CNC			105	105
4.1.1.5 Suivi des formations	3	5		5
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET	381	381	122	504
4.1.2.1 Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET	102	102	40	142
4.1.2.2 Développement et mise en place d'une stratégie de communication	75	75	0	75
4.1.2.3 Pilotage du Projet, organisation et tenue des Revues conjointes	204	204	83	287
4.1.3 Renforcement des capacités et appui aux réformes sectorielles	61	64	108	172
4.1.3.1 L'éducation inclusive : état des lieux et stratégie	18	21		21
4.1.3.2 État des lieux des inégalités et stratégie de lutte contre les discriminations	21	21		21
4.1.3.3 Création et gestion des cantines scolaires : sensibilisation et formation	22	22	28	50
4.1.3.4 Plan de gestion des matériels et immobilisations du MENPC			38	38
4.1.3.5 Diagnostic stratégique du type RESEN			41	41
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	840	840	609	1 450
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire	219	219	75	294
4.2.1.1 Élaboration et institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental	107	107	54	161
4.2.1.2 Formation et mise en place de la carte scolaire	112	112	21	133
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE	621	621	462	1 083
4.2.2.1 Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC	400	400	217	617
4.2.2.2 Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans les régions	179	179	63	241
4.2.2.3 Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne	21	21	6	27
4.2.2.4 Mise à niveau de l'application de GRH et son expérimentation dans 5 provinces	22	22	91	113
4.2.2.5 Conception de base de données pour la gestion des concours et examens (DNEC)			85	85
4.2.3 Renforcement de l'intranet de l'éducation et de l'interconnexion			72	72
4.2.3.1 Mise en place/restauration de l'intranet pour les ministères en charge de l'éducation			27	27
4.2.3.2 Harmonisation et Interconnexion des bases de données du secteur de l'éducation			46	46
Total général hors Frais de gestion	14 549	14 556	12 068	26 624

(*) L'option a été prise de rémunérer l'ensemble des enseignants ciblés par PREAT sous forme de contractualisation et de ne pas retenir le mode de subvention

Tableau 31 : Coûts des composantes et sous-composantes du Projet : échéancier

Composante Sous-composante	Échéancier (M XAF)					
	2018	2019	2020	2021	2022	Total
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire		1 075	2 704	3 692	4 285	11 757
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire		472	1 734	1 606	2 217	6 029
1.2 Contractualisation des enseignants de l'enseignement primaire		603	970	2 086	2 068	5 728
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	2	467	4 485	3 212	536	8 701
2.1 Dotation en manuels scolaires et formation à l'utilisation		11	3 630	2 468		6 110
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement		115	709	542	455	1 821
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	2	341	146	201	81	771
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle		284	1 348	1 166	919	3 716
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation		176	849	705	539	2 270
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle		107	499	461	379	1 446
4. Amélioration des capacités de gestion du système	47	273	1 135	636	360	2 449
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	31	183	372	253	161	1 000
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	16	89	763	382	199	1 450
5. Frais des Entités de gestion	3	110	509	458	321	1 401
5.1 Unicef		57	333	324	226	940
5.2 Unesco	3	53	176	134	95	461
Total général	51	2 209	10 181	9 164	6 420	28 025

Tableau 32 : Coûts et structure des composantes et sous-composantes du Projet (1000 USD)

Composante Sous-composante	Montant (1000 USD)	Structure (%)
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	20 994	41,9%
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	10 766	21,5%
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	10 228	20,4%
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	15 538	31,0%
2.1 Dotation en manuels scolaires et formation à l'utilisation	10 911	21,8%
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement	3 251	6,5%
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	1 376	2,8%
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle	6 636	13,3%
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	4 053	8,1%
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle	2 583	5,2%
4. Amélioration des capacités de gestion du système	4 374	8,7%
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	1 785	3,6%
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	2 589	5,2%
5. Frais des Entités de gestion	2 502	5,0%
5.1 Unicef	1 679	3,4%
5.2 Unesco	823	1,6%
Total général	50 045	100,0%

La répartition des coûts entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire est donnée par le tableau suivant :

Tableau 33 : Répartition des coûts entre l'AMP initiale et l'AMP complémentaire

Composante Sous-composante	(1000 USD)	AMP Initiale	AMP Complémentaire	Total
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire		11 698	9 296	20 994
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire		5 703	5 063	10 766
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire		5 994	4 234	10 228
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement		8 562	6 976	15 538
2.1 Dotation en manuels scolaires et formation à l'utilisation		6 578	4 333	10 911
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement		880	2 372	3 251
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves		1 105	272	1 376
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle		3 657	2 980	6 636
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation		2 436	1 618	4 053
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle		1 221	1 362	2 583
4. Amélioration des capacités de gestion du système		2 536	1 838	4 374
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion		1 009	777	1 785
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information		1 528	1 061	2 589
5. Frais des Entités de gestion		1 392	1 110	2 502
5.1 Unicef		962	717	1 679
5.2 Unesco		430	393	823
Total		27 845	22 200	50 045

Le tableau suivant donne la répartition des coûts du Projet par catégorie de dépense :

Tableau 34 : Répartition des coûts du Projet par catégorie de dépense

	2018	2019	2020	2021	2022	Total	Structure
Bâtiments et Génie civil (Construction et réhabilitation)		446	1 370	1 376	1 830	5 022	17,9%
Équipements administratifs et logistiques		18	1 007	408	353	1 785	6,4%
Équipements et matériels scientifiques et didactiques			30	240	116	386	1,4%
Manuels et autres guides pédagogiques			3 638	2 124		5 762	20,6%
Services, Consultants internationaux	16	87	183	68	39	393	1,4%
Services, Consultants locaux	1	21	52	45	15	135	0,5%
Autres services (non consultant)		373	165	89	64	692	2,5%
Formation et ateliers	1	214	1 063	1 036	504	2 818	10,1%
Voyages d'études et formation à l'étranger			19			19	0,1%
Coûts opérationnels, Frais de personnel et fonctionnement	31	76	163	378	309	957	3,4%
Déplacements, frais de mission et per diem		69	154	146	115	484	1,7%
Subvention, partenariat et frais de formation		116	802	748	706	2 370	8,5%
Rémunération des enseignants		588	937	2 048	2 048	5 621	20,1%
Matériel roulant		90	90			179	0,6%
Frais des entités de gestion	3	110	509	458	321	1 401	5,0%
Total général	51	2 209	10 181	9 164	6 420	28 025	100,0%

3.4 Le cadre de résultats

3.4.1 Les indicateurs de résultats

Le démarrage de PREAT a connu un retard dans le programme de mise en œuvre comme expliqué dans les rapports de suivi. L'intégration de l'AMP complémentaire a permis de réviser certains indicateurs et notamment de mieux programmer les cibles et de revoir les années intermédiaires d'atteinte de certains indicateurs. Les indicateurs de résultats retenus pour le Projet sont regroupés dans le tableau suivant :

Tableau 35 : PREAT : Cadre de résultats

Nom de l'indicateur	Référence 2016/2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur de développement						
Augmentation du taux d'achèvement du primaire	42,1%	43%	44%	45%	46%	48%
Réduction du taux d'abandon au primaire	23,7%	23%	22%	20%	18%	16%
Proportion d'enseignants payés	27,5%	28,5%	64,6%	68,2%	71,1%	70,4%
Réduction de l'indice de disparité de répartition par milieu des enseignants formés et rémunérés*	265%	239%	226%	212%	200%	200%
Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis des élèves	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Organisation d'une évaluation standardisée des acquis scolaires des élèves dans les régions ciblées	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nombre d'enfants bénéficiant de l'EBNF réintégré dans le formel (cumul)	ND	ND	ND	94	700	1 300
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire						
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire						
Nombre de nouvelles salles de classe construites par le PREAT (cumul)	148	0	0	162	284	450
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)			(80)	(180)	(180)	(180)
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire						
Nombre d'enseignants contractualisés/an (Équivalent année entière-National)	327	327	3 253	3 250	3 250	3 250
Nombre d'enseignants contractualisés/an (Équivalent année entière-PREAT)		0	628	1 000	2 186	2 186
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)		(500)	(1 000)	(1 000)	(0)	(0)
Proportion d'enseignants contractualisés (National)	0,8%	0,8%	8,6%	8,2%	7,8%	7,8%
Nombre d'enseignants subventionnés (Équivalent année entière-National)	0	307	10 624	13 163	15 712	15 712
Nombre d'enseignants subventionnés (Équivalent année entière-PREAT)	0	0	0	0	0	0
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)		(200)	(500)	(500)	(0)	(0)
Proportion d'enseignants subventionnés (National)	0,0%	0,8%	28,1%	33,4%	37,9%	37,5%
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement						
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire						
Ratio Élèves par manuel lecture / National						
Au niveau du Cours préparatoire (CP)	0,8	0,9	1,1	1,3	1,0	1,0
Au niveau du Cours élémentaire (CE)	1,4	1,4	1,4	1,0	1,0	1,0
Au niveau du Cours moyen (CM)	1,3	1,3	1,3	1,0	1,0	1,0
Ratio Élèves par manuel Calcul / National						
Au niveau du Cours préparatoire (CP)	2,1	2,4	2,8	2,0	2,0	2,0
Au niveau du Cours élémentaire (CE)	3,5	4,1	4,8	1,0	1,0	1,0
Au niveau du Cours moyen (CM)	3,1	3,7	4,3	1,0	1,0	1,0
Ratio Élèves par manuel Sciences / National						
Au niveau du Cours élémentaire (CE)	10,2	12,0	14,1	2,0	2,0	2,0
Au niveau du Cours moyen (CM)	8,9	10,5	12,3	2,0	2,0	2,0
Nombre total de manuels scolaires acquis et distribués par PREAT (cumul en million)		0,00	0,00	3,27	5,19	5,19
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)		(0,80)	(1,71)	(3,19)	(3,19)	(3,19)
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement						
Plan de formation continue élaboré et validé	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Proportion d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et d'animateurs pédagogiques bénéficiaires d'une formation continue dans les Régions ciblées	ND	0%	20%	50%	100%	100%
Proportion de directeurs d'écoles bénéficiaires d'une formation continue dans les Régions ciblées	ND	0%	20%	50%	100%	100%
Proportion d'enseignants (MC0 et MC1) bénéficiaires d'une formation continue dans les Régions ciblées	ND	ND	0%	33%	66%	100%
Nombre de personnes/jour de formation continue des enseignants	ND	ND	0	35 300	35 300	35 300
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)			(6 670)	(6 670)	(6 670)	(0)
Nombre d'enseignants bénéficiaires de la formation continue	ND	ND	0	3 766	7 533	11 300
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves						
Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis des élèves	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Organisation d'une évaluation standardisée des acquis scolaires des élèves dans les régions ciblées	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

Nom de l'indicateur	Référence 2016/2017	2018	2019	2020	2021	2022
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle						
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation						
Nombre de nouveaux apprenants alphabétisés selon la formule Faire-faire : effectif enrôlé (cumul)	ND	0	2 500	15 000	25 000	35 000
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)			(5 000)	(15 000)	(25 000)	(25 000)
Nombre de nouveaux alphabétisés ayant achevé avec succès le cycle (cumul)	ND	0	0	2 250	13 500	22 500
Nombre de femmes néoalphabétisées aux métiers (cumul)	0	0	500	3 000	6 000	8 000
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)			(2000)	(4 000)	(6 000)	(6 000)
Nombre de jeunes bénéficiant du programme d'appui à l'employabilité (cumul)	0	0	0	1 000	2 000	3 000
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)				(0)	(0)	(0)
Ratio de nombre d'apprenants par Livret	10	10	10	2	1	1
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle						
Nombre d'enfants non scolarisés formés par l'EBNF : effectif enrôlé (cumul)	ND	ND	940	7 000	13 000	19 000
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)			(2 000)	(7 000)	(13 000)	(0)
Nombre d'enfants bénéficiant de l'EBNF réintégrés dans le formel (cumul)	ND	ND	ND	94	700	1 300
Dont/Rappel AMP Initiale (chiffres entre parenthèses)			(200)	(700)	(1 200)	(1 200)
4. Amélioration des capacités de gestion du système						
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion						
Plan de renforcement des capacités du MENPC	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Nombre cumulé de cadres du MENPC formés à la planification, gestion, statistiques et administration (dont à l'étranger)	ND	ND	ND	35 (5)	70 (10)	105 (15)
Diagnostic stratégique du secteur (RESEN) réalisé et validé	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information						
Élaboration et validation de la carte scolaire	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Délai de publication de l'annuaire statistique de l'année scolaire n / n+1 (*)	31/12/n + 30 mois	31/12/n + 25 mois	31/12/n + 15 mois	31/12/n + 15 mois	31/12/n + 12 mois	31/12/n + 10 mois
Proportion d'annuaires statistiques élaborés par les Régions	0%	0%	0%	10%	22%	22%
Publication des indicateurs statistiques en ligne	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui

(*) Pour l'année de référence 2016-2017, l'indicateur montre que l'annuaire est publié est juin 2019 : décembre 2016 + 30 mois. . L'annuaire 2017-2018 sera publié en janvier 2020 ; c'est-à-dire décembre 2017 + 25 mois

3.4.2 Le suivi et évaluation

Pour favoriser la bonne mise en œuvre et le suivi du projet, un manuel de procédures sera disponible fin août 2019 et regroupera un rappel des procédures des deux agents partenaires ainsi que la liste des équipes techniques nationales en charge des différentes composantes, les rôles et responsabilités de chacun et les échéanciers de mise en œuvre. Un cadre de suivi et évaluation y sera incorporé intégrant tous les résultats des composantes du projet et les résultats intermédiaires avec des indicateurs pertinents correspondants. Les données pour renseigner ces indicateurs seront générées au fur et à mesure de la mise en œuvre conformément au plan de suivi et d'évaluation à administrer par les Agents partenaires en collaboration avec le point focal GPE. Ce plan de suivi qui sera basé sur le Cadre de résultat présenté plus haut, reprendra les indicateurs de suivi, et précisera les sources des données ainsi que les fréquences des rapports d'activités.

Dans le cadre du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE), des réunions sectorielles de concertation au niveau technique se tiendront de façon régulière pour le suivi de la mise en œuvre du projet afin de détecter à temps les difficultés et proposer des mesures correctives à temps. Par ailleurs, afin de guider et d'orienter les décisions pour améliorer l'atteindre des résultats du projet, les informations seront périodiquement mises à jour à l'aide de données fiables et désagrégées. Ces données seront rassemblées et envoyées par les partenaires de mise en œuvre à une fréquence régulière. Elles seront également compilées à travers les missions conjointes effectuées sur terrain et qui permettront d'apprécier les avancées par rapport aux résultats attendus et confronter les informations des rapports à la réalité sur terrain. Tous les rapports de missions ainsi que les recommandations seront organisés et rendus accessibles, comme une base de gestion de connaissance du projet.

Au niveau décentralisé et local, le projet travaillera étroitement avec tous les intervenants y compris les autorités locales et les représentants des communautés. Ceux-ci joueront un rôle

clé notamment dans l'identification des besoins prioritaires ainsi que la mise en œuvre effectif des interventions et le suivi des travaux à entreprendre. À travers cette participation accrue, l'appropriation et donc la pérennité des interventions du projet seront garantis. Ainsi, au niveau régional, la délégation régionale de l'Éducation Nationale centralisera les informations sur le progrès de la mise en œuvre grâce à son suivi de proximité. Les structures déconcentrées du MENPC produisent deux rapports par an (rapports de rentrée et de fin d'année), lesquels qui font état de l'évolution du système éducatif au niveau local et régional.

Les revues annuelles seront organisées en se focalisant sur les réalisations par rapport aux activités planifiées mais aussi les contraintes éventuelles ainsi que les opportunités à saisir pour accroître la performance. Par ailleurs, ces revues permettront de déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre des activités prévues auront contribué à la réalisation des résultats attendus et d'ajuster les prévisions pour l'année suivante en conséquence. Une fois validés, les résultats ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'année seront partagés de façon transparente à toutes les parties prenantes.

Deux temps forts marqueront le processus de suivi-évaluation : i) Au milieu de la deuxième année de mise en œuvre du PREAT, une revue à mi-parcours sera conjointement organisée par le cadre partenarial ; ii) À la fin du projet, une évaluation finale indépendante du PREAT sera lancée. Son financement est programmé dans le cadre du PREAT.

3.4.3 Les risques et les atténuations

Le tableau suivant présente les principaux risques inhérents au Projet et les mesures de remédiations préconisées :

Tableau 36 : Risques et mesures de remédiations

Domaine / Résultats	Risques	Mesures pour réduire les risques
1. Risques Externes		
<i>1.1 Contexte global et sectoriel</i>		
L'État accorde suffisamment de ressources au secteur éducatif permettant de réaliser les engagements pris	En dépit de l'amélioration du contexte économique global en 2018 (croissance positive après deux années de récession) le risque d'une insuffisance du financement public pour les secteurs sociaux et en l'occurrence pour le secteur de l'éducation persiste.	Une révision des priorités d'intervention des PTF serait à opérer en ciblant en priorités les domaines d'appui qui permettraient de réunir les conditions de fonctionnement du système. Pour le PREAT, cela se traduirait éventuellement par une réallocation qui allouera plus de fonds à la subvention des enseignants.
<i>1.2 Contexte sectoriel</i>		
Le système est immunisé contre la résurgence d'une crise comparable à celle de la période 2015-2017.	La crise du secteur risque de resurgir et une proportion importante d'écoles sera fermée	La fermeture des écoles et la grève des enseignants sont la conséquence du non-paiement : durant la crise, la proportion des enseignants non payés a dépassé 70%. Le PREAT contribuera à ramener cette proportion à moins de 40% dès la rentrée scolaire 2019-2020
2. Risque de mise en œuvre des composantes du PREAT		
<i>2.1 Infrastructures scolaires</i>		
Les approches communautaires sont efficaces et réussies	À l'instar de certaines expériences, la mise en œuvre des activités liées à la construction des salles de classe, par l'approche communautaire connaîtra un démarrage lent et des problèmes de qualité d'infrastructures scolaires	Le PREAT retient une double approche (communautaire-ONG et entreprise) et modulera le type d'approche selon les réalités du terrain. Plusieurs mesures peuvent atténuer ce risque : i) la notion de l'approche communautaire adoptée pour les besoins du PREAT ne requiert pas de contribution financière des communautés, ii) un travail de sensibilisation et de mobilisation sera opéré, iii) le choix d'implémentation : les constructions seront réalisées dans des écoles existantes, iv) intensification de l'encadrement technique pour les salles construites selon l'approche communautaire
Les constructions réalisées selon le choix de programmation, le problème foncier résolu. Sites retenus identifiés, confirmés et remis	Changement des sites retenus initialement après contractualisation Ingérence des autorités administratives locales et traditionnelles	Implication de la communauté et des autorités administratives locales dans l'identification, confirmation et la remise des sites. Règlement à l'amiable en cas de litige foncier après construction.
Conflits intercommunautaires résolus	Conflits intercommunautaire liés au choix des sites	Mise en place d'un comité de gestion de conflits

Domaine / Résultats	Risques	Mesures pour réduire les risques
2.2 Contractualisation et subvention des enseignants		
Le recensement de tous les enseignants non fonctionnaires dans les 23 régions est réalisé	Retard dans le démarrage de l'opération de contractualisation et de subvention.	Recensement déjà réalisé. Une complémentarité d'intervention entre PREAT et PARSET 2 est mise en place. La plateforme unique de l'APICET sera la référence unique pour tous les intervenant dans le domaine de la subvention des MC.
Les candidats répondant aux critères sont sélectionnés	Insuffisance numérique des candidats répondant aux critères	Étendre la sélection aux régions voisines
Les enseignants sélectionnés sont contractualisés ou subventionnés selon les critères prédéfinis	La contractualisation peut être entachée d'irrégularités	Assurer l'utilisation et la publication des critères objectifs de répartition équitable des quotas de recrutement Assurer des missions de supervision du niveau régional et central pour vérifier la fiabilité des opérations
Les enseignants contractualisés et subventionnés sont payés par la monnaie électronique	Retard dans le paiement des subsides	Apprêter tous les documents administratifs et financiers relatifs au paiement Accélérer le processus de décaissement des fonds pour le paiement des subsides à terme échu.
2.3 La dotation en manuels scolaires		
Les élèves sont dotés en manuels de lecture, calcul et sciences en français et conforme au Curricula en vigueur.	Les fonds disponibles ne permettent pas d'atteindre le ratio de 1 élève par manuel et par discipline	Recourir à l'appel d'offre international qui est assorti de conditions de coûts pouvant atteindre 10% du coût local Prioriser la chronologie logique de disponibilité des manuels : les élèves du CP qui en disposent actuellement seront priorisés en mettant à leur disposition des manuels pour le CE et puis les accompagner pour le CM Les manuels de lecture et de calcul sont priorisés par rapport aux manuels de sciences
Les manuels et les guides pédagogiques sont livrés à destination, distribués et bien conservés	La déperdition et la détérioration des manuels et guides durant le transport et la distribution La détérioration des manuels en raison des mauvaises conditions de conservation	Faire un colisage par école et IPEP /IDENPC/DPEJ Assurer le suivi pour la distribution et la répartition Sensibiliser sur les modalités de conservation des manuels Faciliter l'identification de ressources pour l'acquisition des armoires métalliques pour la conservation
2.4 Alphabétisation et EBNF		
L'approche de faire-faire est réussie au niveau de l'EBNF	L'approche de faire-faire peut ne pas réussir par manque de partenaires et de promoteurs	L'expérience de faire-faire au niveau de l'alphabétisation a abouti à des résultats concluants Intensifier le travail de sensibilisation et de mobilisation notamment auprès des sortants des ENI qui constituent des promoteurs potentiels pour le montage des centres d'EBNF et prévoir d'éventuels cycles de formation à la gestion des CEBNF
Former 19 000 enfants non scolarisés dans les CEBNF	La demande n'est pas suscitée au sein des enfants non scolarisés pour intégrer les CEBNF	Améliorer l'attractivité des CEBNF en offrant des formules modulaires répondant à la diversité des situations et des aspirations des enfants non scolarisés Intensifier le travail de sensibilisation auprès des enfants et des familles
2.5 Modernisation du système d'information		
La plateforme TIC est mise en place et opérationnelle au niveau du SIGE	Les équipements risquent une détérioration rapide et un dysfonctionnement en raison de faible niveau technique de l'environnement	Lors des acquisitions, la priorité sera accordée à l'utilité effective et à la maîtrise des équipements à acheter Des garanties d'entretien et de maintenance seront requises

Les risques présentés dans la matrice ci-dessus sont répartis en deux grandes catégories :
i) des risques externes et exogènes au projet inhérents au contexte socio-économique ou sectoriel ; ii) des risques propres à la mise en œuvre des composantes principales du projet.

Concernant la première catégorie, le risque le plus important concerne l'aggravation de la crise économique qui se traduirait par des fortes tensions sur les finances publiques aboutissant à la non-tenu des engagements de financement de l'éducation et à un certain blocage du secteur. Dans cette éventualité, une véritable stratégie de crise sera envisagée induisant une révision des priorités d'intervention des PTF afin de cibler en priorités les domaines d'appui qui permettraient de réunir les conditions de fonctionnement du système. Pour le PREAT, cela se traduirait éventuellement par une réallocation qui allouera plus d'enveloppes financières à la subvention des enseignants.

Signalons aussi que le risque sécuritaire n'est pas absent en raison des instabilités prévalentes dans les pays voisins. Toutefois, on constate ces dernières années que le Tchad a réussi à mitiger considérablement ce risque avec l'appui de ses partenaires.

Concernant les risques relatifs à la mise en œuvre des principales composantes du PREAT, l'expérience du PREBAT ainsi que celle de l'intervention d'urgence dans la région du Lac apportent beaucoup d'enseignements à même d'atténuer certains risques notamment en ce qui concerne la composante construction, la contractualisation des enseignants et l'acquisition et la distribution des manuels scolaires. Ainsi, il est retenu de limiter la portée de « l'approche communautaire » à son aspect participatif et inclusif, de recourir exclusivement à l'appel d'offres international pour l'acquisition des manuels scolaires (l'achat local peut revenir 10 fois plus cher que l'AOI), recourir à la monnaie électronique pour le paiement des enseignants et mettre en place des procédures strictes et indépendantes de contrôle et de supervision. Signalons finalement, que les acquisitions « technologiques » à l'instar de ce qui est prévu dans le domaine de modernisation du SIGE doivent impérativement tenir compte du contexte d'implémentation et qu'une priorité doit être accordée à l'utilité effective et à la maîtrise des équipements à acheter.

3.5 Les modalités de mise en œuvre et de gestion

Le Tchad connaît une situation de fragilité et de post-conflit qui a prévalu ces dernières années et risque de perdurer durant les prochaines années. Ce contexte particulier a orienté la décision vers un montage de la mise en œuvre du PREBAT partagé entre les deux partenaires l'Unicef et l'Unesco. Le PREBAT s'est réalisé dans des conditions satisfaisantes. Les deux Agents partenaires ont présenté leur candidature pour la mise en œuvre du PREAT. Cette candidature a été acceptée par le Gouvernement de la République du Tchad en chargeant ces deux agents partenaires de la mise en œuvre du PREAT.

Ainsi, le schéma institutionnel adopté pour le PREBAT sera reconduit pour le PREAT. La répartition des rôles et des activités entre les deux agences et les principales modalités de mise en œuvre sont rappelées ci-après.

3.5.1 Répartition des rôles

Le graphique et le tableau suivant présentent la répartition des rôles entre les deux agences partenaires dans la mise en œuvre des différentes composantes du Projet et les enveloppes à gérer par chacune des entités de gestion constituant l'Agence partenaire :

Graphique 25 : Répartition des coûts par entité de gestion

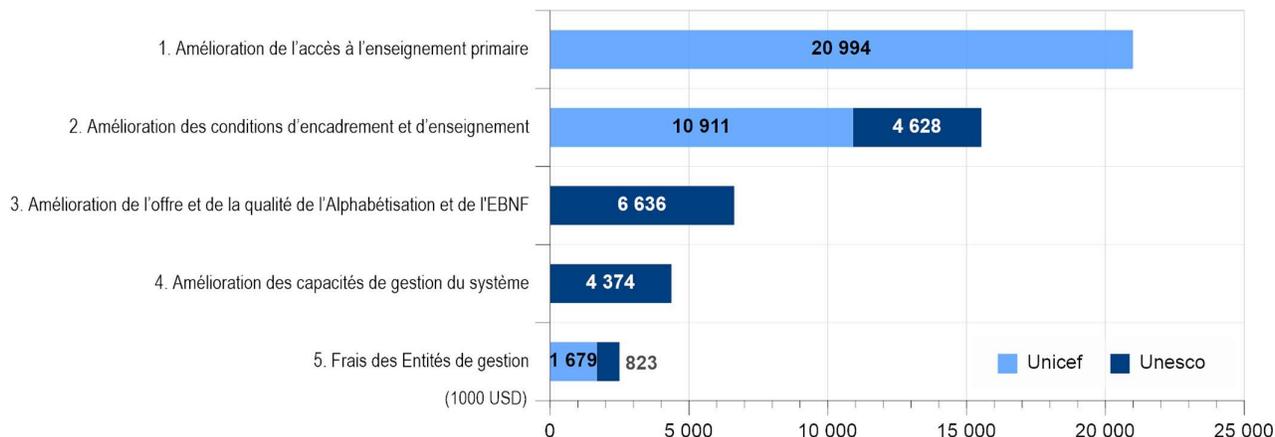


Tableau 37 : Répartition des activités et des coûts par entité de gestion

Composante	Montant en M XAF			Montant en 1000 USD		
	Unicef	Unesco	Total	Unicef	Unesco	Total
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	11 757		11 757	20 994		20 994
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	6 029		6 029	10 766		10 766
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire	4 207		4 207	7 513		7 513
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau	1 822		1 822	3 254		3 254
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	5 728		5 728	10 228		10 228
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement	52		52	93		93
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	5 675		5 675	10 134		10 134
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	6 110	2 591	8 701	10 911	4 628	15 538
2.1 Dotation en manuels scolaires et formation à l'utilisation	6 110		6 110	10 911		10 911
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	5 427		5 427	9 690		9 690
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels	472		472	843		843
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement						
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue		1 821	1 821		3 251	3 251
2.2.2 Extension et fonctionnement des espaces numériques pour la formation à distance des enseignants		1 378	1 378		2 461	2 461
2.2.3 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité		252	252		450	450
2.2.4 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones		172	172		306	306
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves		19	19		34	34
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel		771	771		1 376	1 376
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales		403	403		721	721
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle		367	367		656	656
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation		3 716	3 716		6 636	6 636
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes		2 270	2 270		4 053	4 053
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation		1 605	1 605		2 867	2 867
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle		665	665		1 187	1 187
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat		1 446	1 446		2 583	2 583
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF		1 202	1 202		2 146	2 146
4. Amélioration des capacités de gestion du système		245	245		437	437
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion		2 449	2 449		4 374	4 374
4.1.1 Formation des cadres du MENPC		1 000	1 000		1 785	1 785
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET		324	324		578	578
4.1.3 Renforcement des capacités et appui aux réformes sectorielles		504	504		900	900
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information		172	172		308	308
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire		1 450	1 450		2 589	2 589
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE		294	294		525	525
4.2.3 Renforcement de l'intranet de l'éducation et de l'interconnexion		1 083	1 083		1 935	1 935
Total général hors Frais de gestion	17 867	8 757	26 624	31 905	15 638	47 543
Frais des Entités de Gestion	940	461	1 401	1 679	823	2 502
Total général	18 807	9 218	28 025	33 584	16 461	50 045

3.5.2 Le rôle de l'Unicef

Les composantes du projet qui seront pris en charge par l'Unicef portent sur une enveloppe globale de 33,018 millions USD représentant 66% de l'enveloppe globale du projet (hors frais des entités de gestions). Elles concernent les principales activités suivantes : i) la construction de 450 nouvelles salles de classe dans des écoles existantes et leur équipement en 11 250 table-bancs et 450 bureaux et chaises de maître, ii) la construction de 900 latrines avec station de lavage des mains, iii) l'équipement de 75 écoles en points d'eau, iv) la contractualisation de 3584 instituteurs ou instituteurs adjoints, v) la subvention de 3000 MC2, vi) l'acquisition et la distribution de 5,2 millions de manuels du primaire et 60 000 manuels du préscolaire, vi) l'acquisition et la distribution de 131000 guides pédagogiques du primaire et 1000 guides du préscolaire relatifs aux différents nouveaux manuels acquis et distribués, vii) l'acquisition et la distribution de 896 000 ardoises destinées aux élèves du CP, viii) l'organisation d'un cycle de formation spécifique aux nouveaux manuels injectés dans le système.

Les procédures de l'Unicef seront utilisées pour la passation des différents marchés des composantes du Projet allouées à la gestion de l'Unicef. En matière de constructions scolaires, l'Unité de construction, les sections éducation, eau, hygiène et assainissement ainsi que les 6 bureaux de zones et antennes de l'Unicef auront la responsabilité de l'exécution de cette composante en coopération avec les services techniques compétents du Gouvernement, les structures déconcentrées et les communautés de base.

Pour les activités relatives à l'acquisition et distribution des manuels et matériels didactiques, elles seront réalisées avec l'implication du CNC et de la Direction de l'enseignement primaire. La mise en œuvre des activités se fera selon les procédures habituelles de l'Unicef, tout en suivant la description et les dispositions du Projet telles qu'approuvées.

En matière de ressources humaines affectées au Projet, l'Unicef recrutera, sur ses propres ressources, pour la section Éducation du Bureau de N'Djaména un cadre international et un cadre national dont les responsabilités principales seront le suivi, la coordination et la gestion du Projet. Les équipes fiduciaires de l'Unicef (Gestion financière et comptable, Passation des marchés) ainsi que les équipes techniques (unité de construction, eau et assainissement, Santé nutrition, évaluation et suivi, logistiques) et les équipes des six bureaux et antennes déconcentrés à travers le pays appuieront la section éducation pour la mise des activités du Projet.

Plus précisément, le PREAT appuiera la prise en charge complète et/ou partielle des personnels suivants : i) Spécialiste Education (staff international), ii) Construction Manager (staff international), iii) Ingénieur construction (staff national), iv) Chargé d'Education (staff national), v) Chargé d'administration (staff national), vi) Chauffeur (staff national).

Sous la coordination générale du Représentant-Adjoint, la gestion de la mise en œuvre, du suivi et des rapports d'activités du PREAT pour les composantes dont l'UNICEF est responsable sera faite par l'équipe de la section Éducation qui compte actuellement 11 professionnels dont 4 internationaux et 7 nationaux (la section éducation comprend une unité de construction composée d'un architecte et d'un ingénieur pour la coordination et la gestion de l'ensemble des opérations de constructions, y compris les latrines et les points d'eau).

Par ailleurs, l'Unicef dispose de 4 bureaux de zone repartis sur le territoire national qui seront impliqués pour la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain, ce qui permettra un suivi rapproché des activités mises en œuvre. Chaque bureau de zone dispose d'un chargé d'éducation. Ils contribueront aux rapports de mise en œuvre du projet selon le format, la périodicité retenue et les indicateurs clés identifiés. Ces acteurs de terrain faciliteront la mise en œuvre opérationnelle du projet ainsi que la remontée d'informations du terrain vers les niveaux intermédiaire et central.

Des partenariats avec les organisations de la société civile pourront être établis suivant les besoins du projet et représenteront un élément clé du suivi et du renforcement de capacités de la société civile mais aussi pour le renforcement des capacités institutionnelles du MENPC. De même des contrats institutionnels avec les entreprises et bureaux d'études et des contrats individuels avec les spécialistes pourront être signés pour les besoins de la mise en œuvre, conformément au document de projet et dans le respect des procédures de l'Unicef.

Les capacités locales de l'Unicef au Tchad et son système et modalités de gestion financière et comptable sont décrites dans un document séparé qui accompagne le Document de Projet. Les dispositions et modalités de passations des marchés de l'Unicef seront appliqués.

En matière de concertation et de coordination, l'Unicef organisera des réunions mensuelles au niveau central avec les structures associées du MENPC et des réunions mensuelles au niveau régional et des antennes de l'Unicef. Les chefs de bureaux l'Unicef et les autorités locales du MENPC, les techniciens supérieurs du Bâtiment, les représentants de la société civile locale feront le point d'exécution des activités. Ils proposeront des solutions locales et solliciteront l'appui du centre si nécessaire.

L'Unicef organisera aussi une réunion semestrielle de coordination tripartite regroupant les deux entités de gestion et le MENPC pour une mise au point, les propositions des ajustements éventuels et pour la préparation (et par la suite pour le suivi des recommandations) des revues conjointes annuelles. Pour les besoins des revues annuelles et pour l'évaluation finale, l'Unicef en tant qu'entité de gestion préparera un rapport de suivi et d'état d'avancement et un Rapport sur la gestion financière et sur le système de passation des marchés des montants qui lui sont délégués.

Les objectifs de transfert de compétence entamés dans le cadre du PREBAT seront poursuivis et consolidés lors de la mise en œuvre du PREAT. En effet, une attention particulière sera accordée à l'implication des structures associées du MENPC dans les différentes étapes de mise en œuvre et de suivi de réalisation des composantes prises en charge par l'Unicef. À l'achèvement du projet, un rapport spécifique sera élaboré pour apprécier les degrés d'implication des structures du MENPC et du niveau et de la qualité du transfert de compétence réalisés durant la période de mise en œuvre du PREAT.

3.5.3 Le rôle de l'Unesco

L'Unesco sera chargé de la gestion d'une enveloppe de l'ordre de 17,027 millions USD représentant 34% du montant global du projet (hors frais des entités de gestions). Elles concernent les principales activités suivantes : i) l'élaboration et la mise en place d'un plan de formation continue qui visera la formation de formateurs et la formation chaque année de 600 inspecteurs et conseillers pédagogiques, 1000 directeurs d'écoles et 13000 enseignants, ii) la conception et à la création d'une entité chargée de l'évaluation des acquis scolaires des élèves, iii) le financement des frais de fonctionnement de cette entité ainsi que les frais liés à l'organisation des premières évaluations nationales des acquis des élèves dans le système formel et aussi dans le système non formel, iv) financer et d'accompagner l'alphabétisation de 35 000 adultes durant la période 2019-2022, v) acquérir et distribuer 150 000 livrets d'alphabétisation, vi) former des animateurs, encadreurs et opérateurs dans le domaine de l'alphabétisation, vii) financer la formation de 19 000 jeunes se trouvant en dehors du système scolaire, viii) éditer et distribuer 60 000 nouveaux livrets et guides d'EBNF, ix) la formation des acteurs de la chaîne d'encadrement intervenant dans l'EBNF, x) l'élaboration et la mise en place d'un plan stratégique de renforcement des capacités techniques, xi) l'appui à la structure en charge du pilotage et de la coordination du PIET, xii) le renforcement et le fonctionnement du dispositif de gestion du PIET et des structures clés du MENPC impliquées dans la mise en œuvre, xiii) le développement et la mise en place d'une stratégie de communication pour le PIET et le Projet, xiv) les activités de pilotage du Projet dont notamment les tenues des comités

de pilotage et l'organisation et la tenue des Revues conjointes annuelles, xv) la réalisation de trois études retenues comme prioritaires dans le domaine d'appui aux réformes sectorielles (étude sur l'éducation inclusive : état des lieux et stratégie, étude sur l'état des lieux des inégalités et la stratégie de lutte contre les discriminations et des actions de sensibilisation et de formation en matière de création et gestion des cantines scolaires), xvi) l'élaboration et la mise en place de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental, xvii) la modernisation et le renforcement du SIGE et l'expérimentation de sa décentralisation dans 10 régions, xviii) l'acquisition de matériel de plateforme SIGE pour l'interconnexion des DPEJ et des Directions Techniques au siège du MENPC, ix) la mise à niveau de l'application de gestion des ressources humaines et le recensement général du MENPC, xx) la réalisation de l'évaluation externe de la part variable, xxi) la réalisation de l'étude diagnostique de type RESEN .

L'Unesco agira en tant maître d'ouvrage délégué pour le compte du MENPC qui est le maître d'ouvrage. Les principales structures du MENPC qui accompagnent l'Unesco dans la mise en œuvre des activités sont : i) la Direction de la formation des enseignants relevant de la direction générale des enseignements et de la formation pour les activités de formation. Il s'agit de la structure responsable de la formation et continue des enseignants, des directeurs, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. Elle a sous sa tutelle les 22 ENI et les 78 Centres départementaux de la formation continue de l'enseignement primaire ; ii) la Direction générale de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales avec ses directions (Direction de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales, la Direction de l'éducation non formelle) pour les activités relatives à l'alphabétisation et à l'EBNF, iii) La Direction Générale du MENPC et la Direction Générale de l'Administration, de la Planification et des Ressources pour les aspects relatifs aux renforcement des capacités du MENPC et de renforcement et de modernisation du système d'information.

Dans le cadre de sa mission d'agent partenaire pour la mise en œuvre du PREBAT, l'Unesco a renforcé ses structures dans son antenne de N'Djaména. Ce dispositif sera maintenu et renforcé pour la mise en œuvre des composantes du PREAT allouées à l'Unesco. Il s'agit notamment de l'entité de gestion qui comporte deux cadres internationaux dont un spécialiste en éducation et un administrateur et deux assistants nationaux (technique et administratif) chargés du suivi de la mise en œuvre.

Des renforcements ponctuels sont aussi requis à travers le recrutement de consultants internationaux notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des activités relatives à la formation, l'alphabétisation et à la modernisation du système d'information. Par ailleurs, à l'instar de l'expérience de PREBAT, l'antenne Unesco de N'Djaména continuera de bénéficier de l'appui du bureau Unesco de Yaoundé.

Plus précisément, le personnel de l'Unesco qui sera pris en charge par agent partenaire sur les frais de gestion est composé du staff suivant : i) Un Administrateur en charge des finances, ii) Un Spécialiste de l'éducation, iii) Un Expert national spécialiste en suivi/évaluation, iv) Une Assistante administrative, v) Deux Chauffeurs.

Le personnel qui sera pris en charge sur les fonds propres de l'UNESCO est composé du staff suivant : i) Un Coordonnateur, Spécialiste du programme éducation ; ii) Un expert national spécialiste en Alphabétisation/éducation non formelle ; iii) Un expert national spécialiste en ingénierie de la formation ; iv) Un Administrateur Adjoint aux finances ; v) Une Assistante Administrative ; vi) Un Expert national en TIC ; vii) Un Chauffeur.

L'Unesco adoptera ses procédures standards pour les passations des marchés relevant des composantes qui lui sont allouées dans le cadre de la mise en œuvre du PREAT, conformément au Manuel de procédures.

3.5.4 La collaboration tripartite Gouvernement, Unicef et Unesco

La Direction Générale du MENPC et Direction Générale de la Planification et de l'Administration veilleront à la mise en place d'une entité de coordination du PIET. Cela pourra prendre la forme d'une Cellule Technique de Coordination (CTC) qui constituera la Plate-forme pour le suivi et l'évaluation du Plan. La CTC sera l'interlocuteur vis-à-vis des différents partenaires et se charge notamment de l'organisation et de la tenue des instances de suivi du PIET : comités de pilotages et revues conjointes. Le PIET préconise la reconduction du schéma de pilotage de la SIPEA avec la répartition en trois instances :

- ❑ Le comité interministériel de supervision qui est l'entité politique en charge de l'ajustement du plan en fonction des changements de l'environnement et des premiers résultats de la mise en œuvre des programmes. Présidé par le Secrétaire Général de la Présidence de la République, le comité comprendra les Ministres en charge de l'éducation, les ministres du Plan, des finances, de la fonction publique, des infrastructures et de l'administration territoriale. Le comité aura pour mission d'apprécier et d'ajuster, si nécessaire, les modalités de la politique éducative en fonction des résultats fournis par les mécanismes de suivi et évaluation mis en place.
- ❑ Le comité de pilotage sera l'instance de coordination et de concertation des différents acteurs du système éducatif. Ce comité de pilotage rend compte au comité interministériel. Il est présidé par le Conseiller à la Présidence de la République chargé de l'Éducation et co-présidé par le Chef de File des PTF.
- ❑ Le comité technique aura la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation techniques de la mise en œuvre du plan conformément aux orientations définies par le comité interministériel et sur proposition du comité de pilotage. La participation à l'élaboration du PIET lui assure une connaissance approfondie des orientations stratégiques retenues et des aptitudes à suivre et à évaluer les activités du plan. Le comité technique pourra ainsi assurer la fonction, nécessitant par ailleurs la collecte des données et informations nécessaires, en vue des évaluations des activités mises en œuvre.

La CTC jouera le rôle du Comité technique retenu au niveau du PIET et se chargerait du suivi de la mise en œuvre des différentes activités du PIET dont notamment : i) collecte, recueil et synthèse périodique des rapports d'exécution du PIET, ii) préparation et organisation de la tenue périodique du comité de coordination tripartite (MENPC, Unicef et Unesco) iii) préparation et organisation de la tenue périodique des réunions du Comité de pilotage, iv) préparation et organisation de la tenue des revues conjointes annuelles. Concernant la périodicité des réunions, elle sera semestrielle pour le Comité interministériel de supervision et aussi pour le Comité de pilotage et mensuelle pour le Comité technique.

Les deux entités de gestions (Unicef et Unesco) mettront en œuvre les activités des composantes du projet dont elles ont la charge, en étroite collaboration avec la CTC et les directions techniques et structures déconcentrées du MENPC. La tenue trimestrielle du comité de coordination tripartite sera l'occasion de concertation et de coordination concernant l'état d'avancement et les questions de mise en œuvre du Projet, elles constitueront aussi l'opportunité de préparation des revues conjointes annuelles et aussi de suivi de recommandations des revues antérieures. À l'occasion des revues annuelles, chaque entité préparera un rapport de suivi et un rapport financier. La CTC se chargera de la synthèse et de la compilation pour constituer un rapport unifié qui sera partagé avec les différents partenaires avant la tenue de chaque revue conjointe.

L'agence de coordination collabore avec les agents partenaires du GPE pour s'assurer que le GLPE est informé régulièrement de l'avancement de la mise en œuvre du financement. Dans le cas où il sera estimé nécessaire de réviser un financement, l'agence de coordination s'assure que le GLPE est consulté au sujet des révisions du programme avant que les agents partenaires ne soumette la requête au Secrétariat du GPE. L'agence de coordination continue également de s'informer de la mise en œuvre des financements et des engagements de financement, ainsi que de l'efficacité des décaissements.

3.6 Part variable du financement, indicateurs et activités associés

3.6.1 Les principes de répartition entre part fixe et part variable

Le montant de l'AMP est déterminé par le Conseil d'administration du GPE suivant une formule d'allocation basée sur les besoins. L'AMP est composée d'une part fixe représentant 70% de l'AMP et d'une part variable représentant 30 % de l'AMP. Les pays qui répondent aux conditions d'éligibilité peuvent demander à accéder soit uniquement à la part fixe de l'AMP, soit à la part fixe et à la part variable.

Selon les procédures du GPE, l'accès à la part variable peut s'effectuer selon deux approches :

- ❑ Une approche ex-post avec un versement de la part variable se fait après vérification des résultats. Cette approche nécessite l'accomplissement de certaines conditions supplémentaires basées sur des incitations. Le pays doit prouver qu'il a pris des mesures, assorties d'indicateurs, confirmant l'existence de stratégies transformatrices visant à améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires dans l'éducation de base.
- ❑ Une approche ex ante avec un versement de la part variable qui n'est pas liée à l'obtention effective de résultats durant la mise en œuvre du programme. Selon cette modalité, l'approbation de l'allocation totale (parts fixe et variable) intervient avant la mise en œuvre du Programme. L'argumentaire en faveur d'une approche ex ante est soumis à l'approbation du Comité des financements et performances au niveau des pays. Dans la mesure où l'approche ex ante réduit l'effet d'incitation des fonds du financement, une telle solution ne sera acceptée que dans des cas exceptionnels, principalement dans un contexte de fragilité, de faibles capacités institutionnelles, de faible disponibilité de fonds et de besoins éducationnels critiques à plus court terme.

Si un pays décide de présenter une requête pour la part variable à caractère incitatif de l'allocation individuelle maximale, il est tenu de fournir la preuve de la mise en œuvre de mesures, assorties d'indicateurs, confirmant l'existence de stratégies transformatrices visant à améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires dans l'éducation de base. Il est recommandé de procéder à l'identification des mesures et indicateurs mentionnés dans le processus d'élaboration du PSE. Le pays recense les politiques et stratégies prioritaires existantes ou en définit de nouvelles pour chacun de ces trois domaines, sur la base desquelles seront déterminés les indicateurs et les mesures conditionnant l'accès à la part variable de l'allocation individuelle maximale.

Il convient de sélectionner au moins un indicateur pour chaque domaine (équité, efficacité et acquis scolaires). À cette fin, le Groupe local des partenaires de l'éducation doit mettre l'accent sur le potentiel de transformation des politiques ou stratégies proposées en ce qui concerne l'amélioration de l'équité, de l'efficacité et des acquis scolaires dans l'éducation de base.

En règle générale, les objectifs fixés dans ce cadre doivent dépasser la simple poursuite des tendances observées — ils impliquent un « plus » tout en restant réalisables — et doivent être intégrés au cadre plus large du PSE. En fonction du contexte et des niveaux de capacité du pays, il pourra s'agir d'indicateurs de processus, de résultats ou de production.

Selon les procédures du GPE, si les circonstances ne permettent pas l'application d'une approche ex post, le pays peut demander une approche ex ante. Une telle demande peut être déposée le plus tôt possible après le démarrage du processus de préparation du programme, car elle doit être approuvée avant l'examen de la requête finale. Si une approche ex ante est demandée, le Secrétariat vérifie qu'une justification appropriée a été fournie et transmet la demande ainsi que la fiche d'examen du Secrétariat au Comité des financements et performances au niveau des pays pour qu'il les étudie à sa prochaine réunion ordinaire.

En dépit de la fragilité du contexte actuel et des perspectives à court terme, le Tchad a opté pour l'application d'une approche ex post dans le cadre de la présente requête. En effet, les arguments pour défendre une approche ex ante ne manquent pas : i) le montant de la part variable est de plus de 15 millions USD. Cela représente une enveloppe assez conséquente et pourra contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du PIET, ii) le financement d'urgence est affecté plutôt à un usage humanitaire dans une zone affectée par des phénomènes interpellant plutôt la solidarité internationale que l'unique responsabilité du Gouvernement tchadien, iii) les difficultés conjoncturelles des finances publiques risquent de perdurer et d'aggraver sérieusement la situation de scolarisation des filles et des garçons dans le pays et d'accentuer le caractère fragile de la situation prévalente, iv) la situation de l'exclusion scolaire telle qu'elle se dégage de l'étude OOSCI est assez alarmante et montre qu'environ 2 millions d'enfants tchadiens sont en dehors du système scolaire, ce qui incite à redéfinir les indicateurs retenus jusque-là et montre l'ampleur de l'effort restant à entreprendre pour l'atteinte de la scolarisation universelle.

Le déblocage des 15,014 millions USD est tributaire de la fourniture de preuves vérifiables montrant que des politiques ont été mises en œuvre et que ces mesures produisent un impact mesurable et significatif dans trois grands domaines : i) l'équité, ii) l'efficacité et iii) les acquis scolaires. Ainsi, les indicateurs correspondants doivent faire état de stratégies transformationnelles dans ces trois domaines. Il peut s'agir d'indicateurs de processus, d'impact ou de résultat. Il est nécessaire de mettre en évidence un lien clair entre les résultats attendus et les politiques ou mesures mises en œuvre, lien qui doit pouvoir être vérifié par un tiers. Le Groupe local des partenaires de l'éducation fait partie intégrante de ce processus ; il a été impliqué et a approuvé les indicateurs choisis par le Gouvernement.

Il faut rappeler que le secteur de l'éducation au Tchad passe par une étape critique de son histoire. La crise qui a servi ces dernières années risque de remettre en cause les faibles acquis du secteur qui reste plus vulnérable que jamais. Les perspectives macroéconomiques ne sont pas rassurantes pour les prochaines années. Les causes du dysfonctionnement du système sont là et risquent de générer les mêmes effets si des mesures urgentes ne sont pas mises en place. Il s'agit en premier lieu d'assurer le bon déroulement de la rentrée et de l'année scolaire. Le non-paiement des enseignants ne peut perdurer et risque d'entraver sérieusement le fonctionnement du secteur.

Le PREAT à travers le PIET apporte une réponse d'urgence à cette situation de vulnérabilité et assure les conditions de renforcement du secteur par rapport à la fragilité auquel il est exposé. Deux objectifs fondamentaux sont intégrés dans la conception du PREAT : sauvetage ou pérennisation des acquis du secteur et son renforcement en vue de préparer sa prochaine phase de développement.

Dans un tel contexte, la préservation des acquis et le remise en fonctionnement d'un système actuellement en panne est une transformation en soi. Les stratégies transformationnelles s'analysent ainsi beaucoup plus en termes de sauvetage, sauvegarde et préservation qu'en termes de modifications profondes et radicales du système. Cette situation et ce contexte devraient être pleinement intégrés dans l'appréciation par le GPE de la requête du Tchad, qui en dépit de sa fragilité a opté pour la « non exception » en présentant sa requête dans le cadre de l'approche ex post.

3.6.2 Les indicateurs et les tranches de la part variable

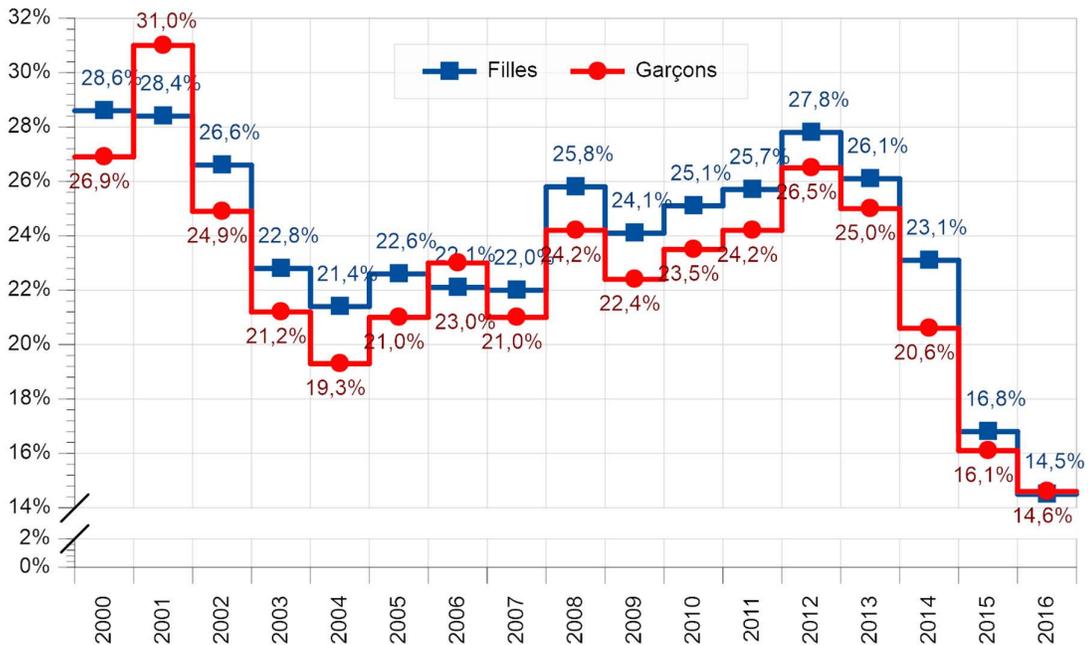
Les trois indicateurs retenus pour la mise à disposition et le décaissement de la part variable sont les suivants : i) la réduction du taux d'abandon au primaire ; ii) la diminution des disparités dans la répartition régionale des enseignants formés et payés, iii) la mise en place et l'opérationnalisation d'un système chargé de l'évaluation des acquis scolaires des élèves.

3.6.2.1 Efficience : Amélioration de la proportion d'enseignants rémunérés par l'État et réduction du taux moyen d'abandon au primaire

Contexte et justification

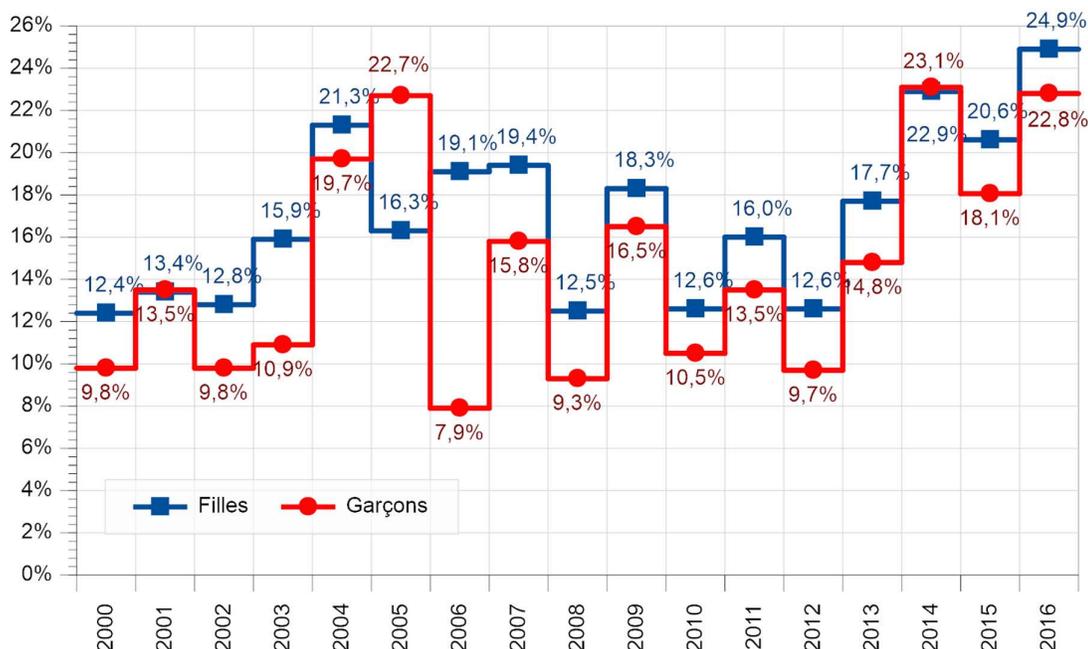
La question de l'amélioration de la rétention du système et de son efficacité interne et la réduction du redoublement et de l'abandon scolaire reste un défi majeur pour le Tchad qui cherche à atteindre la scolarisation primaire universelle. Les indicateurs actuels démontrent que malgré les efforts déployés, les phénomènes de redoublement et d'abandon perdurent et se traduisent par un faible taux d'achèvement du primaire qui stagne aux environs de 40%. Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des taux moyens de redoublement et d'abandon au primaire durant la période 2000-2016 :

Graphique 26 : Évolution du taux moyen de redoublant au primaire (2000-2016)



Source : D'après les données du MENPC

Graphique 27 : Évolution du taux moyen d'abandon au primaire (2000-2016)



Source : D'après les données du MENPC

Les données montrent une aggravation de la situation de l'efficacité interne du système au niveau de l'enseignement primaire. En effet, on constate que la réduction du redoublement n'est pas redevable à une meilleure réussite notamment suite aux mesures visant l'élimination du redoublement entre les sous-cycles, mais à une aggravation de l'abandon. L'évolution constatée durant les cinq années de la période 2012-2016 est très significative : le taux de promotion a pratiquement stagné (63% en 2012 et 62% en 2016), l'importante baisse du taux de redoublement de 12,5 points de pourcentage (en passant de 27,1% en 2012 à 14,5% en 2016), s'est accompagnée par une aggravation de l'abandon dont le taux a augmenté de 14,0 points de pourcentage (en passant de 9,7% à 23,7%). La situation de l'abandon est assez inquiétante : près d'un élève sur quatre quitte l'école chaque année.

L'étude menée par l'Unicef sur les enfants non scolarisés au Tchad a montré que le risque d'abandonner le cycle primaire avant d'atteindre la sixième année d'études est estimé à un taux de 57%, il est plus élevé chez les filles (64%) que chez les garçons (52%). Ce risque concerne une population composée de plus de 1,280 million d'élèves (623 000 filles et 660 000 garçons) inscrits dans les cinq premières années d'études et qui risquent d'abandonner le système scolaire avant de parvenir en dernière année d'études du cursus primaire. Le niveau de ces taux est extrêmement inquiétant et dénote d'une très faible efficacité interne du cycle primaire générant une faible rétention et un accès limité au cycle moyen. Il est d'autant plus inquiétant que l'évolution durant la décennie de la période 2004-2014 montre une aggravation du risque d'abandon aussi bien pour les filles que pour les garçons.

En fait, l'enquête EDS-MICS 2014-2015 montre que le taux net ajusté de scolarisation du primaire a atteint 49,7%. Cela correspond à un taux d'exclusion de 50,3% pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les taux sont plus élevés pour les filles (53,7%) que pour les garçons (52,6%). Les enfants âgés de 6 à 11 ans et qui se trouvent en dehors de l'école concernent une population de l'ordre de 1,265 million d'enfants (665 000 filles et 600 000 garçons).

Le phénomène de l'exclusion scolaire alimenté par un fort taux d'abandon incarne en fait une dimension d'iniquité sociale : ce sont les enfants des ménages les plus pauvres qui sont les plus

concernés avec des taux nets de scolarisation de l'ordre de 45% contre plus de 75% pour les enfants issus des ménages du quintile le plus riche.

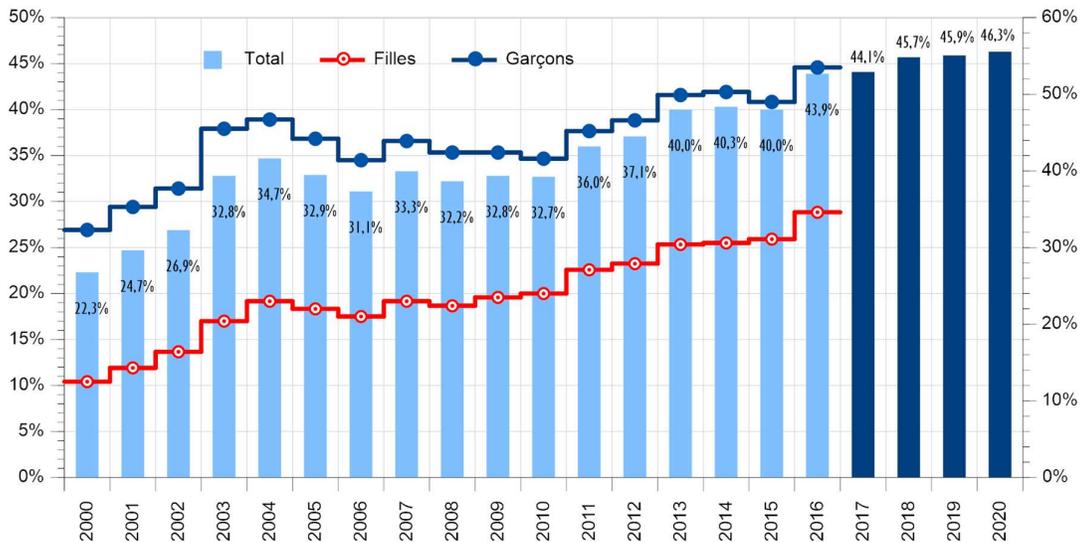
La pauvreté et l'impossibilité de subvenir aux coûts de l'éducation constituent la principale cause de l'exclusion scolaire des enfants âgés de 6 à 16 ans comme le montre ECOSIT 3 : 36% des filles et 28% des garçons ne sont pas scolarisés ou ont quitté l'école pour des raisons de pauvreté et de nécessité d'aider la famille.

Description de l'indicateur et lien avec le PIET

Le choix de l'indicateur était motivé par plusieurs considérations : i) l'indicateur doit être révélateur de l'amélioration retenue par le PIET en matière d'efficacité interne du système et traduisant l'objectif de tendre vers un enseignement primaire universel et d'améliorer l'efficacité du secteur de l'enseignement primaire, ii) l'indicateur doit être le plus fiable possible compte tenu de la nature des données disponibles et des modes de calcul adoptés, iii) l'indicateur doit être retenu par le cadre de résultats de la stratégie sectorielle.

Le PIET retenait le taux de redoublement et le taux d'achèvement comme indicateurs de référence mesurant les progrès escomptés en matière d'amélioration de l'efficacité interne. Certes, ces indicateurs sont révélateurs de niveaux de performance et d'efficacité du système, mais présentent certaines insuffisances pour deux considérations principales : i) comme mentionné plus haut, la faible efficacité interne du système s'analyse désormais plus en termes d'abandon qu'en termes de redoublement ; ii) d'un autre côté, le taux d'achèvement est calculé de manière approximative et indirecte⁸ et fait intervenir une variable (démographique) extrascolaire dont la fiabilité est souvent problématique. Les données détaillées du calcul du taux d'achèvement sont présentées en annexe, le graphique suivant présente son évolution durant la période 2000-2016 et les objectifs du PIET à l'horizon 2020 :

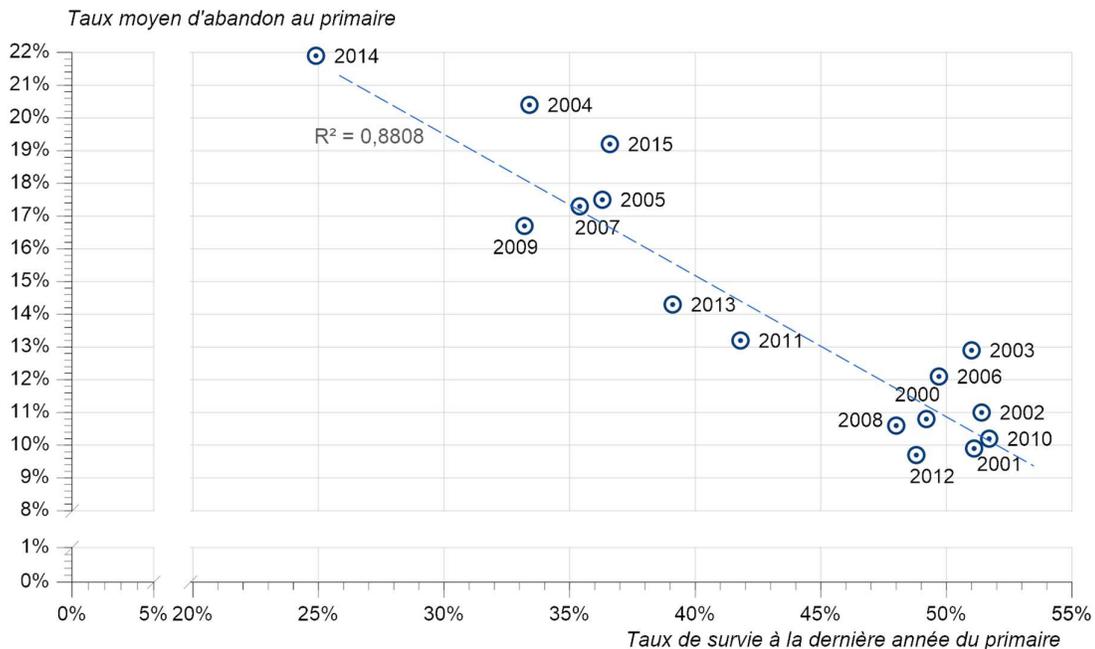
Graphique 28 : Taux d'achèvement : évolution (2000-2016) et objectifs du PIET (2017-2020)



Source : d'après les données du MENPC et de l'INSEED

En fait, l'efficacité interne du système et son efficacité peuvent être révélées par le taux moyen d'abandon au primaire ou le taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire. Ces deux indicateurs sont fortement corrélés comme le montre le graphique suivant :

⁸ Il s'agit du rapport des nouveaux à la classe terminale du primaire divisé par la population âgée de 11 ans)

Graphique 29 : Taux de survie à la dernière année de l'enseignement primaire et taux moyen d'abandon au primaire

Source : d'après les données du MENPC

En fait, la récente dégradation de l'efficacité interne de l'enseignement primaire à travers l'aggravation du taux d'abandon traduit une facette de la crise financière du système qui n'arrive plus à rémunérer ses enseignants. En effet, la fermeture de certaines écoles et le recours accru aux contributions des ménages pour le paiement des enseignants expliquent l'abandon scolaire qui touche dans ce cas les élèves les plus vulnérables issus des ménages les plus pauvres. Le rétablissement de la rémunération des enseignants et son élargissement constituent de ce fait un facteur déterminant dans l'amélioration de l'efficacité du système et de son équité voire de son fonctionnement tout court.

Il est retenu de proposer deux indicateurs pour la présente dimension de la part variable. Le premier consiste en la **proportion des enseignants rémunérés**. En fait, la récente dégradation de l'efficacité interne de l'enseignement primaire à travers l'aggravation du taux d'abandon traduit une facette de la crise financière du système qui n'arrive plus à rémunérer ses enseignants. En effet, la fermeture de certaines écoles et le recours accru aux contributions des ménages pour le paiement des enseignants expliquent l'abandon scolaire qui touche dans ce cas les élèves les plus vulnérables issus des ménages les plus pauvres. Le rétablissement de la rémunération des enseignants et son élargissement constituent de ce fait un facteur déterminant dans l'amélioration de l'efficacité du système et de son équité voire de son fonctionnement tout court.

Un système d'enseignement ne peut fonctionner correctement si au moins la moitié des enseignants ne sont pas payés. Ainsi, il est retenu de formuler le présent indicateur comme suit : Amélioration de la proportion d'enseignants payés dans le secteur public et communautaire en atteignant au moins le seuil de 50%.

L'échéance de vérification des résultats de cet indicateur retenu pour la présente dimension de la part variable sera en mai 2020. À cette date, les données scolaires disponibles seront celles de l'annuaire statistique de l'année scolaire 2018-2019 qui permettra de mesurer les effets de la rémunération des enseignants opérée par PARSET II et PREAT durant l'année civile 2019. L'objectif est d'atteindre un taux de rémunération des enseignants d'au moins de 50% par rapport à un taux mesuré en 2017 de 27,5%.

Le deuxième indicateur concerne le **taux d'abandon**. Ce choix est motivé par l'aggravation de la situation présentée plus haut et il traduira le résultat escompté à travers le premier indicateur. En effet, l'élargissement de la rémunération des enseignants par l'État est de nature à maintenir les élèves en classe et à soulager les parents les plus pauvres de la contribution financière qui constitue une des raisons du retrait de l'élève de l'école.

Le taux de référence est celui de l'année scolaire 2015-2016 mesuré à travers les données de l'annuaire statistique 2016-2017. Le taux moyen d'abandon était de 23,7%. Il est retenu de réduire ce taux de 15% (ou 3,7 points de pourcentage) en le ramenant à 20%. Cet objectif sera mesuré en mai 2021 après publication de l'annuaire statistique de l'année scolaire 2019-2020 qui renseignera sur les performances de l'année scolaire 2018-2019. Après calcul de l'indicateur, il sera procédé au décaissement (au mois de juin 2021) de la tranche correspondante au prorata de l'atteinte de l'objectif (20%)

La proportion de la part variable allouée à cette dimension d'efficience est fixée à 30% répartie à égalité entre les deux indicateurs : 50% pour la proportion d'enseignants payés et 50% pour le taux d'abandon. La règle de décaissement retenue pour les deux indicateurs de cette dimension est la suivante : au mois de mars 2020 (pour la proportion d'enseignants payés) et mars 2021 (pour le taux d'abandon), les deux indicateurs seront calculés sur la base respectivement des données de l'année scolaire 2018-2019 et 2019-2020. Les décaissements des tranches correspondantes s'effectueront au prorata de l'atteinte de l'objectif :

- ❑ Pour la proportion d'enseignants payés : il s'agit d'améliorer le taux de pour le ramener de 27,5% à au moins 50%, soit 22,5 points de pourcentage d'amélioration. Ainsi, chaque point de pourcentage d'amélioration déclenchera le paiement proportionnel de 1/22,5. Ainsi, par exemple si l'amélioration est de 10 points (résultats obtenus de 37,5% par rapport à la base de 27,5%), il sera procédé au décaissement de 10/22,5 de la tranche, c'est-à-dire 44,4%. Une autre mesure de l'indicateur sera effectuée en 2021 et 2022 et le reliquat peut être décaissé partiellement ou totalement selon le résultat obtenu par rapport aux 22,5 points de pourcentage de progression retenus. Bien entendu, en cas de régression par rapport à la valeur de base (27,5%), il n'y aura pas de décaissement.
- ❑ Pour le taux d'abandon, il s'agit de réaliser une réduction de 3,7 points de pourcentage. Le décaissement sera aussi proportionnel au résultat atteint : i) augmentation du taux d'abandon (supérieur à 23,7%) : pas de décaissement ; ii) réduction du taux d'abandon égale ou supérieure à 3,7 points de pourcentage : décaissement de 100% de la tranche ; iii) réduction de x point de pourcentage avec x supérieur à 0 et inférieur à 3,7 points : décaissement de $x/3,7$ de la tranche. Ainsi si le taux atteint est de 21%, pour ce cas, $x = 2,7$ et il sera procédé au décaissement de $2,7/3,7$ soit 73% de la tranche concernée.

Principales stratégies et activités et lien avec les exigences du GPE

La réduction de l'abandon scolaire vise bien évidemment des objectifs d'efficience et d'efficacité de fonctionnement du système mais aussi, sinon surtout, des objectifs d'équité sociale sachant que le phénomène concerne les enfants des milieux défavorisés et notamment les filles vivant en milieu rural.

La réduction de l'abandon permettra d'améliorer l'efficience du système éducatif de manière significative. Le RESEN⁹ avait mis en évidence un gaspillage important de ressources liées aux abandons et au redoublement. En effet, le coefficient d'efficacité interne (CEI) au primaire était est de 41%, ce qui montre que 59% des ressources du primaire sont utilisées pour financer des redoublements ou des élèves qui vont abandonner. En conséquence, au lieu de consommées 6 années scolaires pour produire un sortant du primaire, le système en utilise presque 15. Dans

⁹ Rapport d'État du Système Éducatif National Tchadien (RESEN -TCHAD), 2ème Edition, MEN, juillet 2014

les écoles publiques et communautaires le CEI était de 38% en 2012 en nette régression par rapport à 2004 (49%). Le gaspillage est important et il s'aggrave d'où l'impérieuse nécessité d'inverser la tendance en œuvrant vers la réduction du redoublement et de l'abandon. C'est ce qui est retenu dans le cadre du PIET.

Le PIET a mis l'accent sur les facteurs d'explication de la faible efficacité du système et du niveau élevé d'abandon qui résident en l'existence d'un nombre important d'écoles à cycle incomplet et par la faiblesse de la qualification des enseignants, l'insuffisance des matériels didactiques, les pratiques pédagogiques non centrées sur l'enfant, un environnement scolaire peu attractif, etc. Ces facteurs se conjuguent pour accroître les déperditions scolaires.

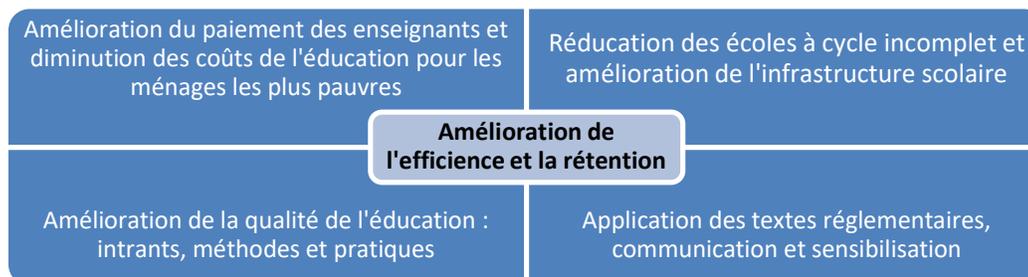
Pour atteindre les résultats escomptés, les autorités doivent particulièrement veiller à l'application stricte de la loi par l'institutionnalisation de procédures de contrôle, de suivi et de vérification. Cette mesure doit s'accompagner d'un plan de communication adressé à tous les acteurs du système éducatif et en particulier aux enseignants et chefs d'établissements dont certains s'opposent à l'application de la loi. L'objectif de la communication est d'expliquer les enjeux pédagogiques et financiers du nouveau dispositif.

Le PIET comporte un arsenal de mesure de politique qui concourent vers la réduction du phénomène de l'abandon et d'amélioration de la rétention. Cela concerne en particulier les mesures suivantes :

- ❑ la réduction du redoublement par l'application des décrets d'application de la loi n°16 PR/2006 du 13 mars 2006 portant suppression des redoublements à l'intérieur des sous-cycles du primaire. Cela nécessite un travail de communication et de sensibilisation destiné notamment aux chefs d'établissements et implique la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des élèves en difficulté par des soutiens scolaires au sein de l'école, conformément à l'arrêté n°253/PR/MEN/SEENCEFA/SG/2014 du 3 décembre 2014 ;
- ❑ l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers une meilleure dotation en manuels en quantité suffisante et la réduction de la taille des groupes pédagogiques ;
- ❑ la réduction du coût privé de l'éducation notamment pour les ménages les plus pauvres vivant dans les zones défavorisées et en milieu rural. La contractualisation et la subvention des enseignants permettra de ramener la proportion des enseignants non payés par l'État de plus de 70% à moins de 40%. Cela impactera vers la baisse la contribution des parents et atténuera le phénomène d'abandon notamment parmi les populations les plus pauvres. ;
- ❑ la réduction de la proportion d'écoles à cycle incomplet afin d'offrir aux élèves l'opportunité d'achever au moins le cycle primaire.

La réduction du redoublement, la baisse de l'abandon et l'amélioration de la rétention est ainsi au cœur de la théorie de changement visée par un volet important de la stratégie sectorielle comme l'illustre le schéma suivant :

Figure 1 : Théorie de changement : l'amélioration de la rétention au cœur des actions du PIET



3.6.2.2 Acquis scolaires : système national d'évaluation des acquis scolaire

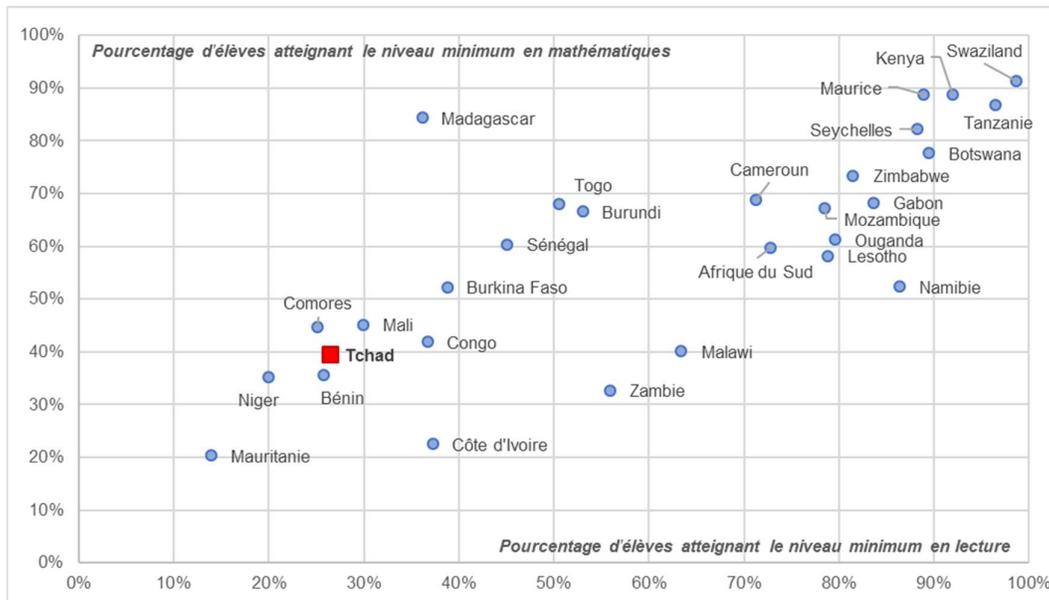
Contexte et justification

Le niveau des acquisitions de compétences au sein du système éducatif tchadien est faible. Le secteur ne dispose pas d'un système d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Même les examens nationaux, ils sont ramenés au nombre de deux : le BEF à la fin du fondamental et le Bac à la fin du secondaire. Ainsi, l'élève n'est soumis à aucune épreuve nationale durant les 9 premières années de scolarité dont uniquement moins de 20% des enfants y parviennent.

Les quelques rares participations du Tchad aux évaluations régionales étaient l'occasion de mesurer les acquis scolaires des élèves du primaire et de confirmer leurs faibles niveaux par rapport aux élèves des pays de la région.

L'exemple des évaluations du Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs (PASEC) montre le faible niveau d'acquisition des connaissances des élèves tchadiens et un positionnement plutôt modeste par rapport à plusieurs autres pays africains comme le montre le graphique suivant :

Graphique 30 : PASEC 2010 : positionnement selon le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimum en mathématique et en lecture



Source : D'après les résultats du PASEC 2010

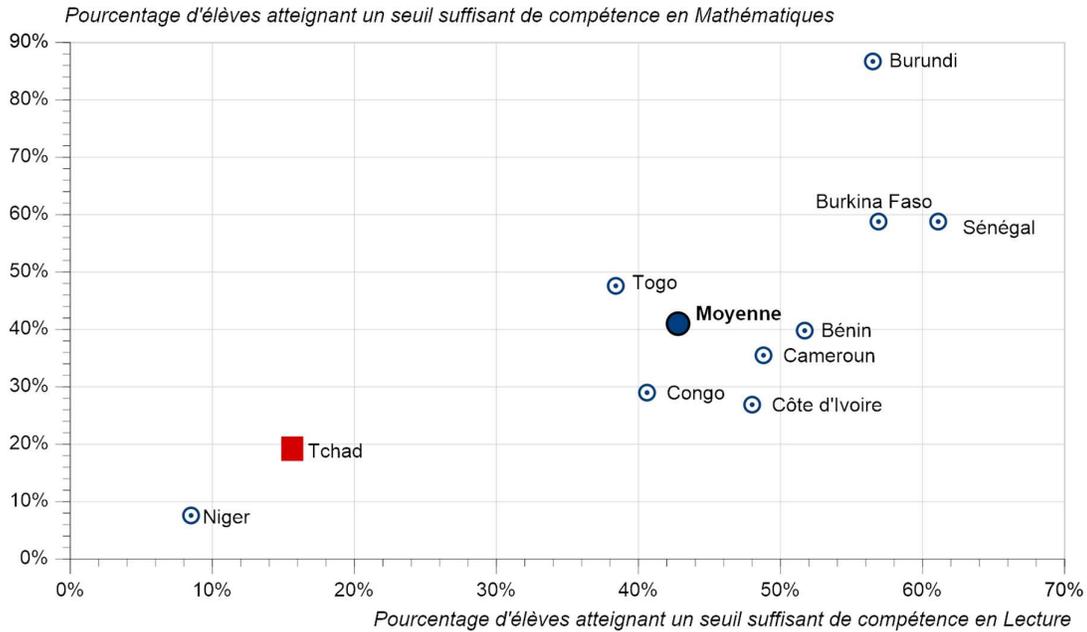
Les données de PASEC de 2010 montrent qu'uniquement 26,5% des élèves tchadiens atteignent le niveau minimum en lecture alors que la moyenne des autres pays dépasse 60% et moins de 40% des élèves tchadiens atteignent le niveau minimum en mathématiques contre plus de 60% dans les autres pays.

Les résultats du PASEC 2014 montrent que le système éducatif tchadien demeure positionné parmi les pays les moins efficaces de la région tant en ce qui concerne le début que la fin du primaire et tant en lecture qu'en mathématiques : i) en début de scolarité, on relève qu'une grande proportion des élèves ne maîtrisent pas les connaissances et compétences considérées comme suffisantes pour poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions (82% en langue et 52% en mathématiques), ii) en fin de scolarité : on relève qu'une grande proportion des élèves ne maîtrisent pas les connaissances et compétences considérées comme suffisantes

pour poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions (84,3% en lecture et 80,9% en mathématiques).

Le graphique suivant illustre le positionnement des élèves tchadiens en fin du primaire par rapport aux élèves des autres pays participant au PASEC 2014. Il montre qu'uniquement 15,7% et 19,1% des élèves arrivent à atteindre un seuil « suffisant » de compétence respectivement en lecture et en mathématiques. La moyenne des pays participant était de 42,7% en lecture et de 41,0% en mathématiques :

Graphique 31 : PASEC 2014 : positionnement selon le pourcentage d'élèves en fin du primaire atteignant un seuil suffisant de compétence en mathématiques et en lecture



Source : D'après les résultats du PASEC 2014

Il est primordial que le système éducatif puisse déceler les difficultés d'apprentissage des élèves dès leur entrée au primaire afin d'éviter que ces difficultés ne se traduisent en échecs scolaires et qu'on se retrouve en fin de primaire avec plus de 8 élèves sur 10 n'ayant pas les niveaux requis. Plus spécifiquement, les analyses du PASEC recommandent fortement de promouvoir l'utilisation des données sur les apprentissages dans le suivi des politiques éducatives dans le but d'assurer un meilleur pilotage du système éducatif. Il s'agit notamment de la mise en place des mesures suivantes : i) mettre en place un dispositif national d'évaluation à tous les niveaux pour assurer une mesure régulière dans le temps permettant d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs nationaux, ii) renforcer l'utilisation des données des évaluations comme indicateurs de suivi des plans sectoriels, iii) impliquer tous les acteurs de l'école, en amont et en aval, dans les évaluations pour faciliter leur compréhension et la prise en charge des recommandations qui pourraient en découler, iv) envisager des approches complémentaires d'évaluation qui pourraient permettre de mieux cerner les variables non mesurées par les évaluations traditionnelles d'apprentissages qui ont été menées à ce jour dans le système éducatif, v) partager les résultats des études et des évaluations dans tout le système éducatif, vi) promouvoir la prise en compte des résultats des études dans les politiques éducatives.

Description de l'indicateur et lien avec le PIET

Dans le cadre des orientations du PIET, le Projet soutiendra la conception, l'élaboration du montage institutionnel et financier de l'instance qui sera en charge de l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Cela concernera les deux volets de l'éducation formelle et non formelle. Le Projet appuiera les activités de cette instance jusqu'à l'aboutissement de l'organisation et la publication et la discussion des résultats des deux premières évaluations : l'une pour le secteur formel et la seconde pour le secteur non formel. Les évaluations seront menées par les enseignants à l'aide des outils d'évaluation standardisés élaborés par l'instance nationale d'évaluation des acquis scolaires qui bénéficiera des appuis nécessaires durant la première phase de sa création qui interviendra au début de la mise en œuvre du Projet suite à l'achèvement de l'étude de conception à lancer en priorité.

Le PASEC constitue l'unique référence disponible en matière d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Le recours à la mesure de la progression des scores des élèves tchadiens entre le PASEC 2014 et PASEC 2019 comme indicateur de référence pour la présente dimension de la part variable soulève la question du processus : la participation au PASEC constitue, certes, une initiative intéressante permettant de procéder à une évaluation normalisée et de se comparer par rapport aux pays de la région, mais ne peut nullement se substituer au développement des capacités nationales d'évaluation des acquis et d'exploitation des résultats pour des fins de réformes et de politiques éducatives qui est retenu par le PIET comme priorité fondamentale.

En raison d'absence de base de comparaison concernant des évaluations nationales des acquis scolaires, des délais de mise en œuvre de PIET et de la période de mise en œuvre du Projet limité à trois ans, et de la complexité du processus de mise en place de cette nouvelle instance, l'indicateur retenu à cet effet concernera l'opérationnalisation de l'instance nationale d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Cet objectif d'activation est appréhendé selon deux dimensions : i) une dimension institutionnelle : mise en place effective et fonctionnement de l'instance nationale d'évaluation, ii) une dimension opérationnelle : la première évaluation de l'instance est réalisée, et ses résultats sont validés et disséminés.

L'indicateur retenu permet de mesurer les progrès réalisés dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un système national d'évaluations des acquisitions des compétences fondamentales au primaire. L'exploitation des résultats des évaluations permettra d'identifier les actions de remédiation aux différents niveaux d'intervention pertinents.

Il faut signaler que des progrès significatifs ont été réalisés sur le plan institutionnel et permettent de prévoir l'atteinte à temps des cibles retenues. En effet, par Décret n°455/PR/MENC/2019 en date du 12 avril 2019, le MENPC a mis en place la Direction de l'Évaluation, de l'Orientation et de la Vie Scolaire (DEOVS). La prochaine étape consistera à nommer un premier responsable en l'occurrence le Directeur de la DEOVS qui aura notamment la charge d'organiser la jeune direction en divisions/services ou en Cellule/Bureau. La Cellule (ou Bureau) principale de la DEOVS aura constituera le dispositif chargé de la fonction d'évaluation des acquis des apprentissages des élèves du formel et du non formel. À la tête de cette structure, il sera nommé par arrêté ministériel un responsable technique.

Par ailleurs, il a été procédé au recrutement d'un consultant international chargé de la mission d'élaboration de la feuille de route et le plan de travail de la nouvelle Direction du MENPC en charge de l'évaluation des acquis scolaires. Ce rapport sera disponible à la fin du mois de décembre 2019.

L'indicateur sera ainsi mesuré en deux temps : i) en mars 2020 : la structure devrait être opérationnelle. Les éléments de vérification concernent : la promulgation du décret de constitution de la structure nationale d'évaluation des acquis scolaires des élèves, la nomination de ses principaux responsables et l'adoption de son plan d'action ; ii) en avril 2021 : la première évaluation des acquis scolaires des élèves est réalisée. Les éléments de vérification concernent la publication du rapport d'évaluation des acquis scolaires des élèves.

Principales stratégies et activités et lien avec les exigences du GPE

Le PIET a retenu la mise en place d'un système national d'évaluation des acquis des élèves parmi les priorités sectorielles. Cela permettra de transformer le pilotage pédagogique du système éducatif, et ce à deux degrés distincts : au niveau de la chaîne de supervision pédagogique d'une part, en permettant d'informer le système à tous les niveaux (local, régional, national) en vue de la définition des politiques à mettre en œuvre et au niveau du partenariat et de l'implication communautaire, d'autre part. La transformation consistera à ériger un pilotage informé du système, conscient de ses lacunes, mais aussi engageant des mesures de remédiation et d'amélioration efficaces et ciblées. Cela aura plus d'impact quand les données, les informations, les résultats et les mesures sont partagées et discutés aux différents niveaux.

Figure 2 : Théorie de changement : l'amélioration du système d'évaluation



3.6.2.3 Équité : réduction des disparités dans les affectations des enseignants formés et payés entre les milieux urbain et rural

Contexte et justification

Le système éducatif tchadien demeure marqué par des disparités importantes. En plus de l'iniquité de genre, les inégalités sont notamment d'ordre social et régional. En effet, si les filles rencontrent plus de difficultés que les garçons pour accéder à l'école et pour s'y maintenir, les inégalités entre les catégories sociales, les milieux et les régions sont encore plus marquées.

Selon la loi 06-016 2006-03-13 PR portant orientation du système éducatif tchadien (article 9), « l'enseignement public est gratuit. Les prestations fournies en la matière sont essentiellement financées sur les ressources publiques allouées par l'État ou les autres collectivités décentralisées. Toutefois, l'enseignement public admet la participation des bénéficiaires, des initiatives communautaires librement constituées agissant en partenariat avec l'État et les autres collectivités décentralisées ».

La participation des ménages au fonctionnement du système s'avère fortement inéquitable et pénalise les ménages les plus pauvres. En effet, le système éducatif tchadien demeure marqué par des disparités importantes qui sont d'ordre social mais résolument régionale et surtout selon les milieux de résidence en raison de la dichotomie de l'état des revenus et de la pauvreté entre le milieu urbain et le milieu rural. Cette iniquité est aggravée par les dysfonctionnements de la répartition de l'intervention publique dans le domaine de l'éducation.

Les dotations en moyens matériels et humains pénalisent les régions rurales et par conséquent les populations les plus défavorisées. En plus de la répartition des constructions scolaires souvent opérées sans la rationalité de la carte scolaire (qui reste à élaborer), c'est la répartition des affectations des enseignants formés et/ou pris en charge par l'État (fonctionnaires ou

subventionnées) qui a le plus d'impact sur l'aggravation des disparités. En effet, les affectations pénalisent le milieu rural au profit du milieu urbain en créant une situation de discrimination où les ménages les plus pauvres sont appelés à contribuer le plus au financement de l'éducation sans compter les impacts en termes de divergence de qualité d'encadrement pédagogique.

Description de l'indicateur et lien avec le PIET

Les données de 2017 montrent l'étendue de ces disparités : i) la proportion des enseignants formés dans le milieu urbain est de 80,2% contre 39,1% en milieu rural ; ii) la proportion d'enseignants payés par l'État en milieu urbain est de 63,2% contre 19,4% en milieu rural. Le tableau suivant en donne le détail :

Tableau 38 : Répartition des enseignants formés et payés par milieu (2017)

	Effectif			Structure		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Formation						
Enseignants formés	8 356	8 561	16 917	80,2%	39,1%	52,4%
Enseignants non formés	2 063	13 307	15 370	19,8%	60,9%	47,6%
Total	10 419	21 868	32 287	100,0%	100,0%	100,0%
Prise en charge de la rémunération						
Enseignants payés	6 583	4 238	10 821	63,2%	19,4%	33,5%
Enseignants non payés	3 836	17 630	21 466	36,8%	80,6%	66,5%
Total	10 419	21 868	32 287	100,0%	100,0%	100,0%

Source : d'après les données du MENPC

Par ailleurs, il faut signaler que la pauvreté au Tchad est avant tout un phénomène rural. En effet, l'incidence de la pauvreté se situe à 11% au niveau de la capitale. Les proportions des pauvres dans les autres centres urbains atteignent 28,8%, alors que plus d'un habitant sur deux (52,5%) du milieu rural est pauvre soit environ cinq fois la proportion de la capitale. La profondeur et la sévérité de la pauvreté montrent que non seulement la pauvreté est massive en milieu rural mais elle montre aussi que les inégalités sont importantes. En effet, la profondeur de la pauvreté qui mesure la distance moyenne des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est 29,9% en milieu rural tandis qu'elle n'est que de 4,9% à N'Djaména et 14,4% dans les autres centres urbains. En outre, il faut noter que le milieu rural contribue à 91,8% à la pauvreté nationale qui se situe à 46,7% alors que les autres centres urbains ont contribué à hauteur de 6,1% et N'Djaména à moins de 2%. C'est ce que présente le tableau suivant :

Tableau 39 : Indicateurs de pauvreté par milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence	Profondeur	Sévérité	Contribution
N'Djaména	11,0%	4,9%	2,4%	1,9%
Autres milieux urbains	28,8%	14,4%	7,8%	6,3%
Total Urbain	20,9%	10,2%	5,4%	8,2%
Milieu rural	52,5%	29,9%	18,3%	91,8%
Moyenne nationale	46,7%	26,3%	15,9%	100,0%

Source : d'après Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3), Août 2014

Cela montre une impérieuse nécessité de ventiler les interventions publiques entre les milieux et de retenir un principe de discrimination positive au profit du milieu rural. Le PIET épouse cette approche qui est reprise au niveau du PREAT. Les opérations de contractualisation et de subvention des enseignants programmés tant au niveau du PREAT que du projet financé par la Banque mondiale viseront en priorité les zones les plus défavorisées du milieu rural. Cela impactera nécessairement l'état des contributions des ménages pauvres en matière de financement privé de l'éducation et introduira plus d'équité dans la répartition des interventions publiques.

Le PREAT financera aussi la mise en place d'un outil de gestion des besoins et de répartition des enseignants. Il s'agit d'une application informatique qui bénéficiera des résultats du recensement effectué et recoupera les différentes sources d'information dont l'enquête scolaire, les données de la DRH et les données de la solde. Cette application permettra de mieux rationaliser la définition des priorités d'affectation pour les nouveaux enseignants à contractualiser en retenant comme premier critère la réduction des inégalités et la discrimination positive des milieux défavorisés.

L'indicateur retenu en cette matière concerne la réduction de l'indice des disparités dans la répartition des enseignants formés et payés entre les milieux. Le tableau suivant présente le mode de calcul de cet indice :

Tableau 40 : Calcul de l'indice de disparité d'affectation des enseignants entre milieux

	Milieu urbain	Milieu rural
	PEPU	PEPR
Proportion d'enseignants payés	63,2%	19,4%
(1) indice de disparité de répartition des enseignants payés (PEPU/PEPR)	326%	
Proportion d'enseignants formés	PEFU	PEFR
	80,2%	39,1%
(2) indice de disparité de répartition des enseignants formés (PEFU/PEFR)	205%	
Indice de disparité de répartition des enseignants payés et formés Moyenne ((1) ; (2))	265%	

L'indice moyen de disparité est de 265%, cela veut dire que les écoles publiques et communautaires situées en milieu urbain sont 2,65 fois mieux dotées en enseignants formés et payés par rapport aux écoles publiques et communautaires du milieu rural. Il est retenu de viser une réduction progressive de cet indice de disparité qui connaîtra une réduction de 15% en 2019 (mesurée en 2020) en atteignant l'indice de 2,26 (contre 2,65 en 2017). Cet indice pourra atteindre 2,0 en 2020. Ainsi, les écoles urbaines qui étaient près de 3 fois plus favorisées que les écoles rurales seront en 2020 doublement favorisées par rapport aux écoles rurales en matière de dotation en enseignants rémunérés et formés.

Comme présenté plus haut (page 43) les contractualisations et les subventions des enseignants déjà engagées en 2019 dans le cadre de PREAT et de PARSET 2 permettent d'atteindre à la fin de l'année plus de 13 800 enseignants subventionnés ou payés (en équivalent année entière). Ces enseignants sont majoritairement affectés en milieu rural.

Principales stratégies et activités et lien avec les exigences du GPE

L'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire est à la fois un principe fixé par la loi et un objectif auquel aspire les ménages tchadiens. L'atteinte de cet objectif dans un contexte de fragilité générale et de difficulté des finances publiques devient un objectif de plus en plus difficile à atteindre. Toutefois, c'est précisément dans un tel contexte où l'intervention du financement public devrait être dotée d'une règle d'allocation plus rigoureuse afin de contribuer efficacement dans l'atténuation des iniquités et dans le soulagement de la charge supportée par les ménages les plus pauvres en matière de financement de l'éducation.

L'analyse des disparités au Tchad montre l'ampleur de l'exclusion sociale qui se ramène en fait à des disparités régionales, lesquelles disparités sont in fine des disparités entre les régions à prédominances rurales vs les régions à prédominances urbaines. Combattre les disparités sociales revient ainsi à atténuer les disparités entre les milieux. Plus de 90% du financement public de l'enseignement primaire est véhiculé à travers les salaires et les rémunérations des enseignants. Rationaliser les affectations des enseignants payés (qui sont souvent formés) constituent ainsi le moyen privilégié de réduire les iniquités du système qui devrait viser en

cette matière une discrimination positive en faveur du milieu rural. La transformation du système, la réduction des abandons pour des raisons scolaires et extrascolaires et l'amélioration de sa qualité et de sa capacité de rétention passent ainsi par une meilleure et une plus équitable allocation de la répartition des enseignants formés et payés.

Si cet objectif d'amélioration de la répartition des enseignants concerne durant la période de mise en place du PREAT les enseignants contractuels et les enseignants subventionnés, il doit être instauré à moyen et long terme comme un impératif guidant la répartition des enseignants fonctionnaires. En effet, au-delà de la période couverte par le financement du Projet, la prise en charge des enseignants ainsi rémunérés sera opérée par le budget de l'État. Cela amorcera une transformation profonde dans les allocations régionales des ressources publiques qui retiendront désormais les principes d'équité comme un critère fondamental d'affectation.

3.6.2.4 Récapitulatif des indicateurs de la part variable

La mesure des indicateurs de la part variable sera effectuée en 2019 et 2020. Le mode de vérification repose sur les principes suivants :

- ❑ Le MENPC élabore un projet de calcul des indicateurs ou de vérification des conditions (pour le cas l'indicateur 2 relatif aux acquis scolaires) ;
- ❑ PREAT recrute un consultant indépendant pour réaliser une mission de vérification de l'atteinte des indicateurs y compris l'analyse de la qualité des données ;
- ❑ Le rapport du Consultant indépendant est présenté au GLPE qui procède à la validation des résultats et à la transmission officielle au GPE par l'intermédiaire du chef de file.

Le tableau suivant regroupe et synthétise les trois familles des indicateurs de transformation retenus pour le décaissement des tranches de la part variable :

Tableau 41 : Indicateurs de transformation et tranches de décaissement de la part variable

Indicateurs de transformation		2019	2020	2021	Processus de vérification de l'indicateur	
1.1 Amélioration de la proportion d'enseignants payés dans le secteur public et communautaire	Objectif 1.1 : Amélioration de la proportion d'enseignants payés dans le secteur public et communautaire <i>en atteignant au moins le seuil de 50%</i>	65% (seuil de 50% atteint, mesuré en 2020)	68% (seuil de 50% maintenu, mesuré en 2021)	71% (seuil de 50% maintenu, mesuré en 2022)	1.1 L'annuaire statistique du MENPC renseigne sur le nombre total des enseignants et le nombre des fonctionnaires payés. Le nombre des enseignants subventionnés et contractualisés sera fourni par l'APICED. La proportion des enseignants payés sera ainsi calculée en rapportant le nombre d'enseignants payés (fonctionnaires, contractualisés et subventionnés) sur le nombre total des enseignants du secteur public et communautaire	
	Tranche de 1.1	50%				
	Montant alloué (1000 USD)					
	AMP Initiale		1 253,0			
	AMP Complémentaire			999,0		
	Base de référence : 27,5% (2017)					
	Règle de décaissement : Après publication de l'annuaire statistique de l'année scolaire 2018-2019 vers le mois de mars 2020 et calcul de l'indicateur, il sera procédé au décaissement (en mai 2020) de la tranche correspondante à l'AMP initiale au prorata de l'atteinte de l'objectif (50%)					
	Pour la tranche correspondante à l'AMP complémentaire, elle sera décaissée en 2021 dans les conditions suivantes : i) cible : maintenir la proportion d'enseignants payés à au moins 50%; ii) mois de vérification : mars 2021 ; iii) mois de décaissement de la tranche : mai 2021 ; iv) décaissement proportionnel à l'atteinte de l'objectif					
	Objectif 1.2 : Réduction du taux d'abandon à 20% : Réduction de 15%	22% (mesuré en 2020)	20% (mesuré en 2021)	18% (mesuré en 2022)		1.2 L'annuaire statistique du MENPC constitue la base des données. Le calcul du taux moyen pondéré d'abandon est réalisé selon la méthode classique de calcul des taux de flux
	Tranche de 1.2	50%				
Montant alloué (1000 USD)						
AMP Initiale			1 253,0			
AMP Complémentaire			999,0			
Base de référence : 23,7% (2016)						
1.2 Réduction du taux d'abandon au primaire						

Indicateurs de transformation		2019	2020	2021	Processus de vérification de l'indicateur	
		<p>Règle de décaissement : Après publication de l'annuaire statistique de l'année scolaire 2019-2020 vers le mois de mai 2021 et calcul de l'indicateur, il sera procédé au décaissement (en juin 2021) de la tranche correspondante au prorata de l'atteinte de l'objectif (20%)</p>				
2. Mise en place et opérationnalisation d'un système national d'évaluation des acquis scolaires des élèves et réalisation de la première évaluation	<p>Objectif : Système opérationnel en 2020 et évaluation réalisée au plus tard en 2021</p> <p style="text-align: center;"><i>Tranche (pourcentage)</i></p>		2.1 Structure opérationnelle	2.2 Évaluation réalisée	<p>2.1 Structure : Promulgation du décret de constitution de la structure nationale d'évaluation des acquis scolaires des élèves et nomination de ses principaux responsables et adoption de son plan d'action.</p> <p>2.2 Évaluation : Première évaluation réalisée et le rapport d'évaluation des acquis scolaires des élèves est disponible, validé et disséminé</p>	
	<p>Montant alloué (1000 USD)</p> <p style="text-align: center;"><i>AMP Initiale</i></p> <p style="text-align: center;"><i>AMP Complémentaire</i></p>		50%	50%		
			1 253,0	1 253,0		
			999,0	999,0		
<p>Base de référence : Il n'existe aucun système, ni stratégie, ni savoir-faire en matière d'évaluation des acquis scolaires des élèves</p> <p>Règle de décaissement : décaissement en deux tranches selon l'état d'atteinte des deux dimensions de l'objectif : i) institutionnel : constitution de la structure au plus tard en 2020 (décaissement en juin 2020) ; ii) opérationnel : réalisation de la première évaluation et publication de ses résultats en 2021 (décaissement en</p>						
3. Réduction de l'indice de disparité de répartition des enseignants formés et rémunérés entre les milieux*	<p>Objectif : Les disparités des affectations des enseignants formés et payés sont réduites de 15% à partir 2019 entre les milieux urbain et rural : Cette réduction sera au moins maintenue durant 2020 et 2021 ainsi la cible de 226% sera au moins maintenue</p>	226% <i>(seuil de 15% de réduction atteint ; mesuré en 2020)</i>	212% <i>(seuil de 15% de réduction maintenu ; mesuré en 2021)</i>	200% <i>(seuil de 15% de réduction maintenu en 2022)</i>	<p>Données de base : Annuaire statistique du MENPC, données de l'APECED et calcul de l'indicateur selon la modalité présentée dans le descriptif de l'indicateur.</p>	
	<p>Montant alloué (1000 USD)</p> <p style="text-align: center;"><i>AMP Initiale</i></p> <p style="text-align: center;"><i>AMP Complémentaire</i></p>		3 341,4	2 664,0		
	<p>Base de référence : 265% (2017)</p> <p>Règle de décaissement : à partir de 2020, après publication de l'annuaire statistique de 2018-2019 et calcul de l'indicateur (mai 2020), il sera procédé en (juin 2020) au décaissement de la tranche correspondante de l'AMP initiale au prorata de l'atteinte de l'objectif (226%) : i) en cas de stabilisation ou aggravation : pas de décaissement, ii) en cas de réduction de 15% au plus : la totalité de la tranche sera décaissée, iii) en cas de réduction entre 1% et 15% : décaissement de 1/15 de la tranche pour chaque 1% de réduction en 2020, 2021 et 2022.</p> <p>Afin de tenir compte du calendrier actualisé de l'AMP complémentaire, la tranche correspondante sera décaissée en 2021 dans les conditions suivantes : i) cible : maintenir l'indice de disparité à au plus 226% (soit une réduction d'au moins de 15% par rapport à l'indice de l'année de base) ; ii) mois de vérification : mai 2021 ; iii) mois de décaissement de la tranche : juin 2021</p> <p>À l'instar de la tranche correspondante à l'AMP initiale, le décaissement de la tranche de l'AMP complémentaire, se fera selon la même méthode : i) en cas d'aggravation (indice dépassant 226%) : pas de décaissement, ii) en cas de maintien ou d'amélioration (indice inférieur ou égal à 226) : la totalité de la tranche sera décaissée, iii) en cas de réduction entre 1% et 15% (par rapport à 265%) : décaissement de 1/15 de la tranche pour chaque 1% de réduction en 2021 et 2022.</p>					

(*) Les modalités de calcul de l'indice de disparité de répartition des enseignants payés et formés sont les suivantes : Soient :

- PEPU : Proportion des enseignants payés en milieu urbain
- PEFU : Proportion des enseignants formés en milieu urbain
- IDREP : indice de disparité de répartition des enseignants payés
- IDREPF : indice de disparité de répartition des enseignants payés et formés
- PEPR : Proportion des enseignants payés en milieu rural
- PEFR : Proportion des enseignants formés en milieu rural
- IDREF : indice de disparité de répartition des enseignants formés

IDREP = PEPU/PEPR IDREF = PEFU/PEFR et IDREPF = Moyenne (IDREP ; IDREF)

Les tableaux suivants donnent le récapitulatif des différentes tranches de décaissement de la part variable :

Tableau 42 : Répartition des tranches de la part variable entre les dimensions et AMP Initiale et AMP Complémentaire

(en USD)	Répartition	AMP Initiale	AMP Complémentaire	Total
Indicateurs 1 : Efficience	30%	2 506 035	1 998 000	4 504 035
Indicateurs 2 : Acquis scolaire	30%	2 506 035	1 998 000	4 504 035
Indicateur 3 : Équité	40%	3 341 380	2 664 000	6 005 380
Total	100%	8 353 449	6 660 000	15 013 449

Tableau 43 : Échéancier prévisionnel de décaissement des tranches de la part variable

(en USD)	2019	2020	2021	Total
Indicateur 1.1 : Amélioration du taux de survie à la dernière année du primaire		1 253 017	999 000	2 252 017
Indicateur 1.2 : réduction du taux de redoublement au primaire			2 252 017	2 252 017
Indicateur 2.1 : Mise en place de l'instance d'évaluation des acquis scolaires des élèves		2 252 017		2 252 017
Indicateur 2.2 : réalisation de la première évaluation nationale			2 252 017	2 252 017
Indicateur 3 : Réduction de l'indice de disparité de répartition des enseignants formés et rémunérés entre les milieux		3 341 380	2 664 000	6 005 380
Total		6 846 414	8 167 035	15 013 449

3.6.3 Les activités à financer sur la part variable

La présente requête est assez particulière : une avance de 20% de l'AMP initiale a été allouée pour une intervention spécifique, puis une AMP complémentaire a été accordée. La programmation préalable des affectations du financement sur la part fixe et sur la part variable devient impérative afin de ne pas pénaliser la réalisation des activités du PREAT et l'atteinte des objectifs visés. Cela est d'autant plus nécessaire que la mise en œuvre du Projet est répartie sur deux entités de gestion que sont l'Unicef et l'Unesco et qu'une affectation préalable par catégorie de part fixe et variable de la AMP doit être opérée avant la mise en vigueur du Projet.

Les principes retenus pour déterminer les critères d'imputation sur le financement de la partie variable sont les suivants :

- Activités dont la non réalisation n'affectera ni la cohérence ni les objectifs du projet ;
- Activités nécessitant un financement important et non dépendantes de la réalisation d'activités liées ni en amont ni en aval ;
- Activités qui ne sont pas programmées en première année en raison de la disponibilité de la tranche variable à partir de la deuxième année ;
- Activités dont l'annulation n'affecte pas la structure de répartition entre les entités de gestion de manière à respecter une certaine équité de répartition.

Ainsi, il a été retenu d'annuler certaines activités et de réduire la portée d'autres activités sans les remettre en cause :

- Les activités à annuler en cas de non obtention de la tranche variable concernent uniquement l'annulation de financement d'une étude prévue en appui aux réformes sectorielles

- ❑ Les principales activités qui seraient partiellement annulées sont les suivantes :
- L'annulation du programme des constructions scolaires programmé pour la dernière année : il s'agit de 166 salles de classe, 322 latrines et 28 points d'eau.
 - Sécurisation de l'acquisition des manuels scolaires pour les CE et pour le CM afin d'assurer la continuité chronologique-pédagogique sachant que les CP disposent de manuels acquis dans le cadre du dernier appui du GPE et de la Banque mondiale, et l'annulation du renouvellement prévu des manuels de CP prévu en 2021. Quant aux manuels du préscolaire, le développement des programmes à engager en 2020 sera sécurisé sur la part fixe et l'acquisition est imputée sur la part variable.
 - Réduction du programme de formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement.
 - Annulation du programme des deux dernières années des activités d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle. Cela ne condamne pas les objectifs de cette composante, mais réduit leur portée.
 - Annulation du programme des deux dernières années du plan de renforcement des capacités des cadres du MENPC.
 - Réduction de la portée des activités de mise en place de la carte scolaire.
 - Réduction de la portée du programme de modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC en annulant la partie relative à l'acquisition du matériel de plateforme SIGE pour l'interconnexion des DPEJ et des Directions Techniques au siège du MENPC.
- ❑ Certaines activités devraient être intégralement réalisées autrement, les objectifs assignés peuvent être remis en cause, il s'agit notamment de :
- La contractualisation des enseignants qui sera entièrement financée sur la part fixe en raison de l'importance de cette activité pour le bon fonctionnement du système et les répercussions très risquées en cas d'annulation à mi-parcours.
 - L'appui à la mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel ne peut être interrompu à mi-chemin autrement, les dépenses et les réalisations de la première année seront perdues.
 - Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET pour assurer la continuité de gestion et de suivi et éviter les situations de blocage.
 - La réalisation des applications informatiques, comme la modernisation de l'application GRH, qui ne peuvent être partiellement achevées.

Le détail des imputations des activités entre part fixe et par variable et par année de réalisation est joint en annexe, le tableau suivant en donne une synthèse :

Tableau 44 : Répartition des imputations entre part fixe et part variable

Composante Sous-composante	Montant total	Part fixe	Part variable	Proportion part fixe
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	11 757	9 540	2 217	81,1%
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	6 029	3 812	2 217	63,2%
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire	4 207	2 662	1 545	63,3%
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau	1 822	1 150	672	63,1%
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	5 728	5 728		100,0%
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement	52	52		100,0%
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	5 675	5 675		100,0%
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	8 701	5 528	3 173	63,5%
2.1 Dotation en manuels scolaires et formation à l'utilisation	6 110	3 815	2 294	62,4%
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	5 427	3 602	1 825	66,4%
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels	472	155	317	32,9%
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement	1 821	958	862	52,6%
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue	1 378	591	787	42,9%
2.2.2 Extension et fonctionnement des espaces numériques pour la formation à distance des enseignants	252	199	53	78,8%
2.2.3 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité	172	150	22	87,3%
2.2.4 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones	19	19		100,0%
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	771	754	16	97,9%
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel	403	402	2	99,5%
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales	367	353	15	96,1%
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle	3 716	1 632	2 085	43,9%
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	2 270	1 026	1 244	45,2%
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes	1 605	652	953	40,6%
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation	665	373	291	56,2%
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle	1 446	606	840	41,9%
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat	1 202	423	779	35,2%
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF	245	183	62	74,8%
4. Amélioration des capacités de gestion du système	2 449	1 468	981	59,9%
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	1 000	749	251	74,9%
4.1.1 Formation des cadres du MENPC	324	148	176	45,7%
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET	504	442	62	87,8%
4.1.3 Renforcement des capacités et appui aux réformes sectorielles	172	159	13	92,3%
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	1 450	719	731	49,6%
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire	294	228	66	77,5%
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE	1 083	476	608	43,9%
4.2.3 Renforcement de l'intranet de l'éducation et de l'interconnexion	72	15	57	21,2%
Total général hors Frais de gestion	26 624	18 216	8 408	68,4%
Frais des Entités de Gestion	1 401	1 401		100,0%
Total général	28 025	19 618	8 408	70,0%

La répartition des imputations entre part fixe et part variable et par Entité de gestion est donnée par le tableau suivant :

Tableau 45 : Répartition des imputations entre part fixe et part variable et par Entité de gestion

(en 1000 XAF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Part fixe	48,552	2 098,153	9 324,813	4 458,904	2 285,906	18 216,328
Unicef		1 086,618	6 334,474	3 866,199	2 068,146	13 355,437
Unesco	48,552	1 011,535	2 990,339	592,705	217,760	4 860,891
Part variable			347,437	4 246,840	3 813,244	8 407,521
Unicef				2 294,481	2 216,726	4 511,207
Unesco			347,437	1 952,359	1 596,518	3 896,314
Montant total (hors Frais de gestion)	48,552	2 098,153	9 672,250	8 705,744	6 099,150	26 623,849
Unicef		1 086,618	6 334,474	6 160,680	4 284,872	17 866,644
Unesco	48,552	1 011,535	3 337,776	2 545,064	1 814,278	8 757,205

3.6.4 Récapitulatif général des coûts

Les tableaux suivants donnent le détail de ces répartitions (en USD) :

Tableau 46 : PREAT : Répartition des enveloppes par Entité de gestion, par catégorie et par année

(en USD)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
1. Coûts des activités						
Part fixe	86 700	3 746 702	16 651 433	7 962 329	4 081 975	32 529 139
Unicef		1 940 389	11 311 542	6 903 927	3 693 118	23 848 976
Unesco	86 700	1 806 313	5 339 891	1 058 402	388 857	8 680 163
Part variable			620 423	7 583 662	6 809 364	15 013 449
Unicef				4 097 307	3 958 439	8 055 746
Unesco			620 423	3 486 355	2 850 925	6 957 703
Total coût des activités	86 700	3 746 702	17 271 856	15 545 991	10 891 339	47 542 588
Unicef		1 940 389	11 311 542	11 001 234	7 651 557	31 904 722
Unesco	86 700	1 806 313	5 960 314	4 544 757	3 239 782	15 637 866
2. Frais de gestion (bureau pays)	4 563	197 195	909 045	818 210	573 229	2 502 242
Unicef		102 126	595 344	579 012	402 714	1 679 196
Unesco	4 563	95 069	313 701	239 198	170 515	823 046
Total coût des activités et frais de gestion	91 263	3 943 897	18 180 901	16 364 201	11 464 568	50 044 830
Unicef		2 042 515	11 906 886	11 580 246	8 054 271	33 583 918
Unesco	91 263	1 901 382	6 274 015	4 783 955	3 410 297	16 460 912
3. Frais d'agence (siège)						
Sur la part fixe	6 388	276 073	1 229 233	614 638	325 864	2 445 808
Unicef		142 976	833 482	523 806	286 708	1 786 972
Unesco	6 388	133 097	395 751	90 832	39 156	665 224
Sur la part variable			43 430	530 856	476 656	1 050 942
Unicef				286 811	277 091	563 902
Unesco			43 430	244 045	199 565	487 040
Total des frais d'agence	6 388	276 073	1 272 663	1 145 494	802 520	3 496 750
Unicef		142 976	833 482	810 617	563 799	2 350 874
Unesco	6 388	133 097	439 181	334 877	238 721	1 152 264

Tableau 47 : PREAT : Répartition des enveloppes par Entité de gestion, par catégorie et par AMP

(en USD)	AMP Initiale	AMP Complémentaire	Total PREAT
1. Coûts des activités			
Part fixe	18 099 139	14 430 000	32 529 139
Unicef	12 635 917	11 213 059	23 848 976
Unesco	5 463 222	3 216 941	8 680 163
Part variable	8 353 449	6 660 000	15 013 449
Unicef	5 639 610	2 416 136	8 055 746
Unesco	2 713 839	4 243 864	6 957 703
Total coût des activités	26 452 588	21 090 000	47 542 588
Unicef	18 275 527	13 629 195	31 904 722
Unesco	8 177 061	7 460 805	15 637 866
2. Frais de gestion (bureau pays)	1 392 242	1 110 000	2 502 242
Unicef	961 871	717 325	1 679 196
Unesco	430 371	392 675	823 046
Total coût des activités et frais de gestion	27 844 830	22 200 000	50 044 830
Unicef	19 237 398	14 346 520	33 583 918
Unesco	8 607 432	7 853 480	16 460 912
3. Frais d'agence (siège)			
Sur la part fixe	1 393 299	1 087 800	2 481 099
Unicef	1 010 873	835 127	1 846 000
Unesco	382 426	252 673	635 099
Sur la part variable	641 138	466 200	1 107 338
Unicef	451 169	169 130	620 299
Unesco	189 969	297 070	487 039
Total des frais d'agence	2 034 437	1 554 000	3 588 437
Unicef	1 462 042	1 004 256	2 466 298
Unesco	572 395	549 744	1 122 139

L'enveloppe globale du PREAT se répartie comme suit :

- ☐ Coûts des activités :
 - Répartition par AMP : 47 542 588 USD dont 26 452 588 USD sur l'AMP initiale et 21 090 000 USD sur l'AMP complémentaire.
 - Répartition des coûts des activités par Agence est la suivante :
 - i) Unicef: 31 904 722 USD (dont 18 275 527 USD sur l'AMP initiale et 13 629 195 USD sur l'AMP complémentaire) ;
 - ii) UNESCO : 15 637 866 USD (dont 8 177 061 USD sur l'AMP initiale et 7 460 805 USD sur l'AMP complémentaire).
 - Répartition entre part variable et par fixe : i) Part fixe : 32 529 139 USD (dont 23 848 976 gérés par l'Unicef et 8 680 163 USD gérés par l'UNESCO) ; ii) Part variable : 15 013 449 USD (dont 8 055 746 USD gérés par l'Unicef et 6 957 703 USD gérés par l'UNESCO).
- ☐ Les frais de gestion des bureaux du pays des Entités de gestion correspondent à 5% des montants des activités gérées par chaque Entité, soit 1 679 196 USD pour l'Unicef (dont 961 871 au titre de l'AMP initiale et 717 325 USD au titre de l'AMP complémentaire) et 823 046 USD pour l'UNESCO (dont 430 371 USD au titre de l'AMP initiale et 392 675 au titre de l'AMP complémentaire).
- ☐ Les frais d'agence ont été calculés pour l'AMP initiale sur la base d'un taux de 8% des coûts des activités gérées par l'Unicef et de 7% les coûts des activités gérées par l'UNESCO. Pour l'AMP complémentaire ce ratio a été ramené à 7% du montant total de l'AMP pour les deux agences. Le montant total des frais d'agence atteint 3 588 437 USD (dont 2 034 437 USD au titre de l'AMP initiale et 1 554 000 USD au titre de l'AMP complémentaire) répartis entre Unicef à hauteur de 2 466 298 USD (dont 1 462 042 USD sur l'AMP initiale et 1 004 256 USD sur l'AMP complémentaire) et l'UNESCO à hauteur de 1 122 139 USD (dont 572 395 USD sur l'AMP initiale et 549 744 USD sur l'AMP complémentaire).

ANNEXES

Annexe 1 : Coût de construction des infrastructures scolaires au primaire par région : Financement sur le budget de l'État...	111
Annexe 2 : Coût de construction des infrastructures scolaires au primaire par région : Réalisation du PREBAT	112
Annexe 3 : Répartition des imputations sur la part fixe et sur la part variable	113
Annexe 4 : Évolution du taux de flux au primaire (2000-2016)	116
Annexe 5 : Évolution du taux d'achèvement du primaire (2000-2016).....	116
Annexe 6 : Coûts détaillés du PREAT.....	117

**Annexe 1 : Coût de construction des infrastructures scolaires au primaire par région :
Financement sur le budget de l'État**

(En 1000 XAF)

	Salles de classe		Bâtiment administratif	Latrine			Clôture/ école	VRD/ école
	Bâtiment 3 SDC	Moyenne SDC		3 cabines	2 cabines	Moyenne 1 cabine		
Barh El Gazal	35 435	11 812	12 828	4 738	3 414	1 165	32 294	3 800
Batha	38 513	12 838	11 803	3 853	1 508	766	29 740	2 300
Borkou	38 513	12 838						
Chari Baguirmi	38 513	12 838	13 847	3 192	1 249	634	26 975	200
Ennedi Est								
Ennedi Ouest								
Guera	43 808	14 603	14 773	3 751	3 052	972	34 121	3 787
Hadjer Lamis	35 044	11 681	12 564	4 250	3 181	1 062	32 171	2 900
Kanem	39 852	13 284	18 114	3 708	1 437	735	31 675	200
Lac	42 673	14 224	11 750	2 335	2 657	713	36 772	0
Logone Occidentale	34 710	11 570	18 435	3 422	1 333	679	29 125	600
Logone Orientale	34 910	11 637	18 705	3 422	1 333	679	29 125	1 050
Mandoul	38 438	12 813	11 950	2 335	2 657	713	39 872	0
Mayo Kebbi Est	39 278	13 093	12 331	3 171	2 424	799	30 825	6 135
Mayo Kebbi Ouest	33 481	11 160	19 950	3 444	2 667	873	29 280	2 800
Moyen Chari	41 246	13 749	12 486	3 161	2 421	797	31 617	3 021
Ouadaï	36 332	12 111	11 582	3 874	1 502	768	29 193	2 550
Salamat	37 203	12 401	10 851	3 781	2 921	957	34 479	1 000
Sila	34 913	11 638	10 537	3 769	2 832	943	30 536	7 300
Tandjile	40 664	13 555	12 533	3 575	2 699	896	28 946	3 813
Tibesti	33 715	11 238	15 688	3 052	2 281	762	30 336	3 927
N'Djamena								
Wadi Fira	42 103	14 034	12 413	3 812	2 888	957	42 008	
Moyenne	37 967	12 656	13 849	3 508	2 340	835	32 057	2 521

Source : d'après les données du MENPC et ME

**Annexe 2 : Coût de construction des infrastructures scolaires au primaire par région :
Réalisation du PREBAT**

(Montants en 1000 XAF)

	Salles de classe		Latrine		Point d'eau			
	Nombre	Coût unitaire	Nombre	Coût unitaire	Manuel		Mécanique	
					Nombre	Coût unitaire	Nombre	Coût unitaire
Barh El Gazal	89	10 317	0	0	1	3 000		
Batha	81	12 061	0	0				
Borkou								
Chari Baguirmi								
Ennedi Est								
Ennedi Ouest								
Guera	157	10 341	12	1 250			1	10 000
Hadjer Lamis	102	10 322	22	2 500	3	3 000		
Kanem	122	12 817	2	3 750	4	3 000		
Lac	33	16 837	2	4 500	1	3 000		
Logone Occidental	122	10 425	6	2 750	3	3 000		
Logone Oriental								
Mandoul								
Mayo Kebbi Est								
Mayo Kebbi Ouest								
Moyen Chari								
Ouaddaï	124	15 294	6	3 200			5	10 000
Salamat	111	12 311	17	2 800	3	3 000		
Sila	309	13 390	28	2 900				
Tandjile								
Tibesti								
N'Djamena								
Wadi Fira	78	13 361	2	2 900			2	10 000
Total	1 328		97		15		8	
Coût moyen (en 1000 XAF)		12 353		2 647		3 000		10 000

Source : d'après les données du MENPC et ME

Annexe 3 : Répartition des imputations sur la part fixe et sur la part variable

Composante	Montant total (MXAF)						Imputation sur la part fixe (MXAF)						Imputation sur la part variable (MXAF)					
	2018	2019	2020	2021	2022	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Sous-composante - Activité																		
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	1 075	2 704	3 692	4 285	11 757		1 075	2 704	3 692	2 068	9 540						2 217	2 217
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	472	1 734	1 606	2 217	6 029		472	1 734	1 606		3 812						2 217	2 217
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire	371	1 180	1 112	1 545	4 207		371	1 180	1 112		2 662						1 545	1 545
1.1.1.1 Construction de salles de classe	348	746	819	1 146	3 059		348	746	819		1 913						1 146	1 146
1.1.1.3 Équipement des salles de classe		389	293	399	1 081			389	293		682						399	399
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau	102	554	494	672	1 822		102	554	494		1 150						672	672
1.1.2.1 Construction de latrines	102	447	414	563	1 526		102	447	414		963						563	563
1.1.2.2 Équipements en points d'eau		107	80	109	297			107	80		187						109	109
1.2 Contractualisation des enseignants de l'enseignement primaire	603	970	2 086	2 068	5 728		603	970	2 086	2 068	5 728							
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement	15	12	17	9	52		15	12	17	9	52							
1.2.1.1 Mise en place d'une base de données suite au recensement			12	9	9	30			12	9	9	30						
1.2.1.2 Préparation et lancement des appels à candidatures, Sélection et contractualisation des candidats	11			8		18	11			8		18						
1.2.1.3 Élaboration des contrats et contractualisation	4					4	4					4						
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	588	958	2 070	2 059	5 675		588	958	2 070	2 059	5 675							
1.2.2.1 Paiements des Enseignants contractuels	588	937	2 048	2 048	5 621		588	937	2 048	2 048	5 621							
1.2.2.2 Paiements des Enseignants subventionnés																		
1.2.2.3 Suivi des paiements			22	22	11	54			22	22	11	54						
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	2	467	4 485	3 212	536	8 701	2	467	4 471	510	81	5 528			15	2 702	455	3 173
2.1 Dotation en manuels scolaires et formation à l'utilisation	11	3 630	2 468	6 110			11	3 630	174	3 815					2 294	2 294		
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	11	3 443	1 972	5 427			11	3 443	147	3 602					1 825	1 825		
2.1.1.1 Acquisition et distribution de manuels scolaires, de guides pédagogiques et d'ardoises pour la CP				1 951		1 951				126		126			1 825		1 825	
2.1.1.2 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CE			1 990			1 990			1 990			1 990						
2.1.1.3 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CM			1 429			1 429			1 429			1 429						
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels		128	344	472				128	27	155					317		317	
2.1.2.1 Formation des formateurs		27	27			54		27	27			54						
2.1.2.2 Formation des enseignants et journées pédagogiques			101	317		418			101			101			317		317	
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement	115	709	542	455	1 821		115	709	135	958					407	455	862	
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue	99	484	416	380	1 378		99	484	8	591					407	380	787	
2.2.1.1 Élaboration et actualisation du plan de formation continue	16	2				17	16	2			17							
2.2.1.2 Formation continue des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants	83	456	407	380	1 326		83	456			539				407	380	787	
2.2.3 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité		128	22	22	172			128	22	150						22	22	
2.2.3.1 Amélioration des conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseignants par les IPEP et Conseillers			84			84		84			84							
2.2.3.2 Suivi et évaluation des formations (y compris achat de véhicule)			44	22	22	88		44	22		66					22	22	
2.2.4 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones	16	3				19	16	3			19							

Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad

Document du Programme

Composante	Montant total (MXAF)						Imputation sur la part fixe (MXAF)						Imputation sur la part variable (MXAF)					
	2018	2019	2020	2021	2022	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Sous-composante - Activité																		
2.2.4.1 Adaptation, révision et traduction des référentiels d'activités et de compétence en arabe		16				16		16				16						
2.2.4.2 Formation des formateurs référents			3			3			3			3						
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	2	341	146	201	81	771	2	341	132	201	81	754			15			16
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel	2		120	201	81	403	2		120	201	81	402						2
2.3.1.1 Conception et élaboration du système national d'évaluation	2		22			24	2		22			22						2
2.3.1.2 Fonctionnement du système national d'évaluation			81	81	81	242			81	81	81	242						
2.3.1.3 Préparation et organisation des premières évaluations nationales du système formel et du système non formel			17	120		137			17	120		137						
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales		341	27			367		341	12			353			15			15
2.3.2.1 Participation du Tchad au PASEC 2019		341	12			353		341	12			353						
2.3.2.2 Évaluation de la participation du Tchad au PASEC 2019			15			15									15			15
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle	284	1 348	1 166	919	3 716	3 716	284	1 348				1 632				1 166	919	2 085
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	176	849	705	539	2 270	2 270	176	849				1 026				705	539	1 244
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes	108	544	495	458	1 605	1 605	108	544				652				495	458	953
3.1.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	27	5				32	27	5				32						
3.1.1.2 Subvention des services d'alphabétisation et évaluation	63	330	267	267		926	63	330				392				267	267	534
3.1.1.3 Autonomisation des femmes et des jeunes neoalphabétisées	19	210	228	191		647	19	210				228				228	191	419
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation	68	305	210	81	665	665	68	305				373				210	81	291
3.1.2.1 Amélioration de la dotation en manuels et guides			154	129		282			154			154				129		129
3.1.2.2 Formation des animateurs, encadreurs et opérateurs et suivi	68	81	81	81		312	68	81				150				81	81	163
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle	107	499	461	379	1 446	1 446	107	499				606				461	379	840
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat	62	361	399	379	1 202	1 202	62	361				423				399	379	779
3.2.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	24	24				48	24	24				48						
3.2.1.2 Inscription et scolarisation des ENS dans les CEBNF	35	302	379	362		1 077	35	302				337				379	362	741
3.2.1.3 Suivi et évaluation de la formation	4	35	20	18		76	4	35				38				20	18	38
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF	45	138	62		245	245	45	138				183				62		62
3.2.2.1 Édition et distribution de nouveaux livrets et guides d'EBNF			69	62		130			69			69				62		62
3.2.2.2 Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement	43	58				100	43	58				100						
3.2.2.3 Étude sur la capitalisation des bonnes pratiques	2	12				14	2	12				14						
4. Amélioration des capacités de gestion du système	47	273	1 135	636	360	2 449	47	273	802	257	137	1 468			333	379	223	981
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	31	183	372	253	161	1 000	31	183	358	120	87	749			13	133	73	251
4.1.1 Formation des cadres du MENPC	20	128	116	60	324	324	20	128				148				116	60	176
4.1.1.1 Actualisation et élaboration du Plan de renforcement des capacités du MENPC	14					14	14					14						
4.1.1.2 Formation en planification et programmation	3	47	47	44		140	3	47				49				47	44	90
4.1.1.3 Formation en gestion administrative, financière et en administration scolaire	3	21	23	14		60	3	21				24				23	14	37
4.1.1.5 Suivi des formations			1	1	3	5			1			1				1	3	4
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET	31	141	145	86	100	504	31	141	145	69	87	442				17	13	62
4.1.2.1 Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET	9	100	19	14		142	9	100	19	14		142						

Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad

Document du Programme

Composante	Montant total (MXAF)						Imputation sur la part fixe (MXAF)						Imputation sur la part variable (MXAF)					
	2018	2019	2020	2021	2022	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Sous-composante - Activité																		
4.1.2.2 Développement et mise en place d'une stratégie de communication		27	17	17	13	75		27	17			44				17	13	31
4.1.2.3 Pilotage du Projet, organisation et tenue des Revues conjointes	31	105	27	50	73	287	31	105	27	50	73	256						31
4.1.3 Renforcement des capacités et appui aux réformes sectorielles		22	99	51		172		22	85	51		159			13			13
4.1.3.1 L'éducation inclusive : état des lieux et stratégie		8	13			21		8				8			13			13
4.1.3.2 État des lieux des inégalités et stratégie de lutte contre les discriminations		8	14			21		8	14			21						
4.1.3.3 Création et gestion des cantines scolaires : sensibilisation et formation		7	44			50		7	44			50						
4.1.3.4 Plan de gestion des matériels et immobilisations du MENPC			5	33		38			5	33		38						
4.1.3.5 Diagnostic stratégique du type RESEN			23	18		41			23	18		41						
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	16	89	763	382	199	1 450	16	89	443	137	50	719			320	246	149	731
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire		27	200	30	36	294		27	200			228				30	36	66
4.2.1.1 Élaboration et institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental		12	149			161		12	149			161						
4.2.1.2 Formation et mise en place de la carte scolaire		16	51	30	36	133		16	51			67				30	36	66
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE	16	62	548	314	144	1 083	16	62	229	136	50	476			320	178	94	608
4.2.2.1 Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC	16	49	345	108	100	617	16	49	25	50	50	174			320	58	50	443
4.2.2.2 Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans les régions		7	107	121	6	241		7	107			114				121	6	127
4.2.2.3 Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne		5	9	7	7	27		5	9	7		21					7	7
4.2.2.4 Modernisation de l'application de GRH et son expérimentation dans 5 provinces			45	42	25	113			45	42		88					25	25
Total général hors Frais de gestion	49	2 098	9 672	8 706	6 099	26 624	49	2 098	9 325	4 459	2 286	18 216			347	4 247	3 813	8 408
Frais de gestion	3	110	509	458	321	1 401	3	110	509	458	321	1 401						
Total général	51	2 209	10 181	9 164	6 420	28 025	51	2 209	9 834	4 917	2 607	19 618			347	4 247	3 813	8 408

Annexe 4 : Évolution du taux de flux au primaire (2000-2016)

	Taux de promotion			Taux de redoublement			Taux d'abandon		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
2000	59,0%	63,3%	61,7%	28,6%	26,9%	27,5%	12,4%	9,8%	10,8%
2001	59,1%	64,1%	62,1%	28,9%	27,5%	28,0%	12,1%	8,5%	9,9%
2002	60,6%	65,3%	63,4%	26,6%	24,9%	25,6%	12,8%	9,8%	11,0%
2003	61,3%	67,9%	65,3%	22,8%	21,2%	21,8%	15,9%	10,9%	12,9%
2004	57,3%	61,0%	59,5%	21,4%	19,3%	20,1%	21,3%	19,7%	20,4%
2005	61,1%	60,7%	60,8%	22,6%	21,0%	21,6%	16,3%	18,3%	17,5%
2006	61,0%	68,2%	65,2%	22,9%	22,5%	22,7%	16,0%	9,3%	12,1%
2007	58,6%	63,2%	61,3%	22,0%	21,0%	21,4%	19,4%	15,8%	17,3%
2008	61,8%	66,4%	64,5%	25,8%	24,2%	24,9%	12,5%	9,3%	10,6%
2009	58,7%	61,3%	60,2%	24,1%	22,4%	23,1%	17,2%	16,3%	16,7%
2010	63,9%	66,9%	65,6%	25,1%	23,5%	24,2%	11,0%	9,6%	10,2%
2011	59,9%	63,4%	61,9%	25,7%	24,2%	24,9%	14,4%	12,3%	13,2%
2012	61,2%	64,9%	63,3%	27,8%	26,5%	27,1%	11,0%	8,7%	9,7%
2013	58,0%	61,8%	60,2%	26,1%	25,0%	25,5%	15,9%	13,1%	14,3%
2014	54,9%	57,5%	56,4%	23,1%	20,6%	21,7%	22,0%	21,9%	21,9%
2015	62,7%	65,8%	64,4%	16,8%	16,1%	16,4%	20,5%	18,1%	19,2%
2016	60,6%	62,7%	61,8%	14,5%	14,6%	14,5%	24,9%	22,8%	23,7%

Source : d'après les données du MENPC

Annexe 5 : Évolution du taux d'achèvement du primaire (2000-2016)

	Nouveaux inscrits au CM2			Population âgée de 11 ans			Taux d'achèvement du primaire		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
2000	13 456	33 902	47 358	107 740	104 815	212 555	12,5%	32,3%	22,3%
2001	15 916	38 342	54 258	111 545	108 517	220 061	14,3%	35,3%	24,7%
2002	18 996	42 362	61 358	115 484	112 349	227 833	16,4%	37,7%	26,9%
2003	24 409	52 916	77 325	119 562	116 317	235 879	20,4%	45,5%	32,8%
2004	28 476	56 267	84 743	123 785	120 424	244 209	23,0%	46,7%	34,7%
2005	28 154	55 047	83 201	128 156	124 677	252 833	22,0%	44,2%	32,9%
2006	27 882	53 431	81 313	132 682	129 080	261 762	21,0%	41,4%	31,1%
2007	31 598	58 630	90 228	137 368	133 639	271 006	23,0%	43,9%	33,3%
2008	31 822	58 614	90 436	142 219	138 358	280 577	22,4%	42,4%	32,2%
2009	34 629	60 713	95 342	147 241	143 244	290 486	23,5%	42,4%	32,8%
2010	36 548	61 634	98 182	152 264	148 130	300 394	24,0%	41,6%	32,7%
2011	42 622	69 182	111 804	157 458	153 183	310 641	27,1%	45,2%	36,0%
2012	45 371	73 804	119 175	162 829	158 408	321 237	27,9%	46,6%	37,1%
2013	51 260	81 747	133 007	168 383	163 812	332 195	30,4%	49,9%	40,0%
2014	53 283	85 223	138 506	174 126	169 399	343 526	30,6%	50,3%	40,3%
2015	56 054	85 872	141 926	180 066	175 178	355 244	31,1%	49,0%	40,0%
2016	64 392	96 969	161 361	186 208	181 153	367 361	34,6%	53,5%	43,9%

Source : d'après les données du MENPC et de l'INSEED

Annexe 6 : Coûts détaillés du PREAT

Joint en fichier Excel